

Marie-Hélène Drapeau

Lutte pour le droit au logement  
et perspective de déconstruction du pouvoir dans un espace autogéré :  
le squat du 920 de la Chevrotière

Mémoire présenté  
À la Faculté des études supérieures de l'Université Laval  
dans le cadre du programme de maîtrise en service social  
pour l'obtention du grade de maîtrise (M. serv. soc.)

École de service social  
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES  
UNIVERSITÉ LAVAL  
Québec

FÉVRIER 2007

## TABLE DES MATIÈRES

MOT DE REMERCIEMENTS.....	5
RÉSUMÉ .....	6
INTRODUCTION .....	7
CHAPITRE 1 : RECENSION DES ÉCRITS ET PROBLÉMATIQUE .....	11
1.1 CONTEXTE INTERNATIONAL .....	11
1.1.1 Les pays dits post-communistes.....	11
1.1.2 La Suède.....	13
1.1.3 La France .....	15
1.1.4 Le Canada .....	16
1.2 L'ÉVOLUTION DU MODÈLE CAPITALISTE DU MARCHÉ DE L'HABITATION AU QUÉBEC ET LUTTES POUR LE DROIT AU LOGEMENT .....	17
1.3 LUTTE POUR LE DROIT AU LOGEMENT DANS LA VILLE DE QUÉBEC.....	24
1.4 PROBLÉMATIQUE.....	25
1.5 PERTINENCE SCIENTIFIQUE ET SOCIALE .....	28
CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL .....	30
2.1 L'AUTOGESTION.....	30
2.1.1 Historicité et évolution du concept d'autogestion .....	30
2.1.2 Les penseurs anarchistes .....	31
2.1.3 Définitions du concept d'autogestion .....	35
2.1.4 Les caractéristiques de l'autogestion .....	37
2.1.4.1 Typologies.....	37
2.1.4.2 Une remise en question de l'État et du système capitaliste .....	38
2.1.4.3 Un mode d'organisation.....	38
2.1.4.4 De nouveaux rapports sociaux .....	39
2.1.5 Les limites, défis et contradictions de l'autogestion .....	39
2.2 LES RELATIONS DE POUVOIR .....	43
2.2.1 Foucault et le pouvoir .....	43
2.2.2 Anthias et le pouvoir.....	45
2.3 PERSPECTIVE FÉMINISTE .....	46
2.4 LES QUESTIONS DE RECHERCHE.....	47
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE.....	48
3.1 APPROCHE QUALITATIVE .....	48
3.2 ÉTUDE DE CAS ET PERSPECTIVE FÉMINISTE .....	48
3.3 ÉCHANTILLON ET CRITÈRES DE SÉLECTION .....	50
3.4 LE MODE DE CONTACT .....	51
3.5 COLLECTE DE DONNÉES .....	52
3.5.1 La recherche documentaire .....	52
3.5.1.1 La documentation.....	52
3.5.1.2 Les vidéocassettes sur le 920 de la Chevrotière.....	52
3.5.1.3 Les archives .....	54
3.5.2 Les entretiens .....	54

3.5.3 Le journal de bord.....	55
3.6 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES .....	56
3.7 L'ÉTHIQUE .....	57
3.8 LIMITES DE LA RECHERCHE .....	58
<b>CHAPITRE 4 : CONTEXTE HISTORIQUE ET SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE.....</b>	<b>59</b>
4.1 HISTOIRE DES LUTTES ET DU QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE.....	59
4.1.1 Les restructurations.....	59
4.1.2 Les idées de grandeur.....	60
4.1.3 La riposte des résidantEs .....	61
4.1.4 La saga de l'îlot Berthelot.....	61
4.2 QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES SUR LE QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE .....	63
4.3 CHRONOLOGIE DES ÉVÈNEMENTS DU 920 DE LA CHEVROTIÈRE .....	66
4.3.1 Semaine nationale d'actions et d'occupations du FRAPRU.....	66
4.3.2 Phase I : Les préparatifs de l'occupation .....	69
4.3.3 Phase II : L'exaltation.....	71
4.3.4 Phase III : La période creuse.....	76
4.3.5 Phase IV : Le développement de projets immobiliers .....	77
4.3.6 Phase V : Le changement de revendications.....	79
4.3.7 Phase VI : Court-circuits des solidarités.....	81
4.3.8 Phase VII : L'éviction .....	82
4.3.9 Phase VIII : Les années post-squat .....	83
<b>CHAPITRE 5 : AUTOGESTION ; LIMITES, DÉFIS ET CONTRADICTIONS.....</b>	<b>84</b>
5.1 PROCESSUS D'AUTOGESTION DES OCCUPANTEs .....	84
5.1.1 La démocratie directe.....	84
5.1.2 Le mode de fonctionnement.....	88
5.1.3 La circulation de l'information .....	93
5.1.4 La répartition et la rotation des tâches .....	96
5.1.5 Le partage des connaissances et du savoir .....	97
5.2 LES LIMITES, DÉFIS ET CONTRADICTIONS DE L'AUTOGESTION .....	98
5.2.1 Les relations de pouvoir à l'intérieur d'un espace autogéré .....	98
5.2.1.1 Les occupantEs versus les sympathisantEs.....	99
5.2.1.2 Le 920 versus le 921 .....	104
5.2.1.3 La gang versus les autres .....	108
5.2.1.4 Les couples versus la sérénité du groupe.....	110
5.2.1.5 Les hommes versus les femmes.....	111
5.2.1.6 L'expérience versus les néophytes.....	118
5.2.1.7 Ceux et celles qui s'imposent versus les autres .....	119
5.2.2 Le temps.....	120
5.2.3 Relâchement, fatigue, démobilisation.....	122
5.2.4 Faisabilité .....	125
Conclusion .....	126
<b>CHAPITRE 6 : LES RAPPORTS ENTRE LES OCCUPANTES DU 920 DE LA CHEVROTIÈRE ET LES AUTRES ACTEURS ET ACTRICES DANS CETTE LUTTE POUR LE DROIT AU LOGEMENT .....</b>	<b>128</b>
6.1 PHASE II : L'EXALTATION .....	128

6.1.1 Les résidentEs du quartier et les membres de la coopérative d'habitation l'îlot Berthelot.....	128
6.1.2 Les comités logement .....	130
6.1.3 Le FRAPRU.....	131
6.1.4 La FÉCHACQ.....	132
6.1.5 La ville de Québec .....	133
<b>6.2 PHASE III : LA PÉRIODE CREUSE.....</b>	<b>135</b>
6.2.1 Les résidentEs du quartier et les membres de la coopérative d'habitation l'îlot Berthelot.....	135
6.2.2 La ville de Québec .....	136
6.3.1 La ville de Québec .....	136
6.3.2 La FÉCHACQ.....	137
6.3.3 Le groupe Casot limité.....	138
<b>6.4 PHASE V : CHANGEMENT DE REVENDICATIONS .....</b>	<b>139</b>
6.4.1 Le FRAPRU.....	142
6.4.2 Les comités logement .....	143
6.4.3 La FÉCHACQ.....	144
6.4.4 La ville de Québec .....	145
6.4.5 Les résidentEs du quartier et les membres de la coopérative d'habitation l'îlot Berthelot.....	145
<b>6.5 PHASE VI : COURT-CIRCUIT DES SOLIDARITÉS .....</b>	<b>147</b>
6.5.1 La FÉCHACQ.....	147
6.5.2 Les résidentEs du quartier et les membres de la coopérative d'habitation l'îlot Berthelot.....	150
6.5.3 Le FRAPRU.....	151
6.5.4 La ville de Québec .....	153
6.5.5 Les comités logement .....	153
<b>6.6 PHASE VII : ÉVICTION.....</b>	<b>154</b>
6.6.1 La ville de Québec .....	154
<b>CHAPITRE 7 : DISCUSSION .....</b>	<b>157</b>
7.1 L'AUTOGESTION.....	157
7.2 LES LIMITES, DÉFIS ET CONTRADICTIONS DE L'AUTOGESTION .....	162
7.2.1 Les rapports de pouvoir à l'interne .....	165
7.2.1.1 Les occupantEs versus les sympathisantEs.....	166
7.2.1.2 Les hommes versus les femmes .....	168
7.2.2 Les contraintes externes .....	170
7.2.2.1 Le système capitaliste .....	170
7.2.2.2 Les rapports de pouvoir à l'externe (FÉCHACQ) .....	172
7.2.2.3 La répression de la ville .....	175
7.3 LES RETOMBÉES POSITIVES SUR LA LUTTE POUR LE DROIT AU LOGEMENT.....	177
<b>CHAPITRE 8 : CONCLUSION .....</b>	<b>180</b>
8.1 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.....	180
8.2 LES LIMITES DE LA RECHERCHE.....	183
8.3 LES CONTRIBUTIONS DE LA RECHERCHE.....	183
8.4 LES PERSPECTIVES DE LA RECHERCHE.....	184
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>186</b>

ANNEXE 1 .....	199
GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES OCCUPANTÈS .....	199
GRILLE D'ENTRETIEN POUR LE PERMANENT DU COMITÉ POPULAIRE.....	205
SAINT-JEAN-BAPTISTE.....	205
GRILLE D'ENTRETIEN POUR LE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE QUÉBEC.....	208
GRILLE D'ENTRETIEN POUR LE REPRÉSENTANT DU FRAPRU .....	209
GRILLE D'ENTRETIEN POUR LE REPRÉSENTANT DE LA FÉCHACQ.....	210
ANNEXE 2 .....	211
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT S'ADRESSANT AUX OCCUPANTÈS .....	211
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT S'ADRESSANT AU REPRÉSENTANT DU FRAPRU .....	214
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT S'ADRESSANT AUX ACTEURS ET ACTRICES DE LA LUTTE POUR LE DROIT AU LOGEMENT .....	217
ANNEXE 3 .....	220
ANNEXE 4 .....	224
LISTE DES ACRONYMES .....	224

## **Mot de remerciements**

Merci à mon directeur de maîtrise Patrick Villeneuve pour avoir cru dès notre première rencontre en mon projet de maîtrise et d'avoir été présent et disponible dans les moments opportuns.

Merci à Anna Kruzynski, co-directrice de maîtrise, pour avoir accepté de me superviser malgré les barrières institutionnelles. Un gros merci pour ta présence, ta grande disponibilité, tes attentions particulières et pour les précieux conseils.

Un énorme merci à toutEs les occupantEs qui ont accepté d'emblée de participer à cette recherche et ce, malgré certaines critiques face au milieu universitaire ou à la recherche. Sans vous ce mémoire de maîtrise n'aurait pas été possible. Merci de votre grande disponibilité et vos encouragements.

Merci à tous les autres participants : les représentants du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, de la FÉCHACQ, du FRAPRU et de la ville de Québec. Votre collaboration a permis une compréhension plus globale de cette lutte pour le droit au logement.

Merci à André pour les critiques et l'aide informatique, à Carol-André pour les corrections et à Jonathan pour les mots d'encouragement.

Et un merci particulier à vous deux, Julie et Gérald, pour votre support inconditionnel!

## Résumé

Le présent mémoire est une étude de cas féministe du squat du 920 de la Chevrotière. Il vise à explorer le processus d'autogestion adopté par les occupantEs (à l'interne) et les rapports de pouvoir avec les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement (à l'externe).

Plus spécifiquement, six entretiens ont été réalisés avec trois femmes et trois hommes afin d'explorer les mécanismes mis en place à l'intérieur du squat par les occupantEs dans la perspective de déconstruire les relations de pouvoir et de tenter une rupture avec les modes des systèmes capitaliste et patriarcal. De plus, nous tentons d'identifier les limites, les défis et les contradictions liés à leur expérience d'autogestion.

Ce mémoire vise également à étudier les relations de pouvoir entre les occupantEs et les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement, de mettre en relief les processus à l'œuvre entre eux et elles. L'échantillon est, à cette fin, bonifié d'un permanent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, d'un permanent de la Fédération des coopératives d'habitation de Québec Chaudière-Appalaches (FÉCHACQ), d'un représentant du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et d'un représentant de la ville de Québec.

Cette recherche a permis de constater, dans une certaine mesure, une reproduction des modes des systèmes capitaliste et patriarcal et ce, malgré cette volonté des occupantEs de s'organiser selon les principes de l'autogestion –démocratie directe, mode de fonctionnement collectif, circulation de l'information, rotation des tâches et partage des connaissances et du savoir. Certaines limites ont été dégagées, dont les relations de pouvoir, le temps, le relâchement, la fatigue, la démobilisation et la faisabilité d'une telle expérience. De plus, d'autres contraintes externes aux occupantEs ont été associées au système capitaliste, aux rapports de force avec la FÉCHACQ et à la répression de la ville.

## **Introduction**

La présente recherche s'intitule «lutte pour le droit au logement et perspective de déconstruction du pouvoir dans un espace autogéré : le squat du 920 de la Chevrotière».

Nous examinerons comment les militantEs dans leur expérience d'autogestion tentent de créer une rupture avec les modes des systèmes capitaliste et patriarcal, et ce malgré leur prise de conscience, d'une certaine reproduction de comportements véhiculés par ces mêmes systèmes. Nous explorerons quels sont les processus à l'œuvre (les pratiques, les défis, les contradictions, les transformations) au sein du groupe. Puis dans un deuxième temps, quels sont les processus à l'œuvre entre le groupe et les acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement.

L'intérêt que je porte à cette problématique provient du fait que je suis militante dans certains comités logement et dans des collectifs libertaires à Québec. Je suis intéressée par les divergences et les convergences entre les luttes menées par des militantEs du «courant dominant» du communautaire et celles en marge initiées par des libertaires. Féministe, je me sens particulièrement interpellée par la reproduction de certains modes des systèmes capitaliste et patriarcal à l'intérieur de certains espaces autogérés. De plus, les écrits portant sur l'autogestion n'examinent que très rarement des expériences concrètes, se situant essentiellement dans une perspective théorique et par le fait même les rapports homme-femme n'y sont pratiquement pas abordés.

Les objectifs de la présente recherche s'articulent de la façon suivante:

- (1) Explorer le processus d'autogestion des occupantEs du squat du 920 de la Chevrotière, de même que les limites, les défis et les contradictions et ce, en accordant une attention particulière aux relations de pouvoir au sein de cet espace.

- (2) Explorer les relations de pouvoir à l'extérieur de cet espace autogéré en lien avec les différentEs acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement.

En premier lieu, le chapitre 1 portera sur la recension des écrits et la problématique. Afin de mieux situer le Canada en matière d'habitation, nous explorerons d'autres modèles, existant dans certains pays industrialisés, selon la typologie d'Esping-Andersen. Nous ferons donc un détour en République Tchèque et en Slovaquie, des pays dits post-communistes, en Suède, un pays social-démocrate, puis en France, un pays dit conservateur, afin de dresser un bref portrait de ce qui se fait ailleurs en ce qui concerne les politiques sociales en habitation. Ensuite, nous aborderons les luttes pour le droit au logement émergentes dès les années 1930 au Québec en lien avec l'évolution du marché capitaliste de l'habitation dans ce pays libéral.

Ce portrait de l'évolution du marché capitaliste de l'habitation au Québec et des luttes pour le droit au logement, en passant par la comparaison avec d'autres pays industrialisés, permettra de mieux saisir le contexte de la crise du logement des années 2000 et donc de mieux situer la lutte des occupantEs du 920 de la Chevrotière.

Cette lutte pour le droit au logement est menée dans le cadre de la semaine nationale d'actions et d'occupations du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) en mai 2002. Les militantEs du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, groupe membre du FRAPRU, ont occupé un bâtiment appartenant à la ville de Québec dans une perspective de réappropriation afin de dénoncer la crise du logement et la gentrification de leur quartier.

Le chapitre 2 portera sur le cadre conceptuel. Étant donné que le squat est défini par les occupantEs comme étant un espace autogéré, nous aborderons dans ce chapitre, l'historicité et l'évolution du concept d'autogestion et ce, des pères fondateurs à une définition contemporaine. De plus, nous dégagerons quelques caractéristiques, une typologie ainsi que les limites, les défis et les contradictions de l'autogestion tirés de certainEs auteurEs. Puis, dans une autre dimension, afin d'étudier les relations de pouvoir à l'intérieur de cet espace autogéré (les occupantEs entre eux et elles) et celles à

l’extérieur (en lien avec les autres acteurs et actrices), nous examinerons les concepts de différenciation et de stratification de Floya Anthias et les rapports de pouvoir selon Michel Foucault.

Le chapitre 3 contient les éléments de la méthodologie de la recherche; l’approche qualitative, l’étude de cas et la perspective féministe, l’échantillon et les critères de sélection, les méthodes de collectes de données, le traitement et l’analyse des données. Puis, seront soulevées les questions d’ordre éthique et les limites de la recherche.

Dans le chapitre 4, nous présenterons une chronologie des événements de l’occupation du 920 de la Chevrotière. Afin de mettre en contexte l’occupation, nous expliquerons l’histoire du quartier Saint-Jean-Baptiste et de ses luttes pour le droit au logement, de même que nous dégagerons les principales données socio-démographiques des résidantEs afin de saisir davantage le caractère populaire d’un de ces quartiers centraux de la ville de Québec.

Puis, au chapitre 5, nous explorerons les modes d’organisation et les différents mécanismes mis en place dans cet espace autogéré, de même que les limites, défis et contradictions de l’autogestion tel que vécus par les occupantEs. Nous accorderons une attention particulière aux relations de pouvoir au sein de cet espace autogéré, une des limites principales de l’autogestion.

Dans un deuxième temps, nous aborderons à travers le chapitre 6, les rapports à l’extérieur de l’espace autogéré entre les occupantEs et les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement. Nous mettrons notamment en relief les relations avec les résidantEs du quartier Saint-Jean-Baptiste, la Fédération des coopératives d’habitation de Québec Chaudière-Appalaches (FÉCHACQ), le Front d’action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), les autres comités logement, la ville de Québec et le promoteur Casot.

Le chapitre 7 traitera de l'analyse des données, où les concepts du cadre théorique seront appliqués au squat du 920 de la Chevrotière. Dans un premier temps, les concepts associés aux données portant sur l'autogestion permettront l'organisation des idées puis, dans un deuxième temps, seront ensuite abordées les relations de pouvoir à l'intérieur de l'espace autogéré et à l'extérieur avec les différentEs acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement.

En conclusion, nous effectuerons un retour sur les objectifs, la méthodologie, les limites et les principaux résultats de la recherche. Puis, nous élaborerons des pistes de réflexion et des perspectives futures de recherche.

# Chapitre 1 : Recension des écrits et problématique

## 1.1 Contexte international

Selon Esping-Andersen, il existe trois types d'État social : l'État social-démocrate, l'État corporatiste et l'État libéral (Esping-Andersen, 1996). Nous explorerons la situation du logement dans des pays où l'État est dit corporatiste (la France), social-démocrate (la Suède) et libéral (le Canada) afin d'en tirer des conclusions sur les répercussions de ces modèles étatiques à l'endroit des politiques sociales en matière d'habitation (Noël, 1995). En premier lieu, il s'avère cependant pertinent d'explorer la situation de pays dits post-communistes tels que la République Tchèque et la Slovaquie -- exclus de la typologie d'Esping-Andersen -- qui correspondent à un autre modèle d'habitation, soit la socialisation<sup>1</sup> du parc locatif de logements.

### 1.1.1 Les pays dits post-communistes

On retrouve dans les pays dits post-communistes une socialisation du parc locatif de logements. Il faut mentionner cependant la difficulté de trouver de la documentation à ce sujet, à l'exception de certaines études réalisées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement visant à exporter son modèle d'habitation capitaliste aux anciennes républiques socialistes (SCHL, 1997a ; SCHL, 1997b). De plus, sans être rattachées directement au logement, des définitions théoriques de la socialisation peuvent être extraites du *Dictionnaire critique du marxisme* (Corpet, 1982).

La socialisation du parc locatif de logements est un modèle d'habitation qui peut prendre deux formes principales. La première, et la plus courante dans les pays dits post-communistes, repose sur le fait que le gouvernement étatise un grand nombre de logements. La contribution de l'État se situe dans les domaines de la construction, de l'attribution, des réparations et des services publics (SCHL, 1997a ; SCHL, 1997b). Le deuxième scénario correspond à l'appropriation du parc de logements par la communauté

---

<sup>1</sup> Définition du *Petit Larousse* du terme socialisation : «Collectivisation des moyens de production et d'échange, des sources d'énergie, du crédit, etc.» Cette définition à sa plus simple expression sous-entend le passage d'une propriété privée à une propriété collective et/ou publique.

et sa gestion collective. Le modèle de la socialisation du parc locatif de logements permet à chacunE l'accès à un logement, selon ses propres besoins et ses capacités de payer. Dans ce modèle, les propriétaires privés sont absents.

Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en République Tchèque, à l'ère communiste, presque tous les logements étaient possédés, exploités et construits par le gouvernement (SCHL, 1997a). Une grande importance était accordée aux droits des locataires que ce soit par le droit à une occupation perpétuelle, au droit à la sous-location et à l'obligation des propriétaires (l'État ou propriétaires privés) de trouver un autre logement comparable à l'ancien en cas d'éviction du locataire. Par contre, à la suite de réformes des politiques amorcées en 1991, on assiste à une montée de la privatisation de logements anciennement publics. Dans la même perspective, les subventions relatives au logement public sont progressivement abolies. Cependant, malgré la vague de privatisation, les logements publics représentent une proportion importante du parc de logements (SCHL, 1997a).

Même scénario pour la Slovaquie<sup>2</sup>, où à l'exception d'un nombre limité de résidences unifamiliales appartenant à des particuliers, pratiquement tous les logements appartiennent à l'État sous le régime communiste. Les terrains et les infrastructures étaient fournis gratuitement aux citoyenNES. De plus, les taxes et les services d'entretien de ces logements demeuraient fortement subventionnés par le gouvernement. Dans ce pays, en 1988, les loyers étaient contrôlés par des politiques et diverses législations ce qui fait en sorte qu'un très bas pourcentage du revenu des locataires était attribué au logement (SCHL, 1997). La république slovaque en 1991 se dota d'une nouvelle politique qui mis fin à la construction de logements publics. Le programme de privatisation des logements comportait l'octroi de bons de reconnaissance que les citoyenNES avaient la possibilité d'échanger contre des logements de l'État. Ces efforts de privatisation mis de l'avant par le gouvernement ont eu pour conséquence la privatisation de seulement 2 % de ces logements en 1994, ce qui signifie que le parc de logements publics est encore prédominant (SCHL, 1997).

---

<sup>2</sup> Appartenant d'abord à la Hongrie, la Slovaquie a été ensuite incluse en 1918 dans la Tchécoslovaquie, à l'exception d'une période d'indépendance (1939-1945). En 1992, la Slovaquie et la République Tchèque deviennent 2 entités distinctes (Leclerc, 2006).

### **1.1.2 La Suède**

Une variante de la forme de socialisation du parc locatif de logements est en vigueur en Suède, un État de type social-démocrate, où les logements sociaux composent près du quart de l'ensemble du parc de logements. «La politique du logement a longtemps constitué une composante essentielle de l'État providence suédois», les dépenses publiques représentant pour ce pays plus de 60 % du PNB (Aubrée, 2005). La forte décentralisation est marquée par le partage des compétences en matière d'habitation entre différents acteurs ; l'État, les municipalités et les sociétés d'habitation municipales. Ces dernières occupent une place de choix.

Les sociétés d'habitation municipales (SHM) produisent, gèrent et entretiennent la quasi-totalité du stock de logements sociaux [dont la vocation est en réalité généraliste puisqu'il n'existe pas de plafond de revenu], soit 22 % du stock total de logements [28 % pour la ville de Stockholm] (Aubrée, 2005 ; p.167).

En plus du taux de socialisation considérable, il s'avère important de souligner cette particularité propre à la Suède, l'éligibilité à touT<sup>E</sup>s pour les logements sociaux. L'État suédois invoque le principe d'équité afin de procéder à l'attribution des loyers modérés à toutes les catégories de ménages et ce, sans conditions. Les logements sociaux ne sont donc pas réservés aux ménages à faibles revenus (OCDE, 2006). Les sociétés d'habitation municipales depuis les années 1950 jouent un rôle clé concernant le mécanisme de fixation de loyers. Les SHM fixent le coût des loyers suite à de négociations collectives entre les locataires et elles. Cette structure permet un réel contrôle des locataires sur leurs conditions de logement, puisqu'ils et elles choisissent les services qu'ils et elles sont prêt<sup>E</sup>s à payer (Aubrée, 2005).

Cependant, la politique du logement en Suède tend à se transformer dans les années 1990 avec le retrait du gouvernement central dans le domaine du logement et l'abolition du ministère du Logement. Autre résultat de cette réforme fiscale ; le système de négociation entre locataires et SHM a été remis en question, puis enrayé, par suite d'une baisse de subventions adressées à l'endroit des sociétés d'habitation municipales. Ces dernières se sont vues obligées d'adopter «un fonctionnement plus proche de l'économie de marché» en fixant les prix en fonction des doubles critères de la qualité et de l'emplacement du

logement et ce, malgré les vives oppositions des syndicats de locataires (Aubrée, 2005 ; p.168). De plus, faute de financement, les sociétés municipales ont presque mis fin à leurs programmes de construction de logements (OCDE, 2006).

La Suède fait place à une demande croissante de logements près des grandes zones métropolitaines, alors que d'autres secteurs se démarquent par leur taux élevé d'inoccupation. Selon une étude économique réalisée par l'OCDE sur la Suède, un des enjeux pour la Suède en matière d'habitation réside dans le fait de libéraliser le marché du logement, une orientation qui tend actuellement à se définir par une déréglementation des loyers et une plus grande flexibilité des règles d'urbanisme dans ce pays (OCDE, 2006).

Lors de l'assemblée générale de la conférence *Le logement social et l'Europe des services publics* tenue en 2005, Ghekier (directeur de la délégation de l'*Union sociale pour l'habitat auprès des institutions européennes*) a conclu la table ronde en faisant référence au contentieux entre le système suédois et la *Fédération Européenne de la propriété immobilière* – que la Cour devra trancher. L'intervenant a conclu que le débat autour de la régulation du logement versus les forces du marché est clos. En effet, selon lui : «le service public des pays nordiques a été libéralisé : le modèle idéal est terminé» (Cazenave, 2006).

Les particularités en matière de politique du logement en Suède, tels la décentralisation avec les sociétés d'habitation municipales, la fixation et l'attribution des loyers sont tous des éléments propres à un État social-démocrate qui tend à s'effacer dans le cadre d'un processus de libéralisation du pays.

### 1.1.3 La France

Afin de situer les tendances du marché de l'habitation en France, un État dit corporatiste, selon Esping-Andersen, examinons les statistiques qui prévalent depuis la fin des années 1980 : «la part des propriétaires occupants reste autour de 55 %, celle des locataires dans le secteur privé à 20 % et les locataires dans le secteur social 17 % à 18 %» (Aubrée, 2005 ; p.97). La France centralise les compétences en matière de logement. Ce pays aux prises avec une crise du logement a pourtant adopté en 1990 la *Loi Besson* qui affirme le droit au logement (Aubrée, 2005).

L'État corporatiste français a des politiques d'aide pour les ménages et les individus; l'aide personnalisée au logement et les prêts conventionnés. Selon les chiffres gouvernementaux, près d'un locataire sur deux reçoit de l'aide financière de l'État, qu'il réside dans un logement de type privé ou social (Aubrée, 2005). Notons également le 1 % logement, c'est-à-dire l'apport du 1 % patronal dans le parc locatif de logement qui doit être composé de logements sociaux, lors des constructions neuves.

Le discours de l'État en matière d'habitation repose sur la mixité sociale ; les communes doivent construire un pourcentage de logements sociaux (HLM) dans un projet de logements privés et ce pourcentage doit atteindre 20 % de HLM à l'intérieur de chaque commune sous peine d'amendes. Selon l'association Droit Au Logement (DAL), malgré la mesure du 20 % la construction de logements sociaux demeure très faible :

L'obligation de 20 % de logements sociaux génère un effet de seuil dans les communes qui ont dépassé ce quota. Les bailleurs sociaux privilégiuent la valorisation de leur patrimoine [destruction des logements HLM accueillant les ménages les plus pauvres] (DAL, 2006).

Les démolitions de ces logements sociaux existants de même que toutes les restructurations engendrées font en sorte que l'offre de logements sociaux en France demeure faible. Par le fait même, «les difficultés d'accès au logement des ménages modestes ou pauvres s'accroissent» (DAL, 2006). De plus, malgré les axes d'orientation de la *Loi de lutte contre l'exclusion* de 1998, la prévention des expulsions et la lutte contre l'insalubrité des logements, le nombre d'expulsions progresse (DAL, 2006). Il

s'avère également pertinent de mentionner l'absence d'une Régie du logement en France, qui encadrerait les augmentations de loyer.

Malgré le taux de socialisation du parc locatif de logements qui frôle le 20 % et des aides financières octroyées par l'État, force est de constater que le marché est incapable de supporter touTEs les mal logéEs en France :

1,6 millions vivent dans des logements sans douche, WC ou les deux, 1 million de personnes sont logées en situation de surpeuplement accentué, 550 000 personnes vivent dans des hôtels ou des meublés et parmi les locataires 300 000 ménages sont en situation d'impayés de loyers dont les deux tiers dans le parc social (DAL, 2006).

Prud'homme explique que malgré le fait que le droit au logement a été proclamé et inscrit dans la loi depuis une vingtaine d'années, on compte plus de 3 millions de mal logéEs en France (Prud'homme, 2004).

#### **1.1.4 Le Canada**

À la lumière de ces quelques modèles d'habitation, il est possible de situer le marché de l'habitation au Canada, dans son contexte économique et politique, démontrant que la question du logement n'est pas nécessairement une priorité pour l'État. Selon la typologie d'Esping-Andersen, le Canada est un État libéral, et le Québec n'y fait pas exception. D'ailleurs, il est pertinent de comparer le taux élevé de socialisation du parc locatif de logements dans les pays post-communistes à celui du Québec où l'on ne retrouve que 8% de logements sociaux dans l'ensemble du parc locatif de logements (FRAPRU, 2005).

## **1.2 L'évolution du modèle capitaliste du marché de l'habitation au Québec et luttes pour le droit au logement**

Le Québec est associé à un modèle libéral, tout comme certains pays industrialisés, où le logement est considéré davantage comme étant une marchandise plutôt qu'un droit fondamental (Bennett, 1994). D'ailleurs, comme le mentionne Bennett, le droit au logement est absent des *Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés*. Au plus, il est question de droit à un niveau de vie décent dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (Bennett, 1994). Ces articles de loi laissent place à une large interprétation et ne spécifient en rien le logement comme étant un droit. En ce sens, le marché de l'habitation fluctue selon les aléas du marché capitaliste, ce qui amène plusieurs problèmes pour les locataires ; évictions, reprises de logement, hausses de loyer, discriminations, incapacité de payer des locataires, etc. Ces problèmes reflètent la crise du logement au Québec, qui depuis les années 2000, s'est transformée, revêt un nouveau visage, mais perdure dans le temps. De là, découlent les luttes pour le droit au logement au Québec. D'ailleurs, depuis plusieurs années, les comités logement revendiquent une véritable politique d'habitation au Québec (FRAPRU, 1998 et 2004 ; RCLALQ, 2005).

Les luttes pour le droit au logement au Québec datent du début du XXe siècle, mais sont très peu documentées. Selon Bennett, la crise des années 1930 a été particulièrement difficile pour une forte majorité de locataires se trouvant dans l'incapacité de payer leur logement et qui se voyaient expulser par leurs propriétaires (Bennett, 1994). À cette même époque, les syndicats de marins s'interposaient avec force physique devant les huissiers afin de faire respecter le maintien dans les lieux des locataires (Bennett, 1994). Le gouvernement fédéral créa en 1935 le «*Dominion Council Act*» qui conduit à la construction résidentielle, facilitée par le maintien à la baisse des taux hypothécaires, afin de stimuler l'économie. De plus, en 1938, l'État fédéral subventionne les municipalités pour la mise sur pied d'habitations à loyers modiques (HLM) (RCLALQ, 2005).

Les années 1940 et 1950 en matière de politiques sociales au Québec sont fortement influencées par l'État fédéral. Québec joue un rôle passif et adopte plutôt une attitude de

laisser-faire dans le domaine du social, alors qu'une grande partie de la population est appauvrie et démontre des besoins criants (Vaillancourt, 1988). Selon Vaillancourt :

Cette stratégie sociale non interventionniste qui traverse les politiques sociales relevant de l'État provincial et du réseau volontaire relié à l'Église catholique contraste fortement avec la stratégie keynésienne et interventionniste qui traverse les politiques sociales relevant de l'État fédéral (Vaillancourt, 1988 ; p.485).

Le gouvernement fédéral met sur pied en 1943 la «Commission des loyers» qui interdit les augmentations de loyer et les expulsions des locataires (RCLALQ, 2006). Au Québec, les quelques politiques sociales en vigueur n'abordent pas la question du logement. La lutte pour le droit au logement dans les années 1945 est affectée par le retour des vétérans de la guerre et le manque de logements au Québec. Les vétérans afin de se loger et de dénoncer cette pénurie de logements procèdent à l'ouverture de plusieurs squats sur l'Île de Montréal et l'Île Sainte-Hélène (Bennett, 1994). L'après-guerre est une période où l'Église catholique et les élites politiques s'opposent aux blocs d'habitation, considérés comme des «nids d'immoralité», des lieux favorisant la promiscuité (Bennett, 1994 ; p. 15). D'ailleurs comme le mentionne Vaillancourt :

La justice sociale était fort malmenée au Québec sous la férule duplessiste et s'il y'en avait quelque part, c'était ailleurs que dans les milieux gouvernementaux et en dépit des actions menées par l'Union Nationale (Vaillancourt, 1988 ; p. 479).

On note, en 1945, la création de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) par le gouvernement fédéral dans le but de stimuler la construction résidentielle au Canada. En 1946, le fédéral lève l'interdiction concernant la reprise de logement à la fin du bail, permettant ainsi au propriétaire d'y installer ses ascendants ou descendants ou tout autre parent à charge. De plus, en 1949, le moratoire portant sur les évictions des locataires est à son tour suspendu. Un autre élément important durant ces mêmes années repose en la création d'une commission qui favorise la conciliation entre propriétaires et locataires dans le cas de hausses de loyer en 1947 (RCLALQ, 2006). Puis, en 1951, la Commission des loyers au palier fédéral est abolie. Le gouvernement provincial implante alors sa propre commission des loyers qui sera en fonction jusque dans les années 1980.

La Révolution tranquille dans les années 1960 témoigne d'un profond changement pour le Québec. Comme le soulignent Mayer & Goyette, «Les élites québécoises tiennent un nouveau discours de démocratisation, de reconnaissance et d'élargissement des droits sociaux» (Mayer & Goyette, 2000 ; p.36). Le gouvernement au pouvoir met sur pied diverses commissions d'enquêtes proposant des réformes en regard des politiques sociales. Mayer & Goyette mentionnent cette transition d'un état de «laisser-faire» vers un État de type providence :

Soutenu par un important consensus social, le gouvernement libéral de l'époque se lance dans une vaste entreprise de rattrapage afin d'adapter les diverses structures de la société québécoise aux réalités du «monde moderne» (Mayer & Goyette, 2000 ; p.36).

Selon Dechêne-Minguy, «l'État manifeste une volonté non équivoque d'assumer le leadership du développement» (Dechêne-Minguy, 1981). Pour l'auteure, cette période de bouleversement marque le début du rôle interventionniste de l'État. Concrètement, les dirigeants politiques adoptèrent la *Loi sur les caisses d'épargne et de crédit* et la *Loi sur les associations coopératives*. Cependant, ce n'est que vers le milieu des années 1960 et le début des années 1970 que les coopératives sont envisagées comme idéal type de développement communautaire, étant associées à l'amélioration des conditions de vie des individus et à une gestion collective (Dechêne-Minguy, 1981).

Outre la création du ministère de la Famille et du Bien-être social en 1961, sont adoptées les *lois sur les allocations familiales* en 1960 et sur *l'aide sociale* en 1969. Comme le mentionnent les auteurs Mayer & Goyette : «En somme, c'est dans les années 1960 que les programmes sociaux connaissent leur plus forte expansion» (Mayer & Goyette, 2000 ; p.39).

Selon Bennett, les premiers comités de citoyenNES sont nés dans les années 1960 en réaction des citoyenNES aux démolitions de leurs quartiers ; constructions d'autoroutes, d'hôtels et de logements de luxe dans les centres-villes au Québec (Bennett, 1994). Comme il est mentionné dans le document du FRAPRU, les terrains situés aux centres-villes prennent de la valeur, beaucoup plus que les bâtiments sur ces terrains, ce qui

inspire les spéculateurs : «Les maisons sont laissées à l'abandon, démolies ou carrément incendiées» (FRAPRU, 1998 ; p.4). Des dizaines de milliers de logements ouvriers sont démolis, ce qui anima les luttes des comités logement un peu partout au Québec. Selon Bennett, cette période de démolition est associée à la gentrification des quartiers et des mesures sont mises en place par les municipalités pour inciter la classe moyenne à s'établir dans les quartiers populaires (Bennett, 1994). Les locataires à faibles revenus habitant ces logements démolis ou qui n'ont pas les moyens d'encaisser les hausses de loyer doivent s'établir en périphérie des nouveaux quartiers gentrifiés (BAIL, 2003).

La construction d'un État providence au Québec dans les années 1960 et qui s'est développé au cours des années 1970, n'est pas étrangère à la pression exercée par les mouvements sociaux qui sont également en émergence durant cette même période. Les compromis qui découlent des négociations entre les groupes de défense de droits et l'État peuvent se traduirent entre autres par la construction de quelques logements sociaux.

Les années 1970 correspondent à cette «période de transformation dans l'organisation des services» ; où sont publiés de nombreux rapports qui conduiront l'État à mettre en place un réseau d'établissements sociosanitaires (Mayer & Goyette, 2000 ; p.40). De là découle en 1970 la *Loi sur l'assurance-maladie* suivie en 1971 par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Par la création de centres de santé et services sociaux (CSSS), de centres locaux de services communautaires (CLSC) et de centres d'accueil (CA), est imputée à l'État la responsabilité de l'organisation et de la distribution des services (Mayer & Goyette, 2000).

En matière d'habitation, on adopte en 1971 la *Loi pour promouvoir la conciliation entre propriétaires et locataires*. Celle-ci deviendra en 1977, sous le gouvernement péquiste, la *Loi sur la Régie du logement* (Bennett, 1994).

En 1973, la SCHL et la Société d'habitation du Québec (SHQ) inaugurent le programme d'amélioration de quartier (PAQ) offert aux municipalités. Celles-ci ont la possibilité de désigner des zones, où elles voudraient intervenir afin de combler les lacunes des équipements socio-récréatifs, des infrastructures municipales et de la qualité d'habitation

(FRAPRU, 1998). Malgré le fait que la participation des citoyenNES était prévue, ce ne fut pas le cas dans les faits :

Les citoyens et les citoyennes ont beau être consultés, leur voix n'est pas pour autant entendue. Les rénovations chassent carrément les locataires en place. Une enquête publiée en 1976 par la Clinique d'aménagement de l'Université de Montréal, démontre que, dans les quartiers de la métropole, la rénovation s'est soldée par des hausses de loyer moyennes de près de 100 % et par le déménagement de 75 % des locataires (FRAPRU, 1998).

Ainsi, en guise de réponse, le *Colloque populaire sur les PAQ* regroupant des organismes de plusieurs régions, est organisé en 1978. Les groupes adoptent une série de revendications, dont entre autres, la mise sur pied d'une organisation commune autour de l'aménagement urbain qui donnera naissance au FRAPRU (FRAPRU, 1998). Selon Bennett, dans la même année, les comités logement fondent le Regroupement pour le gel des loyers qui deviendra en 1980, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ ; Bennett, 1994).

Les années 1980 se soldent par une crise de l'État providence, où l'on assiste à une réduction des dépenses publiques et, par le fait même, à une remise en question de la protection sociale étatique. L'État invoque le ralentissement économique et les difficultés budgétaires afin de limiter les dépenses dans les politiques sociales (Mayer & Goyer, 2000). Dans ces mêmes années, est créée la Régie du logement en 1980, mandatée pour régir le marché locatif selon la *Loi sur l'habitation*. Cet organisme se veut un tribunal administratif dont la juridiction relève du gouvernement provincial (RCLALQ, 2006).

Selon le FRAPRU, le gouvernement québécois freine le financement de logements sociaux dans le budget de mars 1980 :

Le ministre des finances Jacques Parizeau, fait savoir que son gouvernement entend désormais réduire «l'aide à la pierre» pour privilégier «l'aide à la personne». En termes plus clairs, le gouvernement péquiste coupe dans le financement de nouveaux HLM, afin de mettre sur pied un programme, baptisé *Logirente*, accordant une aide financière directe aux aînéEs demeurant...dans des logements privés (FRAPRU, 1998).

En désaccord avec les décisions du ministre Parizeau, les luttes des comités logement s'articulent principalement autour de la revendication de nouveaux logements sociaux. Leur construction est exigée sur des terrains vacants ciblés par les comités logement. En parallèle, se forment des comités de requérantEs de logements sociaux dans plusieurs quartiers afin de faire entendre leurs revendications (FRAPRU, 1998). Cependant, dans le milieu des années 1980, les politiques d'habitation, influencées par les conséquences de la rupture avec l'État providence, délaissent la construction de logements sociaux et favorisent davantage l'accès à la propriété privée (RCLALQ, 2005).

Les années 1990 sont teintées par les idées néolibérales qui orientent les interventions du gouvernement québécois. À travers ces transformations, est privilégié «un retrait de l'État de son rôle de régulateur de l'économie et de distributeur des richesses». On parle de «rupture avec les politiques antérieures dites keynésiennes» (Mayer & Goyette, 2000 ; p.46). Plusieurs réformes viennent bouleverser les pratiques dans le champ social dont entre autres les réformes Côté en 1991 et Rochon en 1994. Selon le RCLALQ, le domaine juridique est également soumis à des changements en 1991, où l'on assiste à une révision et des modifications du Code civil du Québec ; sont introduits, entre autres, l'imposition de dommages et intérêts punitifs en cas de harcèlement, de même que la cession de bail distincte de la sous-location (RCLALQ, 2005).

Les locataires n'échappent pas au contexte néo-libéral : ils et elles se font imposer un décret sur la modification de fixation des loyers de certains logements sociaux. De plus, une réduction de 15 % des sommes consacrées au logement social au Canada est annoncée dans le budget fédéral de 1990. Selon le FRAPRU, le coup le plus difficile à encaisser est le retrait d'Ottawa dans le financement des HLM à partir de 1994.

Les années 2000 sont marquées par une crise du logement qui se transforme, mais persiste dans le temps, et l'incapacité du marché de l'habitation de supporter les locataires dans cette impasse. Avec la montée du néolibéralisme et de la mondialisation, les conséquences sont lourdes en regard aux droits de la personne et de la démocratie : le filet de protection sociale s'effrite, les gains acquis au fil des ans demeurent incertains et le marché de l'habitation n'y fait pas exception.

Afin de dresser un portrait de la situation des années 2000, une étude réalisée en 2002 par l'INRS-Urbanisation, Culture et Société, démontre que le secteur locatif d'habitation génère des revenus bruts de plus de 6 milliards de dollars par année. Il est rapporté que les propriétaires sont confiants de leurs perspectives quant aux 5 prochaines années. Voici quelques chiffres : «12 % des propriétaires possèdent 57 % du parc locatif et que 800 d'entre eux, sur les quelques 277 000 propriétaires de la province détiennent 16 % du parc» (RCLALQ, 2005). À partir de ces statistiques, il est possible de faire deux observations concernant le marché de l'habitation au Québec : d'une part il y a une dispersion de la propriété entre les mains de nombreux petits propriétaires occupants et de l'autre, on constate un phénomène de concentration où un petit nombre de propriétaires détiennent une grande partie du parc locatif (Thériault & Lefebvre-Legault, 2006).

Concernant le secteur locatif de logements, l'État québécois encadre les relations locataire-propriétaire. Selon le RCLALQ, ces relations sont régies dans une perspective de conciliation entre les deux parties et non avec une volonté de protéger les droits des locataires à l'intérieur du marché locatif privé (RCLALQ, 2005). Ainsi, la Régie favorise la médiation entre le propriétaire et le locataire afin d'arriver à une entente commune et ce, sans prendre en considération le statut inégal des catégories d'individus.

En 2002, le taux d'inoccupation frôle le 0.5 % dans la ville de Québec. C'est un pourcentage très bas comparativement aux années précédentes, où la moyenne se situait autour de 3 % (FRAPRU, 2004). En plus de la rareté des logements disponibles, l'incapacité de payer des locataires est un facteur déterminant, puisque le revenu médian des locataires ne cesse de diminuer depuis les dernières années. Il est notamment question de discrimination à l'égard de certaines catégories de ménages (personnes monoparentales, immigrantes, assistées sociaux, étudiantes). Dans un contexte de crise, parmi un nombre très élevé de demandes, les propriétaires ont le choix de leurs locataires. La crise du logement se caractérise également par des hausses de loyer, des évictions, de même que des reprises de logement par les propriétaires pour loger des membres de leur famille (BAIL, 2003).

La ville de Québec, de même que d'autres municipalités, en 2002, à l'arrivée du premier juillet, met sur pied un programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis découlant de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*. Les comités logement se concertent pour tenter de trouver des pistes de solutions, car selon la liste officielle de la ville de Québec, près de 400 ménages risquent de se retrouver sans logement pour juillet 2002. En fait, plusieurs municipalités, autres que la ville de Québec, sont aussi aux prises avec ces problèmes. Dans le cadre de la semaine nationale d'action du FRAPRU en mai 2002, chaque groupe membre est appelé à organiser des actions locales sur ses propres bases afin de revendiquer 8000 logements sociaux et de sensibiliser la population aux enjeux de la crise du logement. Des actions et occupations ont lieu simultanément dans plusieurs régions du Québec.

On assiste à plusieurs luttes et mobilisations des groupes pour le droit au logement à l'intérieur du «courant dominant»<sup>3</sup> du communautaire, tels les comités logement et les comités de citoyenNES, mais également à une multiplication de collectifs et de groupes d'affinités. Kruzynski mentionne à propos de ces collectifs qu'ils s'autoproclament anticapitalistes, antiautoritaires, antipatriarcaux et qu'ils s'organisent de façon fluide et non hiérarchique (Kruzynski, 2004a). Ces groupes œuvrent en marge des courants plus institutionnalisés et procèdent à des actions directes, radicalisant la lutte pour le droit au logement. C'est notamment le cas des actions de la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC-logement) et de militantEs de Québec qui débouchent sur des squats autogérés. C'est sur une de ces dernières expériences que nous allons maintenant porter un regard spécifique ; celle du squat du 920 de la Chevrotière.

### **1.3 Lutte pour le droit au logement dans la ville de Québec**

En 2002, les militantEs du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste<sup>4</sup> ont occupé un bâtiment appartenant à la ville de Québec afin de dénoncer la crise du logement de même que la gentrification de leur quartier. Ce squat, situé au 920 de la Chevrotière, peut être associé

---

<sup>3</sup> Traduction de «mainstream».

<sup>4</sup> Groupe populaire oeuvrant sur les questions d'habitation, de réaménagement urbain et tout autres dossiers en lien avec les conditions de vie des résidentEs du quartier Saint-Jean-Baptiste, dans la ville de Québec.

au phénomène du squatting qui s'organise un peu partout dans le monde. Harnois définit les squats comme étant des :

Établissements humains, souvent menacés par l'éviction, parce que les individus se sont appropriés illégalement des espaces privés ou publics, c'est-à-dire sans l'autorisation des propriétaires fonciers, ces espaces constituant une typologie d'habitat non conforme aux normes régies par l'État (Harnois, 1997 ; p.9).

Les militantEs occupent un bâtiment pour des raisons politiques, dont celle pour le droit au logement et s'organisent habituellement collectivement sous les principes de l'autogestion. C'est particulièrement le cas du squat<sup>5</sup> du 920 de la Chevrotière ; il s'agit d'une quinzaine de militantEs libertaires qui veulent prendre en charge leurs conditions d'habitation en se réappropriant un bâtiment. Les militantEs sont passéEs d'une occupation prolongée à une expérience d'autogestion. Il est entre autres questions d'une gestion collective du bâtiment occupé, de réfléchir et de travailler sur les rapports homme-femme, de l'exercice de la démocratie directe, de la rotation et de la polyvalence des tâches, – tous des principes découlant de l'autogestion.

## 1.4 Problématique

Les squats du type du 920 de la Chevrotière sont marginaux et par le fait même peu étudiés et compris (Michaud, 2000). Les études réalisées sur la lutte pour le droit au logement concernent davantage les groupes communautaires du «courant dominant», mais ne documentent pas les groupes d'affinités et les collectifs en marge de cette vague (FRAPRU, 1998 ; Bennett, 1994 ; Forcier, 1993 ; Hamel, 1983 ; Hanley, 2004 ; Mc Graw, 1978). Les militantEs qui oeuvrent à la marge sont davantage associéEs au courant altermondialiste; ils et elles s'identifient au vieux slogan «un autre monde est possible» et tentent de construire un nouveau projet de société, basé sur d'autres valeurs que celles véhiculées par les systèmes capitaliste et patriarcal. L'émergence de squats autogérés tels Préfontaine-Overdale à Montréal (en 2001) et de la Chevrotière (en 2002) démontre un certain intérêt pour définir un projet autogestionnaire au Québec.

---

<sup>5</sup> Ici le terme squat réfère à une occupation politique et non à une «pratique de débrouillardise» employée par les jeunes de la rue comme mode de survie (Parazelli, 2004).

L'autogestion a été étudiée dans le passé par des intellectuelLES lorsque ce projet socialiste était davantage à l'ordre du jour. Par exemple, on assiste au Québec, dans les années 1970-1980, à l'explosion de certaines expériences autogestionnaires. Celles-ci débordent de l'univers du travail (particulièrement de la production) pour se transposer dans d'autres sphères. Que ce soit au niveau des entreprises (Imprimerie Harpell, Tricofil, Uniroyal et Servaas de ville d'Anjou) ou des expériences d'organisation en milieu rural (Guyenne, le JAL) ou à travers les services (Café Campus, les cliniques médicales, les groupes de consommateurs, les groupes de femmes, les troupes de théâtre), les individus se sont organisés collectivement avec des principes qui se rapprochent de ce qu'est l'autogestion (Gagnon & Rioux, 1988 ; Jean, 1986 ; Vennat, 1980).

Notons également les apports théoriques découlant de la recherche sur *Les pratiques émancipatoires en milieu populaire*<sup>6</sup> (Gagnon, Rioux, Dupuis & Fortin, 1982). Lepage explique que cette recherche-action visait à documenter les différentes expériences de pratiques qualifiées d'émancipatoires, c'est-à-dire des pratiques qui offrent des avenues concrètes d'émancipation si l'on se réfère aux contradictions de la société (Lepage, 2005). Quelques années plus tard, soit en 1988, est publié un portrait critique du mouvement autogestionnaire au Québec réalisé par Gagnon et Rioux ayant pour titre *À propos d'autogestion et d'émancipation*.

Cependant, en 2005, il est très peu question d'autogestion à l'exception de certains écrits par le biais de la revue *Possibles*<sup>7</sup> ou sur l'X (Parazelli, 2003). Cependant, comme l'explique Gagnon, les «voies de l'autogestion étant devenues plus souterraines»<sup>8</sup>, il est désormais question de traiter la problématique de façon plus large (Gagnon, 2005). Ainsi, on assiste au fil des ans, à *Possibles*, au passage d'une revue qui traite exclusivement d'autogestion, à des articles occasionnels portant sur ce sujet. La

<sup>6</sup> Au Québec, dans les années 1970, il est important de souligner que l'autogestion était davantage subordonnée à un projet souverainiste de gauche.

<sup>7</sup> En 1976, a lieu le lancement de la revue *Possibles* créée et mise sur pied par les sociologues Gabriel Gagnon, Marcel Rioux et Robert Laplante. La revue *Possibles* devient la tribune des sujets se rapportant à l'autogestion au Québec, un espace de discussion. Cette revue où l'autogestion est à l'ordre du jour avait pour objectif de «veiller à ce qu'une éventuelle souveraineté du Québec soit orientée par l'idéologie autogestionnaire» (Gagnon, 2005 ; p.21).

<sup>8</sup> Dans les années 1990, les voies de l'autogestion ne sont pas tant devenues souterraines, mais des autoroutes vers l'économie sociale et le modèle coopératif, la promotion d'un tiers secteur concurrent mais coexistant harmonieusement avec les secteurs privés et publics (Boivin & Fortier, 1997)

thématique de l'autogestion est traitée parmi d'autres sujets, ne constituant plus la trame de fonds de *Possibles*. À l'exception, certes, du numéro d'avril 2005 – un genre de rétrospective de l'autogestion.

Lepage explique que, au cours des années 1990, le «paradigme de l'autogestion est tombé en désuétude et certaines pratiques abandonnées» (Lepage, 2005). Cette critique formulée par Lepage ne semble pas prendre en considération le travail des groupes et des collectifs anarchistes<sup>9</sup> qui ont publié des écrits sur l'autogestion. Certes, ces écrits sont diffusés à petite échelle, n'ayant ni la tribune ni les ressources financières que d'autres groupes de recherche universitaire possèdent. Par contre, ils existent et témoignent de certaines expériences autogérées au Québec. D'ailleurs, au printemps 2005, la Fédération des communistes libertaires du Nord-Est (NEFAC), en collaboration avec Alternative libertaire, a publié *L'autogestion une idée toujours neuve* (NEFAC, 2005).

Depuis 2003 a lieu, à tous les printemps, la *Journée autogérée* dans la ville de Québec, où des militantEs se rencontrent pour discuter d'expériences autogestionnaires au Québec et ailleurs dans le monde. La *Journée autogérée* se veut un espace de discussions et de réflexions pour les militantEs sur l'autogestion. Cet évènement démontre un intérêt des libertaires pour la question de l'autogestion.

Si Lepage affirme : «Le milieu libertaire québécois est fortement impliqué dans la réflexion sur la possibilité actuelle de l'autogestion. Les libertaires sont en fait les seuls qui se réclament directement de l'autogestion». Il reste que peu d'écrits viennent documenter cette forme d'organisation pourtant présente dans le milieu militant (Lepage, 2005 ; p.105). D'ailleurs, afin de combler cette lacune est mis sur pied le *Collectif de recherche sur l'autogestion*<sup>10</sup> en juin 2005, sous la direction d'Anna Kruzyński, à l'Université de Montréal. Ce collectif étudiera certaines expériences autogestionnaires au Québec recensées à partir de 1997 afin d'y étudier ce mode d'organisation et les défis qui en découlent. Il y a donc un renouveau d'intérêt pour la question de l'autogestion et mon projet de maîtrise s'insère à l'intérieur de ce courant.

---

<sup>9</sup> Mentionnons entre autres au Québec les revues *Démarchie*, *Rebelle*, *Hors d'ordre*, *Ruptures et Cause commune*.

<sup>10</sup> Collectif de recherche dont je suis membre et auxiliaire de recherche.

## **1.5 Pertinence scientifique et sociale**

Il est important d'étudier les groupes qui oeuvrent à la marge. Malgré le fait que l'autogestion est un sujet assez documenté, il s'avère difficile de trouver des articles scientifiques portant sur ce sujet. Cela semble d'autant plus pertinent que la majorité des écrits proviennent de l'extérieur du Québec, plus spécifiquement de la France. Un autre aspect qui démontre la pertinence scientifique d'une étude sur l'autogestion réside dans le fait que les quelques recherches recensées datent de plusieurs années (1960-1980). Il serait donc pertinent de dégager ce que représente l'autogestion au début du 21<sup>e</sup> siècle, dans la foulée «*post-Sommet des Amériques*» de 2001. Les ouvrages portant sur l'autogestion sont très peu empiriques et plutôt d'ordre théorique. Cela dit, les ouvrages académiques portant sur l'étude des relations de pouvoir à l'intérieur d'un espace autogéré et plus particulièrement les rapports homme-femme sont inexistant. Puis, aborder ces relations de pouvoir à travers les différents mécanismes et techniques du pouvoir dans une perspective foucaldienne est une approche novatrice.

Pour ce qui est de la lutte pour le droit au logement au Québec, mises à part quelques études initiées par les regroupements nationaux de comités de logement (FRAPRU, 1989; FRAPRU, 1998 ; RCLALQ, 2005), l'introduction du document de Bennett (Bennett, 1994) et les *FRAPRU frappe encore!* –un journal de liaison pour les groupes membres distribué au trois mois – ou d'autres auteurs (Forcier, 1993 ; Hamel, 1983 ; Hanley, 2004 ; McGraw, 1978) il existe très peu d'écrits sur cette question. Les luttes menées par des groupes de militantEs en marge de ce courant ne sont pas documentées. Également, les ouvrages traitant des squats sont pratiquement inexistant. Plusieurs perspectives de recherches sont à combler, n'ayant même pas été couvertes en matière d'habitation et de luttes pour le droit au logement.

Plusieurs théories tentent d'expliquer les politiques sociales en matière de changement social en accordant un rôle prépondérant aux différents groupes sociaux qui viennent les influencer. Il est même fréquemment question d'étudier les luttes de certaines organisations institutionnelles et communautaires et de faire des liens avec leur influence sur les politiques sociales. Mais que sait-on de l'émergence et du fonctionnement des

groupes libertaires? Il s'avère donc pertinent, scientifiquement, de documenter cette tendance altermondialiste présente au cœur des luttes pour le droit au logement, marginale face au «courant dominant» du communautaire.

Les acteurs et les actrices pour le droit au logement pourraient partir de ce mémoire sur les luttes d'ici pour alimenter des discussions sur leurs pratiques, les gains et les perspectives à venir. Puis, le fait de documenter cette lutte collective et le processus d'autogestion des squatters permettra de donner aux militantEs des outils pour développer leur pratique et peut-être alimenter des discussions sur les forces et les limites que comporte ce mode d'organisation. Finalement, explorer les relations de pouvoir dans un espace autogéré s'avère essentiel à la survie de tout groupe puisque cela consiste à mettre en relief des dynamiques rarement étudiées.

## Chapitre 2 : Cadre conceptuel

### 2.1 L'autogestion

#### 2.1.1 Historicité et évolution du concept d'autogestion<sup>11</sup>

Il n'y a pas de définition universelle de l'autogestion comme il est possible de le constater de par la polysémie du terme et de son contenu flou (Georgi, 2003). Les diverses interprétations possibles du concept d'autogestion ne sont pas étrangères à son pouvoir d'attraction. D'ailleurs, selon Corpet, il semblerait plus opportun d'utiliser l'expression «des autogestions» au lieu d'une autogestion faisant référence à un seul mode d'emploi (Corpet, 1982). L'auteur explique :

En raison de cette multiplication des formules théoriques et des manifestations pratiques [...] «habitat autogéré», «autogestion des luttes», «autogestion pédagogique», «autogestion sociale», «socialisme autogestionnaire», il serait plus exact de parler des autogestions plutôt que d'une autogestion entendue comme un modèle unique et universel de transformation sociale, valable et transposable en tous lieux et en toutes circonstances (Corpet, 1982 ; p.70).

Voilà entre autres pourquoi l'autogestion est aussi séduisante ou du moins a marqué l'imaginaire dans les années 1970 ; plusieurs courants l'ont interprétée selon leurs convictions et lignes de pensée. En ce sens, « Gauchistes et réformistes, libertaires et technocrates, chrétiens et sociaux-démocrates, marginaux et syndicalistes s'en réclament» (Georgi, 1999 ; p.58). Cependant, cette citation qui s'appliquait dans les années 1970, se retrouve désuète actuellement, où l'autogestion n'est plus au cœur des projets de société. Pucciarelli associe l'autogestion d'aujourd'hui à un principe de base lié essentiellement à une pratique libertaire (Pucciarelli, 1999).

Selon Bourdet & Guillerm, le concept d'autogestion fait référence aux conseils ouvriers d'avant et d'après la Première guerre mondiale, à la Commune de Paris, aux Soviets en Russie, au contrôle des usines en Allemagne et en Italie, aux collectivités en Catalogne libertaire. Malgré le fait que l'autogestion a connu un certain recul après au sortir de la

---

<sup>11</sup> Ce titre de section et le contenu sur l'autogestion est tiré d'un texte dont je suis l'auteure, encadrée par Anna Kruzynski, pour le Collectif de recherche sur l'autogestion à l'Université de Montréal.

révolution russe en 1917, l'idée a fait réapparition lors de la Guerre en Espagne de 1936-1939. D'autres exemples, après la Seconde guerre mondiale, illustrent ce type d'organisations, tels que la Tchécoslovaquie, l'insurrection Hongroise, l'Algérie, le Chili et particulièrement la Yougoslavie, le modèle-phare de l'autogestion française (Dezès, 2003 ; Corpet, 1982 ; Bourdet & Guillerm, 1975).

### 2.1.2 Les penseurs anarchistes

L'autogestion tire ses racines du socialisme classique au XIXe siècle et, particulièrement, des courants anarcho-syndicalistes ou du syndicalisme révolutionnaire français. Tixier affirme que, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, le courant autogestionnaire existe et se reflète à travers les « différentes expressions de l'anarchisme » (Tixier, 1987 ; p.223). Mothé affirme que : «l'autogestion s'appuie sur deux idéologies de base, l'une libertaire dont les Pères Fondateurs se trouvent en France avec Proudhon de même qu'en Russie avec Bakounine et Kropotkine, et l'autre marxiste avec ses nombreux théoriciens» (Mothé, 1980 ; p.12 ; Tixier, 1987). Corpet quant à lui, ajoute le courant des utopies critiques où se situent entre autres Saint-Simon, Fourier et Owen (Corpet, 1982 ; p.72). Pour Georgi, il est également important de souligner que les adeptes de l'autogestion proviennent d'horizons différents tels les milieux intellectuel et militant (Georgi, 2003).

Charles Fourier<sup>12</sup> (1773-1837) est l'un des premiers théoriciens de l'autogestion. Il énonce une critique des désordres sociaux créés par la société capitaliste et propose qu'elle soit réorganisée en associations de producteurs libres et autonomes –phalanstères– où le travail est fondé sur l'essor des passions (d'Allemagne, 1992 ; Bourdet & Guillerm, 1975). Selon Debout, l'appel au monde nouveau de Fourier comporte deux buts : «l'attraction industrielle» qui consiste à rendre le travail attrayant au même titre que les

<sup>12</sup> «L'autogestion passionnelle ou la théorie sociétaire de Charles Fourier» tel est le titre de l'article de Debout dans la revue *Autogestion*, associant Fourier à un précurseur de l'autogestion. L'auteure explique dans son texte que Fourier croyait en une révolution totale et partait de sa critique des associations forcées des Jésuites du Paraguay, afin d'alimenter sa réflexion sur l'élaboration de son projet de société. (Debout, 1968 ; p.125). L'utopiste prévoit en «Harmonie» la possibilité de vivre de façon complaisante sans travailler, une société où il est «interdit d'interdire» (Debout, 1968 ; p.127)

loisirs, les plaisirs, les fêtes et, en second lieu, «l'association la plus étendue et la plus économique en tous travaux» (Debout, 1968 ; p.127).

La définition de l'autogestion de Fourier met en perspective l'élaboration d'un nouveau projet de société basé sur de nouveaux rapports sociaux :

L'autogestion c'est la projection idéale d'une société où la servitude, la confiscation de l'initiative et de la capacité de décider, la soumission impuissante aux dominations extérieures et, en définitive, l'exploitation de l'homme par l'homme serait supprimée (Sallon, 1976).

Un autre théoricien, Proudhon,<sup>13</sup>(1809-1865), est l'un des premiers à proposer une conception antiétatique de la gestion économique, où il est question d'association mutuelle et de fédéralisme. Il est d'ailleurs reconnu comme étant le père de l'autogestion (Bancal, 1968). Partant de la prémissse «La propriété c'est le vol», les ouvriers doivent donc se réapproprier ce qui leur a été volé, les usines, pour ensuite s'associer ensemble et les gérer. Dans son ouvrage, Guérin fait un résumé des conditions de l'autogestion<sup>14</sup> selon Proudhon :

- Les fonctions sont électives et les règlements soumis à l'approbation des associés.
- Les rémunérations sont proportionnées à la nature de la fonction, à l'importance du talent, à l'étendue de la responsabilité. Tout associé participe aux bénéfices dans la proportion de ses services.
- Chacun est libre de quitter à volonté l'association, de faire régler son temps et liquider ses droits.
- Les travailleurs associés choisissent leurs conducteurs, leurs ingénieurs, leurs architectes, leurs comptables (Guérin, 2003).

---

<sup>13</sup> La citation suivante de Proudhon est tirée de l'ouvrage de Guérin : «Les instruments de production et d'échange ne doivent pas être confiés à l'État. Étant aux ouvriers qu'ils occupent ce que la ruche est aux abeilles, leur gestion est à confier à des associations ouvrières» (Guérin, 2003 ; p.75).

<sup>14</sup> Guérin énonce que cette conception libertaire de l'autogestion s'oppose à la conception autoritaire, étatique et paternaliste de Louis Blanc en 1849 (Guérin, 2003 ; p.75). Selon Arvon, Proudhon s'oppose fermement à la conception de Louis Blanc au nom de l'autonomie des personnes (Arvon, 1980; p. 8).

Proudhon et sa définition de l'autogestion va dans le même sens que son prédécesseur Fourier tout en apportant des précisions sur ce mode d'organisation visant l'ordre et la liberté. Proudhon parle «d'autonomie de la société»<sup>15</sup> qu'il définit comme :

le pouvoir latent et la possibilité réelle que cette société possède de s'organiser et de se développer elle-même selon ses propres lois sociologiques – et ceci sans qu'aucun appareil productif ou politique, extérieur à elle, ne la domine par l'arbitraire de la prépondérance d'un capital ou l'omnipotence d'un état (Bancal, 1968 ; p.149).

De plus, il caractérise cette société autonome comme étant «une société vivante et organisée, le plus haut degré de liberté et d'ordre auquel l'humanité puisse parvenir» (Guérin, 2003 ; p.90). Selon Bancal, «cette société «organiquement autonome» est elle-même constituée «d'un faisceau d'autonomie de groupes s'autogérant et s'auto-administrant, dont la vie et la survie sociales exigent la coordination, mais nullement la hiérarchisation» (Bancal, 1968 ; p.150).

Il est important de souligner que le discours de Proudhon relève une multitude de contradictions<sup>16</sup> dans l'élaboration de son projet de société. Toutefois, selon Guérin, il s'avère essentiel de prendre en considération le fait que les fondements de l'autogestion sont un terrain si nouveau qu'aucune personne ne peut servir de guide à Proudhon (Guérin, 2003 ; p.94).

---

<sup>15</sup> «Si Proudhon ne peut employer le terme si récent d'autogestion, il n'a garde de restreindre son acceptation d'une société autonome «agissant par elle-même», à la simple gestion d'une entreprise par son personnel (Bancal, Jean, 1968 ; p.149).

<sup>16</sup> Selon Guérin, Proudhon s'oppose à la propriété, mais ne s'objecte pas à la possession, Proudhon est optimiste concernant les associations ouvrières et une décennie plus tard il devient très critique et sombre à leurs égards, il salue la percée du mutualisme dans le système capitaliste puis devient sceptique. De plus, Proudhon élabore une définition très contestable et contestée par les anarchistes communistes de la valeur du travail. En résumé, Guérin souligne que la pensée de Proudhon est plus ou moins articulée. Toutefois, comme l'indique Guérin, malgré ces contradictions, «il est passionnant d'assister à l'épanouissement d'une pensée créatrice toujours en mouvement, toujours en pleine recherche, jamais figée, jamais dogmatique, tumultueuse certes, se laissant parfois emporter par la boutade, l'improvisation, l'irréflexion, mais capable de se corriger, de se réviser, d'accepter l'enseignement des faits, d'évoluer à la lumière des expériences» (Guérin, 2003 ; p.94).

Quelques années plus tard, un des disciples de Proudhon, Tolain, (1828-1897) publia un manifeste des soixante candidatures ouvrières aux élections,<sup>17</sup> qui stipulait, «La liberté du travail, le crédit, la solidarité, voilà nos rêves» faisant référence à la *Banque du Peuple* et aux coopératives (Bourdet & Guillerm, 1975 ; p.71). Tolain et d'autres ouvriers anglais fondèrent, en 1864, *l'Association Internationale des travailleurs*, une structure qui permettra dorénavant aux travailleurs de se regrouper et d'étendre leurs revendications à différents milieux de travail (Guérin, 1987). Selon Doré, la *Première Internationale* définissait le socialisme comme le système basé sur l'association des producteurs libres : ouvriers, paysans et soldats (Doré, 1996 ; p.187).

Puis, un autre théoricien, Bakounine (1814-1876), développa la théorie fédéraliste. En effet, comme le rapporte Baillargeon, ce dernier élabora une définition du fédéralisme comme fondement même de la société. Un mode d'organisation sociale non-étatique fondé sur la spontanéité des masses (Baillargeon, 1999). Rejetant d'emblée le centralisme, ce dernier va au-delà des théories de Proudhon et propose la propriété d'ordre collectiviste, ce qui le distingue de ce dernier. De son côté, Biard critique l'attitude «du praticien [Bakounine] de l'action révolutionnaire», qui ne se souci guère des masses populaires, les rejoignant qu'à titre d'agitateur, se définissant comme un «accoucheur» (Biard, 1977 ; p.77). Toutefois, il ajoute que :

Bakounine est certainement un précurseur du mouvement autogestionnaire si on ne peut lui attribuer la paternité de l'autogestion elle-même [...] En posant les limites et les axes du socialisme anti-autoritaire, il reste l'un des principaux penseurs de l'autogestion (Biard, 1977 ; p.93).

Ensuite, soulignons l'apport de Kropotkine<sup>18</sup>(1842-1921), considéré comme étant le dernier représentant de l'anarchisme classique. Selon Baillargeon, ce théoricien est connu pour ses théories portant sur l'entraide et l'autogestion comme projet de société (Baillargeon, 1999).

---

<sup>17</sup> Proudhon approuva le contenu du manifeste qui reprenait essentiellement ses idées, mais en tant qu'anarchiste désapprouva le caractère électoral (Bourdet & Guillerm, 1975 ; p.71).

<sup>18</sup> Kropotkine (1842-1921) géologue, a porté l'espoir pendant la révolution russe que cette dernière prenne un ton libertaire et que les soviets l'emportent (Baillargeon, 1999).

### **2.1.3 Définitions du concept d'autogestion**

Lorsqu'il est question de définir l'autogestion, plusieurs auteurs retiennent le sens étymologique du terme : soit la gestion de l'entreprise par les travailleurs eux-mêmes (Sallon, 1976 ; Lemay, 2002 ; Georgi, 2003). En fait, le terme autogestion est issu d'une traduction littérale du serbo-croate «samoupravljje» qui renvoie à l'expérience des usines autogérées par les travailleurs eux-mêmes dans la Yougoslavie titiste dans les années 1950 (Georgi, 1999). Puis, dans un deuxième temps, l'expérience de l'Algérie - l'autogestion des terres abandonnées par les paysans- élargit géographiquement le champ d'application de ce terme, chargé d'un contenu idéologique qui dépasse l'expérience yougoslave. Bourdet & Guillerm soulignent que le concept d'autogestion, projeté sur la scène française faisant référence au système yougoslave, renvoie à une situation ambiguë, imprécise et divergente selon les différents observateurs (Bourdet & Guillerm, 1975).

Arvon, de son côté, préfère se référer aux termes anglo-saxons «self-government»<sup>19</sup> et «self-management»<sup>20</sup> qui combinés<sup>21</sup> situent davantage le concept d'autogestion dans une perspective humaine, ajoutant le politique à l'économique au terme «samoupravljje» faisant référence aux travailleurs dans les usines. Dans une autre perspective, celle de la Fédération des communistes libertaires du Nord-Est (NEFAC), les anarchistes refusent de limiter leur interprétation de l'autogestion à la Yougoslavie, cette définition n'ayant pas d'intérêt pour eux, d'un point de vue révolutionnaire. Cette définition confine le travailleur à un rôle passif de consultation par rapport à l'État ou à l'employeur, car il est davantage question de cogestion plutôt que d'autogestion. En ce sens, la NEFAC préfère se référer au terme «samo-upravlenija», mis en application par Bakounine, pour désigner l'auto-gouvernement des classes populaires (Bertolo, 1979 ; NEFAC, 2005). Pour la NEFAC, l'auto-gouvernement des classes populaires signifie une prise en charge réelle des individus par eux-mêmes au lieu d'un assujettissement à une quelconque figure d'autorité (Nestor, 2005).

<sup>19</sup> «self-government : traduit la volonté du citoyen de participer activement au fonctionnement de la démocratie en supprimant le plus possible la distance qui le sépare du pouvoir» (Arvon, 1980 ; p.3).

<sup>20</sup> «self-management : exprime le dessein de transférer, partiellement ou totalement, le pouvoir décisionnel entre les mains de tous les membres d'une entreprise» (Arvon, 1980 ; p.3).

Les définitions suivantes de l'autogestion sont d'ordre théorique et impliquent en tous les cas des transformations à différents niveaux débouchant sur un nouveau projet de société. Elles ont en commun une visée de transformation de la société, la prise en charge des individus par eux-mêmes en participant aux prises de décisions qui les concernent. L'autogestion est exprimée comme un mode d'organisation qui s'étend à toutes les structures de la société (Bourdet & Guillerm, 1975 ; Sallon, 1976 ; Fortin, 1980 ; d'Aragon, 1980 ; Doré, 1996 ; Lacroix, 1996 ; Roy, 1996 ; Nestor, 2005).

Transformation radicale, pas seulement économique, mais politique car elle détruit la notion commune de politique comme gestion réservée à une caste de politiciens versus la prise en main de toutes décisions par les femmes et les hommes (Bourdet & Guillerm, 1975 ; p.32).

Si le mot autogestion signifie «gestion d'une entreprise par le personnel», je propose d'étendre l'idée d'autogestion à l'ensemble de la société, tout en étant conscient qu'il est plus exact alors de parler d'autonomie populaire qui contient à la fois une idée collectiviste et individualiste. L'autogestion généralisée à l'ensemble de la société n'a d'autre signification que cette autonomie des individuEs associéEs pour gérer l'activité économique, sociale et politique (Roy, 1996 ; p.208).

Une société autogestionnaire est une société où les décisions politiques, économiques, sociales et culturelles sont prises par les gens concernés. Le développement de chaque communauté s'y fait conformément à la volonté et à la décision de tous ses membres selon les ressources territoriales, naturelles et humaines disponibles. [L'autogestion] suppose l'abolition de la propriété privée des moyens de production et vise leur réappropriation par l'ensemble de la communauté (Fortin, 1980 ; p.179).

L'autogestion, c'est plus qu'un système économique, qu'un type de propriété. C'est un tout, une nouvelle façon de vivre qui implique des changements à tous les niveaux de la société (Lacroix, 1996 ; p.205).

---

<sup>21</sup> L'auteur explique qu'à la lumière de ces deux termes, l'autogestion comporte des aspects à la fois politiques et économiques (Arvon, 1980 ; p.3).

Parmi l'éventail de définitions du concept d'autogestion, celle choisie dans le cadre de cette recherche correspond à la définition de Nestor de la Fédération des communistes libertaires du Nord-Est (NEFAC) se rattachant davantage à notre objet d'étude:

L'autogestion est la prise en charge des personnes de leur devenir collectif à travers le contrôle démocratique des différents lieux de vie, de travail, d'étude. Par prise en charge, nous entendons la possibilité pour chacun d'avoir le pouvoir nécessaire pour prendre part de façon directe aux décisions qui affectent sa vie quotidienne (Nestor, 2005).

Cette définition de l'autogestion nous semble davantage s'appliquer au mode d'organisation des militantEs du 920 de la Chevrotière qui ont pris en charge leur milieu de vie. De plus, selon cette définition, il est possible de vivre l'autogestion sans nécessairement attendre une transformation radicale de la société.

## **2.1.4 Les caractéristiques de l'autogestion**

### **2.1.4.1 Typologies**

Il s'avère important de mettre en relief certaines caractéristiques de l'autogestion afin de saisir davantage ce mode d'organisation. Plusieurs typologies ont été réalisées par des intellectuelLEs de façon à classer les différentes tendances idéologiques dans l'autogestion (Rosanvallon, 1976 ; Mothé, 1980 ; Corpet, 1982 ; Gagnon & Rioux, 1988 ; Dezès, 2003 ; Georgi, 2003 ; Ravenel, 2003). Dans le présent mémoire, nous utiliserons celle de Rosanvallon : le langage libertaire, le langage technocratique, le langage communiste et le langage conseilliste. Plus particulièrement, sera défini le langage libertaire associé au courant anarchiste qui se manifeste à travers un refus de l'État, ce dernier étant associé à l'oppression. L'autogestion vise donc la suppression de l'État ainsi que toutes formes d'autorité. L'autogestion se caractérise entre autres par l'affirmation de la spontanéité, du culte de la démocratie directe, la décentralisation du pouvoir (Rosanvallon, 1976). Nous accorderons une importance particulière au langage libertaire qui semble être représentatif de l'idéologie des occupantEs du 920 de la Chevrotière.

#### **2.1.4.2 Une remise en question de l'État et du système capitaliste**

La partie sur les fondements de l'autogestion nous a démontré, que les premiers théoriciens de l'autogestion : Proudhon, Bakounine et Kropotkine ont développé des projets de société qui rejetaient d'emblée l'État. La NEFAC considère que les principes de l'autogestion réfèrent aux principes libertaires, égalitaires et solidaires. Ces principes sont pour la Fédération des communistes libertaires du Nord-Est, de même que pour les précurseurs anarchistes, incompatibles avec le pouvoir d'État capitaliste en place, d'où la nécessité de s'attaquer aux fondements mêmes de la société. Selon Nestor, l'autogestion rime avec le développement des pratiques autonomes en rupture avec l'ordre établi (Nestor, 2005). Mothé va dans le même sens en affirmant que :

La dénonciation du système capitaliste dans un premier temps et du système socialiste autoritaire, dans un deuxième, servira d'un argument pour prouver qu'un fonctionnement collectif est exactement l'inverse du système que l'on critique (Mothé, 1980 ; p.32).

#### **2.1.4.3 Un mode d'organisation**

Pour d'autres auteurEs, l'autogestion ou le «vivre aujourd'hui la société de demain»<sup>22</sup> est d'abord et avant tout un mode d'organisation. Fortin associe l'autogestion à une forme d'organisation sociale et communautaire, une manière de s'organiser collectivement (Fortin, 1980 ; p.179). Plus spécifiquement, d'Aragon explique que l'autogestion ne peut partir que du bas et c'est un acte collectif, né au sein d'un groupe de travailleurs et assumé par lui. Selon cette auteure, l'autogestion est un processus en constante ébullition et en renouvellement permanent ; sinon il y a concentration du pouvoir. Elle souligne également que l'autogestion répond à un « esprit » : elle est d'abord et avant toute une prise de conscience par le groupe de sa capacité à se diriger et à s'auto-orienter. L'autogestion est une relation confiante des uns vis-à-vis des autres sans considération aucune des statuts et des rôles classiques<sup>23</sup>. Enfin d'Aragon énonce que l'autogestion

---

<sup>22</sup> vieux slogan autogestionnaire des années 1970.

<sup>23</sup> Il s'avère important de nuancer les propos d'Aragon «sans considérations aucune des statuts et des rôles classiques» où dans certaines expériences autogestionnaires l'on peut observer des reproductions de comportements du modèle dominant (d'Aragon, 1980).

n'est pas la délégation du pouvoir à quelques-uns, mais plutôt un risque permanent à assumer de façon collective. (d'Aragon, 1980).

#### **2.1.4.4 De nouveaux rapports sociaux**

L'autogestion suppose une transformation radicale des rapports sociaux de production, une remise en question de la place du travail dans l'ensemble de la société. Selon Dumais, cette transformation suppose également un débordement du milieu du travail pour s'étendre aux relations interpersonnelles. La lutte des jeunes et des moins-jeunes travailleurs d'Uniroyal et de Servaas de ville d'Anjou et leur contrôle de l'usine ont permis entre autres l'émergence d'une solidarité entre eux suite à la reconnaissance de l'ancienneté (Dumais, 1990). Selon Grand'Maison, dans la «tentative d'autogestion» des travailleurs et travailleuses de Tricofil<sup>24</sup>, plusieurs changements ont marqué l'organisation du travail ; favoriser le travail collectif, la polyvalence et la rotation des tâches, la répartition de la richesse et les relations homme-femme (Grand'Maison, 1975).

Ainsi les caractéristiques de l'autogestion qui se reflètent par une remise en question de l'État et du système capitaliste, par un mode d'organisation et le fait de développer de nouveaux rapports sociaux seront explorées ultérieurement en lien avec l'occupation du 920 de la Chevrotière.

#### **2.1.5 Les limites, défis et contradictions de l'autogestion**

En explorant la revue de la littérature portant sur l'autogestion, force est de constater que plusieurs expériences autogérées se sont développées un peu partout dans le monde et ce, selon les différents contextes sociaux, politiques, économiques, historiques et à des époques différentes. Ces expériences ont marqué l'histoire, malgré plusieurs limites, défis et contradictions pouvant être associés à l'autogestion. Il s'avère donc essentiel de soulever les critiques de ce mode d'organisation et de cerner les écarts entre les écrits théoriques et les expériences concrètes d'autogestion (Tonka, 1968).

---

<sup>24</sup> Lutte ouvrière (1975- 1982) dans une usine de textile de Saint-Jérôme qui déboucha sur une cogestion entre travailleurs et travailleuses et le gouvernement péquiste. Expérience qui a «marqué l'imaginaire québécois» (Gagnon & Rioux, 1988).

Selon Mothé, Albert Meister<sup>25</sup> défend une théorie qu'on pourrait appeler «génétique autogestionnaire» (Mothé, 1980). À travers les études de Meister, se dégage le principe que la forte motivation qui gagne les individus impliqués dans un espace autogéré se transforme en apathie au fil de son développement et de son institutionnalisation. Selon lui, ce désenchantement ne serait pas étranger à l'écart existant entre la projection d'un idéal autogestionnaire et la réalité (Mothé, 1980). Voici un résumé des différentes étapes de la théorie «génétique autogestionnaire» de Meister tiré de l'ouvrage de Mothé :

- 1) **Période de conquête** où les membres se groupent avec la volonté très nette de créer, en réaction contre leur environnement, des cellules de vie démocratique, des relations égalitaires et une pratique de démocratie directe.
- 2) **Phase de consolidation économique.** Nécessité de survie au plan économique qui amène plusieurs transformations dans le fonctionnement. L'indifférence au profit de l'idéalisme. Les dirigeants se coupent de la base, les chefs sont semblables aux petits patrons. Malgré que le capital demeure collectif, les chefs en décident l'usage.
- 3) **Phase de coexistence.** Les groupes ont renoncé à se dresser contre leur environnement et la délégation du pouvoir s'étend à toutes les activités. Les anciens mythes sont rangés au musée des utopies et ceux, nouveaux de la société de consommation de masse font leur apparition. L'AG n'exerce plus de pouvoir directement, à l'exception des élections et d'un contrôle de type négatif.
- 4) **Pouvoir des administrateurs.** Spécialisation et complexité des problèmes, les sources d'information et les possibilités de faire passer dans les faits les décisions prises dans les organismes, sont entièrement dans les mains de ceux qui, par carrière, sont constamment aux prises avec les problèmes. Fin du schéma démocratique. Et bien qu'aucune modification ne soit inscrite dans leur statut juridique, le pouvoir effectif a cessé d'être entre les mains des membres de ces associations (Mothé, 1980 ; p.37-38).

Selon Dumais, la problématique de l'autogestion dans les sociétés occidentales repose sur le fait que les expériences autogestionnaires se réalisent en marge du système capitaliste en ce qui a trait au niveau du fonctionnement et de l'organisation, mais s'insèrent à l'intérieur même de ce système. Elles sont donc confrontées au contexte de l'économie politique capitaliste (Dumais, 1990). Les expériences d'autogestion à l'intérieur de ce système tentent à se développer autrement et à s'en démarquer. Dans la plupart des cas,

---

<sup>25</sup> Sociologue français, Meister est reconnu pour ses études sur les associations volontaires et participatives.

les expériences autogestionnaires sont réalisées à petite échelle et non sur le plan national donc elles cohabitent avec d'autres entreprises ou organisations soumises à la loi du marché. Toutefois, elles tentent de provoquer une rupture avec les valeurs dominantes, les principes et les modes d'organisation véhiculés par la société capitaliste. Gagnon & Rioux vont même jusqu'à avancer que ces expériences alternatives créent un univers convivial qui s'échappent des institutions, à la domination des appareils étatiques, à la reproduction sociale (Gagnon & Rioux, 1988). Cependant, concernant la reproduction sociale, on peut se questionner à savoir si le modèle dominant teint les espaces autogestionnaires, les influence. Nonobstant leur désir de changement social, les militantEs au sein des espaces autogérés reproduisent-ils des comportements et attitudes présents dans le système capitaliste et patriarcal?

Par définition être libertaire devrait également signifier être féministe. Toutefois dans la pratique, c'est tout autre chose. Les féministes l'ont dit et continuent à le dire : notamment, ce fut le cas du *Rézo* et de la CFDT où les auteures soulignaient la difficulté pour les femmes de combler leur aspiration de développer des nouveaux rapports sociaux au sein des expériences d'autogestion (Fortin, 1980 ; Laot, 1981). Fortin rapporte que l'aspect de la qualité de vie est en général amené par les femmes contrairement aux hommes. Ici, Fortin fait un parallèle entre l'autogestion du travail et l'autogestion du quotidien. Selon l'auteure, une société différente ne se traduit pas seulement par une gestion collective et décentralisée : «Y'a t-il un sens à s'autogérer au travail, à fonctionner collectivement, sans hiérarchie, tout en vivant des relations amoureuses ou familiales stéréotypées, autoritaires?» (Fortin, 1979). Jeannette Laot, une militante de la Confédération syndicale issue de la gauche chrétienne (CFDT), dans les années 1970, va dans le même sens en soulevant le débat sur les femmes et l'autogestion au cœur de son organisation. L'auteure explique :

Pour les hommes, l'autogestion est surtout un système d'institutions permettant aux travailleurs, à l'ensemble des citoyens de participer à la détermination des choix économiques et politiques qu'ils auront ensuite à mettre en œuvre (...) mais notre expérience de travailleuses, de femmes, nous conduit à donner un contenu plus riche à la société autogestionnaire. Nous ressentons plus profondément la nécessité d'une autre qualité de rapports humains, d'une autre répartition du pouvoir. Notre remise en question de la société est plus radicale parce que nous

nous heurtons à un modèle rigide, dévalorisant qui va à l'encontre de toutes nos aspirations (Laot, 1981 ; p.177).

Laot souligne que les femmes sont habituées à subir le pouvoir hiérarchique exercé par des hommes et qu'elles ne souhaitent pas l'exercer de cette façon dans une société autogestionnaire. Une lutte qui n'est pas gagnée, puisque même si elles militent au sein d'un parti dit progressiste, les femmes ont de la difficulté à ramener les contradictions homme-femme à l'ordre du jour. «Je craignais que mes camarades ne me reprochent de remettre encore sur le tapis ces problèmes de bonne femme, alors qu'eux étaient en train de faire la révolution» (Laot, 1981 ; p.80). À partir de tous ces exemples, il semble que le développement de nouveaux rapports sociaux semble un enjeu considérable dans les espaces autogérés et, plus particulièrement, lorsque ceux-ci concernent les relations homme-femme.

Également, le fait que ces espaces autogérés soient insérés dans les sociétés capitaliste et patriarcale a pour résultat de générer d'autres limites en lien avec la reproduction de ces modes des systèmes capitaliste et patriarcal ; les contraintes financières (Guérin, 1987), les quêtes de pouvoir (Rosanvallon, 1976 ; Guérin, 1987), l'effritement de la démocratie (Meister, 1968 ; Bhérer & Tixier, 1985-86), la reproduction de rapports hiérarchiques (Meister 1968 ; Guérin, 1987), les défis reliés à la mise en pratique d'une autre économie (Brouillard, 2004), la tension entre l'expansion et le «small is beautiful» (Mothé, 1980), la transférabilité horizontale et verticale (Gagnon & Rioux, 1988), la contradiction du fait que les militantEs prônent des idées qui ne se reflètent pas toujours dans leur pratique (Tonka, 1968) et les difficultés à faire des liens entre l'expérience d'autogestion et le système (Godbout, 1986).

En ne perdant pas de vue les nombreuses limites de l'autogestion, il est tout de même intéressant de tenter de les outrepasser et d'examiner comment concrètement, au sein de ces expériences, les personnes s'organisent collectivement dans le but de développer un projet différent des modes de fonctionnement de la société capitaliste et patriarcale. Nous abordons l'énoncé suivant : que ces limites, défis et contradictions de l'autogestion sont, dans la plupart du temps, reliés aux relations de pouvoir.

## **2.2 Les relations de pouvoir**

Une fois le processus d'autogestion des occupantEs étudié, afin de comprendre les limites, défis et contradictions de ce mode d'organisation, nous jetterons un regard sur les relations de pouvoir. À travers le squat du 920 de la Chevrotière, nous voulons observer les relations de pouvoir et donc la diffusion du pouvoir qui y circule à différents niveaux : que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du squat. Seront étudiés le mode de fonctionnement, les prises de décisions, l'exercice de la démocratie directe, les relations homme-femme et les rapports à l'externe. Nous examinerons comment sont vécues les relations de pouvoir à l'intérieur de certains espaces autogérés, où les individus tentent de déconstruire ces relations de pouvoir et de développer de nouveaux rapports sociaux. Que se passe-t-il concrètement? Comment s'exerce le pouvoir et sous quelles formes? Rupture avec le modèle dominant? Reproduction des modes des systèmes capitaliste et patriarcal? Développement de nouveaux rapports sociaux?

### **2.2.1 Foucault et le pouvoir**

La théorie du pouvoir de Michel Foucault sera utilisée dans le cadre de ce mémoire afin de décortiquer les relations de pouvoir. Les idées de Foucault serviront de cadre explicatif qui permettra d'expliquer les limites, les défis et les contradictions de l'autogestion, ce qui fait la différence avec la section sur l'autogestion qui est davantage un cadre servant à organiser les idées dans un premier temps.

L'analyse du pouvoir dans une approche foucaldienne se démarque d'une lecture classique du pouvoir. Pour Foucault le pouvoir se caractérise par de multiples formes de domination et non d'une domination globale et enveloppante ; «non pas le roi dans sa position centrale, mais les sujets dans leurs relations réciproques» (Foucault, 2004). Le pouvoir étudié comme étant quelque chose qui circule, fonctionnant en chaîne, s'exerçant en réseau est propice aux expériences autogestionnaires (Foucault, 1976). Étudier les rapports de pouvoir dans une perspective foucaldienne nous permettra de mettre à nu les rouages des rapports de domination qui peuvent sembler aux premiers abords plutôt subtils de part de militantEs libertaires. Cette approche sera plus pertinente afin

d'explorer les rapports de pouvoir à l'interne plutôt que de seulement les opposer à des sources externes des occupantEs, des éléments échappant à leur contrôle.

Puis, tel que stipulé par Foucault, les rapports de domination se développent à différents niveaux :

Le pouvoir politique ne consiste pas uniquement dans les grandes formes institutionnelles de l'État, dans ce que nous appelons l'appareil d'État. Le pouvoir n'opère pas en un seul lieu, mais dans des lieux multiples (Foucault, 1978).

En ce sens, le pouvoir outrepasse les relations à l'extérieur des espaces autogérés, par exemple avec les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement, notamment l'administration municipale. Les multiples rapports de domination s'imprègnent dans les rapports entre les militantEs eux-mêmes et elles-mêmes, entre les hommes et les femmes au sein même de ces lieux qui tentent une rupture avec le modèle dominant.

Une lecture foucaldienne du pouvoir impose que ces rapports de domination doivent être explorés en termes de dispositions, de tactiques, de techniques et de fonctionnements déployés par les individus et les groupes (Deleuze, 2004 ; Foucault, 1991). Ainsi, selon les différentes phases de cette lutte pour le droit au logement, nous mettrons en relief les différentes techniques et procédures mises en branle par les différentEs acteurs et actrices en lien avec les relations de pouvoir.

J'ai choisi une lecture foucaldienne du pouvoir et ce, malgré ses limites car, au sein de ces espaces autogérés qui se prétendent non autoritaires, non hiérarchiques, fonctionnant sous les postulats de la démocratie directe et de la gestion collective, «le pouvoir doit être saisi à ses extrémités, dans ses derniers linéaments, là où il devient capillaire» (Foucault, 2002). L'individu est toujours en position de subir et d'exercer le pouvoir. Selon Foucault, il n'est donc pas question d'un leader qui s'est approprié le pouvoir, mais d'un pouvoir qui n'est jamais localisé. Il ne convient donc pas de poser la question qui détient le pouvoir, mais de chercher du côté de l'intention du pouvoir à l'intérieur des pratiques existantes.

## **2.2.2 Anthias et le pouvoir**

Cependant, une critique des théories féministes et marxistes traditionnelles qui tendent vers l'essentialisme, ainsi qu'une critique des théories dites «post-structuralistes» inspirées de Foucault qui tendent vers la fragmentation et la fin du projet politique, nous amènent à choisir comme cadre explicatif – en complément à Foucault-- la théorie de la différenciation et de la stratification développée par Floya Anthias.

Selon Kruzynski, la théorie de la différenciation et de la stratification d'Anthias, prend en considération les divisions sociales de notre société : classe sociale, genre et ethnos.

Cette théorie est inspirée à la fois par les post-structuralistes expliquant la construction de la différence [processus de dichotomisation, naturalisation et collectivisation] et inspirée par les marxistes et les féministes, la construction et la structuration de la stratification [processus de hiérarchisation, de distribution inégale des ressources matérielles et symboliques] (Kruzunski, 2004b).

La théorie de la différenciation et de la stratification d'Anthias révèle sa pertinence dans cette étude puisqu'elle prend en considération les ressources symboliques et matérielles des individus et des groupes. Cette perspective permettra également d'enraciner les rapports de pouvoir à l'intérieur d'un contexte social donné et par le fait même de définir la position occupée par chacunE des individus.

Selon cette analyse d'Anthias, le projet féministe consiste à nommer et à détruire les processus sous-jacents aux conséquences d'inégalités (Kruzynski, 2004b). Étant donné que les rapports genrés à l'intérieur d'un espace autogéré seront explorés en terme de rapports de pouvoir, il était incontournable de compléter Foucault par cette théorie de la différenciation et de la stratification, qui prend notamment en considération la différence de sexe comme dispositif.

Ainsi dans cette étude nous explorerons les relations de pouvoir dans une perspective foucaldienne, qui se prête au contexte d'expériences autogestionnaires. De plus, nous bonifierons celle-ci par les théories d'Anthias en ce qui a trait aux divisions sociales dans les systèmes capitaliste et patriarcal.

## **2.3 Perspective féministe**

La présente recherche accordera une place importante à l'expérience des femmes dans le cadre du processus d'autogestion et sera teintée d'une perspective féministe. L'approche féministe prend en considération l'identité sociale du genre tout au long du processus de recherche :

La majorité des auteures féministes revendique une vision féministe de la réalité sociale qui s'oppose à la vision traditionnelle en recherche, qui tend à nier les rapports sociaux de sexe» (Mayer & Ouellette, 2000a ; p.17).

De plus, nous accorderons une importance à la perception des femmes des relations de pouvoir à travers leur expérience d'autogestion au squat. Selon les auteurs : «En rupture avec la recherche traditionnelle de type patriarcal, la recherche féministe met l'accent sur le savoir et le vécu des femmes» (Mayer & Ouellette, 2000b ; p.309). La perspective féministe sera donc au cœur de ce projet de recherche, puisque seront pris en considération les rapports de genre et le vécu des femmes dans l'expérience d'autogestion du 920 de la Chevrotière.

## 2.4 Les questions de recherche

Mes questions de recherche sont les suivantes :

Comment les militantEs, dans leur lutte pour le droit au logement, tentent à travers l'autogestion, de créer une rupture<sup>26</sup> avec les modes des systèmes capitaliste et patriarcal et ce, malgré leur prise de conscience d'une certaine reproduction de comportements véhiculés par ces mêmes systèmes?

- 1) quels sont les processus à l'œuvre (les pratiques, les défis, les contradictions, les transformations) au sein du groupe?
- 2) quels sont les processus à l'œuvre entre le groupe et les acteurs et actrices du «courant dominant» du communautaire et entre le groupe et la ville de Québec?

Spécifiquement, il sera question d'étudier les processus à l'intérieur du groupe (les occupantEs entre eux et elles) de même que les processus à l'œuvre à l'extérieur entre le groupe et les acteurs et actrices dans cette lutte ; le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, les résidantEs du quartier, la ville de Québec, la FÉCHACQ, le FRAPRU, les autres comités logement et le promoteur de condos Casot.

---

<sup>26</sup> **Rupture** : «Discontinuité entre les normes socio-culturelles et les pratiques réellement existantes dans le penser, l'agir et le faire de ces entités sociales. La rupture se produit qu'en réponses aux contradictions de la société, surtout à celles qui auront été intériorisées par les agents sociaux. La notion de rupture est en lien avec les concepts de praxis, contradiction et dialecte» (Gagnon et Rioux, 1988).

## **Chapitre 3 : Méthodologie**

Ce chapitre traitera des différents aspects liés à la méthodologie de la recherche : l'approche qualitative, l'étude de cas, le type de l'échantillon, les critères de sélection et le mode de contact, la collecte des données, le traitement et l'analyse des données. Il sera également état des questions éthiques et des limites associées à cette recherche.

### **3.1 Approche qualitative**

L'approche qualitative a été privilégiée dans le cadre de ce mémoire en raison du caractère exploratoire de la recherche. Ainsi, l'approche qualitative a été utilisée afin de combler une lacune en ce qui a trait aux connaissances d'une part sur le fonctionnement des espaces autogérés et de l'autre de saisir les différents mécanismes du pouvoir à l'intérieur de ces mêmes espaces. De plus, l'étude des relations de pouvoir, que ce soit à l'intérieur du 920 de la Chevrotière (les occupantEs entre eux et elles) ou à l'extérieur (avec les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement) a exigé de privilégier une démarche qui se fonde sur l'expérience des personnes. Dans ce mémoire, il est affirmé une volonté de saisir l'expérience à partir du point de vue des personnes afin d'en dégager du sens. Par conséquent, la présente recherche a fait appel à des méthodes qualitatives.

### **3.2 Étude de cas et perspective féministe**

Cette recherche constitue une étude de cas du squat du 920 de la Chevrotière. L'étude de cas a été utilisée afin de porter un regard sur les exceptions, de mettre en relief les spécificités d'un espace autogéré au lieu de procéder à des généralités (Reinharz, 1992). D'autant plus que la majorité des écrits sur l'autogestion portent sur les théories et non sur les expériences concrètes. Tel que soulevé par l'auteure :

Feminists write case studies [...] to illustrate an idea, to explain the process of development over time, to show the limits of generalization, to explore uncharted issues by starting with a limited case, and to pose a provocative questions [...] For this reason studies of exceptional case have great heuristic value. Although they cannot establish a generalization, they can invalide one and suggest new research directions (Reinharz, 1992 ; p. 167).

De plus, l'étude de cas féministe a permis de saisir les rapports homme-femme dans un espace autogéré et de mieux comprendre les dynamiques de pouvoir. Tel qu'expliqué par l'auteure :

Feminist interest in case studies [as in other research formats] stems from a desire to rectify research tainted by gynopia, misogyny, and male-dominant theorizing. Gynopia is the inability to perceive the very existence of women or to perceive women in undistorted way is misogyny is the hatred of women ; and male-dominant theorizing is the creation of theories that assert the superiority of males (Reinharz, 1992 ; p.168).

L'étude de cas féministe a servi de réponse à ces distorsions ci-haut mentionnées en prenant en considération les rôles, les statuts et les positions des occupantes au 920 de la Chevrotière (Reinharz, 1992). Ce mémoire va à l'encontre du principe de la «réalité sociale identique pour les deux sexes» véhiculé dans une recherche de type traditionnel (Mayer & Ouellette, 2000 ; p.310). En ce sens, en ce qui a trait aux modalités de la méthode, une attention particulière a été accordée à l'échantillon qui a été divisé également entre le nombre d'hommes et de femmes occupantEs. Selon Ouellette, la recherche féministe ne se distingue pas des autres processus de recherche tant au plan méthodologique, mais se démarque de par les questionnements, incluant les rapports de genre, tout au long du processus. Plusieurs questionnements concernant les rapports homme-femme et la reproduction du système patriarcal à l'intérieur du squat ont été au cœur du processus de recherche. De plus, afin d'être cohérente avec l'approche féministe, avant chaque entrevue, j'ai eu le souci de me présenter aux participantEs : Qui suis-je? Quelle est ma position? J'ai ainsi pris soin de clarifier mon rôle dès le départ dans un souci d'honnêteté et de transparence.

Afin d'assurer la plus grande validité possible, l'étude de cas a reposé sur une triangulation des sources de données (Yin, 1994). Tel que nous le verrons en détails ultérieurement, celles-ci ont compris des sources documentaires, des vidéocassettes, des revues de presse et entretiens avec des occupantEs, des informateurs-clé et d'autres acteurs et actrices ayant joué un rôle dans cette lutte (Yin, 1994). Nous avons abordé

cette lutte à travers les différentes phases d'évolution, la chronologie des évènements, la spécificité reliée à leur mode d'organisation et les relations de pouvoir qui en découlent.

### **3.3 Échantillon et critères de sélection**

Un total de douze entretiens a été réalisé dans le cadre de la présente recherche. Il s'agit d'un échantillon par choix raisonné : c'est-à-dire un échantillon reflétant les différents types d'acteurs et d'actrices dans cette lutte pour le droit au logement ainsi que leurs dynamiques. Notamment, il s'agit des occupantEs, des alliéEs et des institutions. Sur la population à l'étude qui correspond à l'ensemble des occupantEs du 920 de la Chevrotière, soit une dizaine d'occupantEs, l'échantillon est composé de six occupantEs constituant le «noyau dur» du squat. Un souci a été accordé à ce que les occupantEs soient représentatifs et représentatives de la population étudiée; ainsi j'ai choisi trois hommes et trois femmes. De plus, afin de valider l'échantillon, à chaque personne à qui j'ai demandé de participer à la recherche, je me suis informée également de l'indentité des personnes significatives dans cette lutte pour le droit au logement. L'écoute de vidéocassettes portant sur le squat m'a permis de constater que certaines personnes étaient assez centrales et présentes à différents moments. Je me suis donc assurée d'interroger celles-ci.

Afin de ne pas alourdir indûment les entretiens effectués avec les six occupantEs, un entretien préalable par téléphone avec deux des occupantEs (un homme et une femme), a été effectué afin d'aller chercher des informations d'ordre descriptif. L'objectif était ici simplement de bien identifier la chronologie des évènements et quelques autres informations qui ne requièrent pas d'analyse de leur part.

L'échantillon était également constitué d'un permanent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, d'un représentant de la Fédération des coopératives d'habitation de Québec Chaudière-Appalaches et d'un représentant de la ville de Québec. Toutes ces personnes sont des acteurs et actrices importantEs dans la lutte pour le droit au logement des occupantEs du 920 de la Chevrotière. L'échantillon comporte également un représentant

du FRAPRU détenant une certaine expertise quant à l'évolution du modèle capitaliste du marché de l'habitation au Québec.

Les critères d'inclusion des participantEs à l'étude diffèrent selon le type d'acteurs. Pour les occupantEs, ils et elles doivent avoir fait partie du noyau dur du squat, ce qui signifie y avoir vécu et s'y être impliquéEs durant la majeure partie de l'occupation, soit de l'ouverture à l'éviction. Une attention particulière a été accordée à l'obtention d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Pour ce qui est des autres acteurs et actrices : le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, la FÉCHACQ, le représentant de la ville et le FRAPRU, il a été exigé que la personne ait été en fonction durant la période de l'occupation, soit du mois de mai au mois de septembre 2002.

### **3.4 Le mode de contact**

Les personnes constituant l'échantillon ont toutes été contactées par téléphone afin de solliciter leur participation à la recherche. Les entretiens ont été réalisés dans une période que j'ai choisie, soit du 25 janvier au 15 février 2006. Le lieu et l'heure de la rencontre ont été déterminés avec les participantEs.

Il est important de souligner le fait que le milieu d'étude est un terrain connu, puisque je suis impliquée dans des comités logement et je milite dans des collectifs libertaires à Québec. Cette position a facilité les contacts avec la plupart des participantEs, un milieu parfois hostile au milieu universitaire. D'ailleurs, il a été démontré qu'il est souvent difficile d'étudier les comportements et motivations des militantEs. D'une part, ils et elles ne veulent pas faire l'objet d'une étude et de l'autre être confrontéEs par les questions d'entrevues (Bourdet, 1976). Ainsi, les liens créés avec ces militantEs ont sans doute favorisé leur participation à la recherche.

## **3.5 Collecte de données**

### **3.5.1 La recherche documentaire**

#### **3.5.1.1 La documentation**

En ce qui concerne les méthodes de collecte des données, en plus des entretiens, j'ai utilisé diverses sources de documentation. D'une part, j'ai consulté les ouvrages qui ont été publiés par les regroupements des comités logement portant sur la situation du logement au Québec et sur les luttes pour le droit au logement. J'ai également utilisé un document du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste sur les luttes du quartier (Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, 2001). De plus, j'ai consulté le site de Statistiques Canada afin de dégager des données sur la composition du quartier Saint-Jean-Baptiste. Sous un autre angle, la SCHL a publié de nombreux documents sur l'état du marché de l'habitation au Québec de même que dans plusieurs autres pays, que j'ai examiné, afin de construire la problématique. Je me suis également référée à la monographie que j'ai réalisée sur le squat du 920 de la Chevrotière dans le cadre du séminaire de maîtrise *Pratiques d'action sociale*, où un extrait de la grille d'analyse de Comeau a été utilisé. Finalement, j'ai réalisé une revue de la littérature qui m'a permis de rédiger les sections théoriques de ce mémoire portant sur l'autogestion et sur les relations de pouvoir.

#### **3.5.1.2 Les vidéocassettes sur le 920 de la Chevrotière**

Les vidéocassettes réalisées par un cinéaste des *Déclencheurs*<sup>27</sup> portant sur l'occupation du 920 de la Chevrotière constituent une autre source de documentation dans le cadre de ce mémoire. D'une durée de plus de 50 heures, elles ont fourni une richesse d'informations me permettant de construire les guides d'entretien avec plus de précision.

Chaque vidéocassette a été numérotée et datée, par le cinéaste et moi-même (à l'exception de certaines où les dates étaient absentes) et comporte une heure de contenu. Le cinéaste n'a fait aucun montage. Donc, à partir, de ces données à l'état brut, j'ai

---

<sup>27</sup> Collectif de vidéastes et de photographes engagéEs, oeuvrant dans la ville de Québec.

procédé à l'écoute de chaque vidéocassette et j'ai noté les extraits importants en lien avec mes questions de recherche. Sur un total de cinquante et une heures d'écoute, quatre heures n'étaient pas pertinentes pour la recherche. Elles ont donc été exclues du matériel utilisé. Il est important de souligner que ces cinquante et une heures de vidéocassettes (à peine plus de deux jours au total) ne sont probablement pas représentatives des quatre mois d'occupation. En fait, les vidéocassettes témoignent de l'expérience d'autogestion au 920 de la Chevrotière sur certaines périodes de temps, alors que d'autres ne sont pas couvertes. Les périodes filmées ne sont donc pas constantes dans le temps. Comme il est possible de le constater, plusieurs heures ont été tournées dans le mois de mai (particulièrement la première fin de semaine de l'occupation) et quelques jours dans le mois de septembre (à l'éviction éminente). Le mois de juin et le début du mois de juillet ont également été couverts, toutefois la présence du cinéaste était ponctuelle. À la lumière des informations transmises par le cinéaste quant à la fréquence et au moment de captage des images du squat, la période du 9 juillet au 15 septembre n'a pas été filmée, car il croyait que l'occupation ne durerait qu'au maximum une fin de semaine, donc il n'était pas préparé à la prolongation du squat.

Malgré ces limites, les vidéocassettes m'ont permis entre autres d'avoir accès à une foule d'informations, d'apporter des précisions sur les évènements, les propos, les attitudes, les débats et d'observer les occupantEs lors de certaines assemblées générales. Afin de ne pas utiliser le contenu hors contexte, j'ai validé certains extraits lors des entretiens avec les occupantEs et les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement.

Ces données m'ont permis de retravailler les grilles d'entretien (premier jet) pour les occupantEs et les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement. Les verbatims des vidéocassettes ont été utilisés de façon à confronter les occupantEs avec ce que j'ai observé, à relever les contradictions, à saisir les relations de pouvoir de même qu'à valider mes analyses d'une situation X ou Y. L'utilisation de cette source documentaire fut très appréciée par les différentEs participantEs à la recherche, car elle leur servait de guide-mémoire et les aidait à compléter leurs réponses.

### **3.5.1.3 Les archives**

Les archives ont constitué une autre source de documentation dans la présente recherche. En premier lieu, l'occupation du 920 de la Chevrotière fut l'objet d'une imposante couverture médiatique. Ces articles de journaux ont permis de saisir des informations sur cette expérience d'autogestion et de saisir le traitement de l'information selon les différentes phases de l'occupation. Également considéré dans la catégorie des archives, se retrouve tout le matériel écrit relatif au 920 de la Chevrotière que les occupantEs ont conservé dont quelques procès-verbaux, les règlements et certains calendriers.

### **3.5.2 Les entretiens**

Un entretien a été réalisé avec chacun des six occupantEs du «noyau dur», d'une durée d'environ quatre-vingt-dix minutes. Avant de rencontrer ces occupantEs, un entretien a été réalisé avec deux autres occupantEs (un homme et une femme) par téléphone afin de répondre à des questions d'ordre descriptif (par exemple pour des questions portant sur le mode d'organisation). Puis, un autre entretien de quarante-cinq minutes s'est déroulé avec les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement : Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, Fédération des coopératives d'habitation de Québec Chaudière-Appalaches, représentant de la ville de Québec et FRAPRU.

Conçus à partir de certains éléments dégagés de la recherche documentaire, que ce soit de la documentation, des vidéocassettes ou des archives sur l'occupation du 920 de la Chevrotière, les entretiens ont permis de valider les données avec les différentEs acteurs et actrices impliquéEs dans cette lutte. Comme le souligne Boutin : «l'entretien permet à l'observateur de confronter sa perception de la signification attribuée aux événements par les sujets à celles que les sujets expriment eux-mêmes» (Boutin, 1997 ; p.33). Le choix de réaliser des entretiens, en plus de la recherche documentaire, dans la présente recherche, repose sur l'importance de «vérifier la pertinence et la congruence de certaines données» tout en ayant accès à l'expérience de ces acteurs et actrices dans la lutte pour le droit au logement (Boutin, 1997 ; p.44).

Les guides d’entretien ont été élaborés à partir de certains thèmes principaux émergents de la recherche documentaire : un pour les six occupantEs du 920 de la Chevrotière, un pour l’élu ou représentant de la ville, un pour la FÉCHACQ, un pour le FRAPRU et un pour le comité populaire Saint-Jean-Baptiste (voir annexe 1). Il est question d’entretiens semi-dirigés ; chaque guide d’entretien a été construit en fonction des différentEs acteurs et actrices et leur niveau de liberté de réponse était assez important. J’ai fait un pré-test du questionnaire des occupantEs avec une militante respectant les critères de sélection des occupantEs ce qui a confirmé la validation du schéma d’entretien.

Les entretiens ont été enregistrés par magnétophone et transcrits afin de «transformer le plus fidèlement possible l’expression orale des sujets en une expression écrite» (Boutin, 1997 ; p.131). Il est également important de souligner que, lors des entretiens, à l’opposé du courant post-structuraliste, il n’était pas question de noter les hésitations, les silences, le non-verbal des participantEs afin de tenter de les interpréter à leur insu. Ainsi, lors des hésitations et des silences ou des contradictions, j’ai questionné le participantE au même moment. Cette façon de procéder a été expliquée au début de chaque entretien et les personnes ont donc été confrontées au fur et à mesure afin d’expliquer certaines réactions.

### **3.5.3 Le journal de bord**

Puis, j’ai utilisé un autre outil méthodologique, soit le journal de bord, lors des différentes étapes du processus de recherche. Le journal de bord a contribué à inscrire les réactions, commentaires, impressions et questionnements en lien avec la recherche documentaire, l’écoute des vidéocassettes, de même que lors des entretiens et de l’élaboration des fiches synthèses d’entretiens. Ces écrits ont alimenté les réflexions et l’analyse dans le chapitre de discussion sur les résultats.

### **3.6 Traitement et analyse des données**

Les entretiens ont été enregistrés sur des cassettes audio, puis retranscrits sur un fichier informatique sous la forme de verbatims. J'ai procédé à une lecture flottante des verbatims et du journal de bord en inscrivant mes commentaires, au fur et à mesure, de manière à m'approprier le matériel de recherche et à développer une vue d'ensemble (Mayer & Ouellette, 2000a). Ensuite, chaque entretien a été codifié. Ainsi, les extraits d'entretiens ont été regroupés par thèmes et ce, dans différentes chemises d'analyse, afin d'en dégager les thèmes émergents, de ressortir d'autres sous-thèmes et de procéder à une analyse transversale du contenu. Le même principe a été adopté avec le matériel audio-visuel, où j'ai effectué une retranscription des passages importants. Ces données ont ensuite été classées dans un tableau avec le numéro de la cassette, l'heure exacte du passage et un mot-clé résumant l'idée principale de l'extrait.

Cependant, comme le mentionne Boutin :

Le recours à la méthode d'entretien de type semi-structuré, ouvert ou en profondeur conduit à une production écrite souvent imposante. Il est donc pas souhaitable de traiter toutes les données de la même façon ; soit réduire ou condenser les données obtenues (Boutin, 1997 ; p.133).

Vu le nombre impressionnant de données générées par les vidéocassettes et les entretiens, les verbatims ont été réalisés en se limitant aux extraits en lien direct avec les questions de recherche. Tel qu'expliqué par Gauthier :

Le chercheur peut aussi opter pour une transcription partielle lors de laquelle il va épurer le texte des redondances, éliminer les digressions ou les parties qui n'ont pas de lien avec la question de recherche (Gauthier, 1997 ; p.281).

Ainsi, seuls les éléments les plus significatifs ont été sélectionnés dans le cadre de ce mémoire.

### **3.7 L'éthique**

Les personnes impliquées dans la recherche sont directement elles-mêmes sujets de recherche, sur plusieurs aspects de leur vie privée, cependant il n'y a aucun risque physique pour elles de participer à la recherche. Toutefois, étant donné la taille réduite de l'espace autogéré et le fait que les participantEs se connaissent bien, il a des risques que la confidentialité ne puisse pas être assurée complètement dans le cadre de cette recherche. Afin de réduire les possibilités de bris de confidentialité, certains procédés ont été mis en place.

Un moment, au début de l'entrevue, a été consacré pour expliquer à chaque participantE en quoi consiste la présente recherche, quels sont les objectifs, la procédure, leur faire connaître leurs droits et ce que j'attends de leur implication. Ce moment a également été propice pour remplir et signer le formulaire de consentement (voir annexe 2). De par cette discussion, il y a eu un échange sur leur perception de la recherche. Les avantages pour les personnes de participer à la recherche peuvent se traduire par le sentiment d'avoir contribué à l'amélioration des connaissances sur les espaces autogérés et à l'avancement des connaissances sur la situation du logement au Québec. De plus, les participantEs auront la satisfaction de faire avancer les connaissances dans un domaine peu exploré.

Dès leurs transcriptions, les données nominatives figurant sur les cassettes audio ont été modifiées afin d'assurer l'anonymat et la confidentialité. Un code remplace le nom de la personne. Les noms des personnes interrogées ne seront pas divulgués dans la recherche et chaque personne sera libre d'informer ou non les autres militantEs de leur participation à la recherche. De plus, j'ai uniformisé les informations recueillies en ce qui a trait au vocabulaire afin de minimiser ces risques. Dès que la fidélité des transcriptions sera assurée, les cassettes seront détruites. Un système de codification confidentiel a été élaboré afin de pouvoir associer les transcriptions au formulaire de chacun des participants. L'ensemble du matériel sera archivé à l'Université Laval et sera détruit deux ans après le dépôt du mémoire de maîtrise, selon les procédures habituelles.

### **3.8 Limites de la recherche**

Une difficulté rencontrée dans cette recherche découle du fait que j'étais une sympathisante de la lutte du 920 de la Chevrotière et militante dans un comité de citoyenNES -- je suis donc près de certainEs occupantEs. Ainsi, ma propre perception des évènements a pu influencer les questions posées ainsi que les réponses des militantEs (en ce qui a trait au risque de désirabilité des réponses). Pour contrer cette limite, le directeur et la co-directrice de maîtrise m'ont guidé dans l'élaboration du schéma d'entretien des occupantEs afin de s'assurer d'une certaine impartialité.

La fin de l'occupation du 920 de la Chevrotière marquée par l'éviction, remonte en septembre 2002. Près de trois ans se sont écoulés. Cela peut contribuer à hypothéquer la mémoire des participantEs. Afin de palier à certains oublis, dans la mesure du possible, chaque question d'entretien a été appuyée par des citations des acteurs et actrices ou des descriptions tirées des vidéocassettes et des archives.

Puis une autre lacune dans la présente recherche est reliée aux limites de l'utilisation des données étant donné le fait que l'étude est non généralisable par la petitesse de son échantillon. Malgré la triangulation des données, l'observation de l'espace autogéré aurait été une méthode de collecte de données des plus pertinentes et appropriées afin de saisir les relations de pouvoir à l'intérieur du 920 de la Chevrotière.

## **Chapitre 4 : Contexte historique et socio-démographique**

### **4.1 Histoire des luttes et du quartier Saint-Jean-Baptiste**

L'occupation du 920 de la Chevrotière se situe à l'îlot Berthelot, en plein cœur du quartier Saint-Jean-Baptiste, un des quartiers centraux de la ville de Québec. Ce quartier très riche en luttes urbaines menées par les résidantEs depuis plusieurs décennies est géographiquement délimité<sup>28</sup> par l'autoroute Dufferin-Montmorency, la falaise du Parc des champs de bataille au sud, l'avenue Salaberry et la falaise de la rue Saint-Réal au nord.

#### **4.1.1 Les restructurations**

Le quartier Saint-Jean-Baptiste devient, après la Conquête, en 1759, un milieu de vie très attrayant puisque les terres étaient moins dispendieuses que celles à l'intérieur de la ville murée (le Vieux-Québec) et elles étaient plus salubres que les terres des quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur, victimes des écoulements des eaux du cap (Centre de développement économique et urbain, 1998).

Il est important de retenir que le quartier Saint-Jean-Baptiste dans son évolution connut plusieurs restructurations, puisqu'il a eu à changer régulièrement sa structure découlant du fait de la conquête du territoire que se disputaient les Français et les Anglais. Les changements fréquents des fortifications amenèrent plusieurs bouleversements quant à son emplacement. En plus de l'existence du faubourg menacé en 1775, à cause d'une opération visant à détruire les maisons qui abritèrent les Anglais, le feu a rasé presque la totalité du quartier et ce, à trois reprises : soit en 1845, en 1876 et en 1881 (Division du Vieux-Québec et du Patrimoine, 1988).

Un autre aspect à souligner, dans l'histoire du quartier, survient en 1876, où fut érigé le Parlement et ses appareils gouvernementaux. Cela transforma complètement le quartier. Puisque, cent ans plus tard, cette construction entraînera la disparition de plusieurs

---

<sup>28</sup> Délimitation du quartier Saint-Jean-Baptiste selon recensement Canada 2001.

maisons. Au Centre d'interprétation de la vie urbaine de la ville de Québec, il est indiqué que :

La Colline Parlementaire devient une véritable cité administrative. Autour du Parlement, on construit des édifices imposants qui symbolisent le progrès et la modernité de l'État québécois.

Ce que la ville a identifié comme étant le progrès et la modernité a une toute autre connotation pour ses résidantEs expropriéEs, qu'ils et elles qualifient plutôt de développement inhumain (Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, 2001).

#### **4.1.2 Les idées de grandeur**

En 1960, c'est près de dix mille fonctionnaires qui se rendaient chaque jour dans le quartier Saint-Jean-Baptiste pour y travailler dans les appareils gouvernementaux, ce qui causa bien des embouteillages. L'autoroute Dufferin fut construite en guise de solution et par conséquent, de nombreuses maisons ont été démolies, de même que le Patro Saint-Vincent-de-Paul ; un centre communautaire pour les familles du quartier. Les années 1960 furent révélatrices des idées de grandeur et de béton, où sont construits le Bloc G, le Centre des Congrès, les hôtels Radisson et Hilton par l'administration de la ville en collaboration avec des promoteurs privés, afin de développer le secteur. Ainsi, «ces transformations ont bouleversé l'image traditionnelle du quartier» de Saint-Jean-Baptiste (Division du Québec et du patrimoine, 1988 ; p.34)

Comme l'indique un document du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, l'ère de la revitalisation s'est alors amorcée. Et les autorités tentent de faire le ménage du quartier en démolissant près de cinquante pour cent des logements occupés pour vendre les terrains à des prix exorbitants. Ainsi, la population, en 1966, qui se chiffrait à 17 346 habitantEs, a chuté, en 1976, à 10 050 habitantEs, faute d'endroits où se loger (Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, 2001). En mars 1976, la ville de Québec achète en bloc les immeubles à logements de la rue Saint-Gabriel et voulait tout raser de manière à agrandir le boulevard Saint-Cyrille<sup>29</sup>. Comme le rapporte une membre de la Société Saint-Vincent-de-Paul et

---

<sup>29</sup> L'actuel boulevard René Lévesque

résidante du quartier,<sup>30</sup> «encore une idée de folie» puisque c'est près de 300 personnes concernées par ces résiliations de baux qui ont dû se battre pour défendre leurs droits en tant que locataires.

#### **4.1.3 La riposte des résidentEs**

Toutes ces initiatives de la ville de Québec et ces projets des promoteurs privés n'ont que renforcé la solidarité chez les résidentEs qui se sentaient directement interpelléEs face à cette menace de gentrification,<sup>31</sup> afin de préserver la culture populaire de leur quartier. Les résidentEs se sont organisés contre le projet Charlebec en 1976, où des promoteurs voulaient y planter des tours de luxe de onze étages. Ils et elles se sont battus en 1988 contre le changement de vocation du Classique : des logements privés que le propriétaire voulait convertir en chambres d'hôtel de luxe pour les touristes. Ils et elles se sont opposés à la construction de l'hôtel Palace Royal. Finalement, les citoyenNES se sont également mobilisés lors du Sommet des Amériques, le 3<sup>e</sup> portant sur la Zone de libre-échange des Amériques, en avril 2001, dans leur quartier (Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, 2001). Donc, à travers toutes ces luttes, les gens du quartier se sont regroupés et ont tenté de résister par plusieurs moyens à la gentrification de leur quartier.

#### **4.1.4 La saga de l'îlot Berthelot**

Les luttes rattachées à l'îlot Berthelot resteront gravées dans la mémoire des résidentEs du quartier Saint-Jean-Baptiste. En effet, il est écrit dans le document du Comité

---

<sup>30</sup> Entrevue réalisée dans le cadre d'une monographie sur le 920 de la Chevrotière en 2004 dans le cadre du cours Pratiques d'action sociale d'Yvan Comeau.

<sup>31</sup> Selon le BAIL, la gentrification se déroule habituellement en quatre phases. En premier lieu, les ménages propriétaires plutôt fortunés s'installent dans leurs immeubles et projettent d'y faire des rénovations. Ensuite, il est possible de constater que d'autres ménages débarquent dans le quartier démontrant de l'intérêt pour la vie culturelle. Le marché immobilier cerne l'intérêt pour le quartier et les spéculateurs achètent des bâtiments qu'ils revendront éventuellement. C'est à ce moment que s'ensuivent les hausses de loyer. Les immeubles vacants, quant à eux, se font très rares. À la troisième phase, les municipalités interviennent en implantant divers programmes de revitalisation. Les locataires appauvris sont dans l'incapacité de payer leur loyer étant devenu trop dispendieux, donc plusieurs d'entre eux doivent quitter le quartier et s'installer en périphérie, loin des services. La population change, le quartier devient transformé : les commerces s'adaptent à la nouvelle clientèle et les condos poussent comme des champignons (BAIL, 2003). C'est exactement ce qui s'est passé dans le quartier Saint-Jean-Baptiste depuis une trentaine d'années, une gentrification qui s'est installée plus lentement à cause de la résistance des résidentEs (Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, 2001).

populaire Saint-Jean-Baptiste que «cet îlot a acquis une véritable valeur symbolique au niveau des luttes urbaines, autant en regard des problèmes de logement que de l'aménagement urbain ou de la qualité de vie» (Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, 2001 ; p.13). La saga débute dans les années 1970, où six petites maisons et une vingtaine de logements résistèrent à la vague de démolition. À cette époque, la compagnie Atlific avait acquis le terrain pour y construire un Holiday Inn. Les locataires ont contesté et la compagnie, découragée, vendit les terrains à une multinationale du nom de Urved. Cette dernière confiante d'être capable d'évincer les locataires réfractaires, caressait le projet d'implanter une tour de 15 étages sur le lieu, découlant d'un changement de zonage de la ville de Québec. Encore une fois, les locataires ont reçu un avis d'éviction pour laisser place à la nouvelle construction. Les résidentEs se sont lancéEs dans une large campagne d'appuis auprès de la population et des organismes communautaires. Plusieurs centaines de lettres d'appui se sont retrouvées à la Régie du logement pour soutenir la cause des locataires. Afin de faire respecter le zonage résidentiel de l'îlot Berthelot, les résidentEs ont fait du piquetage devant l'Hôtel de ville, organisé des conférences de presse et tenu des auditions à la Régie du logement. Puis, le Rassemblement populaire –parti municipal– est porté au pouvoir et le projet Urved est relégué aux oubliettes (Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, 2001).

Un an plus tard, la compagnie Urved est vendue à la compagnie 2551-4225 Québec inc. et en 1991, la ville revient sur sa promesse faite aux résidentEs. Ainsi, un nouveau projet est sur la table : une tour de huit étages. Et il n'est plus question de conserver les logements existants. Toutefois, le projet fut abandonné faute de financement. Les résidentEs ont ensuite connu un certain répit. Lors de l'élection municipale, le Rassemblement populaire annonce que trois millions allaient être investis dans le développement résidentiel dans le secteur de l'îlot Berthelot. De plus, la ville imposa un moratoire sur toutes constructions, d'une durée de deux ans sur les terrains de l'îlot Berthelot (Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, 2001).

En 1994, la compagnie 2551-4225 Québec inc. --propriétaire des terrains et des bâtiments de l'îlot-- fait faillite. Le syndic Poissan Thibault-Peat Marwick Thorne Inc. a fait parvenir aux résidentEs un avis d'éviction pour cause de démolition. Le Comité populaire

tenta par plusieurs moyens d'empêcher ces évictions. La ville de Québec de son côté, en 1997, acheta les terrains et les immeubles, qu'elle revendit immédiatement à la coopérative Berthelot pour une modique somme et ce, conditionnellement à ce que cette dernière prenne en charge les rénovations (Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, 2001).

En 2002, la ville de Québec négocia avec deux promoteurs pour développer un projet de logement social et un projet de condominiums de luxe à l'îlot Berthelot. L'endroit de l'occupation ne s'était donc pas choisi inopportunément. Portée par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, l'occupation du 920 de la Chevrotière découle d'une riche tradition des luttes pour le droit au logement des résidantEs du quartier et, plus spécifiquement, à l'îlot Berthelot.

## **4.2 Quelques données statistiques sur le quartier Saint-Jean-Baptiste**

Nous avons brossé un portrait du quartier dans les grandes lignes de son histoire et les luttes menées par les résidantEs qui ont forgé ce qu'est aujourd'hui Saint-Jean-Baptiste. Examinons maintenant quelques données statistiques, à partir du recensement de Statistiques Canada de 2001, qui reflètent ses particularités et qui le distingue des autres quartiers centraux de la ville de Québec de même que de l'ensemble du Québec. Les données relatives aux catégories âges, mobilité, scolarité, revenus, pauvreté, domaines d'études, emplois et logement sont révélatrices du caractère spécifique du quartier Saint-Jean-Baptiste.

En premier lieu, en ce qui a trait aux tranches d'âges présentes dans la population, des différences majeures existent entre le quartier Saint-Jean-Baptiste et le Québec en 2001 (pour cette section, voir les tableaux en annexe 3). Comme on peut le constater, les enfants âgés de 14 ans et moins sont peu nombreux, de même que les 15-19 ans. Cependant, Saint-Jean-Baptiste se démarque de Québec pour ce qui est des jeunes adultes âgés de 20-29 ans, qui représentent le quart de la population. Cette catégorie d'âge est, toutes proportions gardées, le double de celle du Québec qui se chiffre à seulement 12,8%.

Le fait que les 20-29 ans soient très nombreux dans le quartier est certainement en lien avec le taux très élevé de mobilité dans le quartier. D'ailleurs, à partir des chiffres de 2001, il est possible de constater que la population déménage beaucoup et est, par le fait même, très changeante ; en 2001, 64,5 % des gens n'habitaient pas le quartier il y a 5 ans comparativement à 38,9 % pour le Québec. Ces chiffres révèlent que presque le double des résidantEs du quartier Saint-Jean-Baptiste sont plus mouvantEs que ceux et celles du Québec. Donc Saint-Jean-Baptiste est un quartier qui bouge de par les nombreux va-et-vient entre ancienNEs et nouveaux et nouvelles résidantEs.

Saint-Jean-Baptiste est un quartier où le niveau de scolarité est très élevé puisqu'un peu plus de 30 % de la population âgée de plus de 20 ans détient un baccalauréat ou un diplôme supérieur universitaire. De plus, le pourcentage de personnes à faible scolarité est bien plus bas que celui du Québec. Il est paradoxal de constater que la population du quartier a un si haut taux de scolarité, alors que les revenus quant à eux sont plutôt bas. En effet, selon Statistiques Canada, le revenu moyen dans le quartier Saint-Jean-Baptiste est passé de 21 601\$ en 1996 à 25 977 \$ en 2001 comparativement au Québec, où il s'élève à 27 125 \$. Malgré le fait que le revenu moyen a connu une légère augmentation depuis 1996, il demeure inférieur à celui de l'ensemble du Québec.

Dans Saint-Jean-Baptiste, 38,2 % des résidantEs vivent sous le seuil de faible revenu, ce qui représente le double en comparaison avec le Québec qui est de 19,1 %. Malgré le fait que les statistiques démontrent une amélioration avec les années, près de quatre personnes sur dix vivent dans des ménages dont le revenu est inférieur à celui nécessaire à la satisfaction des besoins de base comme la nourriture, les vêtements et le logement. Il est également important de souligner que, sur le total des familles du quartier, 22,7 % sont des familles monoparentales, comparativement à 16,6 % pour le Québec, ce qui témoigne d'un écart considérable.

Puis, en ce qui concerne les domaines d'étude de la population de Saint-Jean-Baptiste avec un titre scolaire de niveau post-secondaire en 2001, on peut remarquer qu'un nombre considérable d'artistes y résident étant donné que la proportion de gens formés en arts est pratiquement deux fois plus élevée qu'au Québec. Également, le taux de

diplôméEs en lettres, sciences humaines et sciences sociales est très élevé et représente encore une fois le double de celui du Québec. À partir des domaines d'étude de la population du quartier avec un titre scolaire de degré post-secondaire, il est possible de faire certains liens. Étant donné que ce quartier est reconnu pour son implication politique, il n'est donc pas surprenant de constater que près de la moitié de la population de référence a une formation dans des domaines tels les arts et les sciences sociales. De plus, contrairement à l'administration et en génie, ces domaines ne mènent pas aux emplois les plus payants, donc malgré le fait que le degré de scolarité est élevé le quartier est malgré tout aux prises avec un problème de pauvreté.

En ce qui a trait au type de professions, le domaine de la gestion et de l'administration et celui des ventes et services sont les plus gros terrains d'activités des personnes occupées du quartier Saint-Jean-Baptiste. Ainsi, dans le quartier, plus de 15 % de la population occupée travaille dans le domaine des sciences sociales et de l'enseignement, ce qui ne représente pas loin du double du Québec. Ensuite, en proportion, dans Saint-Jean-Baptiste, trois fois plus d'individus oeuvrent dans le domaine des arts, de la culture, des sports et des loisirs. Enfin, un autre écart considérable, à peine 7,3 % des travailleurs et travailleuses du quartier en 2001 occupent un emploi dans le domaine des métiers comparativement à l'ensemble du Québec, soit 26,1 %. Cela pourrait entre autres s'expliquer par l'absence de grosses entreprises dans le quartier.

Dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, tricoté serré avec ses nombreux immeubles à logements, il n'est pas surprenant de constater que plus de 80 % des ménages de la population sont locataires, un écart majeur avec le pourcentage de locataires répartis dans l'ensemble du Québec. Inversement, on dénote la présence de seulement 16,3 % de propriétaires occupantEs dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, comparativement à 57,8 % pour l'ensemble du Québec.

L'âge des logements est une autre caractéristique propre au quartier Saint-Jean-Baptiste. En effet, plus de 50 % des logements ont été construits avant 1946. Ainsi, la différence est très grande si l'on compare ces chiffres avec ceux du Québec où seulement 15,1 % des logements datent de la période d'avant 1946. Seulement 2,1 % des logements ont été

construits dans les cinq dernières années. Ainsi, cela sous-entend que plusieurs d'entre eux doivent être mal isolés, nécessitant des réparations majeures. Pourtant, si l'on observe les statistiques de 1996 et 2001 sur l'état des logements, il est étonnant de constater qu'en 2001 seulement 8,3 % des logements auraient besoin de réparations majeures, des chiffres similaires au Québec en général, particulièrement en contexte de crise du logement.

Le loyer brut des résidantEs du quartier est passé de 483 \$ en 1996 à 574,50 \$ en 2001 comparativement à 529 \$ pour le Québec. Une augmentation importante pouvant s'expliquer entre autres par la crise du logement qui sévit à Québec depuis quelques années. Dans un contexte de crise du logement, la rareté des logements disponibles donne de la latitude aux propriétaires qui en profitent pour augmenter le coût des loyers. D'ailleurs, selon Statistiques Canada, 41,8 % des ménages de Saint-Jean-Baptiste paient plus de 30 % de leur revenu pour se loger : une augmentation de 3 % comparativement en 1996. La moyenne de l'ensemble du Québec se situe à 35,9 %.

L'historique, les luttes et les statistiques ont permis de dresser un portrait de la population du quartier Saint-Jean-Baptiste, de mettre en contexte le milieu étudié. Il est dorénavant plus facile de sentir la culture de ce quartier et de faire des liens avec la lutte pour le droit au logement dans le quartier Saint-Jean-Baptiste : l'occupation du 920 de la Chevrotière.

### **4.3 Chronologie des évènements du 920 de la Chevrotière**

#### **4.3.1 Semaine nationale d'actions et d'occupations du FRAPRU**

Lors de la tenue du congrès annuel du FRAPRU, en juin 2001, les groupes membres se sont votés une semaine d'actions simultanées dans plusieurs régions du Québec, dans l'optique de dénoncer la crise du logement et de faire entendre sur la place publique leurs revendications. D'ailleurs, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a proposé un amendement, celui d'ajouter des occupations de bâtiments en plus des occupations de terrains, ce qui fut adopté. Selon un permanent du Comité populaire (Comité pop), les militantEs du Comité populaire souhaitaient élargir la définition d'occupation au sein du FRAPRU pour que s'offre à eux et à elles la possibilité d'une plus grande marge de

manœuvre. Tel que rapporté par un permanent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste lors de l'entretien :

L'idée était que dépendant de la culture de différents groupes, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste poussait afin d'avoir la liberté d'organiser une action un tantinet plus radicale ou plus vue comme de l'action directe et par conséquent dans le cadre de cette semaine thématique que les autres groupes soient solidaires de ça, la même façon que nous on serait solidaire d'une action qui serait plus symbolique même si au sein du Compop ça pouvait paraître un peu plus puéril.

L'idée était pour le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste que l'occupation pouvait prendre différentes formes, dans la foulée d'un courant de pensée qui s'appelle la «diversité des tactiques». Les militantEs du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste affirment qu'ils et elles sont prêtEs à s'engager plus loin que dans l'action symbolique afin de dénoncer cette situation non éthique qu'est la crise du logement. Les propos d'un occupant à ce sujet sont rapportés dans un article du journal *Le Soleil* :

C'est un geste de désobéissance civile qui est posé, illégal au sens de la loi, mais légitime aux yeux de la population. C'est sur cette légitimité là que se fonde toute l'action entreprise (Côté, 2002).

Dans le cadre de cette semaine d'actions et d'occupations, les comités logement revendiquent entre autres 8000 logements sociaux par année, dont la moitié en habitation à loyer modique (HLM). Il est important de préciser que cette revendication, liée aux HLM n'est pas étrangère au désengagement du gouvernement fédéral depuis 1994. Comme l'explique François Saillant, coordonnateur du FRAPRU, dans le journal *Le Soleil* : «si le fédéral ne s'était pas retiré du logement social en 1994, on aurait aujourd'hui 50 000 logements de plus. Le Québec aussi a tardé à poser des gestes» (Fleury, 2002a). Le gouvernement fédéral n'est pas le seul à se désengager de ses responsabilités en matière d'habitation. Le gouvernement du Québec, de même que la ville de Québec, se lancent la balle quant à leur degré d'intervention où chacun promet un financement conditionnel à l'implication des autres paliers (Bélanger, 2002).

Dans un contexte de crise du logement, plusieurs ménages risquent de se retrouver sans logis ou mal logés. Les comités logement exigent de la part du gouvernement provincial et des municipalités, non seulement la construction de nouveaux logements sociaux, mais également l'implantation d'un véritable programme de mesures d'urgence pour le 1<sup>er</sup> juillet – en passant de l'hébergement jusqu'aux suppléments au loyer, afin de palier aux dysfonctions du marché privé. Tel que déclaré par François Saillant, au journal *Québec Express* : « Nous voulons non seulement dénoncer une situation que nous jugeons inacceptable, mais également revendiquer un plus grand nombre de logements sociaux » (Masson, 2002b).

Étant donné que cette semaine enclenchée par le FRAPRU se tient en parallèle dans plusieurs régions du Québec, chaque comité logement teinte de ses propres revendications cette semaine nationale, inspiré par la réalité de leur quartier et de leurs besoins spécifiques. Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, par le biais du journal *Le Soleil*, dénonce la crise du logement et la gentrification qui font leur œuvre dans le quartier. Saint-Jean-Baptiste connaît une telle pénurie que les locataires à faibles revenus sont obligés de quitter leurs logements transformés en condos pour laisser place à de nouveaux arrivants mieux nantis (Fleury, 2001a). Une militante du Comité populaire, interrogée par un journaliste du journal *Le Soleil* va dans le même sens :

L'embourgeoisement d'un quartier y fait grimper le niveau de vie, de façon telle que ses résidants à faible revenu doivent souvent déménager ailleurs. Nous ne voulons pas de façade de prestige et de mur de béton le long de l'îlot Berthelot. Même si la Commission de la capitale nationale loge juste en face (Bouchard, 2002b).

Les militantEs du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste conscientEs des effets dévastateurs de la gentrification de leur quartier s'opposent à toute construction ou conversion en condominiums en plus de revendiquer des logements sociaux. Tel que mentionné dans le journal *Le Soleil*, l'occupation du 920 de la Chevrotière permettra donc de pousser plus loin une résistance de trente ans afin d'assurer une vocation résidentielle et populaire au quartier Saint-Jean-Baptiste (Porter, 2002).

#### **4.3.2 Phase I : Les préparatifs de l'occupation**

Les militantEs du comité mobilisation, un sous-comité du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, dans lequel ils et elles s'organisent autour des questions liées à l'habitation et à l'aménagement urbain, ont convoqué une réunion pour les membres intéresséEs à s'impliquer dans l'occupation. Les militantEs du comité mobilisation se réunissent sur une base hebdomadaire, des mois de novembre à avril, afin de discuter de leur vision de l'action et organiser les préparatifs relatifs à l'occupation. La décision s'est arrêtée sur une occupation d'un bâtiment appartenant à la ville<sup>32</sup>. Lors de l'entretien avec un permanent du comité populaire Saint-Jean-Baptiste, ce dernier justifie le choix de ce moyen d'action :

C'est la question de culture de groupe, le Compop a été investi par différentes personnes au fil des ans et dans notre groupe s'est adonné à rassembler à ce moment là une grande sympathie de la part des libertaires de la région de Québec pour le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, y'a eu de fait un investissement du Comité populaire en fonction de différents enjeux soit le Sommet des Amériques qui rejoint particulièrement les libertaires, même chose quand y a eu l'idée d'une occupation de bâtiments c'est quelque chose qui est dans la culture libertaire depuis longtemps parce que tu peux le voir sur deux ans une idée d'occupation, tu peux le voir en terme de moyen pour revendiquer auprès de l'État, tu peux le voir comme une fin en soi en terme d'autogestion et de réappropriation face à l'État. Les deux types de personnes se sont retrouvés au Comité populaire à ce moment là. À Québec, y'a pas 56 000 groupes, on a tendance à retrouver plusieurs mouvances, y'a une culture particulière au Compop.

Les discussions se sont articulées autour d'une occupation fermée (seulement le noyau de militantEs) ou ouverte (n'importe qui peut y participer si les revendications sont partagées) de même que la durée de l'occupation, limitée ou illimitée dans le temps. Quelques sous-comités se sont formés afin de débattre de questions plus spécifiques : comité «bouffe», logistique, repérage, média, alors que d'autres militantEs se sont penchéEs sur l'organisation de la manifestation d'appui. Finalement, malgré le fait que les militantEs jugeaient important de planifier les différents scénarios possibles de

---

<sup>32</sup> Selon un représentant de la ville, les deux bâtiments, le 920 et le 921 de la Chevrotière, sont devenus des propriétés de la ville en 2000 suite à la faillite du propriétaire, qui depuis plusieurs années n'avait procédé à aucun entretien. Les bâtiments ont donc été saisis pour non-paiement de taxes et les locataires ont été évincéEs pour cause d'insalubrité des lieux.

l'occupation, il a été convenu par les membres du comité mobilisation que les décisions se prennent par les occupantEs du lieu.

Dès le départ, les militantEs<sup>33</sup> utilisent le terme occupation<sup>34</sup> plutôt que le terme squat<sup>35</sup>. Tel que rapporté par un permanent du comité populaire lors de l'entretien :

Parce que l'occupation à l'origine, on ne prenait même pas le terme de squat, y a des gens qui l'ont sorti autour de la réunion pis on disait bon on fera pas de fausse publicité, on respecte ce qu'est un squat, un squat c'est quelque chose de très précis, donc d'autogestion, de réappropriation et tout ça. Nous on fait une occupation qui peut se prolonger peut-être, dont le premier but est de revendiquer du logement social et d'appuyer les luttes du FRAPRU. Donc d'appeler ça un squat à ce moment là pour nous c'était de la fausse représentation. Et y a des gens qui disaient si jamais ça dure, ça pourrait se transformer en squat pis on trouvait ça quasiment drôle d'évoquer l'idée parce qu'on y croyait pas du tout.

Le comité mobilisation dès le départ était composé de militantEs ayant des perspectives différentes quant à l'évolution de l'action du comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Sans que les visions soient irréconciliables, il s'en dégage deux tendances clairement assumées de la part des militantEs. Lors de l'entretien, un permanent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste explique ces deux tendances :

Donc y'a des gens dont je suis, qui croit en l'importance des deux types de luttes qui se sont retrouvés la-dedans dès le départ, y'a des gens qui étaient plus pour une occupation traditionnelle qui ont quitté le bateau un peu par la suite quand c'est devenu vraiment un milieu de vie, c'est pas tout le monde qui peut déménager dans un squat du jour au lendemain par principe et y'a des gens qui se sont greffés au noyau des squatters par la suite quand c'est devenu clairement un squat et ça respectait certaines choses qui croyaient pas qui seraient reliées à cette action là au départ.

<sup>33</sup> Le terme «militantEs» fait référence au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, à ceux et celles ayant préparé l'occupation.

<sup>34</sup> Nous avons utilisé le terme «occupation» dans le sens d'une action illimitée dans le temps à caractère politique. Ce terme a été employé par les militantEs du Comité populaire pour désigner les premières phases de l'action.

<sup>35</sup> Le terme «squat» utilisé par les occupantEs (synonymes de squatters) afin de désigner le 920 comme étant un milieu de vie autogéré. Cependant, il s'avère difficile de relier le terme squat à une phase précise, puisque le changement de revendications était un long processus dans le temps et ne s'est donc pas effectué spontanément. Il est à noter que le terme squat dans cette présente recherche fait référence au terme «occupation» politique et par le fait même s'oppose au terme squat dans le sens de «pratiques de débrouillardise» inhérentes aux jeunes de la rue (Parazelli, 2004).

Il est important de souligner ces différentes visions de l’occupation qui cohabitaient dans les réunions d’organisation du comité mobilisation et, par la suite, à l’intérieur du 920 de la Chevrotière. Cette action ne s’est donc pas inscrite à l’intérieur d’une vision uniforme, mais dans une pluralité.

Le coup d’envoi de cette semaine nationale d’actions et d’occupations fut lancé par une conférence de presse conjointe avec les autres comités logement de la ville de Québec, le 30 avril, au Patro Saint-Vincent-de-Paul, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Un lieu fort symbolique dans un contexte de crise du logement comme l’explique un permanent du Comité populaire à une journaliste du journal *Le Soleil* : «Le Patro est vide depuis 12 ans. C’est indécent. Que l’Office municipale d’habitation l’achète et le transforme en logements à loyer modique» (Fleury, 2002a). L’occupation du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste est prévue pour le 17 mai, soit la dernière action de la semaine.

#### **4.3.3 Phase II : L’exaltation**

Sous le thème «le 17 mai ça déménage!», les militantEs du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste et toutEs ceux et celles préoccupéEs par la question du logement étaient conviéEs à un grand rassemblement dans le Jardin Saint-Roch, communément appelé le *parc à 12 millions*. Le choix de l’endroit n’est donc pas anodin, puisqu’il est le symbole de la gentrification, phénomène de plus en plus observable dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, où se dirigeront les manifestantEs. Ainsi, selon une occupante<sup>36</sup> du 920 de la Chevrotière, les militantEs avaient la conviction de se réapproprier leur quartier, au-delà d’une action symbolique. Les quelque 300 manifestantEs, muniEs de boîtes en carton sur lesquelles étaient inscrites leurs revendications et d’autres accessoires évoquant un déménagement, tels des plantes et des meubles, ont déambulé dans les rues du quartier. Tel que rapporté par un journaliste, les militantEs afin de détourner les policiers de leur destination encore inconnue et de rejoindre le plus de monde possible dans le quartier ont employé la tactique du «snake march»<sup>37</sup> (Desjardins, 2002).

<sup>36</sup> Le terme «occupantE» sera employé afin de désigner les personnes qui s’étaient investies dans l’occupation ou le squat.

<sup>37</sup> Les militantEs se déplacèrent en sillonnant les rues du quartier, telleS des serpents, au lieu d’adopter un parcours plus linéaire.

Le cortège de manifestantEs s'est arrêté devant le 920 de la Chevrotière, une bâisse inoccupée depuis deux ans et appartenant à la ville de Québec, pour laisser place à la vingtaine d'occupantEs. Une chaîne humaine s'est déployée pour entrer le matériel rapidement à l'intérieur du bâtiment. Tel qu'expliqué dans un article du journal *Le Soleil*, les policiers étaient absents à l'ouverture de l'occupation, car selon le capitaine Normand Boudreau, ils n'interviendraient pas, dans la mesure où les manifestantEs sont pacifiques (Fradet, 2002). Durant la fin de semaine, les occupantEs en ont profité pour effectuer des réparations sur l'immeuble et s'installer.

Le lundi 20 mai, après trois jours d'occupation, les occupantEs organisent une conférence de presse :

Par cette action directe, nous revendiquons la transformation de l'édifice occupé en logement social et souhaitons en attendant, le transformer en lieu accueillant et inspirant. Prenez le temps de venir nous voir, de discuter avec nous. Venez faire un tour pour donner un coup de main, un sourire ou un soutien (Néonyme, 2002a).

En plus des revendications des groupes membres du FRAPRU, les occupantEs réclament à la ville de Québec un moratoire sur la conversion en condominiums tant et aussi longtemps que le taux d'inoccupation est inférieur à 3 %. Comme le rapporte un journaliste du journal *Le Soleil* au sujet de l'occupation : «elle se veut un bastion de résistance contre les promoteurs immobiliers et les projets de développements urbains à la petite semaine, où le béton a préséance sur l'humain» (Provencher, 2002). Une fois la conférence de presse terminée, les occupantEs invitent les gens du quartier à un dîner au parc Berthelot afin de créer des liens et de les sensibiliser aux motifs de l'occupation.

Le 20 mai, la ville de Québec réagit à la sortie médiatique des occupantEs par le biais d'un communiqué de presse. Selon Claude Larose, vice-président du comité exécutif et responsable en matière d'habitation, la ville est en pourparler avec deux promoteurs immobiliers afin que l'espace restant de l'îlot Berthelot –lieu de l'occupation-- soit utilisé pour la construction d'un projet de logements sociaux et un autre de condominiums, à raison de 50/50. La ville se dit également très sensible quant aux revendications des occupantEs (Desjardins, 2002).

Tel que rapporté par un représentant de la Fédération des coopératives d'habitation de Québec Chaudière-Appalaches (FÉCHACQ), lors d'un entretien, autant les occupantEs et le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste ignoraient le développement d'un projet d'habitation moitié coop-condos à l'îlot Berthelot, autant que la FÉCHACQ était étonnée du lieu d'occupation choisi par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste :

C'est la rencontre de deux surprises; qu'on avait un projet qu'on pensait sur un terrain complètement vacant, un moment donné le permanent du Comité pop me dit on a trouvé une belle place et je me rends compte que c'est sur notre terrain où se faisait l'occupation. Eux, ils ont peut-être été surpris qu'il y aille pas juste des condos.

Le 22 mai, une autre activité est organisée avec les résidantEs du quartier, soit une discussion avec Marc Boutin, un militant impliqué au sein du Comité populaire depuis plusieurs années, sur l'historique de l'îlot Berthelot et l'importance des luttes qui l'ont marqué dans la structure urbaine du centre-ville de Québec (Desjardins, 2002).

Selon un article tiré dans le journal *Le Soleil*, les squatters<sup>38</sup> ne bougeront pas tant et aussi longtemps qu'ils n'obtiendront pas ce qu'ils et elles réclament (Moisan, 2002b). Étant donné que la ville ne semble pas très dérangée par l'occupation et que l'entente avec les voisinEs est très bonne, «le squat de la Chevrotière sera long [...] très, très long, aussi longtemps qu'il y aura assez de volontaires pour maintenir le squat» (Bouchard, 2002a).

Un représentant de la ville, lors de l'entretien, explique leur non intervention quant à l'occupation du 920 de la Chevrotière :

Par exemple commencer à expliquer pourquoi on les laissait là, c'était un squat qui était illégal. Tout d'abord, c'est une situation exceptionnelle, ce n'est pas quelque chose à laquelle on est habitué, c'est des gens qui agissaient de façon pacifique, qui avaient des intentions nobles. C'est des décisions politiques de les laisser là. On aurait pu les évincer plus rapidement, mais je pense que fondamentalement, on trouvait pas que leur message n'était pas correct, la ville avait un grand souci du logement social. La nouvelle ville venait de se créer, c'était pas un acte qui posait un problème majeur, sauf qu'il ne faut pas oublier quelque chose, c'est que ça demeurait illégal. Donc fallait suivre ça de près.

---

<sup>38</sup> Le terme «squatters» est utilisé essentiellement par les journalistes quoique certainEs occupantEs l'utilisent également. Dans notre cas, nous choisirons tel que mentionné précédemment, le terme occupantE.

Profitant de l'inaction de la ville, les occupantEs installent leurs pénates au 920 de la Chevrotière et font un appel à touTEs afin d'obtenir certains meubles (tables, chaises, lits, etc.), de même qu'une génératrice qui leur permettrait de produire une source de chaleur pour les nuits froides de mai.

Le 30 mai, soit après deux semaines d'occupation, les occupantEs reçoivent plusieurs appuis des coopératives d'habitation, des organismes communautaires et des gens du quartier Saint-Jean-Baptiste. Les nombreuses lettres d'appui, les services mutuellement rendus et les divers dons des gens de l'entourage témoignent de ces appuis. Tel qu'il est indiqué dans un article paru sur le site du Centre des médias alternatifs du Québec (CMAQ), les occupantEs se sentent accueilliEs et parties prenantes du quartier. En guise d'exemple, des enfants viennent faire leurs devoirs au squat! (Néonyme, 2002a). Les occupantEs profitent du momentum pour organiser entre-temps quelques assemblées de quartier avec les résidantEs.

Parmi les alliéEs des occupantEs, on retrouve certains groupes communautaires (le RÉPAC<sup>39</sup>, le FRAPRU, le CAPMO, l'ADDS-QM, le CCCQSS, le comité d'aide aux locataires du secteur ouest de Québec, le Comité des Sans-emploi, l'ACEF, Droit de parole) et des associations étudiantes (CADEUL, AELIÉS, ASSÉ, AESS, le comité mobilisation du cégep François-Xavier Garneau). Leur contribution à l'occupation peut se résumer par des lettres d'appui, divers dons, par leur présence sur les lieux pour une nuit ou par leur participation à des points de presse.

La coopérative d'habitation de l'îlot Berthelot a permis aux occupantEs d'avoir accès à un minimum de logistique pour poursuivre l'occupation. Il est important également de souligner le rôle de certainEs commerçantEs du quartier qui ont contribué à la cause des occupantEs par de la distribution de nourriture pour certainEs et pour d'autres en affichant dans leur vitrine «Nous appuyons le 920 de la Chevrotière». De plus, plusieurs résidantEs du quartier ont fait divers dons (nourriture, meubles, argent) tout en prêtant main-forte aux occupantEs pour l'entretien du bâtiment. Durant cette phase d'occupation,

---

<sup>39</sup> Voir en annexe 4 la liste des acronymes.

plusieurs sympathisantEs à la lutte des occupantEs, certainEs résidantEs du quartier, des militantEs du Comité populaire et d'autres militantEs de divers horizons, ont participé à la vie démocratique du 920 de la Chevrotière que ce soit par leur présence sur les lieux, leur participation aux assemblées générales ou en prenant des tâches dans le quotidien.

Lors du congrès du FRAPRU, les 9-10 et 11 juin, des délégations de comités logement ont profité de leur présence à Québec pour réitérer leur appui à l'occupation du 920 de la Chevrotière par une visite des lieux. Les membres des comités logement, sous le regard des journalistes, ont été invitéeEs à signer les affiches géantes d'appui à l'intérieur de l'occupation où près d'un millier de signatures ont été amassées.

Les occupantEs ont organisé dans la fin de semaine du 15 juin une projection de film en plein air et une petite fête dans le parc Berthelot afin de resserrer les liens avec les gens de la communauté. Il est à noter que plusieurs activités, dans le souci d'ouverture sur le quartier, ont eu lieu durant le mois de juin, telles des prestations artistiques, des conférences, des assemblées publiques, des «bouffes collectives», etc.

Le 18 juin, après un mois d'occupation, les autorités municipales n'ont toujours pas relancé les occupantEs quant à leurs revendications, si ce n'est que la visite des pompiers pour vérifier l'état des lieux (Côté, 2002). Les occupantEs se sont dotéEs d'une ligne d'électricité et d'une rentrée d'eau grâce à la collaboration de la coopérative d'habitation Berthelot, adjacente au 920 de la Chevrotière. Tel qu'expliqué par un journaliste, le bâtiment occupé ne se distingue en rien de ses voisins, puisque le maître de poste distribue le courrier et le téléphone sonne (Néonyme, 2002a).

La question de la durée de l'occupation, prévue au départ pour seulement quelques jours, alimente les débats au sein des militantEs. Ils et elles dressent un bilan de ce mois d'occupation afin de faire le point sur leur lutte, définir où ils et elles en sont renduEs, voir aux orientations de l'occupation. Les occupantEs de par leur expérience de ce premier mois d'occupation introduisent l'autogestion afin d'adapter les revendications initiales à la réalité de leur lutte. Les revendications de base restent sensiblement les mêmes, quoiqu'il est désormais question d'un milieu de vie, de vivre l'autogestion au quotidien. Comme le souligne Néonyme sur le site du CMAQ:

Le lieu devient aussi un squat de démonstration, un véritable milieu de vie qui sert en même temps de laboratoire où l'autogestion au quotidien est devenue réalité, où l'on fait la preuve que le squat est une forme alternative de logement et un moyen d'action directe à ceux qui veulent militer pour un meilleur accès au logement (Néonyme, 2002a).

En plus de ses visées de logements sociaux, cette nouvelle revendication de l'occupation introduit le terme squat<sup>40</sup> qui est de plus en plus employé désignant le 920 et ce, avec toutes les retombées politiques qui en découlent.

#### **4.3.4 Phase III : La période creuse**

Le mois de juillet correspond à une période creuse au 920 de la Chevrotière, marquée par les vacances des groupes communautaires et de certainEs occupantEs. D'ailleurs, le nombre d'occupantEs a considérablement diminué, où il est désormais question d'une dizaine de militantEs au lieu d'une vingtaine pour tenir l'occupation.

Cette phase d'accalmie est propice à la création d'un info-kiosque la *Page Noire* qui émerge dans le sous-sol du 920 de la Chevrotière. Il s'agit d'une librairie sociale autogérée où il est possible d'emprunter ou d'acheter des revues, des livres ou des ouvrages alternatifs.

À l'arrivée du 1<sup>er</sup> juillet, sous prétexte d'héberger les sans logis, un couple parmi les occupantEs décide d'ouvrir un autre squat en face du 920, soit le 921 de la Chevrotière, malgré l'opposition des militantEs en assemblée générale. Tel qu'expliqué par un occupant lors d'un entretien :

Le logement en face était complètement insalubre (moisissures, champignons) juste à ce niveau là, nous on trouvait ça dangereux pour la santé que les gens aillent là. Ils voulaient pas fonctionner sur les modes d'AG, ils voulaient pas fonctionner selon les règles qu'on s'était donné dans le squat, donc c'est pour ça qu'ils sont partis, ça faisait pas leur affaire, donc y'ont déménagé en face. C'est

---

<sup>40</sup> Le terme squat sera parfois utilisé afin de désigner certaines phases, d'ailleurs plusieurs occupantEs parlent de squat, quoiqu'il sera davantage question du terme occupation dans le cadre de cette recherche.

des gens qu'on a essayé d'aider beaucoup aussi, des démarches ont été faites pour les diriger vers des ressources.

Au départ, selon les occupantEs, il existait une certaine entraide entre les occupantEs du 920 et ceux du 921, quoique les liens aient été coupés suite à certains évènements. Rapidement, le 921 est devenu un refuge pour certaines personnes vivant de multiples problématiques ; alcoolisme, toxicomanie, santé mentale et violence. Les deux squats s'opposaient ; un qui était davantage un mode de vie pour les sans logis et l'autre avec des revendications politiques.

La fin juillet est marquée par la demi-victoire des militantEs, car la ville de Québec déclare un moratoire sur la conversion en condos dans les quartiers où le taux d'inoccupation est sous la barre de 3 %. Cependant, l'annonce par Claude Larose, vice-président à l'exécutif du conseil de ville de Québec et responsable en matière d'habitation, de la démolition du 920 de la Chevrotière ajoute de l'ombre au tableau (Bolduc, 2002). Voici les paroles du responsable en matière d'habitation de la ville de Québec tirées d'un article du *Journal de Québec* :

Démoli ou non, le bâtiment où squatte depuis plus de deux mois, les opposants à un projet de condos, sera cédé par le conseil municipal de Québec aux promoteurs de l'îlot Berthelot à la fin août (Fernandez, 2002).

Le 1<sup>er</sup> août, les occupantEs ont convoqué les résidantEs à une assemblée de quartier afin que ces derniers et dernières puissent se prononcer sur l'avenir de l'îlot Berthelot. Les discussions entre les résidantEs et les occupantEs débouchent sur le principe de tolérance zéro envers les condos dans leur quartier.

#### **4.3.5 Phase IV : Le développement de projets immobiliers**

La ville annonce officiellement la concession des espaces et des bâtiments sur l'îlot Berthelot à deux promoteurs soit la FÉCHACQ (50 % de logements sociaux) et le groupe Casot limité (50 % de condominiums). Cependant, Néonyme ramène que, dans les faits, il est davantage question d'un tiers de logement social et de deux tiers de condos, même

si ces informations ne sont pas dévoilées sur la place publique (Néonyme, 2002a). Les occupantEs sont déçuEs par l'attitude de la FÉCHACQ qui, selon eux et elles, pourrait se battre plus fermement afin que tous les bâtiments soient transformés en logements sociaux. La ville annonce publiquement que les occupantEs seront tranquilles jusqu'à la fin du mois d'août, quoique certaines rumeurs circulent à propos de l'éviction imminente.

Un représentant de la FÉCHACQ explique l'historique de ces projets immobiliers à l'îlot Berthelot lors d'un entretien:

En mars 2000, la ville avait acheté le terrain pour contrôler le développement du secteur. La ville a lancé l'appel d'offres. C'est des architectes qui sont venus nous voir à la FÉCHACQ pour qu'on développe un projet de coopératives afin d'éviter que ce soit juste des condos. À ce moment y'avait pas beaucoup de programmes, ni d'unités. C'est un terrain extrêmement cher, le promoteur immobilier a abandonné parce que pas assez rentable. Ça donnait des loyers à peu près au prix du marché, mais on se disait au moins c'est pas des condos à 300 000\$ pis y avait une mixité, parce qu'on était incapable de faire 100 % logement locatif. On avait soumissionné, refait l'appel d'offre. Au 2<sup>e</sup> appel d'offres y avait nous et le groupe Casot, on a appliqué, mais on avait pas les garanties bancaires, on l'aurait gagné pis on aurait pas pu le faire, parce qu'on était trop serré, sauf que j'avais convaincu la FÉCHACQ de maintenir l'appel d'offre, c'est-à-dire maintenir notre présence, parce qu'on sait jamais ce qui peut arriver et ça aurait pu forcer la ville à négocier quelque chose ou nous aider davantage. Dans les faits, Casot ne savait pas lui qu'on avait pas les moyens de réaliser le projet pis y avait peur qu'on gagne, on y avait dit, on le connaissait pas. Est venue en même temps la nouvelle ville fusionnée, qu'est-ce qui font avec une ancienne offre qui est gérée dans la nouvelle ville? Là sont arrivés les programmes sociaux [Logement abordable et Accès logis], y avait les unités de logement par arrondissement, on pouvait avoir une certaine partie d'unités [peut-être 40] mais pas pour tout l'îlot. J'ai dit à Casot c'est plus facile de développer à moitié, pas 100 % condos.

Le représentant de la FÉCHACQ souligne également la difficulté pour eux de développer un projet de coopératives d'habitation à l'îlot Berthelot puisque l'administration de la ville est réfractaire face à ce type d'habitation. La ville veut des condos pour refaire l'image du quartier. Tel que mentionné précédemment, Saint-Jean-Baptiste à travers son histoire a été morcelé par les tours en béton, les hôtels et la gentrification qui ont entraîné une transformation de l'image du quartier. En 2002, la ville de Québec veut refaire une «beauté» à Saint-Jean-Baptiste surtout dans la partie sud, où se retrouve tout

l'appareillage gouvernemental, elle souhaite une façade prestigieuse. Tel qu'expliqué par un représentant de la FÉCHACQ en entretien :

Aussi, il faut se rappeler que lors de l'appel d'offres en mars 2000, la ville ne voulait rien savoir d'avoir des coops là-dedans, on avait cru comprendre qu'il voulait un projet de mixité, mais y disait y a déjà des coops sur l'îlot. Les fonctionnaires nous ont découragé tout le long, c'est pas votre affaire, ça doit être des promoteurs, on veut quelque chose de bien, haut de gamme, c'est face à René-Lévesque, tassez-vous de là. On a eu énormément de pression et face à la pression on pouvait pas financer le projet, on pouvait avoir un certain nombre d'unités mais pas au complet, on s'est dit on va la développer à moitié l'îlot.

Et c'est là qu'intervient le promoteur immobilier Casot limité avec son projet de condos de luxe en face de la Commission de la capitale nationale. Le 14 août, les occupantEs ont organisé une manifestation devant la Société Casot et l'Hôtel de ville revendiquant le retrait du promoteur de condos de luxe et que le 920 de la Chevrotière soit conservé et remis au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste (Fleury, 2002b). La ville par le biais de Claude Larose affirme qu'elle ne reculera pas et que les terrains seront cédés aux deux promoteurs tel que prévu.

La ville de Québec développe les projets immobiliers avec les promoteurs FÉCHACQ et Casot limité en excluant les occupantEs et le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste de toute négociation.

#### **4.3.6 Phase V : Le changement de revendications**

La date butoir passée, après la Fête du travail, les occupantEs s'attendent à se faire évincer dans les prochains jours. La ville de Québec ignore toujours les militantEs et ces dernièrEs nagent dans le flou ne sachant pas à quoi s'attendre des autorités municipales. La ville poursuit le projet de développement de condominiums avec le groupe Casot limité, malgré les protestations des occupantEs.

On assiste à un deuxième souffle pour les occupantEs qui se lancent dans une large campagne d'appuis afin d'aller se chercher le plus de soutien possible du milieu et

d'augmenter leur rapport de force avec la ville. Plusieurs ont répondu à l'appel en participant au point de presse organisé par les occupantEs : CADEUL, AELIÉS, FRAPRU, les coopératives d'habitation et une quinzaine de groupes communautaires (Giguère, 2002).

Selon les occupantEs, la ville de Québec a des responsabilités en matière de logement qu'elle n'assume pas. Un occupant déclare :

La ville nous ignore et s'entête à laisser le groupe Casot aller de l'avant avec son projet de condos de luxe. Nous, on veut du logement social. Pas des condos. Elle préfère se décharger de la patate chaude du logement social en laissant les promoteurs négocier avec nous (Giguère 2002).

Les occupantEs dénoncent les ramifications entre la ville, le groupe Casot limité qui veut développer des condos de luxe dans le quartier et la FÉCHACQ qui se contente d'une parcelle de logements sociaux à l'intérieur du projet immobilier. Ils et elles exigent le retrait du projet de développement de condominiums qui va à l'encontre des besoins des résidantEs du quartier.

Le début du mois de septembre coïncide également avec le changement de revendications des occupantEs après quatre mois de lutte, une phase marquante dans le dénouement de leur lutte pour le droit au logement. Le 5 septembre lors d'une conférence de presse, il est question de céder le 920 de la Chevrotière à la communauté, par l'entremise du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste pour le transformer en centre social pour les différents acteurs politiques et communautaires. Les occupantEs réclament toujours à la ville la construction de logements sociaux, mais également que cet espace soit un lieu pour s'organiser dans la lutte, un espace autogéré. Ils et elles se définissent comme un groupe de lutte urbaine dont les préoccupations dépassent le logement, mais touchent également l'environnement, le transport en commun, etc. Les occupantEs sont préoccupéEs par toutes les facettes de leur vie quotidienne, afin qu'ils et elles se réapproprient leur quartier et améliorent leurs conditions de vie. Les occupantEs ajoutent qu'ils et elles veulent que le 920 de la Chevrotière devienne une bâtie écologique rénovée à partir d'une récupération maximale, un genre de projet pilote (Giguère, 2002).

En parallèle au 920, selon les occupantEs, les gens du 921 ont posé des «gestes inacceptables» aux yeux des résidantEs du quartier et les policiers ont procédé à quelques interventions durant les deux derniers mois. Ce qui mena à l'éviction du 921 de la Chevrotière le 12 septembre 2002.

#### **4.3.7 Phase VI : Court-circuits des solidarités**

DéçuEs de l'attitude de la FÉCHACQ, lors de la négociation avec la ville, les occupantEs «occupent» le bureau du directeur général de la FÉCHACQ, Christian Simard, le lundi 16 septembre. Par cette action, ils et elles dénoncent le mariage Casot-FÉCHACQ pour le développement immobilier de l'îlot Berthelot.

Le 13 septembre, une manifestation réunie plus d'une centaine de personnes, dans le but de dénoncer la construction de condominiums à l'îlot Berthelot. Elle débute en face du 920 de la Chevrotière, pour ensuite déambuler dans les rues du quartier, faire une pause devant l'édifice de la Commission de la capitale nationale et terminer son parcours devant les immeubles de l'administration Casot.

Le 17 septembre «le torchon brûle entre la Fédération des coopératives d'habitation et les squatters», car la FÉCHACQ accuse les squatters d'empêcher le développement du logement social à l'îlot Berthelot, refusant de mettre fin à l'occupation du 920 de la Chevrotière (Bouchard, 2002c). La FÉCHACQ et le président de la coopérative d'habitation Berthelot dans une conférence de presse conjointe dénoncent l'attitude des occupantEs, qui selon eux ne veulent plus de logements sociaux dans le quartier, mais un lieu pour s'organiser. Il est à souligner que le président de la coopérative d'habitation Berthelot appuyait au départ l'occupation du 920 de la Chevrotière, puis a changé sa position lors des démêlés entre les occupantEs et la FÉCHACQ.

Un point de presse se déroule sur les terrains de l'îlot Berthelot, où les «squatters se disent prêtEs à affronter l'automne», ils et elles réitèrent leur tolérance zéro pour la construction de condos (Bouchard, 2002c). Puis s'ensuit l'envoi d'un communiqué de presse et une demande d'appuis face à l'éviction imminente des occupantEs. Encore une

fois, ils et elles mettent l'accent sur leurs revendications et le refus de condos dans le quartier.

Selon Claude Larose, la ville n'est pas intervenue au début de l'occupation sous prétexte que les occupantEs revendiquaient le développement de logement social. Cependant, tel qu'illustré dans un article du *Journal de Québec* «ils ont changé de position depuis, ils veulent des locaux gratuits pour leur groupe politique» (Caron, 2002b). La ville affirme avoir reçu une demande de la FÉCHACQ de réagir, car elle est prête à livrer les 36 nouveaux logements sociaux à l'îlot Berthelot.

Dans la semaine du 17 septembre, les squatters reçoivent la visite d'un inspecteur des pompiers et d'un inspecteur en bâtiment de la ville de Québec. Ce dernier fait des remarques au sujet de l'eau, de l'électricité et de l'état des murs. Il déclare le 920 de la Chevrotière inhabitable (Néonyme, 2002b). La ville de Québec, le 18 septembre, se sert de ce prétexte pour émettre un avis d'éviction aux occupantEs.

#### **4.3.8 Phase VII : L'éviction**

Le vendredi 20 septembre vers 18h10 les occupantEs du 920 de la Chevrotière se font évincer par les autorités municipales. Les policiers somment aux quelques occupantEs de la bâisse de ramasser leurs effets personnels et de sortir immédiatement. Peu après l'éviction, les employés de la ville placardent le bâtiment pour en limiter l'accès. Plusieurs personnes sont arrivées sur les lieux en guise de solidarité aux occupantEs et pour démontrer aux autorités que la lutte ne s'arrêtera pas avec l'éviction du 920 de la Chevrotière.

Les occupantEs se réunissent durant la fin de semaine et tiennent un point de presse, le lundi 23 septembre. La ville de Québec, de son côté, officialise le transfert des terrains vacants de l'îlot Berthelot aux promoteurs Casot limité et la FÉCHACQ pour la constructions de 38 condos et 25 logements sociaux (Bouchard, 2002d).

Au début du mois d'octobre, le journaliste du *Soleil*, Alain Bouchard, rapporte que le squat aurait servi de véhicule publicitaire pour le groupe Casot, où des acheteurs potentiels qui ignoraient le projet ont contacté l'entreprise (Bouchard, 2002e). Toujours en lutte, les ancienNES squatters ont distribué des tracts pour dénoncer directement Casot et ses condos de luxe.

#### **4.3.9 Phase VIII : Les années post-squat**

Un an après le début du squat, en mai 2003, les autorités municipales procèdent à des travaux sur les bâtiments du 920 et du 921 de la Chevrotière. Les employés de la ville font des ouvertures dans les toits et les fenêtres supérieures afin que les intempéries viennent rendre les immeubles inhabitables. La ville veut s'assurer que l'expérience du squat ne se reproduira plus à la veille de la semaine nationale d'action du FRAPRU de 2003. Un an plus tard, les employés de la ville de Québec procèdent à la démolition du 920 et 921 de la Chevrotière pour laisser place à la construction de logements sociaux et de condominiums.

En février 2004, Casot abandonne son projet de condos de luxe, faute d'acquéreurs puisque les prix sont trop élevés (Simard, 2004). Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste relance la ville quant à l'avenir de la coopérative du Sommet, le projet de la FÉCHACQ tel que prévu dès l'éviction du squat en 2002. Puis, en 2004, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste forme un groupe de requérantEs de logement social afin de mettre sur pied la coopérative d'habitation l'Escalier.

Malgré tout le travail réalisé par les militantEs du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, au mois de juin 2006, soit trois ans après l'ouverture du squat du 920 de la Chevrotière, les requérantEs de logements sociaux des coopératives d'habitation le Sommet et l'Escalier attendent toujours les unités de logement promises et le début des travaux de construction.

## **Chapitre 5 : Autogestion ; limites, défis et contradictions**

Ce chapitre traitera du processus d'autogestion des occupantEs du 920 de la Chevrotière à travers leur lutte pour le droit au logement. Ils et elles ont mis en place différents mécanismes à l'intérieur du squat afin de faciliter les pratiques reliées à l'autogestion que ce soit la démocratie directe, leur mode d'organisation, la circulation de l'information, la répartition et la rotation des tâches de même que le partage des connaissances et du savoir. Examinons ces mécanismes et leur fonctionnement dans un premier temps, pour ensuite soulever les défis, les contradictions et les limites de l'autogestion tels que vécus par les occupantEs.

### **5.1 Processus d'autogestion des occupantEs**

#### **5.1.1 La démocratie directe**

Dans une perspective libertaire et/ou anarchiste, la démocratie directe est largement associée à l'autogestion comme mode d'organisation. La lutte contre le capitalisme occupait une place importante pour ces militantEs dits libertaires et anti-capitalistes. Ils et elles affirment que leur mode d'organisation, basé sur l'autogestion, remettait en question de facto le système capitaliste. Un militant explique leur vision :

Y'a rien qui était vendu dans le squat, tout était gratuit, pas de reproduction marchande, y avait personne de salariée, pas de relations de pouvoir salariales, c'était pas un espace capitaliste.

Leur lutte contre le capitalisme s'est exprimée à travers plusieurs facettes de l'occupation, que ce soit les revendications des militantEs --pas de condos dans mon quartier--, les tracts dénonçant le système capitaliste ou leur opposition à un promoteur privé, Casot limité, qui voulait développer des condominiums de luxe dans le quartier. Un militant explique l'importance de la lutte anti-capitaliste des occupantEs :

C'était du discours qui était constant, dans l'opposition directe à un promoteur qui s'appelle Casot, y a des remises en compte fait par la municipalité qui allaient à l'encontre des classes populaires, des résidants, des locataires à faibles revenus, qu'y avait un détournement de l'espace urbain au profit d'une minorité possédante, une division aussi spatiale du lieu qui allait profiter le plus de tout ça c'était les riches en haut de la côte alors que la coop prendrait le petit trou qu'on voulait bien leur laisser.

De plus, certainEs occupantEs expliquent le lien entre la lutte contre le capitalisme et leur dénonciation face au système locatif, puisque selon eux et elles, le logement est devenu une marchandise surtout en cette période de crise du logement. Cette occupante explique en quoi le squat, une action de réappropriation, se situe dans une perspective anti-capitaliste :

C'est-à-dire, on ne paye pas pour notre logement, on espaces le lieu, on vit là, la «bouffe» on l'achète pas ou en tout cas très peu, récupération des meubles, on jetait rien, on faisait les poubelles, dénoncer le statut de la marchandise.

Il est également question de l'élaboration d'un autre système qu'ils et elles voulaient mettre en place, basé sur la coopération, l'échange et la récupération. Une occupante souligne cet aspect de l'occupation :

Tant officiellement qu'au quotidien, ça se faisait parce qu'on avait pas de moyens, parce qu'il y a un autre système, un système parallèle qui se met en place, un autre mode de vie. Aller voir les commerçants pour de la «bouffe», aller au marché dans les container faire de la «récup». Tous les meubles du squat ont été récupérés, on a acheté que les trucs de nettoyage. On a essayé de mettre un autre mode de vie en place basé sur la récupération, la coopération autant ça que des revendications pour changer le milieu de vie du quartier.

Il était donc cohérent pour ces militantEs anti-capitalistes et libertaires de s'organiser selon les postulats de la démocratie directe. Tel qu'expliqué par un participant :

L'autogestion, je ramène ça directement à la démocratie, l'autogestion pour moi ce que j'appelle la démocratie implique nécessairement l'autogestion, c'est-à-dire mon idéal et ce que je reconnaît comme étant de la démocratie, c'est d'une part la question de la représentation ; c'est des délégués qui sont révocables en tout temps, c'est des mandats révocables en tout temps, c'est plus possible de régler

les questions en AG et c'est surtout aussi le pouvoir de décider en fonction de l'impact qu'aura cette décision là sur ta vie.

En démocratie directe, les individus participent aux prises de décisions qui les concernent directement par le biais des assemblées générales --lieux de partage de pouvoir-- où chacunE peut s'exprimer librement et de façon égalitaire. La démocratie directe permet une prise en charge collective, et de donner du pouvoir à l'individu sur différentes facettes de sa vie. En démocratie directe, il y a recherche du consensus et place aux compromis, contrairement à la démocratie reflétée par notre système politique actuel. En effet, elle s'oppose ou plutôt est considérée comme une alternative à la démocratie parlementaire, où les citoyenNES mandatent des politicienNES afin de les représenter et de prendre des décisions à leur place (Wikipédia, 2006). À cet égard, un occupant souligne de manière imagée ce constat :

Un exemple bien simple, c'est aberrant qu'une gang d'hommes décide si l'avortement est légal ou non ou si on peut indexer les chèques d'aide sociale quand y sont payés 100 000 \$ au-dessus.

Explorons l'exercice de la démocratie directe des occupantEs à l'intérieur du squat. Tel que mentionné au chapitre précédent, les différentes phases de l'occupation étaient influencées par la conjoncture politique et les différents événements qui y sous-tendent. La démocratie directe a également été influencée au cours de l'occupation.

Les occupantEs ont toutEs révélé l'existence à l'intérieur du squat d'une vie démocratique très intense, c'est-à-dire une forte implication des militantEs à l'intérieur des structures décisionnelles. Selon les occupantEs, entre 30 et 40 occupantEs et sympathisantEs étaient présentes aux assemblées générales hebdomadaires s'organisant selon les postulats de la démocratie directe. De plus, la fréquence et le nombre élevé d'assemblées générales, tels que rapporté par les occupantEs, étaient des facteurs clés à l'exercice de la démocratie directe. Plus spécifiquement, ils et elles mentionnent la tenue de deux assemblées générales quotidiennes, principalement associées à la phase II de l'occupation.

L’assemblée générale du matin était le moment où les occupantEs se répartissaient les tâches à effectuer dans la journée en se basant sur une liste de priorités : les petits détails, les médias, les repas, le réaménagement des espaces communs, les menus travaux. Lors de l’assemblée générale du soir, étaient inscrits à l’ordre du jour, les orientations politiques de l’occupation, de même que le fonctionnement interne du squat. Ces lieux de démocratie directe traitaient d’un vaste éventail de sujets en commençant par tous les éléments concernant la lutte pour le droit au logement jusqu’à l’autogestion, c’est-à-dire de la gestion des poubelles en passant par les relations interpersonnelles.

Les occupantEs ont affirmé au cours des entretiens cette volonté et cette préoccupation commune d’essayer de rejoindre le plus grand nombre de personnes par le biais de cette action et par le fait même de les impliquer dans la vie démocratique de l’occupation. Cette sensibilité aux autres se traduisait par l’ouverture des assemblées générales aux intéresséEs et ce, au même titre que le noyau dur ayant investi le squat ; toutEs ont eu la possibilité de s’exprimer, de prendre part aux décisions. Une occupante explique ce fait :

Tout le monde donnait leur opinion parce que tout le monde était directement concerné, donc quand tu es directement concerné, c'est plus facile de prendre la parole.

La démocratie directe, au cœur de cette expérience, a permis aux occupantEs et aux sympathisantEs de réfléchir ensemble et de prendre des décisions communes. Certes, cela n’excluait pas pour autant certaines tensions qui pouvaient parfois exister entre ces deux catégories d’individus. Comme le mentionne cet occupant :

Je le voyais plus les tensions entre les gens qui y habitaient et les sympathisantEs. Ça se réglait après les assemblées générales, il y avait beaucoup de discussions, les gens pouvaient toujours dire leur désaccord. [On y allait] toujours [avec] la majorité sauf qu’on recherchait le consensuel, mais les gens qui l’exprimaient clairement [leur désaccord] voulaient que ce soit marqué [au procès-verbal], après on essayait de comprendre pourquoi. Y a eu des bons moments de démocratie, où les gens ont changé d’idée, ça prouve qu’il y a une ouverture pis un fonctionnement qui peut se faire.

Un autre militant exprime l'importance pour les occupantEs d'ouvrir leur projet aux résidentEs du quartier, aux militantEs du Comité populaire ainsi qu'à d'autres individus, malgré les sources de tension possibles :

Des gens qui n'étaient pas à l'intérieur qui venaient, c'était essayer d'embarquer tout le monde dans ce projet là, donc y'avait toujours cette tension là, entre les gens qui vivaient là pratiquement en permanence, pis les gens qui venaient de l'extérieur qui apportaient leurs idées qui ont été respectés qui étaient pas au courant de tout, y étaient pas au courant de tout ce qui se passait à l'interne non plus. C'est clair que ça créé des tensions dans les débats, ça toujours été pour moi enrichissant même si c'était des fois enrageant.

Cette phase de démocratie intense à l'intérieur du 920 de la Chevrotière a été marquée par de nombreuses assemblées générales, des discussions animées et des tensions verbalisées entre les occupantEs et les sympathisantEs toutEs réuniEs autour d'un même projet.

### **5.1.2 Le mode de fonctionnement**

Examinons maintenant le processus de détermination de l'ordre du jour lors des assemblées générales et des réunions. En premier lieu, de façon générale, il est important de préciser que les occupantEs se sont donnéEs des mécanismes facilitant le processus de détermination de l'ordre du jour, tels qu'annoncer à l'avance les points de discussion et mettre à la disposition des sympathisantEs un tableau pour y inscrire les sujets potentiels à débattre lors des réunions.

Selon les occupantEs, le fait de tenir des assemblées générales ou des réunions sur une base très régulière facilitait la détermination d'ordres du jour. Ainsi, la fréquence des réunions leur permettait d'assurer un suivi régulier sur les différents aspects de l'occupation. Tel que rapporté par une occupante :

Étant donné que les réunions c'était tous les jours, surtout dans les premiers temps, c'était assez facile d'établir l'ordre du jour, c'était par rapport au mode de fonctionnement interne : tours de garde, bouffe, problèmes vécus dans la journée.

En plus des points déjà prévus, ce qui est ressorti des entretiens, c'est que l'ordre du jour était défini par un tour de table des personnes présentes au début de chaque assemblée générale ou réunion. Les occupantEs ont exprimé qu'au début de l'occupation, ils et elles étaient beaucoup plus formelleS quant à la préparation des réunions en utilisant entre autres les mécanismes décrits précédemment. Cependant, l'urgence d'agir, le moment de la tenue des réunions et le temps étaient tous des motifs pour lesquels certains sujets ont été évacués des assemblées générales.

Les critiques formulées par les participantEs à l'endroit des sujets évacués variaient selon leur position dans l'occupation. Pour la moitié des occupantEs interrogéEs<sup>41</sup>, la lutte extérieure occupait une place très importante au détriment des relations interpersonnelles, alors que pour l'autre moitié, il est évident que les relations interpersonnelles ont pris le pas sur la lutte pour le droit au logement.

Cette divergence de point de vue se reflétait en partie par certains conflits ou tensions entre les occupantEs du 920 de la Chevrotière et certainEs sympathisantEs lors des assemblées générales. Elle va également de pair avec les différentes visions qui cohabitaient dans le squat : une occupation pour revendiquer des logements sociaux versus le squat perçu comme un milieu de vie, un laboratoire pour l'autogestion. Selon les occupantEs, tous les éléments qui influençaient de près ou de loin leur lutte étaient prioritaires à l'ordre du jour et ce, malgré leur volonté de discuter de d'autres sujets en AG. La priorité était définitivement à l'urgence, l'objectif premier étant que l'occupation perdure dans le temps, ce qui favorisait les discussions portant sur toute menace qui planait et par le fait même rendaient secondaires les autres sujets. Cela incluait également toutes les déclarations faites par les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement –à l'externe-- qui obligaient les occupantEs à réagir dans l'immédiat. Une occupante décrit son point de vue quant à ces divergences :

---

<sup>41</sup> Il est d'ailleurs pertinent de souligner le point de vue d'une autre occupante, quoique marginal, où cette dernière prétend au contraire qu'aucun sujet n'a été évacué lors des assemblées générales.

Pis le problème qui s'est posé c'est que les réunions le soir c'était avec des gens de l'extérieur qui ne vivaient pas au squat. Donc, quand les filles on voulait ramener les problèmes de sexisme ou de tâches ménagères ou harcèlement sexuel ou ou ou que le monde venait au squat pour se torcher la gueule ou «bouffait» pis s'en allait, pis que c'était les gens qui vivaient là qui nettoyaient, surtout les filles à quelques exceptions près, genre un tel, le monde qui venait de l'extérieur disait ben ces points là pouvez-vous les mettre à la fin pis nous on va s'en aller, on est venu pour parler de c'est quoi les rapports avec la ville, la campagne plus extérieure. Ça, ça causé beaucoup de tensions.

Alors que cette question ne fait pas l'objet d'un consensus auprès des occupantEs, les autres sujets mis de côté, ont été clairement mentionnés par la majorité d'entre eux et elles. En lice des sujets évacués lors des assemblées générales : la division des tâches, les rapports internes de même que les autres questions qui pouvaient émerger des relations entre les individus. Ces sujets étaient discutés à d'autres moments, principalement à l'intérieur du noyau d'occupantEs, dans une portée plus restreinte que les assemblées générales. Un occupant explique ce fait :

Je pense qu'on pouvait se dire que le point comme à l'interne on pouvait le débattre entre ceux qui restaient à l'interne genre le lendemain matin, faire une suite de réunion. Je pense que ça s'est fait, mais pas assez. C'est sûr par rapport aux relations gars-fille c'est quelque chose qui se parlait plus dans l'informel que dans le formel, quoique ça s'est parlé quelques fois en formel mais avec les gens à l'interne, ça sortait rarement dans les AG plus larges.

Un autre occupant va dans le même sens :

C'était les rapports internes souvent les rapports entre gars-fille, c'est sûr qui devaient passer en dernier. Les points de ceux qui vivaient à l'interne passaient souvent après parce qu'y avaient les gens de l'extérieur qui venaient donc c'était les points politiques qui passaient avant, les points de la lutte, donc les points relations interpersonnelles, le fonctionnement à l'interne était souvent relégué.

Un autre aspect soulevé par les occupantEs en ce qui a trait à leur mode de fonctionnement repose sur le respect des décisions prises collectivement. En effet, selon les occupantEs, l'importance accordée à l'aspect collectif faisait en sorte qu'il était essentiel pour eux et elles d'être cohérentEs jusqu'au bout avec les décisions communes prises lors des réunions. Une occupante révèle ce fait :

Un moment donné on a pris une décision pis le lendemain matin on s'est dit ça pas de bon sens, on est en train d'embarquer dans un rôle qu'on veut pas avoir, qui correspond pas à nos valeurs, pis là on a rechangé la décision, on est revenu dessus en assemblée générale. Les gens ont toujours assumé les décisions prises collectivement, même quand il y avait des désaccords à certains moments, on a toujours respecté les décisions qui se prenaient collectivement.

D'une part, assumer les décisions collectives, mais également avoir la capacité de revenir sur une décision ultérieure qui n'a plus de sens pour différents motifs. La majorité des occupantEs ont donc insisté sur le fait qu'ils et elles n'ont pas hésité à remettre en question certaines décisions et de recommencer les débats lorsque le besoin se faisait ressentir.

Puis, toujours dans un souci d'un bon fonctionnement collectif au sein de l'occupation, les occupantEs se sont donnéEs des mécanismes afin de faciliter la démocratie directe en assemblée générale : que ce soit des tours de parole respectés (une personne était attitrée à prendre en note les tours de parole et annoncer c'est à quelle militantE de s'exprimer), des procédures homme-femme (privilégier l'alternance entre un gars et une fille pour la prise de parole) ou de noter la première, deuxième et troisième interventions sur la même question (inscrire le nombre d'interventions d'unE militantE et le limiter à trois sur une même question afin de diminuer les risques que quelques-unEs monopolisent le débat).

Un autre mécanisme qu'ont introduit les occupantEs à leur mode de fonctionnement était la rotation des porte-parole. Pour plusieurs d'entre eux et elles, l'absence de porte-parole officiel et fixe pour la durée de l'occupation se voulait préventif à ce qu'une personne s'abroge le droit de parler au nom des autres, car les porte-parole avaient été mandatéEs pour seulement ramener des positions communes. Selon les occupantEs, cette rotation des porte-parole a contribué également à éviter de créer des icônes médiatiques, c'est-à-dire que l'on associe l'occupation à une personne précise. Outre en ce qui concerne les porte-parole, les occupantEs partageaient ce souci de rotation pour l'ensemble des tâches à effectuer afin que chacunE puisse faire un peu de tout et par le fait même éviter la spécialisation.

Puis, dans un autre ordre d'idée, examinons les propos d'une occupante en ce qui a trait à la démocratie directe :

Cet exercice de démocratie directe, où on prenait des décisions ensemble, c'est là qu'on s'est rendu compte que tous ces systèmes d'oppression sont en nous. Pis là on était dans le squat pis y avait pas la police, pis y avait pas l'État, facque on pouvait pas dire que c'était de la faute de l'Église, l'État ou la police, si y avait du harcèlement sexuel, si y avait des rapports de pouvoir, si y avait des choses inacceptables qui se passaient, c'était à nous de le régler, pis ça venait de nous. À ce niveau là, je pense que ça rocké beaucoup de monde pis ça brassé émotivement beaucoup de gens, pis ça épuisé beaucoup de monde.

Tel que rapporté par cette occupante, le 920 de la Chevrotière a été un lieu propice à la réflexion commune, à la prise de conscience collective et à la déconstruction des relations de pouvoir ou de certains rapports genrés. Certes, les occupantEs ne niaient pas l'existence de relations de pouvoir, par conséquent, les réunions devenaient un espace privilégié afin de nommer certaines tensions, conflits ou attitudes. Les occupantEs ont favorisé la création de cet espace, en AG, afin de nommer les problèmes à l'intérieur du squat, des problèmes qui ne venaient pas tous de l'extérieur, mais parfois des autres occupantEs, des occupantEs entre eux et elles, ce qui a été parfois confrontant pour certainEs. Ils et elles ont ramené le fait que le squat ce n'est pas parfait, qu'il y avait des limites et des défis à relever, mais qu'ils et elles tentaient tout de même d'en discuter. Tel que spécifié par une occupante, les AG étaient un espace pour ramener les critiques :

J'ai trouvé que ça avait bien fonctionné parce que ça l'a permis que les débats se fassent là, pis quand qu'y avaient des personnes qui avaient des frustrations ça se disait là aussi, si on trouvait que certaines personnes faisaient pas les tâches on pouvait le dire en AG.

La plupart des occupantEs ont parlé de l'importance d'identifier les tensions et de les ramener dans le groupe et ce, peu importe le niveau, puisqu'il n'y avait pas de sujets tabous ou exclus des discussions. Cela dit, les occupantEs ont toutefois affirmé que les sujets n'avaient pas tous la même importance, la même priorité en AG et certains ont été évacués.

### **5.1.3 La circulation de l'information**

En plus de la démocratie directe et de leur mode de fonctionnement, les occupantEs du 920 de la Chevrotière, organiséEs sous les principes de l'autogestion avaient une préoccupation constante quant à la circulation de l'information. Ils et elles s'étaient donnéEs des mécanismes afin que l'information soit partagée entre eux et elles et les sympathisantEs à l'intérieur du squat, mais également afin de diffuser l'information au-delà du lieu de l'occupation.

Les occupantEs ont toutEs nommé les assemblées générales comme lieu de diffusion d'information de première ligne. Un occupant expliquait, par exemple, en ce qui a trait aux informations politiques, que s'il y avait de nouvelles informations, c'était en AG qu'elles étaient transmises aux autres. Ainsi, la fréquence quotidienne des AG, --phase II-- a fait en sorte que la circulation de l'information ne posait pas problème pour les occupantEs et les sympathisantEs. Il est ressorti également que le petit laps de temps de l'occupation, soit quatre mois, était un facilitant quant à la circulation de l'information, puisqu'il n'était pas question d'un espace autogéré s'échelonnant sur plusieurs années où la démocratie et par le fait même la circulation de l'information auraient pu s'effriter avec le temps.

En plus des assemblées générales, d'autres mécanismes ont été mis en place afin de faciliter la diffusion de l'information : inscrire des mémos sur le babillard central, écrire les tâches à effectuer sur un tableau et indiquer les activités de même que les actions à venir sur le calendrier géant. Plusieurs occupantEs ont exprimé l'importance de l'écrit quant à la circulation de l'information. Ce militant souligne cette méthode des occupantEs :

On avait le souci de conserver ou d'écrire tout ce qui se passait par exemple s'il y avait des médias qui allaient venir c'était écrit, des actions qui allaient se faire.

Tel que rapporté par certainEs militantEs, l'utilisation de l'écrit permettait de dépasser le bouche-à-oreille entre les occupantEs et de pallier au fait que les sympathisantEs

n'étaient pas nécessairement toujours présentEs aux assemblées générales. Il permettait donc une plus grande portée de la circulation de l'information.

Par ailleurs, selon les occupantEs, les règles de vie comme mode de fonctionnement qu'ils et elles s'étaient donnéEs collectivement étaient au cœur de la circulation de l'information. Une liste des règles de vie était affichée en plein milieu du lieu de l'occupation. Pour les occupantEs, cet outil était très précieux, parce que les personnes qui visitaient le squat ou qui désiraient y passer la nuit ne pouvaient pas faire comme si elles n'étaient pas au courant du mode d'organisation, des revendications portées par les occupantEs, de même que des valeurs qui teintaient l'occupation. Un occupant explique :

Une première façon d'informer les gens sur qu'est-ce que la nature du lieu, les inviter à lire. S'ils étaient pas d'accord on pouvait en discuter quoiqu'on avait pas envie de discuter de ces choses là ad vitam aeternam, y avait un cadre qui avait été défini, on dit on va admettre d'autres personnes à l'intérieur dans la mesure où ils comprennent et sont capables de dealer avec ces affaires-là.

L'affichage de ces règlements et de ces règles de vie à l'interne constituait des informations clés pour les personnes absentes aux AG afin de les informer quant à la nature de l'action. En plus de ces informations écrites, il faut noter que les occupantEs accueillaient les gens qui désiraient visiter la place ou dormir une nuit.

De plus, lors des entretiens, les occupantEs ont toutEs souligné l'importance que l'information soit diffusée également à l'extérieur de l'occupation afin de sensibiliser les résidentEs sur les motifs de leur lutte politique. Ce militant explique comment l'information était projetée vers l'externe, c'est-à-dire, au-delà du lieu du 920 de la Chevrotière :

Y a eu aussi des communications directes auprès de la population, des manifestations aussi c'est une façon d'informer les gens sur l'occupation, quelques AG de quartier, plusieurs articles ont circulé sur Internet [squat.net], des films, des court-métrages, des performances artistiques [Squat OQP].

D'autres moyens ont été élaborés tels les tracts, les articles, les performances artistiques afin d'informer les gens du quartier et la population de l'occupation du 920 de la Chevrotière. Pour les occupantEs, la diffusion de l'information à l'extérieur du squat leur permettait également de ne pas se replier sur eux-mêmes ou elles-mêmes.

En somme, les assemblées générales, les babillards, l'utilisation de l'écrit et les règles de vie ont tous été des moyens mis en place pour faciliter la circulation de l'information afin que celle-ci transperce le noyau dur des occupantEs et soit diffusée aux sympathisantEs qui gravitaient autour de l'occupation. Malgré cela, il y avait un écart entre le noyau d'occupantEs et les autres. En effet, la circulation de l'information –de bouche-à-oreille-- s'effectuait très bien entre les occupantEs, mais celle-ci ne se rendait pas toujours aux oreilles des sympathisantEs et aux autres personnes gravitant autour du 920 de la Chevrotière. En effet, il ne faut pas oublier le fait que les membres qui constituaient le noyau dur avaient investi le lieu 24 heures sur 24, et il est donc peu surprenant qu'il y ait eu des moments privilégiés d'échange d'information entre eux et elles. Il est ressorti que :

Si on dit que le squat c'est un milieu de vie, l'information circule d'elle-même, si on dit que c'est un mouvement politique qui s'inscrit dans une lutte sociale, là il faut mettre des mécanismes en place et ils n'ont pas toujours été mis en place comme il faut.

Selon certainEs participantEs, la circulation de l'information entre le noyau d'occupantEs ne semblait pas poser de problème, d'autant plus qu'ils et elles ont relevé la présence de mécanismes facilitant la diffusion, cependant elle semble être un défi quant aux sympathisantEs, moins présentEs dans l'occupation.

#### **5.1.4 La répartition et la rotation des tâches**

Un autre mécanisme mis en place par les occupantEs afin de faciliter l'autogestion est la répartition et la rotation des tâches entre eux et elles. ToutEs les occupantEs ont exprimé le fait que les tâches étaient réparties lors des assemblées générales que ce soit le matin ou le soir. La présence des militantEs à ces réunions était par le fait même conditionnelle à ce qu'ils ou elles prennent des tâches. CertainEs des occupantEs axent sur le volontariat comme préalable afin de prendre ou non des tâches :

Volontariat que ce soit d'une volonté réelle ou d'une volonté que personne va le faire sinon. Ça y allait souvent par volontariat facque les gens prenaient les tâches et c'était souvent les mêmes tâches.

Les occupantEs ont exprimé le fait que les tâches étaient également réparties selon les priorités décidées collectivement en assemblée générale. Une occupante rapporte ce fait :

Souvent on regardait en AG c'était quoi les tâches à faire. Au début, on regardait c'était quoi les priorités parce qu'au début y avait pas de plancher dans la salle de bain, y avait pas de douche. On regardait collectivement c'est quoi les tâches à faire, plus les tâches de réparations. Au début c'était vraiment de rendre ça habitable, de la peinture et tout ça. On regardait les priorités pis les personnes qui voulaient les faire les faisaient. Au début c'était très réparti : qui fait quoi? Pour s'assurer qu'il y ait une rotation des tâches, que ce soit pas toujours les mêmes personnes qui fassent les mêmes types de tâches.

Au-delà des assemblées générales, les tâches étaient réparties de façon plus informelle. C'est-à-dire, certaines tâches ménagères n'étaient pas nécessairement définies en groupe et relevaient de l'initiative des occupantEs. Tel qu'expliqué par cet occupant :

Essentiellement en AG, mais aussi une attente au quotidien que les gens fassent des tâches. C'est sûr que quand tu t'appuies juste sur la volonté des uns et des autres, y a des gens qui en ont moins de volonté que d'autres de faire des trucs plus plates. Minimalement, un lieu comme le squat où il y a beaucoup de va-et-vient c'était constamment sale, pis comme c'était un milieu de vie les gens s'attendaient à ce que ce soit minimalement un peu propre et ça je pense que ça relevait beaucoup de l'initiative personnelle de passer la mope, le balai, etc.

Afin de faciliter la répartition et la rotation des tâches, les occupantEs se sont donnéEs comme outil une grille, qu'ils et elles ont affichée, où il était inscrit les tâches à effectuer ainsi que le nom de la personne responsable. Cet outil permettrait entre autres de s'assurer que chacunE prenait des tâches et de dépister ceux et celles qui accumulaient les mêmes types de tâches. Tel qu'expliqué par une occupante :

Oui, certains gars en général sont plus relax, des fois c'est arrivé on a dit «là t'as pas fait le ménage, ça fait un bout de temps que t'as pas fait la vaisselle», mais justement la grille pour écrire son nom ça permet de le vérifier.

### **5.1.5 Le partage des connaissances et du savoir**

Alors que le concept d'autoformation ne semble pas s'appliquer à leur expérience d'autogestion, on parle de tentative dans une certaine mesure, de partage des connaissances et du savoir, et ce sur une base volontaire des militantEs. Un occupant affirme en ce qui a trait au partage des connaissances et du savoir entre eux et elles, que cette pratique était très limitée. En guise d'explication, il renvoie à une discussion sur l'électricité en AG, où même si la personne compétente dans ce domaine voulait le montrer aux autres et qu'elle était bonne pédagogue, très peu de personnes souhaitaient apprendre comment mettre en réseau un circuit alternatif d'électricité, par exemple.

Une autre occupante exprime une affirmation encore plus mitigée concernant le partage des connaissances et du savoir :

On n'a pas été très fort là-dessus. Ceux qui ont pu le désirer [partager les connaissances et le savoir] ont pu le faire.

Puis plusieurs occupantEs ont affirmé que malgré le fait que le partage des connaissances et du savoir est un principe découlant de l'autogestion, l'autoformation n'était pas pour autant imposée aux occupantEs. Une occupante explique ce fait :

Oui, le monde qui avait le goût. Ça pas été imposé. On n'a pas dit parce qu'on s'autogère tout le monde va être obligé d'apprendre comment poser une porte ou réparer un plancher. Des fois j'ai dit oui, des fois j'ai dit non, pis j'ai appris de belles connaissances.

Ainsi, pour ce qui est du partage des connaissances et du savoir, selon les occupantEs, les personnes qui voulaient apprendre se manifestaient, quoiqu'il est rapporté que c'était souvent les mêmes et qu'en principe ce concept était plus ou moins mis en pratique.

En conclusion, cette première partie du chapitre avait pour objet de décrire les différents mécanismes utilisés par les occupantEs, de décrire leur processus d'autogestion. Les occupantEs semblent également satisfaitEs d'un point de vue global de leur mode d'organisation, de l'exercice de la démocratie directe, de la circulation de l'information, de la rotation des tâches et du processus de partage des connaissances tels que vécu dans l'occupation du 920 de la Chevrotière. Explorons maintenant dans un deuxième temps, les limites, défis et contradictions de l'autogestion soulevés par les occupantEs dans leur expérience d'occupation.

## **5.2 Les limites, défis et contradictions de l'autogestion**

### **5.2.1 Les relations de pouvoir à l'intérieur d'un espace autogéré**

Lorsqu'il a été demandé aux occupantEs comment ils et elles pouvaient définir la façon dont circulait le pouvoir au 920 de la Chevrotière, la plupart des occupantEs ont répondu que c'était plus subtil que dans d'autres cadres, en ce sens que le 920 était un espace autogéré, où les personnes tentaient d'enrayer les hiérarchies, de diffuser le pouvoir entre toutEs. Les autres cadres faisant référence aux structures hiérarchiques de la société capitaliste. Une militante affirme ce fait concernant la circulation du pouvoir : «C'était complètement subtil, y a pas de président». Un autre va dans le même sens : «En même temps le pouvoir était assez diffus, y avait place à des initiatives personnelles». D'autres ont mentionné que dans la gestion du squat c'était assez égalitaire :

Moi je trouve que c'était assez égalitaire à moins qu'on considère que quelqu'un qui décide qu'il ne fait pas la vaisselle c'est une forme de pouvoir en imposant à un autre de la faire.

Il s'avère essentiel de tracer un portrait de la dynamique de groupe au 920 de la Chevrotière afin de mieux y aborder par la suite la question des relations de pouvoir. Les propos des occupantEs démontrent que les relations de pouvoir à l'intérieur de cet espace autogéré se situaient à six niveaux différents : les occupantEs versus les sympathisantEs, la gang versus les autres, les couples versus la sérénité du groupe, les hommes versus les femmes, les personnes ayant de l'expérience versus les néophytes et les personnes qui s'imposent versus les autres.

### **5.2.1.1 Les occupantEs versus les sympathisantEs**

Cette sous-section traitera des relations de pouvoir entre les occupantEs, c'est-à-dire les personnes habitant ou ayant investi le 920 de la Chevrotière et les sympathisantEs qui consistent en les militantEs du Comité populaire ou toute autre personne gravitant autour de l'occupation.

Tel que rapporté par les occupantEs, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a joué un rôle de premier plan lors de la phase I (reliée aux préparatifs de l'occupation) un rôle de logistique et d'appui politique. Selon les occupantEs, le Comité populaire se voulait un espace d'organisation, qu'ils et elles s'étaient appropriéEs. Un militant explique :

Le Comité pop a été l'espace dans lequel des gens qui croyaient à la perspective d'action directe, a fourni des sous, des locaux, de l'infrastructure qui permettait de réaliser ce projet. Sans l'appui matériel, organisationnel, politique, je pense pas que les gens auraient spontanément décidé de se lancer dans ce projet. Le Comité populaire a été comme la bougie d'allumage.

En plus des ressources nécessaires à la réalisation de l'occupation, mises à la disposition des militantEs, le Comité populaire a joué un rôle de support (par exemple s'occuper des finances) et des communications. Un militant précise que : «le Comité populaire tout ce qui va devenir c'est le satellite de l'occupation».

Selon les occupantEs, le fait d'être associéEs au Comité populaire leur donnait de la crédibilité dans le milieu. En effet, cet appui politique, était légitime pour les occupantEs dans leur recherche d'appuis et donc d'influence face aux autres groupes appelés à soutenir l'occupation.

Cela dit, malgré cette phase d'exaltation, tel que mentionné dans le chapitre 4, les occupantEs relèvent la présence de quelques tensions avec certainEs membres du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Une militante explique le changement de la nature des relations entre les deux parties :

Quand ça duré [l'occupation] y a comme l'état d'esprit qui a pas suivi, y a comme eu une difficulté d'adaptation à ce que ça devenait et en même temps y a comme eu un conflit, des fois latent, des fois très explicite dû au fait que peu à peu les occupants qui sont devenus occupants avaient rien prévu, avaient rien préparés, c'était une nouvelle gang qui s'est installée là pis ça fait que les gens du Compop se sont un peu sentis dépossédés, pis étant donné que c'est l'AG des occupants qui était souveraine y a comme eu une perte de contrôle normale de la part des gens qui avaient préparé le truc pis ça fait qu'y avait moins de contrôle, moins de motivation et c'était plus le projet qu'ils avaient imaginé qui était là, donc même si l'appui officiel était là y avait moins de présence physique, plus de difficulté de faire des compromis et de la part des occupants et de la part de ceux qui avait prévu y a des gens qui avait participé tout au long de l'organisation qui sont disparus complètement au bout d'un certain temps.

Une autre occupante associe également ces tensions à une perte de contrôle, mais les ramènent à des individus et non à l'ensemble des militantEs du Comité populaire :

Au début c'était positif, mais après deux à trois jours, assez rapidement, certaines personnes du Comité populaire voulaient garder la mainmise sur le développement. Ils considéraient que le squat c'était leur bébé, mais l'occupation à ce moment là, on l'appelait pas encore le squat, voulaient garder un contrôle là-dessus pis ça brisé assez vite avec les squatters. Les personnes dans l'occupation, décidées de prendre pas le contrôle, mais d'habiter le lieu et que l'occupation ne soit pas juste des relations extérieures mais ont créé un espace. Y a des gens dans le Compop qui ne sont plus retournés au squat, mais le Compop a toujours continué à «backer» cette lutte-là, je considère que c'est des individus dans le Compop qui ont arrêté de venir complètement.

D'autres occupantEs vont dans le même sens en mentionnant la présence de certaines tensions avec le Comité populaire, quoiqu'ils et elles précisent le fait que ce dernier soit demeuré solidaire avec eux et elles. Cela dit, des militantEs affirment qu'il était clair depuis la phase de préparation que les décisions étaient prises par les occupantEs et non pas par le Compop. De son côté, le représentant du Comité populaire parle plutôt de distance que de tensions afin de décrire les relations entre eux et les occupantEs :

La distance s'est prise naturellement au sens où le Comité populaire n'a jamais eu d'énergie et la capacité de soutenir un squat au jour le jour. Les militants qui l'ont investi le faisaient donc. Quand vient le temps de discuter de revendications qu'on va porter sur la place publique, pis essayer d'aller chercher des appuis, ça amène des grosses revendications. Mais quand les gens s'entendent sur les revendications qui sont appuyées et tout ça, après c'est le temps d'organiser comment on trouve de la bouffe, qui va faire la cuisine, le ménage [...] Je ne vois aucun rôle pour le Comité populaire là-dedans [...] y'avait pas vraiment de possibilité à ce moment là qu'ils y aient des liens si fort avec le comité populaire qui lui avait tout autre dossier à mener.

Le représentant du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste ajoute :

La distance s'est créée mais sans qu'elle soit reliée à une quelconque animosité à mon sens. Même si je reconnaissais qu'il y avait des gens à la base quand on parle de ceux qui sont arrivés dans le squat, par la suite pis qu'à l'origine la simple idée que ce soit des revendications que ce soit une lutte qui soit réformiste [...] pour moi y'en demeure pas moins que ces gens là étaient relativement minoritaires [...] Y'a personne qui vomissait sur le Comité populaire à mon avis, y'a personne qui était complètement contre l'idée que des gens poussent des revendications face à l'État, y'a juste des gens qui voyaient des choses plus importantes que ça à leurs yeux qui se passaient là et qui devraient prendre le dessus du pallier.

Le changement de revendications des occupantEs, dont le passage d'une occupation à un squat ; un milieu de vie, un espace autogéré, a créé d'autres tensions avec certainEs sympathisantEs qui, eux et elles, revendiquaient clairement des logements sociaux à travers la lutte pour le droit au logement. Une occupante explique cette évolution des rapports entre les occupantEs et les sympathisantEs :

Les gens qui ont préparé l'action se connaissaient, c'était des militants qui avaient déjà milité ensemble, mais c'était pas une gang de chums [pas de familiarité].

C'est avec l'arrivée de nouveaux militants qui eux étaient une gang de chums que là, la dynamique a changé. C'était des gens qui avaient une vision politique, mais qui prenaient plus la forme de mode de vie, de radicalité, de pas faire de compromis pis de juste vivre l'expérience, pis aller chercher qu'est-ce que ça donne pis à partir de qu'est-ce qu'on constate revendiquer complètement. Eux ils étaient des amis, contrairement à la première gang du Compop, y avait la gang de militants du Compop mais aussi les permanents du Compop pour qui c'était aussi une job, pour qui ça s'inscrit dans un mouvement social construit, le mouvement pour le droit au logement tel on le connaissait au Québec à ce moment là, un mouvement définit, avec des revendications définies. Y a comme eu cette dynamique là qui a été au cœur des distanciations dans le squat.

Tel que rapporté par les participantEs, ces différentes positions dans l'occupation ont été source de conflits. CertainEs militantEs du Comité populaire ne semblaient pas en accord avec le changement de revendications. Selon les occupantEs, les militantEs du Comité populaire s'étaient sentiEs «by-passé». Cet occupant explique les tensions entre eux et elles et le Comité populaire :

C'est vraiment les gens du Comité populaire qui étaient vraiment contre cette transformation là parce que ça amenait justement, pour eux c'était presque impossible maintenant d'avoir des appuis au niveau de l'occupation, ça enlevait un peu les légitimités de tous les groupes qui avaient appuyé avant, alors que nous, on le voyait pas comme ça. On le voyait plus dans une réflexion, on s'est rendu compte qu'il manquait d'espaces dans notre quartier [...] Le clash s'est fait entre les gens qui étaient au squat et des personnes du Comité populaire, des sympathisants.

Un autre occupant précise la nature des conflits entre eux et elles et certainEs militantEs du Comité populaire pour faite suite au changement des revendications :

C'est plutôt avec des gens qui étaient attachés avec la lutte pour le logement et trouvaient une issue aussi : montrer qu'on est capable de gagner des revendications complètes sur le logement qui pourraient aider les gens à long terme, qui étaient embarqués dans cette action pour ça entre autre. L'aspect de gagner des revendications par l'action directe, mais qui pouvaient donner des résultats concrets pour la population en général, pas pour un groupe d'individus en particulier, plus désintéressé comme aspect. Des gens qui ne se sentaient pas directement inclus dans ce noyau là, mais pour qui la lutte avait une importance.

Cet extrait fait le lien entre la vision plus large des militantEs du Comité populaire soit une lutte dans un contexte général du droit au logement versus le projet d'autogestion des occupantEs. Cependant, malgré les visions différentes qui ont occasionné des sources de tension, les occupantEs sont unanimes quant au maintien de l'appui politique du Comité populaire au cours de l'occupation. Une militante souligne à cet effet : «C'est sûr qu'il y a eu un appui officiel tout le temps, même après, pis ça il le défendrait totalement».

Nonobstant ces rapports avec les sympathisantEs, selon eux et elles, les militantEs qui ont suivi l'évolution du squat depuis le début avaient certainement plus de poids au plan symbolique que quelqu'unE qui débarque du jour au lendemain dans le projet. Par exemple, le fait d'être occupantE, cela permettait parfois de revenir sur des décisions prises en assemblée générale, puisque ce sont eux et elles qui devaient exécuter les tâches, une fois les sympathisantEs partiEs. Malgré cette instance décisionnelle ce sont aux occupantEs d'appliquer les décisions:

C'est sûr qui y en avait, une priorité de décision qui provenait des gens qui habitaient là 24/24. C'est eux qui appliquaient les choses. Si l'AG large dit on fait telle affaire mais que le mandat de les faire revient essentiellement aux gens qui l'habitent, pis que les gens qui l'habitent n'ont pas le goût de le faire, le pouvoir c'est pas le faire même si l'AG l'a décidé.

Une autre occupante va dans le même sens :

C'est arrivé des assemblées générales avec deux squatters et six personnes de l'extérieur pis que là les décisions étaient prises, mais le lendemain on faisait une autre réunion pis [on voyait que la décision prise la veille] ça avait pas de bon sens, il fallait réajuster en fonction du monde, parce que les gens y venaient aux réunions fallait que ce soit ça, ça, ça, pis après y s'en allaient, c'est qui, qui va le faire?

Ainsi, les occupantEs, sans pour autant ne pas respecter les décisions prises en assemblées générales, pouvaient à certains moments, revenir sur des décisions afin de les adapter à la réalité du 920, à leur capacité de réalisation et à leur énergie.

Malgré le fait que certainEs occupantEs ont soulevé le défi individuel de s'ouvrir sur les autres, d'autres élaborent des critiques par rapport à l'espace réel que l'on veut laisser aux autres afin qu'ils et elles s'impliquent et embarquent dans le projet collectif. En théorie, cette ouverture doit se manifester autant au niveau des personnes qui veulent s'impliquer dans le projet, qu'au niveau d'une ouverture d'esprit face aux divergences politiques auxquelles ils et elles sont confrontéEs. En fait, voir l'expérience du squat comme un apprentissage collectif et dépasser l'intolérance face aux autres. En pratique, être capable de laisser de la place, ne pas s'accaparer le projet dans les mains de quelques occupantEs, tel est un défi majeur. Un militant explique cette vision :

Une autre autocritique, c'est de faire en sorte que ce soit un projet collectif et non pas un individu où un petit nombre d'individus qui poussent un projet individuel et qui essaient d'y greffer des gens. C'est accepter que les gens qui s'intéressent à l'idée de fond puissent véritablement avoir le même pouvoir, parce qu'ils s'impliquent dans le [même] lieu que des gens qui sont là depuis plus longtemps. C'est accepter pour ces derniers de faire une place consciente ; je parlerais pas plus fort, je tenterais pas d'imposer mes vues, je vais écouter, faire confiance et pas juger à priori ça on l'a déjà fait, ça marche pas.

Cela dit, une occupante ramène cette critique orientée vers certaines personnes à l'extérieur du noyau d'occupantEs :

Y en a qui venaient consommer le squat ; profiter des avantages du milieu de vie sans y contribuer, sans y participer, y en a qui avait besoin d'une gang un soir.

En ce sens, les occupantEs avaient cette préoccupation d'ouvrir l'occupation aux autres, cependant, ils et elles avaient des attentes concernant l'implication des sympathisantEs, entre autres, qu'ils et elles participent à la vie du 920 de la Chevrotière, qu'ils et elles investissent de leur temps.

### 5.2.1.2 Le 920 versus le 921

La nature des liens entre les occupantEs du 920 et les individus du 921 s'est dégradée avec le temps, quoique dès l'ouverture de ce deuxième squat en face de l'autre, on

rapporte l'existence de tensions. Les occupantEs du 920, réuniEs en assemblée générale, s'étaient prononcéEs contre la proposition d'un couple, qui faisait partie à l'origine de l'occupation, d'ouvrir un autre squat en face. Tel que rapporté par les occupantEs, suite à divers conflits, entre autres liés aux habitudes de vie de ce couple et à leur incapacité de s'intégrer au fonctionnement autogéré du lieu, celui-ci investi le 921. Une militante explique pourquoi :

Les gens qui ont parti le 921, pourquoi eux ils voulaient ouvrir le 921, peut-être un mois et demi plus tard, parce qu'il commençait à avoir des conflits à l'intérieur du 920 par rapport aux habitudes de vie des gens [ex. femme qui se mettait toute nue]. C'est par rapport aux pratiques de vie qu'il y avait des différends. Les personnes qui «drivaient» vers le squat, entre autre une personne qui a fait de l'harcèlement sexuel sur les squatteuses pis que ça commençait à devenir inacceptable, ça «groovait» en AG à cause de ça, pis un moment donné à une AG, où on s'entendait pas, pis on essayait de placer des règles, genre on veut pu que cette personne vienne au squat, ils étaient des amis à ce couple qui ont dit on va ouvrir d'abord le 921, pis ça nous a tous pris par surprise.

Les occupantEs ont mentionné le fait que le couple, en peu de temps, a complètement perdu le contrôle sur le lieu ; le nombre de squatters apolitiques s'est accru et on a assisté à des retombées négatives dans le quartier et ce, plus particulièrement en ce qui a trait au voisinage. Les occupantEs ont toutEs souligné également à quel point le 921 de la Chevrotière était pour eux et elles, lourd à porter, un motif probable d'éviction. Certes, les occupantEs voyaient d'un mauvais œil ce squat apolitique, par contre, il était très important pour eux et elles de ne rien leur imposer et surtout de ne pas jouer à la police avec eux et elles. Une militante explique leur non-intervention quant au 921 :

Le 921 c'est certainement l'affaire qu'on a moins contrôlée, l'affaire qui aurait pu être dangereuse, dans le fond on a été chanceux mais c'est une question très intéressante de voir qu'est-ce qu'on fait avec les gens? Un défaut que j'ai, c'est d'attendre, de tellement pas vouloir jouer à la police qu'on voit pas les autres solutions qui seraient pas de jouer à police. Y doit avoir un équilibre qu'on a pas trouvé.

La plupart des occupantEs ont ajouté qu'ils et elles ont davantage joué un rôle de persuasion de cesser l'occupation plutôt que d'exercer de la répression sur ces personnes.

D'ailleurs, les occupantEs ne voulaient pas non plus faire appel aux policiers lors de certaines situations. Selon eux et elles, il est davantage question de relations d'aide, de réaliser des démarches afin d'orienter les individus vers des ressources. Cependant, malgré cette volonté de soutien, plusieurs occupantEs ont mentionné leur manque d'expertise en santé mentale, ce qui les limitaient dans leur intervention. Tel que rapporté par une militante :

Qu'est-ce qu'on fait avec des problèmes de santé mentale pis personne au squat avait l'expertise pour dealer avec ça, pis en même temps on veut pas non plus dans une perspective de faire les choses autrement que dans la société y est pas question de les enfermer dans une camisole de force, on reproduira pas d'autre chose à côté. Mais en même temps, je connais pas d'autres façons de faire. On a comme perdu le contrôle, y avait pas de contrôle à avoir, mais y a une situation de détresse pis on peut pas la laisser faire, pis en même temps, on n'a pas de solution autre que les solutions qu'on connaît qui nous conviennent pas.

Une occupante explique cet écart entre les principes de vie des occupantEs du 920 de la Chevrotière et ceux et celles du 921 et les effets sur «l'être ensemble» dans un projet politique tel que le squat :

Le fait que dans un projet autogéré on a des principes, des règles, et toute société devrait être définie comme ça. Quand on arrive à le faire dans une sous-société c'est ça qui est pertinent dans refaire le monde c'est de faire en sorte qu'il y ait des expériences qui montrent que ça c'est possible –de définir ensemble les règles, mais avant j'aurais dit que c'est un défi, maintenant je le sais pas si je dirais que c'est un obstacle. Y a toujours des personnes qui se greffent aux expériences autogérées qui pour différentes raisons comprennent pas où peuvent pas avoir une perspective politique de l'être ensemble, dans ce cas-là c'était des problèmes de santé mentale.

Un autre occupant va encore plus loin en affirmant que les personnes du 921 ont brimé leur liberté par l'ouverture du second squat :

C'était impossible de trouver un espace pour dealer avec ces comportements là [liés aux problématiques de violence, de toxicomanie, etc.] à l'intérieur du 920 de la Chevrotière, parce que ça allait à l'encontre des principes de vie que les gens avaient essayé d'élaborer. Les gens ne se sentant plus libres d'être ce qu'ils étaient et ce qu'ils voulaient à l'intérieur du 920 ont trouvé au 921 l'espace de liberté qu'ils cherchaient, mais c'était une liberté qui pouvait s'exercer à l'occasion contre les autres et non pas avec les autres, il y avait pas de respect mutuel, c'était

une situation de tension qu'il fallait gérer au quotidien, distancer le 920 et 921 dans l'opinion, on marchait sur des œufs.

Par contre, il était clairement expliqué par les occupantEs que les personnes ayant investi le 921 étaient en partie exclues de la société et que plusieurs discussions ont eu lieu à savoir s'ils et elles ne devaient pas plutôt les inclure au 920 –avec les limites que cela comporte-- que de les exclure davantage. Un militant explique cette prise de conscience, sans toutefois savoir comment réagir ou intervenir :

Un long processus de maturation, c'est en bonne partie à cause de personnes exclues du 920 qui ont déménagé leurs pénates de l'autre côté de la rue, où justement un autre espace autogéré mais chaotique. Y a des gens qui spontanément viennent vers un lieu libre comme le 920, ce sont des gens rejetés de toutes parts, comme locataires qui vivaient dans les pires conditions, vivaient dans la précarité extrême, problème d'alcoolisme ou de toxicomanie, santé mentale important au-delà de ce que la plupart des gens ont été confrontés.

Une militante a fait un parallèle entre les personnes ayant des problèmes de santé mentale au 921 de la Chevrotière et les différentes perspectives politiques à l'intérieur du squat, qui, selon elle, ont reflété dans les deux cas, leur difficulté de porter un projet commun :

Là on parle de santé mentale, mais y avait autant un problème pour les fondements du projet entre les différentes perspectives qui sont pas capables de se mettre ensemble pis ça «chier» aussi pour ça. Perspectives différentes qui sont loin d'être irréconciliables, mais sur le moment dans le feu de l'action, dans le fait qu'on est contre, ça crash.

Les relations avec les individus du 921 telles que rapporté par les occupantEs semblaient somme toute difficiles, oscillant entre leur désir de ne pas reproduire avec eux des comportements de domination, mais également entre l'incapacité de les intégrer dans leur espace autogéré.

### **5.2.1.3 La gang versus les autres**

Ici, il est question du pouvoir en tant qu'occupantEs, en tant que ceux et celles ayant investi le 920 de la Chevrotière, la gang de squatters. En premier lieu, les occupantEs ont précisé que les relations entre eux et elles ne tiraient pas leur origine à l'occupation, mais dataient de leur implication au Sommet des Amériques. Pour la plupart, les militantEs se connaissaient, étaient des amiEs, vivaient déjà des relations très fortes, donc on parle d'une certaine union entre eux et elles avant même l'occupation. Tel qu'expliqué par un occupant : «Les gens qui habitaient là étaient un sous-groupe en tant que tel».

Tel que rapporté par les occupantEs, même si le groupe était de façon générale assez uni, certainEs ont parlé de sous-groupes qui existaient à l'intérieur du noyau dur d'occupantEs. Malgré le petit nombre de militantEs, les personnes qui partageaient des affinités communes pouvaient se constituer en sous-groupes lors de prise de décisions politiques. Une occupante explique la formation de ces sous-groupes en assemblée générale :

Des pouvoirs de clans, des sous-gang à travers le squat pis généralement si quelqu'un disait quelque chose on pouvait dire assez d'avance qui l'appuierait pis qui dirait contre.

Ces formations de sous-groupes lors de certaines prises de décisions en AG ont été rapportées par quelques occupantEs comme étant des relations de pouvoir puisque certaines alliances entre individus permettaient à certains points de vue de passer plus facilement à l'ensemble du groupe.

De plus, officiellement, le pouvoir était aux occupantEs, aux sympathisantEs et aux militantEs, par l'assemblée générale qui se réunissaient au besoin. Officieusement, selon les dires de la grande majorité des occupantEs, le noyau dur d'occupantEs avait un pouvoir en tant que tel au 920 de la Chevrotière. Le fait d'être présentEs sur les lieux presque à tous moments, d'être impliquÉEs et de mettre de l'énergie dans cette lutte ont fait en sorte que cela devenait leur projet. En fait, certainEs participantEs expliquent ce plus grand pouvoir comme étant le résultat, entre autres, d'un plus grand accès aux

informations et d'un certain statut spécial qui leur donnait la légitimité de dire «moi je suis présentE tout le temps au squat, alors que toi tu fais juste passer, tu es unE sympathisantE de la lutte». Tel que rapporté :

Y avait pas de leaders, même si c'était pas voulu, les personnes occupantEs avaient plus de pouvoir qu'une personne d'un groupe communautaire qui venait coucher une fois. C'est un pouvoir qui est là, un pouvoir informel, mais veut, veut pas les personnes qui étaient là en permanence versus les sympathisantEs.

Un autre aspect a été soulevé lors des entretiens, soit le fait que de dormir au squat amenait aux occupantEs un certain pouvoir, puisqu'au 2<sup>e</sup> étage, les gens qui vivaient là au quotidien s'étaient répartiEs leur espace.

Les gens allaient pas dormir n'importe où, n'importe comment, les gens avaient aménagé les chambres, l'espace après c'était leur lieu à eux, y avait fait des redivisions. C'est-à-dire si les gens ont senti légitime de le faire, c'est qu'ils l'avaient décidé quelque part, ils croyaient que c'était légitime d'avoir leur petit coin à eux parce qu'ils passaient beaucoup de temps là, essayer de recréer un espace qui était le leur. Je sais pas comment ça aurait été perçu quelqu'un qui débarquerait pis qui dirait c'est ici que je m'installe, y a d'autres espaces.

Selon eux et elles, le deuxième étage, c'était en quelque sorte leur intimité, si limitée soit-elle, dans une occupation ouverte à toutEs. Une occupante souligne ce fait en plus de faire une distinction entre les occupantEs et ceux et celles qui dormaient au squat de façon symbolique une nuit ou deux :

Le 2<sup>e</sup> étage on le faisait pas visiter ; on a fait une section pour les résidants permanents et les gens qui venaient dormir c'était dans la grande salle, donc ça réglait des problèmes. Même si c'était un milieu de vie, c'était super important que les gens viennent au squat pis que ce soit pas une action refermée sur elle-même.

Ainsi le pouvoir plus important détenu par les occupantEs a été clairement mentionné par eux et elles et cette citation démontre clairement deux catégories d'individus ; les occupantEs et les autres.

#### **5.2.1.4 Les couples versus la sérénité du groupe**

ToutEs les occupantEs ont mentionné l'existence de couples, de relations amoureuses comme influence au groupe du 920 de la Chevrotière. D'ailleurs, il est important de souligner la mouvance ou la fluidité des couples, tel que rapporté par certainEs militantEs. Au squat, des couples se sont formés, d'autres se sont défaits. Une occupante explique les effets des couples sur l'ensemble des squatters :

Y avait des couples dans le squat, quand les couples vont bien ça va bien, quand les couples chient ça chie. Comment gérer le privé est politique? Y en a qui réussissent plus que d'autres, les couples ne sont pas gérés tous de la même façon.

Certes, parfois il y avait des tensions puisque toutEs les occupantEs habitaient le même lieu, cependant la plupart d'entre eux et elles ont ramené la question du respect de l'intimité autour des relations amoureuses. Tel qu'expliqué par une occupante :

Premièrement, y avait aucune intimité dans le squat, tu tombes en amour tout le monde le sait, y a deux squatters qui vont prendre une marche ou seuls en haut pis tout le monde le sait. Vu qu'il y avait aucune intimité, il s'est quand même développé un super grand respect, que le monde puisse en avoir un peu. Si y avait des pratiques inacceptables à l'intérieur d'un couple y avait pas de jury, on a jamais ramené ça en assemblée générale, si je m'étais fait donner une volée je pense qu'il y aurait eu une réaction collective, y a eu des coups chiens comme dans n'importe quel couple, mais pas des rapports inacceptables [...] c'est sûr que les squatters voyaient ce qui se passait, c'était toujours fait sur le ton de l'humour ou d'empathie, du soutien.

Les occupantEs ont ajouté également le fait que le bâtiment soit grand et que les couples en recherche d'intimité se mêlaient très bien, ce qui permettait de relativiser les tensions. Les gens pouvaient sortir du 920, ils et elles n'y étaient pas en permanence. Au-delà de quelques péripéties, les couples se sont bien intégrés, parfois certains plus que d'autres, et certains d'entre eux et elles avouent que l'expérience du squat a permis de consolider leur relation amoureuse.

### **5.2.1.5 Les hommes versus les femmes**

Concernant la lutte contre le patriarcat au 920 de la Chevrotière, toutEs ont affirmé qu'elle n'était pas prioritaire et qu'il existait un écart entre une certaine préoccupation à cet effet et l'application de principes dans le squat. Cet occupant apporte toutefois des nuances en comparant l'occupation à d'autres milieux :

Une théorie, mais pas de pratique, ben pas de pratique c'était quand même pas un chantier de construction, c'était quand même une occupation avec des gens dits libertaires.

En ce sens, cet occupant affirme que, malgré le fait que les personnes partageaient une préoccupation en ce qui a trait à la lutte contre le patriarcat, le squat n'était pas un lieu exempt de rapports genrés. Et que même si ce n'était pas parfait, c'était moins pire que dans d'autres milieux où les personnes n'ont pas cette sensibilité.

Nonobstant l'absence d'une perspective féministe appliquée dans le quotidien, la plupart des occupantEs ont relevé la présence de féministes dans le squat et le fait que les militants essayaient –du moins en théorie– de faire quelque chose contre le patriarcat. Une militante explique le processus de cette prise de conscience face au patriarcat :

Au niveau concret, on avait une préoccupation super forte, je pense que c'est super dur de changer les pratiques, y a des choses faciles quand t'es militant, de faire des luttes de façade, dans les pratiques et outils qu'on s'est donné dans les groupes pis qu'on est capable d'appliquer, genre on parle aux médias y a un gars et une fille qui représentent le squat, avoir la préoccupation que la division du travail soit pas genrée, cette préoccupation était là sauf qu'à un moment donné dans le quotidien ça [le patriarcat] a repris le dessus.

Ainsi, les occupantEs parlent d'une préoccupation théorique concernant la lutte contre le patriarcat au 920. Cela dit, ils et elles souhaitaient que le squat, en tant que mode de vie, devienne un espace afin de réinventer les rapports sociaux. Pour ce faire, on rapporte la présence de quelques mécanismes.

CertainEs occupantEs ont déclaré que les mécanismes mis en place pour gérer les relations de domination au squat se sont limités aux assemblées générales, alors que d'autres disent qu'il existait aussi des mécanismes pour faciliter la parité homme-femme. La question des mécanismes en lien avec les rapports homme-femme ne fait donc pas l'unanimité auprès des occupantEs. Par contre, certainEs ont mentionné plusieurs limites reliées à ces mécanismes (procédures en AG, parité homme-femme dans les médias). Une militante résume ce point de vue en ce qui a trait aux mécanismes :

Je les vois comme des moyens, pas comme des fins, tous ces outils sont des moyens d'assurer une prise de conscience. Tu te rends pas nécessairement compte que les tours de parole sont inégaux si tu les prends pas, si sur ta feuille tu te rends pas compte que la liste des gars a pas de place pis celle des filles a trois noms. C'est un moyen d'assurer un artificiel d'égalité en attendant que la prise de conscience soit assez forte pour qu'on soit capable de le faire sans ça. Mais la limite elle est là, ce n'est pas une fin, si à partir de là on fait pas un pas de plus on avancera jamais.

De plus, les occupantEs mentionnent qu'il arrivait souvent que les mécanismes étaient mis de côté afin de régler certaines urgences. Par exemple, le sujet «rapports homme-femme» était inséré à l'ordre du jour des AG au départ, mais ensuite il n'y figurait plus. Il est également question des individus comme étant une limite des mécanismes. Une femme soulignait la difficulté reliée aux militantes de nommer le problème et en plus de s'assurer elles-mêmes que des mesures soient mises en place afin de le résorber et d'assurer un suivi. Tel que rapporté, cette tâche est imputée aux femmes et cela est problématique dans le sens que c'était celles qui vivaient le problème, qui en plus de le rapporter en groupe, elles devaient s'assurer que les changements avaient été apportés :

Les moyens qu'on se donne en AG c'est déjà nommer le problème. Les gens qui vivent l'oppression en parlent, dénoncent, disent qu'est-ce que ça leur fait [ça on l'avait déjà]. Un moyen de contrôler ça, c'est se diviser les tâches, «toi ça fait deux semaines que tu n'as pas fait la bouffe, tu vas la faire même si tu trouves pas ça glorieux», mais à un moment donné on peut pas toujours faire ça parce que cette charge là, assurer le suivi, revenait aux gens qui se plaignaient, les filles.

On souligne de plus le fait que la prise de conscience ne s'est pas faite également par tout le monde et qu'il existe une différence entre la prise de conscience et l'application. Ainsi, un militant explique la difficulté d'enrayer le patriarcat dans une expérience d'autogestion :

Oui, c'est clair pis ça prouve que ça change pas du jour au lendemain. On pouvait bien avoir des processus, des manières d'établir, des règles qui favorisaient ça, un moment donné c'est l'informel qui rentre, les structures apprises qui continuent, tu peux pas t'en sortir. Le squat c'était un îlot à travers une marée, c'est pas parfait.

Une autre difficulté reliée à l'individu dans un espace autogéré est le fait d'insérer ses idées et valeurs politiques dans une démarche quotidienne. Tel qu'expliqué par une occupante, être cohérentE avec ce que l'on prône est parfois complexe :

Les défis de frapper tes principes au quotidien. La difficulté d'appliquer tes beaux principes 24 heures sur 24 avec du monde.

En pratique malgré le fait que les occupantEs ont nommé certains mécanismes mis en place, d'autres ont souligné que le patriarcat était en eux et elles. Cette militante explique ce fait de façon très imagée :

Cette expérience d'autogestion a montré que le patriarcat était en nous. Que le patriarcat était en des personnes super proches de moi, genre dans mon lit. Pis c'était super difficile à gérer.

Par contre, alors que certainEs occupantEs se sont directement «autocritiquéEs» concernant l'existence du patriarcat, d'autres militantEs l'ont davantage associé à des individus extérieurs au 920 de la Chevrotière, plus spécifiquement à certainEs sympathisantEs. Une militante explique :

Y'avait des sympathisants avec qui on était pas d'accord ; genre une fille qui disait que le patriarcat ça n'existant pas ou des gars identifiés comme machos qui venaient et qui rendaient ça difficile aussi [...] Les personnes qui étaient moins

politisées qui sont venues au squat, peut-être que ces personnes avaient pas fait ce choix là, mais s'il y avait une attitude macho, déplacée c'était vraiment très clair ici ça ne marche pas comme ça. Donc y avait une volonté d'égalité.

Ceci dit, malgré cette préoccupation d'ordre théorique de la lutte contre le patriarcat et de l'existence de certains mécanismes, en pratique, la majorité des occupantEs a acquiescé d'emblée à la reproduction du système patriarchal à l'intérieur du squat.

D'autres –toutefois minoritaires— pensent que leur expérience d'autogestion témoigne d'une non reproduction du système patriarchal. Cette occupante explique sa vision quant au patriarcat et tente d'apporter des bémols :

En général l'expérience du squat démontre qu'on peut ne pas reproduire un système patriarchal pis des rapports genrés. Y a des individus autant gars que filles qui des fois vont reproduire certains rapports genrés, pis au squat. C'est une question d'individu. Des fois, c'est pas tant une attitude genrée qu'une conception différente de l'action politique, on parle de la prise de parole, mais je pense que la prise de parole des hommes et des femmes a été égale. C'est un apprentissage en tant que fille dans l'autogestion y faut aller un peu plus loin dans la discussion collective dans le constat de ça et dans l'échange pis que l'expérience du squat a démontré que certains gars sont prêts à faire ça, à confronter pis a dire qu'est-ce qu'on fait pour remédier à ça.

La plupart des occupantEs, à l'exception d'une militante, ont ramené lors des entretiens le phénomène de la division des tâches genrée, par exemple :

Dans le squat, il y avait une division sexuée des tâches absolument désastreuse. C'est catastrophique quand c'est du monde ordinaire, mais encore plus quand c'est des gens qui se disent militants qui disent vouloir changer le monde.

Un des domaines qui fait l'unanimité chez les occupantEs en ce qui a trait à la division des tâches genrée est tout ce qui se rapporte à l'entretien et aux réparations effectuées sur le bâtiment occupé. Dès le départ, rendre le 920 habitable et sécuritaire était une priorité pour les occupantEs, quoiqu'il est clairement ressorti que ces tâches étaient presque exclusivement masculines. Les tâches ménagères arrivent en deuxième position du

palmarès de la division des tâches genrée. Une occupante explique cette division des tâches entre les hommes et les femmes :

C'est sûr que dans le squat fallait le réparer le robinet. Moi j'ai réparé le robinet pis j'ai lavé la vaisselle, pis y en a qui ont juste réparé le robinet.

Une autre occupante souligne l'absurdité d'une situation, où une militante qui tentait d'exécuter une tâche d'entretien s'est retrouvée entourer de militants qui lui expliquaient comment elle devrait s'y prendre :

Une fille veut réparer la vitre pis y se ramassent cinq gars avec leurs gros bras autour d'elle qui donnent des conseils, pis à crisse son camp parce qu'elle est fâchée.

Malgré ceci, certaines tâches traditionnellement dévolues aux femmes étaient prises en charge par des hommes. Un militant explique par exemple que les hommes ont gardé les enfants lorsque ces derniers étaient présentEs au 920 de la Chevrotière :

Les hommes qui s'occupaient des enfants. Ça se contrebalance là dedans, c'est peut-être quelques gars qui se spécialisaient là dedans pas pour compenser, est-ce qu'il y avait une rotation à ce niveau là? Peut-être pas tant que ça.

Les occupantEs étaient toutEs très conscientEs de cette division des tâches genrée et plus particulièrement au sein du comité d'entretien ou en ce qui a trait aux tâches ménagères. ToutEs ont souligné qu'il existait cette capacité de nommer la division des tâches genrée en assemblée générale et de procéder à des rappels à l'ordre, que dans l'autogestion il s'avère important de se questionner sur les rapports genrés à travers leur expérience et que lorsqu'ils et elles pensaient qu'il y avait un rapport genré, qu'il fallait l'identifier clairement. Des occupantes rapportent cet état de situation :

Clairement dit et ramené aux réunions sur tous les tons et de toutes les manières : poétique, ludique, drôle, pétage de coches, mais ça pas changé grand chose.

C'est plus une perspective quotidienne qu'on avait de ne pas se gêner pour dire aux gars de laver la vaisselle, mais on avait besoin de leur dire, de pas se gêner

pour faire la remarque d'une division genrée d'un truc y avait une division sexuelle dans le squat.

Et si les occupantes ont mentionné qu'elles pouvaient ramener en assemblée générale certaines situations, il est pertinent de souligner que tous les occupants ont affirmé que la présence de féministes dans le squat constituait un facilitant pour rapporté en groupe ces rapports genrés. Tel qu'énoncé : «la chance qu'on avait d'avoir des filles féministes capables de dire clairement ces choses là».

Cependant, ils et elles ont également ajouté malgré le fait que le problème était clairement ramené lors des assemblées générales et que des critiques ont été formulées, que peu de pistes de solutions ont été élaborées et donc la situation est demeurée similaire. Tel que rapporté par un occupant :

C'est clair que c'est complexe comme dans n'importe quelle organisation, au niveau des rapports genrés qui sont restés. Le comité entretien c'était clairement masculin et y a eu clairement des critiques qui ont été formulées, ces critiques là sont restées quand même lettre morte. Je pense pas que ce se soit amélioré même si y avait beaucoup de filles qui ont insisté à de nombreuses reprises pour apprendre en fait aussi pis en faire partie.

Cependant, quelques occupantEs apportent des nuances à ces propos. Il est clairement ressorti dans la partie sur le partage des connaissances que seulement les personnes intéressées, et elles étaient rares, s'auto-formaient. D'ailleurs, un occupant soulève cette contradiction :

Les personnes qui reprochaient la division sexiste des tâches, mais y ont jamais pris un marteau, ça va dans les deux sens.

Une occupante va dans le même sens:

C'est ça aussi l'autogestion, c'est des fois y a des filles qui disent y a des rapports genrés, mais dans le fond ça été les premières à écrire deux fois de suite leur nom pour la bouffe. Quand on parle de rapports genrés y en a des deux bords pis c'est une attitude genrée aussi de pas dire les choses en pleine face. C'est très genré que des filles se disent des choses dans le dos, mais je pense pas que c'est généralisé.

De plus, les occupantEs ont affirmé que certaines tâches étaient moins valorisées que d'autres. Une occupante explique :

Les tâches qui étaient pas valorisées; le ménage et la bouffe. Autre tâche pas valorisée du tout et même ignorée par la majorité des gars c'était l'accueil, le monde qui venait au squat, leur parler, leur jaser, faire le tour, leur expliquer pis ça, ça causé un problème avec les relations avec le voisinage. Y a certaines personnes qui n'étaient pas très accueillantes quand le monde venait, des fois bêtes, tandis que ça reposait sur les épaules des filles que peu importe ce qui arrive qu'on est fatiguée, on «feel» pas. Pour nous c'était vraiment important parce qu'on voulait que les gens se réapproprient le squat.

Une autre militante soulève la fonction de soutien au squat essentiellement réservée aux femmes :

Tu veux savoir qu'est-ce qui se passe au squat? Ben qu'est-ce qui se passe au squat c'est que les filles y a des rapports sexistes pis c'est nous autres qui fait le ménage, si tu veux savoir c'est quoi le squat c'est ça, c'est pas juste la campagne extérieure parce que la campagne extérieure c'est qui, qui la soutient? C'est les squatters. Si les squatteuses s'en vont, le squat y tombe.

Ces tâches moins valorisées par l'ensemble des occupantEs soit celles reliées aux tâches ménagères et à l'accueil sont des tâches majoritairement exécutées par des militantes. Tel qu'expliqué par une militante :

Quand on parle de non-hiéarchie c'est pas donner plus d'importance à des rôles que d'autres, c'est évident que n'importe quelle expérience avec des gars tu te rends bien compte qu'y a certaines tâches qui visiblement ne sont pas qualifiées de révolutionnaires.

Un autre occupant explique la hiérarchisation de certaines tâches au détriment des autres à l'intérieur du squat en traçant un parallèle avec la société capitaliste et patriarcale dans lesquelles s'insèrent le 920 de la Chevrotière :

Toujours une hiérarchisation, veut, veut pas on a été socialisé dans une société capitaliste et patriarcale avec un État. Les tâches de reproduction et de maintien de la classe qui sont des tâches dans la société capitaliste qui sont données aux femmes telles les enfants, les torcher, leur enseigner, soigner les gens qui participent à la classe, relations d'aide. Ce sont des tâches mal valorisées, donc y

aura toujours une échelle, mais on disait pas aujourd’hui on fait pas de bouffe car c'est moins important que les travaux d'entretien, mais y en a toujours une pareille. Le gars x qui a un seuil de tolérance x au ménage, sa priorité ça ne sera pas le ménage. Pour lui, le fait qu'on soit en sécurité est plus important.

En ce qui concerne les explications à la division des tâches générées fournies par les occupantEs, la totalité d'entre eux ramènent comme justification le niveau du seuil de tolérance des individus au ménage et la socialisation différente des gars et des filles. Un occupant explique que les militantEs sont influencéEs par le contexte socio-politique dans lequel ils et elles s'insèrent et ce malgré leur préoccupation de changer leur comportement :

En même temps on est des personnes qui vivons dans un contexte social x et y pis on est le produit de ce contexte là pis on a aussi des comportements qui sont pas idéaux, mais de par l'origine, les idées politiques qu'on tente de mettre en place y a aussi un souci sincère de dépasser les stéréotypes, les comportements traditionnels, mais au quotidien ils peuvent réapparaître aussi. Une volonté personnelle et politique de beaucoup de monde de dépasser ça.

La reproduction du système patriarcal à l'intérieur du 920 de la Chevrotière est une des principales contradictions ramenées par l'ensemble des occupantEs dans leur processus d'autogestion.

#### **5.2.1.6 L'expérience versus les néophytes**

Le mode d'organisation par les assemblées générales contribuait à donner du pouvoir à certaines personnes qui s'exprimaient mieux que d'autres et à celles qui avaient une connaissance pointue des procédures. Les assemblées générales comme mode d'organisation sont différentes des petits groupes ou des ateliers dans lesquels les personnes qui n'ont pas cette expérience et ces connaissances ont tendance à avoir moins peur de s'exprimer.

En plus de la capacité de s'exprimer et de maîtriser les procédures des réunions, certaines personnes avaient plus de visibilité au sein du groupe dans les assemblées générales étant donné une certaine prestance qui leur est associée grâce à leurs luttes passées, leur âge,

leur expérience. Un occupant souligne cette influence chez certains individus qui avaient du poids quant aux décisions prises : «Même des gens qui venaient pas souvent étaient très estimés, quand y parlaient ça faisait une différence».

Ces caractéristiques ont même été associées à des personnes moins présentes qui pourtant étaient reconnues lors des AG. Ceci a été identifié par les occupantEs comme des formes de pouvoir au 920 de la Chevrotière.

#### **5.2.1.7 Ceux et celles qui s'imposent versus les autres**

Les occupantEs ont souligné qu'en fonctionnant en mode assembléiste, ce sont les militantEs qui ont une plus «grande gueule» qui finissent par parler plus et à s'imposer face aux autres, ce qui a comme conséquence d'orienter la discussion, les débats. Tel qu'expliqué par un occupant :

En AG y a des gens qui vont réussir à asseoir leur idée de façon plus facile parce qu'ils arrivent à tenir le crachoir jusqu'à ce qu'ils réussissent à faire passer leur point.

Plus de la moitié des occupantEs ont soulevé le fait que certaines personnes utilisent des arguments d'autorité dans les discussions ou en assemblées générales et ils et elles associaient cette attitude à des rapports de pouvoir.

Pendant les AG et dans la vie quotidienne y avait des arguments d'autorité, des façons de faire sentir que le fait d'être de pas être là me donne moins de légitimité, pis dans une perspective de démocratie directe c'était vrai [l'exercice de la démocratie directe requiert la présence des personnes qui prennent les décisions]. Des façons d'utiliser des arguments d'autorité pour faire passer une position, une décision.

De plus, il a été soulevé que l'attitude, le caractère, l'intimidation, le fait de parler fort, de couper la parole aux autres et le fait d'être une tête forte monopolisant le débat sont tous des comportements associés à une forme de pouvoir chez certainEs occupantEs.

### **5.2.2 Le temps**

Le temps et l'énergie consacrés par les occupantEs n'étaient pas similaires pour toutEs et ce concept n'avait pas la même signification pour les militantEs et les sympathisantEs. Pour certainEs le temps ne manquait jamais, pour d'autres le fait de vaquer à d'autres occupations telles le travail ou les études durant le squat empêchaient certaines personnes de s'investir autant que les autres qui habitaient le squat 24 heures par jour, 7 jours par semaine. D'ailleurs, une occupante explique les travers de la démocratie directe pour les personnes moins présentes en ce qui a trait au partage des tâches :

Sinon, la démocratie directe a tellement bien marché que ça en a exclu du monde parce que les AG se tenaient tellement à tout moment que les gens qui pouvaient être aux réunions ne pouvaient plus facilement participer aux trucs, faire des tâches. Les tâches se faisaient par ceux qui les décidaient.

Cette citation met en relief le fait que l'exercice de la démocratie directe par les personnes présentes aux réunions excluent celles qui n'y participent pas soit parce qu'elles travaillent ou soit qu'elles ont d'autres occupations à l'extérieur du squat.

Plusieurs occupantEs ont rapporté que beaucoup de temps au squat était consacré à la démocratie directe et les nombreuses assemblées générales pouvaient s'échelonner sur plusieurs heures en terme de temps. La démocratie directe selon les occupantEs, c'est quelque chose de difficile, c'est quelque chose qui prend du temps, c'est quelque chose qui a été négociée souvent -- et la fréquence et la durée. Un processus lent et complexe, selon certainEs, mais essentiel pour la vie démocratique dans le squat. La plupart des occupantEs ont exprimé que contrairement au type de démocratie exercé dans notre système parlementaire, où des députéEs prennent des décisions au nom des citoyenNEs qui les ont élueEs, la démocratie directe ce n'était pas quelque chose à laquelle ils et elles étaient habituéEs, c'était donc un apprentissage qui demandait du temps et de la disponibilité de leur part. En ce qui a trait au temps à investir dans l'occupation ceux et celles qui occupaient ont mentionné que le manque de temps n'était pas un facteur déterminant:

On a passé plein de temps parce qu'on avait juste ça à faire, plein de temps pour jaser, les AG c'était une belle expérience de démocratie directe.

Une autre occupante va plus loin en précisant que la raison du manque de temps est invoquée par les sympathisantEs et non par les occupantEs :

Le manque de temps? Moi je le vois pas comme ça parce que nous on était au squat pis on attendait que le monde vienne pour la faire la réunion, moi je pense que si y a quelque chose qu'on manquait pas au squat c'était le temps ; on avait juste rien que ça du temps, c'est les gens qui venaient qui ont pas voulu mettre le temps quand nous on passait les journées là, on dormait là, pis qui y étaient pas foutu de rester quatre heures pour parler.

À partir de ces extraits, il est possible de palper cette tension, en ce qui a trait au temps, qui parfois se manifestait entre les occupantEs qui avaient investi le squat et les sympathisantEs qui participaient aux assemblées générales le soir et où la question de la lutte pour le droit au logement les préoccupait davantage que le fonctionnement à l'interne du squat.

Le temps avait son rôle à jouer également au niveau de la répartition des tâches. Par ailleurs, un occupant soulève les limites de la répartition des tâches sous un mode assembléiste :

En AG, comme c'est le cas traditionnellement, les gens s'offrent pour faire des tâches, les tâches n'étaient pas déléguées au groupe vers l'individu, mais c'est souvent l'individu qui vient vers le groupe, évidemment y a un partage inégal des tâches lié à ce mode de fonctionnement là parce qu'il y a des gens qui se proposent pour faire 56 000 affaires puis en même temps ça décharge les autres d'en faire, ça peut rendre service mais d'un autre côté ça fait en sorte de concentrer les responsabilités, les tâches, l'information, le pouvoir dans les mains de certains.

La distribution des tâches repose donc, peu importe les divers scénarios, sur la volonté des occupantEs. Et cette volonté était en lien avec le temps que disposait les occupantEs afin d'effectuer les tâches. Tel que souligné par les occupantEs lors des entretiens, toutEs n'ont pas le même niveau d'engagement ou d'implication dans le squat, le même temps

de disponible, ce qui a contribué à ce que certainEs «sautent» sur la majorité des tâches, alors que d'autres prennent moins de tâches et se sentent dégagéEs de responsabilités.

Les occupantEs ont également souligné comme limite l'engagement de façon continue dans le temps des militantEs dans un projet tel que le squat. Ceci dit, malgré le fait que les occupantEs ont mentionné qu'ils et elles avaient beaucoup de temps devant eux et elles, occuper un bâtiment 24 heures par jour, 7 jours par semaine, autant dans la gestion que dans les orientations politiques de la lutte, demandait un déploiement d'énergie constant de leur part. Tel que rapporté :

La durée dans le temps ; un des principaux défis de l'autogestion, c'est l'engagement des gens vis-à-vis le projet, pas évident d'assurer un suivi qui dépasse les quelques mois, ça c'est au niveau des contraintes internes.

En lien avec le temps investi par les occupantEs, d'autres limites à leur expérience d'autogestion sont ressorties des entretiens. Celles-ci étaient le relâchement, la fatigue et la démobilisation autour de l'occupation au fil des différentes phases.

### **5.2.3 Relâchement, fatigue, démobilisation**

Tel que rapporté par les occupantEs, ils et elles ont consacré beaucoup de temps dans l'occupation et après un moment, une certaine fatigue s'était faite sentir. Cette fatigue, en lien avec le temps investi par quelques occupantEs afin de tenir le squat en plus de mener de front leur lutte, n'a pas été sans conséquence sur eux et elles et sur leur mode de fonctionnement.

Selon les occupantEs, le mode d'organisation, l'exercice de la démocratie directe, la répartition et la rotation des tâches ont évolué dans le temps selon la conjoncture et il s'en dégage un léger relâchement quant au fonctionnement interne et ce, plus spécifiquement relié aux phases III, IV et V de l'occupation.

ToutEs les occupantEs ont rapporté que la fréquence des assemblées générales a nettement diminué au fil des mois. Les motifs suivants ont été invoqués par certainEs occupantEs afin de justifier ce relâchement : les vacances, la période estivale, les départs de certainEs sympathisantEs et occupantEs. D'ailleurs, cette militante affirme que le nombre de réunions a chuté en lien avec la disponibilité des occupantEs :

À la fin, quand le monde était épuisé le dernier mois ou surtout les dernières semaines sur quatre mois, j'accorde pas trop d'importance à ça, mais à la fin, y avait moins de réunions parce qu'on avait de la misère à être là tout le monde, parce que les gens étaient épuisés [les occupantEs] pis y avait d'autres raisons.

Contrairement à la phase II, les phases subséquentes ont été marquées par moins de sympathisantEs, des périodes où le squat était porté par seulement une dizaine de militantEs. Il est question d'une certaine démobilisation. Une occupante explique cette évolution dans le temps en faisant référence aux tâches de permanence pour garder le lieu:

Quand on parle d'expérience d'autogestion du squat, y faut aussi parler de la fin parce que quand un projet va moins bien ça continue d'être un projet autogéré pareil, je pense pas que ça aille été la meilleure période d'autogestion. Y a des personnes qui étaient moins là, qui allaient dormir chez eux, mais en même temps on se répartissait les tâches entre nous, alors qu'au départ on avait même pas à se donner des permanences y avait toujours du monde, mais tu vois y a eu un souci on veut que tout le monde d'ici qui est épuisé puisse prendre un break, donc on va donner des permanences.

Une autre occupante ramène le fait qu'ils et elles aient dû un moment donné acheter un cadenas pour libérer les occupantEs de cette tâche :

Ça s'est transformé en permanences, s'assurer qu'une personne reste dans le squat, mais un moment donné c'est arrivé qu'on a barré le squat. Les gens étaient à «boute», fatigués, c'est là qu'on s'est acheté un cadenas, on barrait le squat pis on s'en allait.

Cet autre occupant relève les conséquences de ce relâchement dans leur milieu de vie :

Y a beaucoup de discussion, de décisions qui se prennent dans l'informel surtout dans des choses prenantes pour les gens. Les AG étaient très régulières au début, puis se sont espacées dans le temps, ça veut dire qu'il y a comme une routine qui s'installe et vient aussi des conflits de personnalités, des conflits personnels.

Cette routine qui s'était installée a eu comme conséquence que les occupantEs ressentaient moins le besoin de faire des réunions et par le fait même les discussions tombaient dans l'informel, ce qui a eu des impacts directs sur leur mode d'organisation. Tel que rapporté par un occupant, cela a eu des effets sur le processus de détermination de l'ordre du jour :

À la fin, on faisait les ordres du jour sur le tas avec les gens présents, ce qui était un problème dans un sens parce qu'y a beaucoup de monde qui venaient de l'extérieur y avait pas de moments opportuns le matin tôt ou le soir les gens finissaient de travailler y étaient fatigués, souvent c'était interminable dans un certain sens.

De par les deux extraits suivants et suite aux commentaires des occupantEs, il s'en dégage que ce sont les mêmes personnes qui se retrouvaient à effectuer les tâches au 920 de la Chevrotière, plus particulièrement le noyau dur d'occupantEs et que la fatigue s'en ressentait. Dans le premier cas, une occupante explique que peu importe les différentes phases de l'occupation, les tâches ménagères revenaient de facto aux personnes ayant investi le lieu :

Y a eu différentes phases ; au début y avait énormément de monde. Tout le temps, mais beaucoup de passants facque ceux qui se tapaient le ménage pour tout le monde c'était tout le temps les mêmes. Après, il y a eu des phases avec moins de monde, pis moins d'affaires à faire ; au début il fallait installer l'eau, l'électricité, peinturer, rendre ça habitable ça c'était plus de job, mais vers la fin quand on a recommencé à barrer le squat, à faire des permanences, quand tu es tout l'après-midi en permanence pis y a pu autant de monde qu'au début, t'as comme juste ça à faire le ménage de toute façon.

L'autre scénario est cerné par cette occupante qui ramène le fait que d'avoir moins de réunions avait comme conséquence que les tâches étaient automatiquement distribuées aux mêmes personnes habitant le squat :

Dans les réunions le matin, on décidait ce qu'on avait à faire et on se distribuait les tâches sauf que quand on a arrêté de faire ces réunions là, peu à peu [fatigue où les gens s'en allaient] ben là ça retombait sur les épaules de certaines personnes.

Tel que rapporté par les militantEs, la répartition et la rotation des tâches semblent avoir été directement affectées par cette routine et par le fait même était une conséquence du relâchement au niveau de la démocratie directe. Un occupant explique ce fait :

On s'est mis à avoir moins de réunions, pis que là naturellement que c'est ressorti la distribution des tâches genre s'est fait, la division du travail sexuée.

Outre le mode de fonctionnement, les occupantEs ont eux et elles aussi été touchéEs par les impacts du relâchement, de la fatigue et de la démobilisation. CertainEs occupantEs en ont soulevé les conséquences sur eux et elles, et ce même après l'occupation. À ce propos, une militante mentionne l'effet «backlash» après le squat :

À la fin de l'été, tous ceux qui ont fait le squat, sont sortis épuisés, tout le monde a eu quand on est sorti du squat on a tous eu un deux-trois mois que ça s'appelle soit la dépression ou de jouer aux jeux vidéos toute la journée, tout le monde a réagi de façon différente, mais tout le monde a eu un «backlash» après le squat de la perte de la communauté qu'on s'était créée, même si on se tapait sur les nerfs à la fin, on était plus capable.

En terme de conclusion, tel que rapporté par les occupantEs, le relâchement, la fatigue et la démobilisation ont tous constitué des éléments ayant des impacts autant sur les occupantEs que sur leur mode d'organisation. Ils ont constitué d'importantes limites à leur expérience d'autogestion.

#### **5.2.4 Faisabilité**

Un des principaux défis que comportent les expériences autogestionnaires, selon les occupantEs est de pouvoir être transposées à l'ensemble de la société.

Le plus grand défi c'est de faire croire aux gens que c'est un mode de fonctionnement qui est possible, qui a des ratés, des difficultés mais à long terme qui en amènerait moins de ce qu'on a là. Montrer par cette petite expérience que c'est possible.

Puis, la petitesse de la taille de l'espace autogéré qu'est le squat du 920 de la Chevrotière est liée à une difficulté si nous la comparons à l'ensemble de la société :

La plus grande limite c'est la petitesse de cette expérience comparée à la grandeur de ce qu'il y a à transformer. C'est de créer des liens avec les gens, ce n'est pas magique, c'est petit pas à petit pas, réunion par réunion, ça se travaille. C'est tough autant au niveau personnel que politique.

Finalement, les occupantEs ont mentionné que l'espace autogéré était inséré dans une société où les valeurs sont incompatibles avec leur projet. Une militante explique :

Même si on vit quelque chose de super beau, de très fort, on vit encore dans un système qui lui s'autogère pas, où les gens sont pas habitués de prendre en charge collectivement les choses.

## Conclusion

La première partie de ce chapitre nous a permis d'explorer le processus d'autogestion des occupantEs ; l'exercice de la démocratie directe, leur mode d'organisation, la circulation de l'information, la répartition et la rotation des tâches, le partage des connaissances et du savoir. Dans un deuxième temps, nous avons mis en relief les limites, les défis et les contradictions de l'autogestion tel que nommés par les occupantEs : les relations de pouvoir, le temps, le relâchement et la fatigue ainsi que la faisabilité.

En terminant, examinons les éléments positifs dégagés par les occupantEs concernant leur pratique de l'autogestion. La majorité des occupantEs affirment avoir beaucoup appris de leur expérience d'autogestion. Cet apprentissage se situe essentiellement à trois niveaux ; l'apprentissage sur soi, sur la vie de groupe et sur les pratiques de l'autogestion. Une occupante résume ce premier aspect significatif :

L'avoir fait en soi [l'occupation] c'est positif parce que ça nous a montré les limites, la durée, les tonnes d'apprentissages de l'être ensemble, de l'autogestion.

CertainEs parlent de reprendre du contrôle sur leur vie ; que ce soit entre autre au niveau de la «bouffe» ou de la manière de gérer leur espace. D'ailleurs, pour ces militantEs, le squat était une action de réappropriation, où les occupantEs prenaient en charge eux-mêmes et elles-mêmes leur lieu collectif. De plus, de par cette occupation, certainEs militantEs ont souligné qu'ils et elles ont démontré qu'il était possible de vivre l'autogestion au quotidien. Un occupant explique l'impact de cette expérience d'autogestion sur l'imaginaire des militantEs :

C'est un petit espace, mais tout ce que ça offre de possibilités de rêve et c'est là aussi que ça confronte au système en place.

Les occupantEs expliquaient que l'occupation leur a permis de développer une réflexion alimentée par l'action et ce, par essais et erreurs. Ceci leur a finalement permis d'aller plus loin dans leur perspective de lutte politique en développant une praxis qui va au-delà d'une perspective livresque, enracinée dans des actions concrètes. Tel que rapporté par une occupante au sujet de l'autogestion : «On aurait pas pu apprendre ça dans les livres».

Ces éléments positifs soulevés par les occupantEs étaient essentiellement reliés aux impacts personnels de leur expérience d'autogestion. Les occupantEs ont également dégagé d'autres éléments positifs cette fois-ci davantage reliés à des impacts externes. Toutefois, afin de les comprendre, il s'avère essentiel de saisir les dynamiques au-delà du squat. Ainsi, dans le chapitre suivant, nous examinerons les relations de pouvoir à l'extérieur du 920 de la Chevrotière entre les occupantEs et les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement.

## **Chapitre 6 : Les rapports entre les occupantEs du 920 de la Chevrotière et les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement**

Ce chapitre traitera des rapports entre les occupantEs et les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement ; les résidantEs du quartier Saint-Jean-Baptiste, la Fédération des coopératives d'habitation de Québec Chaudière-Appalaches (FÉCHACQ), la ville de Québec, le groupe Casot limité, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et les autres comités logement de Québec.

Nous explorerons les rapports entre les occupantEs et les autres acteurs et actrices à partir de la phase II de l'occupation, étant donné que la phase I, essentiellement liée aux préparatifs et à l'organisation, ne se prête pas aux rapports de pouvoir.

### **6.1 Phase II : L'exaltation**

#### **6.1.1 Les résidantEs du quartier et les membres de la coopérative d'habitation l'îlot Berthelot**

Les occupantEs décrivent les relations avec le voisinage –spécifiquement lors de la phase II-- en terme d'exaltation : ils et elles allaient volontiers vers les résidantEs et tentaient par différents événements de les rejoindre. Un occupant explique leur démarche afin d'intéresser les individus à leur action :

Sinon dans le quartier, plus large, ce que je me rappelle c'est qu'on a essayé beaucoup d'aller chercher des gens par des fêtes communautaires, par des assemblées publiques, pour parler de certains problèmes d'aménagement, d'urbanisme. Ça assez bien marché, si on parle de la manif d'appui au début y'avait quand même beaucoup de personnes [300], y'a des activités qui ont super bien fonctionnées alors que d'autres qui y a eu vraiment personne.

Les occupantEs se disent surprisEs de l'accueil positif réservé par les gens du quartier et plus spécifiquement, par les membres de la coopérative d'habitation de l'îlot Berthelot. Ceux-ci ont fourni un support logistique aux occupantEs, ce qui a contribué selon eux et elles à tenir l'action pendant plusieurs mois. Un occupant explique ce fait :

Ce sont ces contacts privilégiés qui nous ont permis de nous organiser aussi bien dans les premiers temps et faire en sorte que l'occupation puisse durer ; parce que sans eau, sans électricité, je doute fort que ce se soit prolongé plusieurs mois. C'est sûr que c'était pas le paradis, c'était pas un château pis ça jamais voulu l'être, mais ça permettait d'assurer un minimum vital dans le squat.

En plus d'un appui logistique, les membres de la coopérative d'habitation de l'îlot Berthelot partageaient les revendications des occupantEs, préférant une autre coopérative d'habitation à un projet de développement de condominiums de luxe. D'ailleurs, tel que rapporté par un militant : «On s'est rendu compte que certains [membres de la coopérative] étaient au courant des projets de la ville et de Casot, mais plusieurs ne l'étaient pas».

Selon les occupantEs, le début de l'occupation était marqué par «un gros soutien populaire». Cet appui de l'entourage pouvait se définir par des dons de vêtements, de meubles et par une présence accrue de ces gens au 920 de la Chevrotière. Une occupante décrit les relations avec plusieurs résidantEs du quartier :

Pour au moins les deux premiers mois, [on] avait une super relation ; les gens venaient porter de la bouffe, des meubles, passaient, les gens se sentaient vraiment les bienvenus pis voyaient le squat comme quelque chose de pas extérieur à eux, qui faisait parti du quartier. Donc, y avait une très bonne relation.

De plus, le squat selon certainEs occupantEs a permis d'offrir un toit à des sans logis à l'arrivée du premier juillet et ce, dans un contexte de crise du logement. Tel que rapporté par un occupant :

Un autre aspect de l'occupation qui a pas été traité, c'est l'aide concrète que l'occupation a amené à des locataires sans logis. Le choix des gens [quelques familles, personnes seules, référencées par travailleur de rue] qui choisissent le squat au lieu des mesures d'urgence de la ville. C'était vu comme un lieu safe, organisé, sécuritaire pour les enfants comme les familles, ça c'est pas banal. Ouverture des gens à aider de façon ponctuelle, un échange.

Ceci dit, le représentant de la ville apporte des bémols à ce «gros soutien populaire» :

Faut faire attention, un capital de sympathie c'est peut-être parce qu'ils dérangeaient pas. Ça veut pas dire non plus que leur message passe. J'ai pas l'impression que le message a passé, pis je peux vous dire ben pire là quand je

travaillais sur le dossier de la crise du logement, là y avait du monde dans rue pour de vrai, c'est du monde qui se ramassait avec rien [...] Le capital de sympathie chu pas sûr.

Alors que le représentant de la ville semble sceptique quant à cet appui populaire, les occupantEs de leur côté ont mis l'accent sur le support et les appuis des résidantEs du quartier Saint-Jean-Baptiste face à l'occupation.

### 6.1.2 Les comités logement<sup>42</sup>

La plupart des occupantEs ont exprimé que les comités logement appuyaient l'occupation, puisqu'ils étaient présents à la manifestation d'appui et dont la plupart, à l'exception du BAIL, étaient membres du FRAPRU. Les militantEs parlent d'appuis sporadiques et d'ordre symbolique. Un occupant explique :

Y avait une volonté de certaines personnes d'appuyer ce qui se passait. Y a beaucoup de gens qui étaient contents dans le communautaire parce que ça renouvelait ou rafraîchissait un peu les méthodes, les actions, ça faisait longtemps que ça avait pas brassé la cage, des groupes qui se parlaient plus ou pas qui ont appuyé en même temps, y avait un éventail de groupes ; des groupes écolos, des groupes femmes en passant par des groupes logement.

Cela dit, toutefois, il est important de préciser la présence de vieux préjugés de part et d'autres selon les occupantEs. Ce militant explique ainsi :

Le fait que généralement ces groupes là comme le Compop ont eu une vision plus mouvement social, lutte organisée, avec des revendications claires, un travail politique au sens presque lobbying du terme, y ont cette vision là de la chose. Ça fait qu'il y a eu un choc de culture, ce choc avec les occupants avec l'expérience d'un squat au-delà d'un mouvement social, donc un choc entre les deux. Y a eu des préjugés de part et d'autre, une distanciation.

---

<sup>42</sup> L'appellation comités logement fait référence dans le cas présent au CLAL, au CCCQSS et au BAIL.

Ce choc de culture entre les occupantEs et quelques membres de certains comités logement s'était traduit entre autres par des jugements mutuels sur les moyens d'action, sur les différentes idéologies politiques. De plus, il était question de «placotage», de comparaisons, de blagues et voire dans certains cas de commentaires condescendants.

En effet, tel que rapporté par les occupantEs, les militantEs du Comité populaire pouvaient paraître pour certains groupes communautaires comme étant des militantEs radicaux et anarchistes. D'autant plus que certainEs faisaient des liens entre les occupantEs et leur participation au Sommet des Amériques. De leur côté, certainEs occupantEs avaient également des préjugés face à des groupes qui selon eux et elles ne faisaient que des actions symboliques dans un cadre très structuré de ce qu'est un mouvement social, une revendication, la lutte pour le droit au logement.

### 6.1.3 Le FRAPRU

ToutEs les occupantEs ont mentionné sans équivoque l'appui le plus complet du FRAPRU. D'ailleurs, ce dernier étant l'initiateur de la semaine d'actions et d'occupations, dans lequel s'inscrit l'occupation du 920 de la Chevrotière, il a donc participé à la manifestation d'appui. Les occupantEs ont également rapporté la présence du regroupement national à quelques reprises au 920 afin de réitérer leur appui aux occupantEs.

Lors de l'entretien avec un représentant du FRAPRU, il a été soulevé que dans la plupart des cas, les luttes pour le droit au logement étaient initiées par des comités logement, des comités de citoyenNEs et des regroupements nationaux. Ce sont tous des groupes faisant partie du «courant dominant» du communautaire. Cependant, il arrive que des actions soient organisées par des collectifs ou groupes d'affinités sur la question du logement. Tels étaient les cas entre autres, des squats Préfontaine et Overdale à Montréal et plus particulièrement, le squat du 920 de la Chevrotière. Le représentant du FRAPRU explique pourquoi il appuie ce genre d'action :

D'abord on n'a pas de droit de propriété sur la lutte sur le logement. Parfois, tu peux avoir l'impression que c'est des chasse-gardées, pis des fois ce l'est un peu. Mais que des gens décident parce que le problème est important et parce qu'ils ne

sont pas satisfaits du type d'action et sont capables d'en faire d'autres, je n'ai aucun espèce de problème avec ça au contraire. Cette lutte là a avantage à être le plus large possible et le plus multiple possible.

#### 6.1.4 La FÉCHACQ

Au départ, le directeur général de la FÉCHACQ avait signé la bannière de solidarité avec l'occupation du 920 de la Chevrotière. Toutefois, plusieurs occupantEs apportent des bémols quant à la nature de l'appui de la FÉCHACQ, car cette dernière fait particulièrement la promotion des coopératives comme mode d'habitation sociale, alors que les autres formes (HLM et OSBL) semblent exclues. Les occupantEs étaient cependant d'avis que toutes les formes de logements sociaux ont leur importance, car seulement des coopératives comme type d'habitation sociale excluraient certains types de ménages. Un militant explique cette précision :

Nous on faisait une lutte générale avec le FRAPRU sur le logement social qui comprend à la fois des coops d'habitation, des HLM, des OSBL. C'est clair que la position de la FÉCHACQ à ce moment là c'était complètement coop-coop, pas capable de comprendre que des HLM c'est nécessaire pour certaines personnes. Nous ça toujours été cette lutte là pour le logement social en général.

Ainsi, selon les occupantEs, en ce qui a trait à la FÉCHACQ, ils et elles parlent d'un appui qualifié de «très tiède» comparativement à d'autres groupes populaires de Québec. De son côté, le représentant de la FÉCHACQ affirme que les membres ont appuyé la lutte en raison de la symbolique. C'est-à-dire, lorsqu'il y a des espaces vacants, que ce soit des terrains ou des immeubles et qu'il y a une crise du logement importante, cela correspond à une situation immorale. Ainsi, selon lui, une ville devrait intervenir sur ces espaces non construits ou sur ces immeubles abandonnés et ce, surtout dans un contexte d'inoccupation aussi faible, tel que vécu à Québec en 2002. Il ajoute que l'occupation, en précisant qu'il ne fait pas référence ici au squat, permet de sensibiliser la population à cette crise du logement et au fait de l'importance des interventions de l'État. D'ailleurs, il spécifie le type d'appui de la FÉCHACQ :

Un appui formel de la FÉCHACQ, ce qui n'est pas dit qu'on appuyait le squat, on avait appuyé la lutte. Sur la symbolique d'occuper un lieu non bâti pour réclamer plus d'habitation, plus d'interventions sociales et réclamer le droit au logement, oui à 100%.

### 6.1.5 La ville de Québec

Les occupantEs ont toutEs mentionné l'absence de lien ou de rapport avec la ville de Québec et ce, tout au long de l'occupation. Des occupantEs déclarent au sujet de la ville qu'elle était : «comme un patron qui veut pas négocier» ; «notre adversaire». D'ailleurs, les seuls contacts avec la ville s'étaient manifestés par les visites des inspecteurs en bâtiment et des pompiers afin d'évaluer l'état des lieux. Une occupante ramène le fait que dès le début de l'occupation —après deux semaines— la ville a coupé tout contact possible puisque : «ils ont dit qu'ils nous toucheraient pas avant la fin de l'été».

De son côté, le représentant de la ville<sup>43</sup> affirme l'opposé : «On était toujours en contact avec eux. C'est certain, on était propriétaire des lieux». Il ajoute que :

Et c'est là que c'est un spécial ceux contre qui, entre guillemets, combattaient si je peux employer ce mot là, on était pas nécessairement contre leur idée comme telle. Même l'idée du squat c'était un peu spécial parce que y se battaient peut-être pas contre le bon adversaire. Dans le logement social, y a eu grande implication qu'on demande au gouvernement fédéral, le provincial fait sa part, la ville je pense fait sa part, on pourrait toujours dire qu'on peut en faire plus, mais on faisait notre part, c'était en soi une lutte qui était contre un adversaire qui était un peu d'accord avec lui.

De par les manifestations et actions de dénonciation, les occupantEs ont mentionné qu'ils et elles voulaient créer un rapport de pouvoir avec la ville de Québec, plutôt que d'user du lobbying, exclu de leurs pratiques. D'ailleurs, la majorité d'entre eux et elles ont affirmé d'emblée qu'ils et elles ne faisaient pas confiance aux administrateurs, administratrices et éluEs municipaux. Tel que rapporté par un occupant :

---

<sup>43</sup> Il est important de préciser que le représentant de la ville de Québec a à plusieurs reprises invoqué les motifs suivants pour ne pas répondre aux questions : la mémoire, ne pas être assez aux faits et raisons politiques.

À ce moment là, c'était L'Allier au pouvoir, le RMQ au pouvoir, alors que le RMQ c'est l'ancien rassemblement populaire, donc c'est supposé être un parti de gauche en principe, moi je pense que la ville a toujours voulu nier le problème [crise du logement et manque de logements sociaux].

Alors que le représentant de la FÉCHACQ ne partage pas le même point de vue que les occupantEs en ce qui a trait aux réalisations de la ville de Québec en matière de logement social :

Nous présenter L'Allier et Larose qui ont toujours défendu les revendications du FRAPRU, investi énormément sur le logement social, plus que la loi le demandait et de dire que la ville de Québec c'est l'incarnation de l'état capitaliste, je trouvais qu'y avait pas beaucoup de nuances. [Claude Larose] c'était un militant, luttes citoyennes, fondation de rassemblement populaire qui à mon sens était pas un parti de droite, partage certaines valeurs.

Le représentant de la ville allait dans le même sens en précisant que la ville était déjà sensibilisée en matière de logement social et que les réalisations dans les quatre dernières années – construction de logements sociaux-- en témoignent. Tel que rapporté :

On peut difficilement être critiqué là-dessus. C'est pas un geste qui soit spectaculaire ou pas qui peut influencer beaucoup surtout qu'un des acteurs touchés, la ville, était en partie d'accord avec le principe qu'il fallait plus de logements sociaux. J'ai pas l'impression socialement que la ville est une mauvaise ville, j'ai l'impression qu'on est quand même ouvert, on a du personnel qui travaille en particulier pour les personnes âgées, les sans-abris, on fait quand même un certain effort.

En ce qui a trait aux rapports entre les occupantEs et la ville de Québec, force est de constater que les deux acteurs ont des points de vue divergents ; alors que le représentant affirme que la ville demeurait en contact avec eux et elles, les occupantEs soutiennent le contraire à l'effet qu'il n'y a eu aucun contact avec l'administration municipale.

## 6.2 Phase III : La période creuse

### 6.2.1 Les résidantEs du quartier et les membres de la coopérative d'habitation l'îlot Berthelot

Au fil des semaines, les relations avec les résidantEs commençaient à s'effriter. Ceux-ci commencent à se poser des questions quant à la durée de l'occupation ; une occupation prévue de trois jours qui s'échelonnait dans le temps, ce qui a contribué à ce que la présence des occupantEs devienne un irritant pour l'entourage entre autres pour des motifs de bruit et d'achalandage.

Le fait que l'occupation déborde dans la période estivale --de la fin juin à la fin juillet— associé à la période creuse, où moins d'une dizaine de militantEs se trouvaient sur les lieux, semblait être moins dérangeant pour l'entourage et donc les résidantEs étaient plus conciliantEs à l'égard des occupantEs. Toutefois, selon les occupantEs, l'ouverture du squat adjacent, au 921 de la Chevrotière, a été l'évènement clé quant à l'effritement de la solidarité avec les résidantEs du quartier. Tel que rapporté par les militantEs :

[Concernant le 921] des gens qui eux étaient des vrais squatters dans le sens qu'ils avaient pas d'habitation, des gens qui se promènent de groupe en groupe, des organismes de soutien, des gens qui étaient déjà errants. C'est là que ça commencé à dégénérer. Pour eux c'était un projet de vie, un point d'attache pis pour nous c'était une lutte politique, donc y'a vraiment eu une division à ce moment là, ça ça vraiment créé des impacts au niveau du voisinage, les coops à côté commençaient à être déçues, inquiètes de ce qui se passait, ne comprenaient pas pourquoi [y'avait] des gens de l'autre côté, alors que nous ont ramenait ça sur le politique.

Il est d'ailleurs soulevé que cette préoccupation commune des occupantEs de s'ouvrir sur les résidantEs du quartier a été en quelque sorte entachée par certains comportements des individus au 921 de la Chevrotière. Un militant explique cette évolution:

L'occupation a évolué avec le temps, entre le 920 au début organisé au quart de tour avec un souci de ne pas déranger personne, aucun irritant pour qui que ce soit, on y allait vraiment avec des gants blancs et à la fin avec le 921, où c'est le bordel permanent, un squat où des gens «habitent» [toxico, prostitution, santé mentale] sont dans la rue, ce qui a causé un certain émoi dans un quartier somme toute tranquille. Oui les gens voyaient la différence entre le 920 et 921 mais, de

l'autre côté, ils trouvaient que ça prenait des proportions, il fallait pas que ça se poursuive indéfiniment.

La responsabilité de gérer les problèmes au 921 a été imputée aux occupantEs, car selon les voisinEs, le squat du 921 était une conséquence de la présence de celui du 920.

### **6.2.2 La ville de Québec**

CertainEs occupantEs se disent surprisEs quant à la non-intervention de la ville pendant la période estivale. Tel qu'expliqué par une militante :

Tous [les mois de] mai et juin, y avait pas de contact, on se demandait pourquoi, on se disait que c'était une tactique qu'on allait se tanner avant eux, y avait pas d'enjeu pour eux de nous sortir. Notre interprétation c'est qu'on disait y a pas d'enjeu pour eux de nous sortir parce qu'ils pensaient qu'on allait pas durer longtemps. Après tout le temps du Festival d'été y aurait peut-être eu un enjeu pis on trouvait ça bizarre qu'ils tolèrent et qu'ils trouvent ça correct.

Tel que mentionné précédemment, le représentant de la ville affirme toutefois qu'ils et elles étaient en contact avec les occupantEs.

## **6.3 Phase IV : Le développement de projet immobilier**

### **6.3.1 La ville de Québec**

Cette parcelle de terrain de l'îlot Bethelot, où la ville de Québec projette de développer des projets immobiliers, est tributaire de nombreuses luttes pour le droit au logement initiées par les résidantEs du quartier. Un militant précise les raisons pour lesquelles ce terrain -- celui où se situait l'occupation -- était tant convoité :

C'est un terrain qui est stratégique, c'est ça qui est intéressant, sur René-Lévesque, c'est la Commission de la capitale nationale qui veut une façade, c'est la ville qui veut enclaver le quartier Saint-Jean-Baptiste pour pas qu'on voit la vie urbaine qui s'y passe.

### **6.3.2 La FÉCHACQ**

Tel que rapporté par une occupante, la FÉCHACQ était appelée à développer un projet de logements sociaux, en plus de celui de condominiums de luxe par le groupe Casot sur le site de l’îlot Berthelot. Les occupantEs dénonçaient le fait que la FÉCHACQ acceptait de développer un projet mixte, c'est-à-dire coops et condos au lieu de revendiquer exclusivement des coopératives d’habitation. Une militante explique l'esprit non solidaire de la FÉCHACQ autour de cette lutte pour le droit au logement :

La seule différence entre le squat et la FÉCHACQ c'était que la FÉCHACQ avait un projet mixte pis le squat voulait uniquement un projet coop pis moi je suis pas contre les positions plus réalistes quand qu'y a pas d'autres possibilités, mais le discours de la FÉCHACQ c'était de dire si y a pas de projet mixte y aura pas de possibilité de coops parce que ça va coûter trop cher. Nous on se disait c'est un site particulier, c'est l'îlot Berthelot, c'est un site de lutte historique de 30 ans, quand on sait toutes les subventions que les condos ont, ça coûte plus cher à la ville de faire un condo qu'une coop. Dans une perspective de lutte sociale, alors qu'on avait le «momentum» au lieu de «backer» ça, la FÉCHACQ a voulu jouer juste son projet, son petit projet.

De son côté, le représentant de la FÉCHACQ explique sa position et se défend d'être «un traître» :

On s'est fait dire par les gens du squat et du Comité populaire : «vous avez pas assez d'ambition, c'est un terrain libre qui devrait être 100 % occupation de logement social, on a juste à le réclamer, demander à la ville de mettre plus d'argent». Mais nous, on travaillait dans le monde réel. Le quartier Saint-Jean-Baptiste était pas à plaindre comparé aux autres arrondissements. On peut pas mettre toutes les unités là. Un tien vaut mieux que deux tu l'auras, c'était notre position.

Puis une autre militante explique quant au développement du projet d'habitation mixte : «On l'a su une fois l'occupation commencée que des trucs se tramiaient». Puis, c'était à ce moment qu'ils et elles, avec des militantEs du Comité populaire, ont demandé une rencontre avec la FÉCHACQ afin de se faire expliquer ce qui se passait. Tel que rapporté par cette militante, la FÉCHACQ a été opportuniste :

Eux ça faisait leur affaire, nous on faisait une «job» qu'eux ne font pas politiquement, on occupait. Eux ça faisait avancer leur projet qui était un projet mixte, alors que nous sur ce terrain on voulait juste des coops.

Un représentant du comité populaire va dans le même sens en expliquant qu'ils et elles n'étaient pas au courant de ce projet de développement immobilier et que le peu d'information provenait de la FÉCHACQ :

Ce qu'on a su par rapport à la ville, on l'a su par le biais de la FÉCHACQ, de ces gens qui sont débarqués un moment donné pour dire qui avaient déjà des trucs qui avaient été faits, y a toute une «game» qu'est-ce qui est vrai, qu'est-ce qui ne l'est pas? Y avait déjà un projet de logement social rattaché à un projet de condos. J'ai tendance à croire d'autres points de vue qui laissaient entendre que les fonctionnaires voulaient rien savoir pis y'avait peu de chance que ça passe, le squat était actualisé à cette lutte là, mais ramenait sur le tapis la possibilité de faire du logement social rattaché à du logement privé, mais la FÉCHACQ nous aurait jamais donné ce point de vue là [...] on s'entend que les relations étaient pas terribles avec la FÉCHACQ.

### 6.3.3 Le groupe Casot limité

Les occupantEs ont toutEs mentionné qu'il n'existe aucun lien de collaboration entre eux et elles et le groupe Casot limité, si ce n'est que des rapports de confrontation. Les militantEs libertaires et anti-capitalistes se sont opposéEs au groupe Casot, symbole d'élément gentrificateur du quartier, par le développement de projet de condominiums. Les occupantEs ont utilisé divers moyens dans leur stratégie conflictuelle tels que quelques manifestations devant leurs bureaux, une campagne de boycottage, c'est-à-dire de l'affichage et une mobilisation contre le promoteur privé.

Ceci dit, les membres du groupe Casot semblèrent assez discrets, malgré les sorties médiatiques des occupantEs afin de dénoncer leur projet. Une militante explique :

Même dans les médias y sont restés beaucoup plus discrets. Qu'une compagnie privée, promoteur de condos fasse «chier» c'est dans la norme des choses, mais qu'une fédération de coopératives fasse le sale travail, ça c'est là-dessus que je suis sortie. Casot avait été même discret, c'est comme si y faisait son travail par en dessous avec la ville, y avait pas besoin de sorties publiques, pis les

interpellations à travers les médias qu'on a fait n'ont pas été répondues et c'est pas dans les méthodes du privé généralement de sortir sur la place publique.

Selon un autre militant : « [Casot] y avait rien à dire, y attendait que la «game» se joue, que la ville fasse sa job pis nettoie le terrain dans un certain sens pour continuer». Tel que rapporté par un autre occupant, ils et elles ont même téléphoné au groupe Casot, sous le couvert de l'anonymat afin de recueillir des informations sur les étapes du projet de développement de condominiums. Ainsi, il est également ressorti de l'entretien avec le participant du Comité populaire qu'à défaut de soutirer de l'information à la ville ou à la FÉCHACQ, ils et elles se sont tournéEs vers Casot.

Un autre aspect que les occupantEs ont dénoncé du groupe Casot repose en les liens entre ces gens d'affaires et l'administration L'Allier. D'ailleurs, à ce propos, une occupante révèle les ratifications entre le groupe Casot limité et la ville de Québec où : «la famille Germain, propriétaire de Casot, a pris même position aux dernières élections pour dire qu'il fallait élire le RMQ».

#### **6.4 Phase V : Changement de revendications**

Il s'avère essentiel de mettre en relief cette étape très importante de l'occupation qu'est la phase du changement de revendications, une étape charnière du dénouement de leur lutte. Selon les occupantEs, le changement de revendications correspond à un long processus de réflexion durant les mois d'occupation et ne s'est donc pas effectué de façon spontanée lors d'une quelconque assemblée générale. D'ailleurs, les commentaires des militantEs en témoignent : «À quel moment? [faisant référence au changement de revendications] C'est arrivé plusieurs fois» ; «Je me souviens du processus compliqué» ; «parce que ça été des discussions rough tout l'été».

Cet ajout ou ce changement de revendications était en fait de revendiquer le 920 de la Chevrotière pour en faire un espace communautaire. Tel que mentionné par un occupant :

C'est important l'habitation, le logement, mais il manquait de lieux de rassemblement communautaire et social. C'est pour ça qu'on a décidé en plus de revendiquer des logements, des espaces pour transformer la société.

Selon les occupantEs, ils et elles revendiquaient que la bâisse soit cédée à un projet communautaire, tel le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Et selon ce militant, ce lieu se voulait :

Un lieu de résistance à l'intérieur du quartier Saint-Jean-Baptiste, un bouillonnement d'initiatives diverses, d'obtenir de par l'occupation que ce lieu puisse demeurer un lieu de luttes, de résistance politique, culturel au-delà de la revendication logement. C'est beau le logement, mais on peut l'intégrer là-dedans.

Cette élaboration des revendications est inspirée du vécu des personnes qui ont occupé le 920 de la Chevrotière. Une militante explique :

On s'est dit tant qu'à revendiquer du logement social, on va revendiquer une coop avec des espaces communautaires, on va revendiquer quelque chose comme on voudrait l'habiter, pas tant pour les autres que pour nous, comment on voudrait que ce soit. Dans le quartier il manque aussi des lieux de rencontre avec les gens.

Tel qu'expliqué par les occupantEs, le changement de revendications s'était effectué à partir de leur expérience, où ils et elles avaient procédé à des ajustements au cours de la lutte afin d'être cohérentEs dans leurs pratiques et par le fait même d'adapter les revendications initiales. Une militante mentionne ces motifs :

Ce changement s'est fait au milieu de l'été, parce qu'au début les revendications avaient déjà été établies par le comité populaire avant l'occupation, au début c'était supposé être une occupation prolongée de trois jours, finalement ça s'est transformé avec les gens qui occupaient le lieu, puis je pense pourquoi on a senti le besoin de changer de revendications, c'est parce que le projet a changé.

De plus, une occupante explique que l'effritement des appuis de l'entourage aurait eu un impact aussi :

La revendication essentiellement qu'on a changée est celle reliée à ce qu'on voulait que l'espace devienne : au début s'associer avec la coopérative et vu la dégradation de relation avec le voisinage je pense que c'est pour ça qu'on a changé de revendications.

Malgré ceci, d'autres occupantEs avouent avoir été étonnéEs par ce changement de revendications :

J'ai été surpris parce que pendant l'été ces discussions ont eu lieu, puis je pense que beaucoup de personnes ont été mises vers le fait accompli, ça causé oui des débats.

CertainEs occupantEs en ce qui a trait au changement de revendications parlent plutôt d'un ajout ou le fait d'apporter une précision. Tel qu'expliqué par un occupant : «on ne laissait pas tomber les revendications qu'on avait au départ, la campagne nationale du FRAPRU. Ça, plus un espace». Alors que pour d'autres, il est important d'assumer les décisions prises et dans ce cas-ci, il s'agit d'un changement de revendications. Tel que mentionné par une militante :

C'est pas important dans le sens que je suis pas de celles qui font les revendications pour les médias, je suis plus pour un changement si l'expérience montre que le changement est nécessaire, mais un moment donné, faut assumer qu'est-ce qu'on fait, y a eu un changement. L'ajout c'était plus un message qu'on disait en entrevue pour que ça passe, mais y a eu un changement de perspective pendant l'été pis ça c'est traité dans nos revendications.

Une militante explique les différentes positions quant au changement des revendications :

Le processus était vraiment [divisé selon] les différentes perceptions entre les gens qui voulaient construire un mouvement social, crédible, de revendications face à l'extérieur pis ceux qui vivaient une expérience qu'est l'autogestion et qui en faisaient les apprentissages et qui adaptaient les revendications.

D'ailleurs pour cet autre occupant, qui se situait davantage dans une perspective de mouvement social, ce changement de revendication ne s'est pas réalisé sans impact sur leur lutte pour le droit au logement:

C'est à cause de cette prémissse là [revendications initiales] qu'on a réussi à avoir un très grand nombre d'appuis, une lutte très concrète, pas dans le symbolique. Une lutte gagnable. C'était inconcevable qu'on abandonne ou marginalise ou secondarise la revendication initiale parce que c'était là-dessus qu'on avait réussi à créer un rapport de force avec la ville de Québec, c'est pour ça qu'on avait eu autant d'appuis que de soutien très important dans le quartier.

Puis, un permanent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste résume les trois visions différentes présentes dans l'occupation :

T'avais un point de vue plus libertaire, autogestion. T'avais un point de vue revendications par rapport au logement social. T'avais aussi de la part de certains anciens militants un point de vue qui était essentiellement au niveau des luttes urbaines que peu importe ce qui va se faire là c'est pas tant que ce soit une coop, un squat ou n'importe quoi, du moment que ça respecte une trame urbaine historique du quartier.

#### **6.4.1 Le FRAPRU**

En ce qui a trait à cette phase de l'occupation, un représentant du FRAPRU explique les risques associés au changement de revendications:

C'est une affaire autogérée un squat, c'est comme une grève de la faim, c'est toi qui prends le risque, en même temps je trouve que c'est toujours «touchy» de partir quelque chose dans un but pis t'arrives dans un autre but, c'est un tournant difficile à prendre et tu risques de perdre ben des appuis, de prêter flanc à la répression. Quand tu fais une action et tu penses pas que ça va durer longtemps, de dénonciation, de revendications, tu te retrouves avec une bâisse entre les mains, c'est sûr que ça change la dynamique.

Le représentant du FRAPRU explique leur incompréhension quant au changement de revendications :

Et autre chose au FRAPRU qu'on avait très mal compris c'est le changement de cap un moment donné de passer d'une demande de logement à une demande de centre communautaire et ça on a eu beaucoup de misère à la comprendre celle là et lié au fait qu'on avait pas beaucoup d'information et le Comité populaire nous rassurait pas nécessairement.

Toutefois, un occupant ajoute qu'ils et elles avaient contacté le FRAPRU afin de clarifier la situation :

Au début, ça été de la faire comprendre [la transformation], comment on la pensait, qu'on abandonnait pas les revendications générales, on ajoutait celle-là. Le FRAPRU est un regroupement avec une analyse politique y ont compris que c'était pas des revendications l'une contre l'autre, sûrement plus difficile à défendre, mais y ont continué à appuyer.

#### **6.4.2 Les comités logement**

Selon les militantEs, certains comités logement ne semblaient pas très favorables au changement de revendications des occupantEs. Tel que rapporté par un occupant :

L'analyse que j'en fais, c'est que je sais pas si les groupes étaient pas d'accord avec la méthode sauf qu'en raison du changement de revendications ça débordait de leur préoccupation, leur mission, un peu comme la FÉCHACQ. C'est pour ça l'importance d'avoir des appuis larges.

Puis, un autre militant, en plus de statuer sur le type de revendications, parle de certainEs préjugés des groupes à leur égard :

À la limite, c'est à l'image du mouvement, si t'en restes à des revendications plus économiques ou d'aménagement urbain, c'est plus facile d'aller chercher plus largement des appuis. Y avait des militants politiques qui avaient déjà été impliqués dans la lutte contre le Sommet des Amériques, dans des groupes libertaires. C'est des choses qui se jasent dans les groupes en question et là les gens sont identifiés et là si y voient juste des visages comme ça y vont prendre leur distance.

Ce que ce militant sous-entend par cette citation réfère aux préjugés que certains permanents de comités logement pouvaient véhiculer à leur égard, tel que mentionné auparavant, ce qui enlevait de la légitimité à l'occupation. Et cela était encore plus perceptible avec leur changement de revendications.

### **6.4.3 La FÉCHACQ**

Selon le représentant de la FÉCHACQ, les revendications et demandes des occupantEs allaient dans tous les sens, avaient perdu de leur clarté :

Plusieurs projets ; local communautaire, parc pour l'espace vert, gare de transport intermodale, les arbres soient conservés, y avait même des débats très forts à l'interne du squat. Veulent-ils encore du logement social? C'est pas clair.

De plus, le représentant de la FÉCHACQ explique que les occupantEs ne revendiquaient plus des logements sociaux :

Quand on a vu que le squat c'était plus du logement mais un local communautaire, y a pas lieu de trouver des locaux dans des anciens bureaux désaffectés plutôt qu'un espace qui était du logement. On comprenait pas, on voyait pas la priorité.

Le représentant de la FÉCHACQ souligne la contradiction entre leur projet de développement de coopératives et la démarche des occupantEs :

Pendant le squat, y avait des groupes anarchistes qui se sont installés sur place. La lutte pour démontrer les contradictions du capitalisme, démontrer le fait que les villes ou les gouvernements [ne] sont pas au service des citoyens, mais au service des promoteurs. Nous, on veut faire des coops, c'était pas notre tasse de thé de faire le procès du développement immobilier total. Nous on essaie d'influencer à la baisse le capitalisme dans ses pires travers, c'est-à-dire l'offre et la demande dans le domaine du logement. Face à ça, ça prend une intervention de l'État, pis ça prend des formules de propriétés qui ne sont pas axées sur le profit, ce qu'une coop est. Face à ça de faire la lutte totale ou l'exercice de démocratie urbaine où nous on ne dit pas aux citoyens quoi faire avec ça, ça reste un lieu de tous les possibles.

Cela dit, les occupantEs ont considéré s'être fait rabrouer par la FÉCHACQ pour avoir ajouté cette revendication, cet espace, en raison que cela débordait du cadre très étroit du logement. Une militante explique :

La plupart des groupes qui nous appuyaient ont maintenu leur appui. Ceux qui ont commencé à se distancer du squat à ce moment là, c'est la FÉCHACQ et ces acteurs ont augmenté leur propre pression sur la ville pour eux afin de gagner la coop.

Ainsi, selon les occupantEs, leur changement de revendications a servi de prétexte à la FÉCHACQ pour prendre ses distances et les critiquer.

#### **6.4.4 La ville de Québec**

Le représentant de la ville parle d'exagération des occupantEs suite à leur changement de revendications :

Un moment donné quand ils étaient rentrés, ils disaient on veut 8000 logements sociaux, pis après ça y avaient comme demandé des conditions pour autre chose, mais je me rappelle pas c'est quoi. Je me souviens que ça avait reviré, ça augmentait toujours, à chaque fois qu'ils sortaient sur la place publique c'était comme si on veut ça aussi, comme si un moment donné, je vais caricaturer, mais y nous demandaient 8000 logements sociaux pis après y nous demandaient d'arrêter la faim dans le monde, y avait comme une escalade dans les revendications.

Il poursuit en ajoutant que les nouvelles revendications, principalement pour faire un lieu communautaire avec le 920, se dissociaient des revendications initiales : «C'est comme le groupe qui avait du fun là, pis qui voulait un local pour continuer» ; «une petite gang qui vivait un trip dans une maison qui leur appartient pas» ; «Tout d'un coup «oups» y veulent ce bâtiment là pour eux autres, pour le groupe, donc c'était un peu spécial».

Il conclut en ce qui a trait au changement de revendications : «vous avez des sous-sol d'église pour ça. Y a des endroits pour se réunir».

#### **6.4.5 Les résidentEs du quartier et les membres de la coopérative d'habitation l'îlot Berthelot**

Ce changement de revendications a également eu des impacts négatifs sur les rapports entre les occupantEs et certainEs membres de la coopérative d'habitation l'îlot Berthelot

de même que certainEs résidantEs du quartier. Par ailleurs, tel que mentionné par les occupantEs, les appuis commençaient déjà à s'effriter lors des phases subséquentes de l'occupation. Cela était relié avec le fait que certainEs occupantEs se sont repliéEs sur eux-mêmes et elles-mêmes face à l'éviction imminente. Un occupant explique ce changement d'attitude chez les militantEs :

À la fin c'était pu ça pantoute. On s'en foutait un petit peu plus. C'était plus tourné vers l'interne pis c'était correct, un moment donné y'en a marre.

Ce repli, associé au changement de revendications, ne semble pas faire l'unanimité chez les occupantEs. D'ailleurs, un occupant résume le point de vue de certainEs militantEs :

D'où l'importance de rester proche de ce pourquoi les gens t'appuient, c'est-à-dire tu présentes tes revendications sous un certain jour pis les gens t'appuient pour ça. Je pense que c'est important de maintenir cette ligne là si tu veux avoir des chances de gagner, parce que si tu commences à perdre des appuis, si tu replies sur toi-même pour essayer de gagner la lutte par toi-même, j'ai l'impression que tes chances de succès sont limitées parce que la ville a beau jeu de le présenter comme une gang de perdus, de marginaux, de ci, de ça. Que ce soit vrai ou pas ils s'en foutent. Ils vont te présenter à la population et dans l'opinion publique comme du monde qui n'ont pas de revendication. C'est important dans la stratégie de –c'est pas un absolu non plus, il faut être capable de faire des nuances, d'être flexible- n'empêche qu'une fois que tu as déterminé une stratégie pis que tu as des chances de gagner tu essaies de la maintenir la plus longtemps possible.

Un militant fait le lien entre la phase V de repli sur soi et une certaine reproduction de comportements associés au système capitaliste. Voici comment il explique ce parallèle :

J'associe le capitalisme avec une certaine forme d'égoïsme, de pensée. J'ai été confronté à des comportements égoïstes de la part de certains, dans la mesure où, quand tu décides de te replier sur toi-même, sur ton petit monde, que ça te semble un lieu parfait et que tout le reste, tu refuses de te t'ouvrir vers l'extérieur. Pour moi c'est un schéma qui tranche avec l'esprit de solidarité et d'entraide, quand tu dis on peut juste compter sur nous-mêmes parce que la population du quartier nous «backait» plus, parce que les gens se mobilisent plus, donc on va essayer de gagner quelque chose pour nous, ça pour moi c'est lié à la reproduction de quelque chose que je trouve dérangeant. Y a eu un moment donné un repli plus égoïste sur le lieu lui-même.

## **6.5 Phase VI : Court-circuit des solidarités**

### **6.5.1 La FÉCHACQ**

Le directeur général de la FÉCHACQ avait accusé les occupantEs par le biais des médias «de nuire ou de retarder la construction de logements coopératifs» et «d'être contre les coopératives d'habitation». Les occupantEs ont ToutEs réagi à ces propos en déclarant entre autres : «C'est faux, c'est un menteur. Je ne pense pas qu'y disait vrai, pis je pense pas qu'y croyait ce qu'il disait, c'est de la démagogie» ; «ça vraiment été une campagne de salissage pour des intérêts corporatistes» ; «Y avait commencé à faire des déclarations publiques parce que le squat nuisait à son agenda».

Une occupante rectifie les propos du directeur général de la FÉCHACQ quant au retardement du projet de coopérative à cause de l'occupation :

Pour ce qui est de l'argument de retardement de la coop [invoqué par le directeur général de la FÉCHACQ en 2002], c'est pas encore fait pis c'est trois ans et demi et après, sinon ça va faire quatre ans bientôt [lors de l'entretien en 2006] les faits parlent d'eux-mêmes, je pense pas que ça l'a retardé rien. Ça permis la création d'un autre projet, l'Escalier, que porte le Compop.

Une occupante mentionne les relations conflictuelles entre eux et elles et la FÉCHACQ en donnant l'exemple de leur occupation des bureaux du directeur général de la FÉCHACQ :

La FÉCHACQ a fait une conférence de presse avec le président de la coopérative de l'îlot Berthelot pour dire que le squat nuisait à lutte au logement, pis ça s'est suivi d'une occupation de bureau d'un membre de la FÉCHACQ à ce moment là, assez action directe, donc des relations très conflictuelles. Ils ne sont pas pour l'action directe, ils nous l'ont dit clairement, pis y ont dit que le squat nuisait à la lutte pour le droit au logement.

Le représentant de la FÉCHACQ explique pourquoi il considérait urgent que les militantEs mettent un terme à leur occupation :

Nous on était pressé de construire notre projet de coopératives pis on se disait que si le squat continuait on pouvait pas le construire. Contradiction. Mais à ce moment là, on le savait pas [que le projet de coop ne serait pas encore réalisé en 2006], on était de bonne foi. Sur une base d'une lutte idéologique on va empêcher un nombre de familles regroupées en coopératives déjà prêtes à habiter là, pis dire si on a pas tout, aussi bien qu'on ait rien. Le tout ou rien de la lutte, on a pas fait de retrait d'appui officiel, on a eu des discussions pis on a dit on aimeraient que ça se termine parce que nous on veut la réaliser.

Toutefois, une militante apporte des bémols quant à la situation des ménages en attente du développement de projet de coopérative. Elle explique plutôt comment la FÉCHACQ s'est organisée pour favoriser leur expulsion :

Quand ils nous ont demandé de sortir, c'est pour pas retarder la construction de coops, parce que la ville avait accepté à ce moment là qu'il y ait un projet coops-condos, c'était 30 unités de coops et 60 de condos. On sait très bien que cette coop à été montée de toute pièce rapidement. Comment y ont fonctionné c'est qu'ils ont appelé des gens sur des listes d'attente qui voulaient une coop dans le quartier pis qui leur ont dit êtes-vous intéressés, y ont fait une réunion, pis là y dit ok on fait la coop du sommet. On a même eu un témoignage d'une membre de la coop du sommet est arrivé au squat pour voir qu'est-ce qui se passait avec ce terrain là, surprise qu'il y ait un squat, explique qu'elle sort d'une rencontre y nous ont jamais dit qu'on allait expulser du monde pour notre coop, moi j'veux pas les condos. Elle avait besoin d'un logement mais elle est quand même sortie publiquement avec nous pour dénoncer quand on s'est fait demander de sortir, elle a pris la parole à la conférence de presse. Un an après elle était pas construite la coop pis trois ans plus tard le projet de condo s'est retiré depuis ce temps là les gens de la coop continuent d'attendre, pis l'expérience nous démontre que la Fédé [FÉCHACQ] n'a pas fait de pression, pis que c'est l'arrivée d'un nouveau projet du comité populaire, la mise sur pied de la coop l'escalier, [automne 2004] pour le terrain de l'îlot qui a relancé la lutte.

Le représentant de la FÉCHACQ exprime son point de vue quant à leur conférence de presse et défend l'organisme «au bras long qui est sorti publiquement contre les squatters»<sup>44</sup> :

On est devenu les méchants, l'ennemi du squat. Pour eux la déclaration de guerre à été notre conférence de presse. C'était vilain de notre part d'avoir fait ça comme organisme coopératif. Nous on voulait réaliser ce projet, c'est notre mission, notre raison d'être de faire des coops et de donner des logements aux familles. On n'est pas corporatiste dans le sens où on a une analyse de ce qui se passe sur le marché de l'habitation. Nous on était dans le concret, eux une expérience de squat, de

<sup>44</sup> Selon le représentant du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

définition citoyenne, de lutte non dirigée et nous on ne savait pas quoi faire en tant qu'interlocuteurs.

En ce qui a trait à la campagne de salissage, évoquée par les occupantEs, le représentant de la FÉCHACQ leur renvoie plutôt la balle. Selon lui, en plus «des déclarations très malheureuses dans *Le Soleil* de la part du squat», ils et elles étaient de connivence avec une caricature publiée dans le journal *Droit de Parole*. Tel que rapporté :

Campagne de salissage? Nous notre intérêt c'est de faire des coops pas de salir personne. Tout le monde était de bonne foi, les squatters étaient de bonne foi, leur lutte avait leur valeur. Si y a eu salissage c'est plus la fédération qui en a été victime, mais jamais on a fait des personnalités chez les gens du squat [...] Salir pour moi, c'est détruire des personnalités, je pense pas [...] Présenter dans droit de parole Claude Larose comme si y avait inventé le complexe G et Christian Simard comme le suppôt de Claude Larose en chien! Quand on parle de salissage nous on a jamais fait ces choses là.

D'ailleurs, le représentant de la FÉCHACQ souligne : «Ce que j'ai trouvé particulièrement dur c'est que la bataille s'est faite autant contre la FÉCHACQ que contre Casot». Il ajoute à ce propos que la FÉCHACQ a été mal ciblée :

C'est que la gauche plus foncée est plus habile à critiquer la gauche un peu moins à gauche que de s'attaquer aux promoteurs de logements à Sainte-Foy qui faisaient des grandes conciergeries ; personne se battait contre ça. Y ont choisi le symbole, une lutte, un endroit qui était développé à moitié coopératives. C'était pas un bon symbole. C'est une vision un peu manichéenne du monde ; les bons, les méchants, si t'es pas avec le squat tu collabores avec l'ennemi et là voir la ville de Québec [ville plutôt social-démocrate avec Larose et L'Allier] présentée comme des gens qui font un massacre urbain.

De plus, il associe ces critiques au mouvement anarchiste :

Quand tu ne reconnais pas tes alliés potentiels et que la droite est toute pareille : «c'est nous qui avions raison au niveau du mouvement anarchiste», que «tout le pouvoir est malsain, tout pouvoir corrompt, toute décision non collégiale est une décision de traîtrise, toute délégation de pouvoir est négative»...je connais ce discours là, je l'ai étudié, mais y a ses limites en «tabarnouche». Il faut reconnaître dans le spectre gauche-droite qu'est-ce que la droite? L'extrême-droite? Le centre? Je pense pas que le RMQ se situait à droite de l'échiquier politique. Mais c'était l'ennemi.

Alors, que le représentant de la FÉCHACQ mentionne la ville lors de l'entretien, les occupantEs quant à eux expliquent sans équivoque les liens entre la FÉCHACQ et les élus municipaux :

On a occupé les bureaux du directeur général de la FÉCHACQ après la perte de cet appui, c'était des gens qui étaient très proches de la ville aussi, donc y ont embarqué dans le même jeu que la ville en dénonçant le changement de revendications entre autres pis ça sortait de leur mission, pour moi c'était de l'opportunisme politique. À ce moment le dg de la FÉCHACQ était organisateur [politique] pour Claude Larose. Pour nous y avait vraiment de la magouille qui était claire.

Cet autre occupant parle de relation «donnant-donnant» entre la FÉCHACQ et la ville :

Ils [FÉCHACQ] ont l'impression que si on revendique trop, on va leur enlever des «nananes» ou des priviléges ou des programmes qui sont allés chercher par compromis ou appui politique. On l'a bien vu dans la dernière campagne de Claude Larose, les gens qui appuyaient sa campagne c'était aussi bien le groupe Casot que la FÉCHACQ, donc ces gens là choisissent un moment donné un cheval politique et vont miser très gros dessus, à mon avis ce sont des liens organiques, personnels, puis des liens d'affaires qui unissent la FÉCHACQ et la ville de Québec. Ils avaient pas de relations d'affaires avec nous, on était comme les électrons libres dans tout ça, les chiens dans un jeu de quilles, bref on remettait en question la façon d'intervenir auprès de la ville afin d'obtenir quelque chose.

### **6.5.2 Les résidentEs du quartier et les membres de la coopérative d'habitation l'îlot Berthelot**

L'ensemble des occupantEs ont mentionné la campagne de salissage de la FÉCHACQ auprès d'eux et elles qui a contribué à effriter les relations avec le voisinage, relations déjà fragiles à cause des tensions reliées au 921 de la Chevrotière. Selon eux et elles, tout s'est enchaîné à partir de la conférence de presse initiée par la FÉCHACQ et le président de la coopérative de l'îlot Berthelot. Un militant explique :

Avec la campagne de salissage, les dirigeants de la coop se sont mis à voir [le squat] d'un mauvais œil, ils trouvaient ça plus facile de s'entendre avec les dirigeants de la FÉCHACQ et de la ville.

Une militante souligne que c'est à partir du moment où la FÉCHACQ est entrée dans le jeu que les membres de la coopérative d'habitation de l'îlot Berthelot ont changé de position quant à l'occupation du 920 de la Chevrotière. Le président de la coopérative a dénoncé les squatteurs publiquement en conférence de presse avec la FÉCHACQ :

Y'a vraiment eu une dynamique dans la nature des relations, ça évolué jusqu'à un certain point où on a eu vraiment de la difficulté avec le président de la coop [l'îlot Berthelot] lui dénonçait vraiment, y'était sorti dans les médias et avait comme favorisé un peu l'expulsion dans un certain sens.

Si certainEs militantEs renvoient au phénomène «pas dans ma cour» en ce qui a trait à la perception du voisinage de ce qu'est le 920 de la Chevrotière, d'autres soulignent la distinction entre les voisinEs et d'autres résidantEs du quartier qui ne semblaient pas avoir pris connaissance de la présence de l'occupation dans leur quartier. Puis des liens de solidarité sont demeurés intacts entre les occupantEs et les deux blocs en face du 920 qui eux sont toujours restés en contact avec militantEs et ce, même après l'éviction.

### 6.5.3 Le FRAPRU

Le représentant du FRAPRU parle de «zone grise», puisque le directeur général de la FÉCHACQ les avait appelé pour leur expliquer que la FÉCHACQ risquait de perdre le projet de coopérative d'habitation à cause des délais. Ces délais selon lui, étaient en partie associés à l'occupation du 920 de la Chevrotière. Il explique également que Claude Larose avait communiqué avec le FRAPRU et avait tenu sensiblement les mêmes propos et ce, vers la fin du mois de juin. Lors de la conférence de presse, la FÉCHACQ avait mentionné aux journalistes que François Saillant était d'accord avec eux. Tel que rapporté par un représentant du FRAPRU :

Y en sort une déclaration mi-chair mi-poisson, mi-figue mi-raisin où il se condamnait pas, je disais quelque chose dans le genre ; j'espère qui vont prendre en considération l'intérêt du logement social, l'intérêt des mal logés là-dedans. Par après, j'avais pas aimé on a discuté, on s'était rapidement entendu, consulté

les gens et on réitère l'appui total, à ce moment là on avait participé à des conférences de presse, des émissions de radio pour dire qu'on appuyait totalement. Y a eu cette zone vraiment pas claire.

Un représentant du Comité populaire ajoute :

C'est sûr que quand on a vu dans les journaux on a très vite contacté au FRAPRU François Saillant pour voir qu'est-ce qui en était. C'est de la démagogie et de la rhétorique, y'a [le directeur général de la FÉCHACQ] appelé [le FRAPRU] pour dire que les revendications changeaient pis si y appuyait toujours, qu'est-ce que tu voulais qu'y réponde? «J'l'sais pas!» Y pouvait pas répondre «oui on appuie», même le Comité populaire t'aurais appelé pis t'aurais dit les squatters ont changé tout au tout ce qu'ils veulent pis ce qu'y font, appuyez-vous toujours? Dans les faits, y'avait un appui formel de la part du FRAPRU face au squat et réévaluer la pertinence de donner cet appui là si le contexte avait changé François pouvait pas répondre à ça. Si y'avait appelé le FRAPRU pour dire «changez-vous votre appui, rappellez-moi quand vous aurez vérifié ça» et tout ça, ça aurait été la façon de procéder, François l'aurait appelé pour dire qu'ils maintiennent leur appui, [le directeur général de la FÉCHACQ] y'a pas donné une chance. Ce qui cherchait c'était de nous torpiller. D'ailleurs, il présumait que les appuis étaient tombés de toutes parts.

En ce qui a trait à cette sortie médiatique de François Saillant, une militante mentionne :

Pendant la campagne de salissage, le FRAPRU est sorti publiquement, y avait une grosse page dans *Le Journal de Québec* de François Saillant, qui continuait à appuyer, pis qui disait qu'y avait pas de changement de revendications pis que c'était encore une lutte pour le logement social, un ajout qui avait été fait. On avait trouvé ça «hot» parce qu'il nous avait pas averti.

Le représentant du FRAPRU explique que cette zone grise a commencé avant la dernière semaine de l'occupation puisqu'ils n'avaient plus beaucoup de liens avec les occupantEs. Par ailleurs, selon lui, le Comité populaire – de ce qu'il leur en disait – ne semblait pas détenir davantage d'informations. Il y avait donc certains questionnements sans éclaircissement à propos du changement de revendications.

#### **6.5.4 La ville de Québec**

Selon les occupantEs la ville a également commencé à faire des sorties publiques pour annoncer que les squatters ne passeraient pas l'automne. Une militante explique ce revirement de la ville :

Après les vacances –août, septembre- on sentait la pression par ailleurs on sentait la pression dans les journaux y ont commencé à faire des déclarations dans les journaux, sans jamais nous demander une rencontre.

#### **6.5.5 Les comités logement**

Il devenait également difficile pour les occupantEs de renouveler les appuis avec certains comités logement suite à la prise de position claire de la FÉCHACQ envers eux et elles. Tel qu'exprimé par un militant, on parle davantage d'un appui mitigé: «Nous appuyer c'était rendu chaud dans la tribune publique». Un autre occupant soulève, en faisant référence à la dernière campagne d'appuis à l'éviction éminente : «c'est drôle de voir que des groupes qui devaient être là, promus aux barricades ne l'étaient pas, ils étaient difficiles à mobiliser. C'est sûrement relié au changement qui débordait leur lutte». De plus, sont mentionnées certaines ramifications entre un comité logement, le RMQ et la FÉCHACQ, qui selon des militantEs expliqueraient cette distance avec eux et elles.

Le CCCQSS sur son CA y a des gens très proches du RMQ, en bonne relation avec la FÉCHACQ. Entre prendre le bord des occupantEs et même du comité populaire qui était perçu comme étant plus radical que ces autres groupes, en fait se positionner à l'encontre de la Fédé et de la ville y allait pas sortir publiquement. Encore là, c'est plus des intérêts des individus dans ces groupes. C'est pas l'ensemble des membres du CCCQSS parce que les 8000 logements sociaux ça avait pas changé, je pense plus que c'est le changement qui est assez subtil dans l'action pis que là ça se radicalisait, les gens étaient prêts à résister, on voyait l'expulsion s'en venir, pis là on demandait aux gens de se positionner contre l'expulsion.

Cet autre occupant parle de vision différente de la lutte pour le droit au logement entre les occupantEs et les comités logement :

L'occupation est sortie des modes de pensées, de réflexions, de revendications, le train-train d'un groupe populaire. Le mode traditionnel d'intervention des groupes populaires n'est pas celui d'une occupation qui dure quatre mois, où flotte en permanence le drapeau rouge et noir. Y a certains groupes qui ont vu que ça prenait une tournure très politique pis qui se méfient de la politique ou qui ont des options politiques diamétralement différentes de celle de l'autogestion, de principes libertaires d'organisation.

Les comités logements à partir de la phase de court-circuit des solidarités semblaient être plus réticents quant à la nature de leur appui au 920 de la Chevrotière. Le fait que la FÉCHACQ s'est positionnée contre l'occupation n'a pas été sans répercussion dans le milieu communautaire.

## 6.6 Phase VII : Éviction

### 6.6.1 La ville de Québec

Le représentant de la ville questionne le choix du lieu l'occupation : «c'est une autre chose qui était contradictoire d'ailleurs, ils occupaient un lieu qui était censé devenir du logement social» en plus de la tactique des occupantEs. Tel que rapporté :

Pour que les dossiers avancent, ça se règlent plus devant un café qu'en criant, qu'en faisant une conférence de presse. Faut être capable de trouver les bonnes façons pour entrer en contact avec les décideurs pour pouvoir faire avancer les choses. Ça c'est l'histoire de l'humanité, c'est comme ça que ça fonctionne. On peut essayer de casser des vitres, mais pour moi ça va être moins efficace que si on est capable de faire entendre raison.

Cela dit, cet occupant mentionne qu'ils et elles étaient conscientEs que leur stratégie conflictuelle déployée envers la ville n'était pas dans les habitudes des éluEs municipaux:

J'pense que c'était comme une épine dans le pied quotidienne sur ces quatre mois pour la ville. Ça rentre pas dans les modes de relations de cordialité ou d'échange qui devraient y avoir, sauf que c'était pour brasser cette inertie là, c'est clair qu'on voyait pas d'autre moyen de faire. C'est pas le mode qu'elle avait de recherche pour le mode de consensus ou le mode de représentation, de consultation

publique, c'est un mode d'action de prise de possession clairement politique adressé à la fois contre les gouvernements pis la ville.

Ce militant explique un des seuls contacts avec la ville et les occupantEs :

C'était une occupation sur un terrain de la ville, donc ça toujours été des liens assez difficiles. La ville dès qu'elle a eu un prétexte d'expulser, elle l'a fait avec l'aide de la sécurité, du sanitaire, des pompiers et tout ça.

Le représentant de la ville invoque des raisons de sécurité comme motifs d'expulsion :

C'était une question de sécurité, là avec les policiers et les pompiers qui ont visité les lieux, il y avait je pense des façons pour chauffer assez artisanale, pis y s'alimentaient en électricité chez quelqu'un [coopérative Berthelot] à qui un moment donné lui n'était pas content, donc eux y étaient tannés. C'est un peu comme l'édifice en face; les risques d'incendie augmentent, y avaient même fait des feux à l'intérieur si je me rappelle bien ou sur le balcon en arrière. Avec l'hiver qui s'en venait c'était risqué de continuer à habiter ce lieu là. C'est pour ça qu'on a décidé d'agir. Ce qui est drôle en plus c'est que cette journée là y faisait très beau pis très chaud, c'était l'automne pis y faisait super beau, je me souviens c'était le soir pis j'étais en manches courtes. C'était drôle parce qu'on évoquait quelque chose pis le contraire se passait.

Puis, en le questionnant davantage, le représentant de la ville a révélé que le changement de revendications a également joué pour expulser les occupantEs. Ce dont les occupantEs étaient conscientEs également. Un occupant mentionne :

On a peut-être prêté flanc quand on a décidé de changer nos revendications pour avoir aussi des espaces communautaires dans le quartier. Pour eux c'était même pu du logement, alors que oui c'était encore du logement qu'on voulait, on voulait ça et plus. C'est devenu un argument d'expulsion comme si notre action finalement portait plus sur le logement, mais complètement sur autre chose. Même si notre action aurait portée uniquement sur le logement, l'expulsion aurait eu lieu de toute façon.

Un autre occupant parle de circonstances propices :

La ville a eu la meilleure tactique, l'essoufflement. Y pensaient peut-être pas que ça allait «tougher» aussi longtemps que ça. Ça aurait pu «tougher» trois mois de

plus c'est tout, on serait mort de «frette». Y ont peut-être vu que c'était le meilleur moment pendant que le soutien populaire pis l'actualité de la lutte étaient moins forte, pour nous mettre dehors.

Puis, un autre occupant mentionne comme motif d'expulsion le fait que cet espace occupé soit un enjeu politique et économique, d'où l'intervention de différentEs acteurs et actrices. Tel que rapporté :

À l'externe, c'est le fait que l'espace est un enjeu politique et économique important, quand tu prends un espace, tu le libères et que tu en fais un espace de gratuité, parce que tu considères que ça doit être gratuit et accessible à tous ça permet de réaliser des choses, mais en même temps tu as des contraintes extérieures qui pèsent sur toi ; c'est pour ça que la ville a voulu fermer le lieu, c'est pour ça qu'on a reçu la visite des polices, des pompiers –tout ce que la ville peut compter comme spécialistes pour nous mettre des bâtons dans les roues.

En guise de conclusion, dans le présent chapitre, nous avons mis en relief les différents rapports entre les occupantEs et les autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement. Tel que soulevé par les personnes interrogées, ces rapports complexes se sont modelés puis transformés en lien avec les différentes phases de l'occupation. Alors que certains groupes ont toujours maintenu leur appui, d'autres ont pris leur distance et ce, plus spécifiquement lors du changement de revendications. Par ailleurs, cette phase est une étape charnière dans leur lutte pour le droit au logement, où les rapports entre les occupantEs et d'autres acteurs et actrices se sont radicalement modifiés. Dans le chapitre suivant, nous analyserons ces relations de pouvoir autant à l'intérieur de cet espace autogéré qu'à l'extérieur avec les autres acteurs et actrices présentEs dans cette lutte.

## **Chapitre 7 : Discussion**

Dans ce chapitre de discussion, nous procéderons à une analyse des données en lien avec les concepts du cadre théorique. Dans un premier temps, les constats seront présentés en traitant du mode d'organisation, l'autogestion, puis nous soulèverons les limites, les défis et les contradictions de l'autogestion en lien avec la littérature.

### **7.1 L'autogestion**

Les occupantEs du 920 de la Chevrotière se définissent libertaires et anti-capitalistes et ils et elles exercent la démocratie directe au sein de cet espace autogéré (Rosanvallon, 1976). Cette démocratie directe est vécue à travers l'autogestion, une autogestion qui a émergé de la base, c'est-à-dire à partir des occupantEs eux-mêmes et elles-mêmes (d'Aragon, 1980).

Les définitions de l'autogestion, telles que formulées par les occupantEs, diffèrent d'unE militantE à l'autre, ce qui est somme toute représentatif de la littérature comme le soulève Georgi (2003) et ce, alors qu'ils et elles sont toutEs des libertaires, une des seules idéologies se réclamant actuellement de l'autogestion (Pucciarelli, 1999). Parmi leurs définitions, il est toutefois possible de dégager deux courants : d'une part, une vision plus classique de ce qu'est l'autogestion, où certainEs occupantEs se réfèrent à un cadre de production, à une «dispensation» de services (Dezès, 2003 ; Corpet, 1982 ; Bourdet & Guillerm, 1975) et de l'autre, une interprétation plus large du concept. Voici des extraits illustrant le premier courant :

J'ai tendance à l'utiliser dans des définitions un peu plus marxistes, entre autres, un cadre de production; une usine autogérée, les services publics autogérés, l'hôpital. Autogestion de la lutte, on [ne] produit rien, on est juste en combat, c'est un non-sens. [L'autogestion] doit avoir une portée plus restreinte.

Les racines de l'autogestion pour moi, c'est le socialisme libertaire, le communisme libertaire, c'est l'anarchisme, c'est la mise en pratique des principes théoriques communistes libertaires.

Ainsi, ces occupantEs puisent leurs référents d'expériences autogestionnaires à travers «les usines autogérées en 1936, les communes agricoles en Ukraine en 1921, les usines autogérées en Argentine» ou invoquant les modèles de «l'Espagne» et de «la Russie» (Dezès, 2003 ; Corpet, 1982 ; Sallon, 1976 ; Lemay, 2002 ; Georgi, 2003 et Bourdet & Guillerm, 1975). CertainEs occupantEs ont puisé leur inspiration de Proudhon et Bakounine, ne mentionnant ni Fourier ni Kropotkine. Spécifiquement reliés à ce courant, ces occupantEs considèrent l'autogestion comme étant un terme galvaudé, utilisé à plusieurs escents, tel que soulevé par Georgi (2003) et Corpet (1982). D'ailleurs, un occupant explique le concept fourre-tout de l'autogestion en faisant référence à certainEs militantEs qui vont jusqu'à parler d'auto-santé : «ça veut dire quoi j'autogère ma santé? [...] l'auto-stimulation tant qu'à faire!».

Cependant, pour d'autres occupantEs la définition de l'autogestion est interprétée de façon plus large. À l'intérieur de ce deuxième courant, l'autogestion s'inscrit plutôt dans une perspective de réappropriation : «c'était vraiment transformer notre quotidien, reprendre possession». Tel que définit par une occupante :

Pour moi l'autogestion c'est 200 personnes qui «récupèrent» de la bouffe qui la distribuent dans une manif, c'est les médias qui s'organisent, c'est le «legal». Moi c'est ça l'autogestion, c'est du concret, j'veux bien 1936 Madrid, mais j'étais pas là, pis dans un sens «j'm'en crisse», [on] peut pas l'appliquer ici.

Les référents de ces occupantEs sont davantage les squats en Europe, dont «l'habitat autogéré» et il est question de «l'autogestion des luttes» de certaines organisations ou de collectifs (Corpet, 1982). Ces occupantEs tendent à s'éloigner des événements historiques tels que mentionné par (Dezès, 2003), (Corpet, 1982) et (Bourdet & Guillerm, 1975) afin de situer davantage l'autogestion dans une perspective quotidienne de réappropriation et de se donner du pouvoir sur différentes facettes que ce soit la «bouffe», le logement, leur milieu de vie, etc. En fait, certainEs occupantEs ne sentent pas le besoin de se référer à des auteurs classiques de l'autogestion. Une militante explique cela en termes de différence de genre :

D'après ce que j'ai remarqué, généralement les filles sont moins théoriques dans la militance, elles ont moins besoin de s'appuyer par 36 Bakounine pour pouvoir dire quelque chose. Elles le disent parce qu'elles le pensent, parce qu'elles l'ont vécu, pas parce qu'y a 36 auteurs avant eux qui ont dit la même affaire. Pis ça, ça fait des différences dans comment on vit les affaires.

De plus, il est possible d'observer un écart entre leur définition de l'autogestion et le concept défini par la plupart des auteurEs comme un projet de société, où l'autogestion s'étend à l'ensemble de la société, d'un pays, ou d'une communauté (Bourdet & Guillerm, 1975 ; Sallon, 1976 ; Roy, 1996 ; Fortin, 1980; Doré, 1996 ; Lacroix, 1996), et (d'Aragon, 1980).

Ces définitions classiques de l'autogestion, formulées par les auteurEs il y a quelques décennies, ne sont probablement pas étrangères au fait que plusieurs occupantEs ont senti le besoin de justifier leur propre définition. En effet, certainEs semblent préoccupéEs du fait que leur définition ne ferait pas l'unanimité: «pas la définition classique de l'autogestion» ; «c'est une définition qui ne ferait sûrement pas l'affaire de bien du monde» ; «moi je fais pas de l'autogestion un dogme». De plus, la plupart ont mentionné qu'ils et elles n'ont pas besoin d'étiquette : «pas nécessaire d'appeler ça de l'autogestion». Sur ce, on peut donc conclure à l'existence à l'intérieur même du squat «des autogestions» (Corpet, 1982).

Malgré ces divergences, il émerge une certaine tendance caractérisée par l'importance d'investir des petites expériences d'autogestion au lieu d'attendre une véritable révolution sur le plan national. Les éléments suivants, dégagés des définitions des occupantEs en témoignent : «prise en charge collective» ; «participer aux prises de décisions» ; «processus collectif» et même celui d'une «perspective de transformation radicale de la société». Cette tendance reflète bien la définition du concept d'autogestion que la Fédération des communistes libertaires du Nord-Est (NEFAC) a publiée très récemment. Notamment, elle renvoie à la prise en charge collective des individus sur des décisions qui les concernent directement et ce, dans les différentes sphères de leur vie dont le travail, le logement, l'école (Nestor, 2005). Il n'est donc pas surprenant que cette définition de la NEFAC, plus contemporaine, calque davantage l'expérience

d'autogestion des occupantEs vécue au 920 de la Chevrotière. La définition de la NEFAC se rattache davantage à l'objet d'étude puisque l'occupation était un lieu de démocratie directe, où chacunE des occupantEs participaient aux prises de décisions qui les touchaient directement dans leur milieu de vie et par le fait même tentaient de se réapproprier et se donner du pouvoir sur leurs conditions d'habitation (NÉFAC, 2005).

Alors que les occupantEs n'ont pas nommé explicitement les précurseurs de l'anarchisme, ils et elles remettaient néanmoins clairement en question le système capitaliste. Les occupantEs dénonçaient la gentrification de leur quartier, ils et elles s'opposaient au promoteur de condos et critiquaient le marché de l'habitation au Québec. De plus, les occupantEs tentaient de construire un rapport de force face à un appareil administratif, qui selon eux et elles ne travaillait pas dans l'intérêt des plus démunisEs, mais «au profit d'une minorité possédante».

Au-delà de leurs critiques face au système capitaliste, les occupantEs proposaient une alternative, un milieu de vie, un laboratoire de l'autogestion (Mothé, 1980 ; NEFAC, 2005). Ils et elles projetaient un système basé sur la coopération, tentaient de développer des gestes d'entraide et de solidarité avec les résidantEs du quartier que ce soit par l'organisation de fêtes, de «bouffes» collectives ou d'assemblées de quartier – bref une ouverture de leur espace autogéré sur les résidantEs du quartier et les autres sympathisantEs.

De plus, leur mode d'organisation, tranchait avec le mode de fonctionnement du système capitaliste. Pour ces militantEs, le squat était une action de réappropriation, où les occupantEs prenaient en charge eux-mêmes et elles-mêmes leur lieu collectif. Ils et elles occupaient un espace, soit un squat, qui s'opposait clairement au marché du logement locatif, ce dernier s'inscrivant dans une logique de recherche de profit de la part des propriétaires et ce, au détriment des locataires. Alors que pour les occupantEs, le logement doit être considéré comme un besoin essentiel, un droit fondamental et par conséquent, ils et elles accueillaient des sans logis au 920 de la Chevrotière, à l'intérieur cet espace de gratuité.

De plus, les mécanismes liés à leur mode d'organisation ont permis dans une certaine mesure de tenter une rupture avec les modes des systèmes capitaliste et patriarcal. (Fortin, 1980 ; Gagnon & Rioux, 1988). L'exercice de la démocratie directe était une préoccupation centrale des occupantEs et plus particulièrement, dans les premières phases de l'occupation, ce qui a permis entre autres l'ouverture aux sympathisantEs et aux résidantEs du quartier à leurs assemblées générales. Ceci contraste avec le modèle de démocratie parlementaire du système actuel dans lequel des éluEs des différents paliers de gouvernement représentent et prennent des décisions au nom des citoyenNEs.

Puis, afin de faciliter l'exercice de cette démocratie directe, plusieurs mécanismes (Grand'Maison, 1975) ont été mis en place lors des assemblées générales dont les tours de parole homme-femme, les première, deuxième et troisième interventions. De par leur mode de fonctionnement, l'occupation a été un lieu de discussion, de collectivisation des décisions (d'Aragon, 1980), de prise de conscience de même que de déconstruction de certaines relations de pouvoir versus le fait de reproduire des hiérarchies (Meister, 1968 ; Guérin, 1987 ; Rosanvallon, 1976). La rotation des tâches a permis dans une certaine mesure d'éviter la spécialisation et a favorisé le partage des connaissances entre eux et elles (d'Aragon, 1980 ; Grand'Maison, 1975 ; Meister, 1968 ; Dumais, 1990). Puis, les occupantEs s'étaient donnéEs des mécanismes afin que l'information puisse circuler entre eux et elles et les sympathisantEs à l'intérieur du squat, mais également afin de diffuser l'information au-delà du lieu de l'occupation au lieu du contrôle de l'information (Meister, 1968).

Ceci dit, malgré tous ces mécanismes mis en place pour vivre l'autogestion et déconstruire les relations de pouvoir, l'occupation étant insérée à l'intérieur même de ces systèmes capitaliste et patriarcal, elle n'a pas pu en faire abstraction. Ainsi, cet «îlot» se voulant en rupture avec le modèle dominant, était tout de même confronté aux systèmes capitaliste et patriarcal dont il était entouré. On observe, dans ce contexte, un certain nombre de limites, défis et contradictions de l'autogestion (Dumais, 1990).

## **7.2 Les limites, défis et contradictions de l'autogestion**

La genèse du squat du 920 de la Chevrotière correspond en partie seulement aux étapes de la théorie «génétique autogestionnaire» telle que développée par Meister (Mothé, 1980). Au départ, on note une période de forte implication autant des occupantEs que de certainEs sympathisantEs ou militantEs du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Tel que mentionné par Meister, cette participation semblait dictée par des motivations idéologiques, des principes libertaires et anti-capitalistes qu'ils et elles voulaient mettre en pratique en occupant un bâtiment inoccupé pour dénoncer le non-sens de la ville en période de crise du logement. Toujours à partir de la théorie de Meister, le «dépérissement du fonctionnement autogestionnaire» serait une conséquence de l'écart entre les principes véhiculés par les occupantEs et leur application (Tonka, 1968). Selon Meister, cette forte motivation céderait éventuellement le pas à l'apathie. Examinons donc, les différentes phases de l'occupation du 920 de la Chevrotière en parallèle avec les étapes de la «génétique autogestionnaire» de Meister (Mothé, 1980).

La phase II de l'occupation ou la «période de conquête» est caractérisée par l'exaltation des occupantEs ; une vie démocratique très intense, l'exercice de la démocratie directe avec deux assemblées générales par jour, l'ouverture de leur projet aux sympathisantEs, aux résidentEs du quartier et aux coopératives d'habitation avoisinantes. Les personnes participaient aux assemblées de quartier, aux fêtes, aux «bouffes» collective et aux différentes activités. Les occupantEs avaient du temps, de la disponibilité et déployaient de l'énergie dans le squat et dans les relations externes avec les autres acteurs et actrices dans cette lutte. Ils et elles menaient de front une campagne d'appuis pour leur action et sensibilisaient la population, notamment par la distribution de tracts sur les enjeux de la crise du logement. Les occupantEs ont bâti des liens avec différents organismes communautaires, dont les comités logement. Il en résulte une accumulation d'appuis d'ordre symbolique --de nombreux organismes communautaires et comités logement-- et d'ordre logistique ; dons, meubles, nourriture, électricité, eau. Par ailleurs, ils et elles ont qualifié de «gros soutien populaire» les réponses des autres à leur occupation.

Cependant, c'est ici qu'il devient impossible de calquer la théorie de la «génétique autogestionnaire» au 920 de la Chevrotière, puisque la «phase de consolidation

économique» ne semble pas s'appliquer à l'occupation du 920 de la Chevrotière, notamment étant donné que les occupantEs ont fait le choix de se radicaliser au lieu de s'institutionnaliser (Mothé, 1980). Les occupantEs ont en effet choisi de prendre un risque en modifiant leurs revendications ou plutôt en intégrant aux revendications portant sur le logement, celle sur l'espace autogéré cédé à la communauté par le biais du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Ce risque s'est pris au détriment de la consolidation de leur lutte et par le fait même, la préservation de leurs appuis initiaux émergeant des différentEs acteurs et actrices dans cette lutte.

Les occupantEs ont refusé de s'institutionnaliser, préférant la marge et ce, en mettant davantage l'accent sur le fait que le 920 devienne un espace autogéré plutôt que de mettre de l'importance sur la création d'une coopérative d'habitation. Les occupantEs auraient pu s'institutionnaliser dans le sens qu'ils et elles auraient pu passer d'un squat à une coopérative d'habitation, un type d'habitation sociale normée par l'État et se constituer légalement avec une charte, des statuts, règlements et un conseil d'administration, ce qui n'a pas eu lieu. Toutefois, il est important de souligner que cette revendication en lien avec le logement social n'a pas été évacuée, quoique la plupart des occupantEs semblaient moins préoccupéEs par cet aspect de la lutte que de vivre une expérience d'autogestion. Cela dit, les occupantEs ont toutefois senti la pression de la part des autres acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement, où certainEs questionnaient le revirement de la situation.

Les occupantEs n'ont pas suivi toutes les étapes de la génétique autogestionnaire de Meister, notamment parce que le groupe n'est pas passé par la «phase de consolidation». Par conséquent, d'autres phases subséquentes ne n'appliquent pas non plus à leur processus d'autogestion. Nous pourrions finalement être portéEs à croire que le «dépérissement du fonctionnement autogestionnaire» ne s'applique pas à eux et à elles mais ce n'est pas le cas. Ainsi, malgré le fait qu'ils et elles ne soient pas entréEs à l'intérieur de cette phase de consolidation ni à travers les autres phases subséquentes, nous constatons les mêmes résultats en bout de ligne, c'est-à-dire un essoufflement des occupantEs, un relâchement lié à leur mode d'organisation et l'effritement de la démocratie (Mothé, 1980), ce qui les a menéEs tout droit vers l'éviction.

En effet, ces différentes phases de l'occupation se succédant ont été plus difficiles en termes de démocratie directe. Les occupantEs --le noyau dur de l'occupation-- devaient déployer beaucoup d'énergie étant donné qu'ils et elles étaient peu nombreux et nombreuses à prendre en charge le lieu collectif. Les occupantEs ont rapporté qu'ils et elles avaient moins de contact avec des personnes à l'extérieur du 920 de la Chevrotière. Par ailleurs, on invoquait une certaine irritation chez les voisinEs étant donné la prolongation de l'occupation. C'est à partir de ce moment que certainEs résidantEs ou sympathisantEs ont décroché, les occupantEs se sont repliéEs sur eux-mêmes et elles-mêmes. Par ce fait, l'occupation, comme milieu de vie, est devenue davantage le projet de ceux et celles qui l'investissaient.

Ils et elles devaient donc assurer la «survie» du squat ce qui a amené des transformations dans le fonctionnement, dont une certaine routine marquée par un relâchement, de l'épuisement et, par conséquent, moins d'assemblées générales. Il est donc possible de confirmer que les assemblées générales, lieux décisionnels, ne semblent plus exercer autant de pouvoir que lors des premières phases. Même phénomène observable en ce qui a trait au partage et à la rotation des tâches, où il y avait de moins en moins de volontaires afin d'assumer les tâches et c'est à ce moment, entre autres, que la division des tâches genrée est clairement ressortie ; donc une certaine reproduction des modes des systèmes capitaliste et patriarcal (Fortin, 1980 ; Laot, 1981).

Suite à ces phases de démobilisation et de relâchement (Bhére & Tixier, 1985-86 ; Meister, 1968), il s'avère pertinent de mettre en contradiction le fait que les occupantEs avaient énormément de temps à accorder au 920 de la Chevrotière, mais en même temps, ils et elles étaient toutEs fatiguéEs, voire épuiséEs. Afin de maintenir l'occupation, les occupantEs ont dû à une certaine période, afin de combler les permanences –que plus personne ne semblait intéressée à prendre comme tâche- se résigner à utiliser un cadenas.

Finalement, malgré le choix de se radicaliser et de dépasser les revendications initiales de leur lutte pour le droit au logement, ce fut difficile pour les occupantEs, surtout en ce qui concerne l'intégration des autres militantEs, sympathisantEs et résidantEs à leur projet. Ces difficultés vécues par les occupantEs sont liées au fait de tenter de maintenir les

appuis, de justifier leur présence au-delà des quelques jours prévus d'occupation, d'investir le squat à seulement quelques militantEs et ce, malgré la fatigue, le relâchement et la démobilisation. Pour conclure sur la théorie de la «génétique autogestionnaire», même si les occupantEs ont fait autre chose que suivre les phases de Meister, ils et elles sont arrivéEs au même résultat. Ils et elles n'ont pas réussi à consolider leur projet et les appuis et n'ont pas agrandi leur projet et ce, malgré leur non-institutionnalisation (Mothé, 1980).

Ce phénomène peut s'expliquer notamment par la présence de relations de pouvoir (Anthias, 2002) à l'externe (avec les autres acteurs et actrices) mais également à l'interne (les occupantEs entre eux et elles) qui ont mené à l'épuisement, la démobilisation puis à l'éviction des occupantEs. Entre autres, ces impacts ne sont pas étrangers au contexte des systèmes capitaliste et patriarcal dans lesquels les occupantEs ont œuvré, ce qui a constitué des contraintes en termes de retombées de leurs actions.

### **7.2.1 Les rapports de pouvoir à l'interne**

Les occupantEs dans leur expérience d'autogestion remettaient en question l'État et le système capitaliste entre autres étant donné leurs structures hiérarchiques et autoritaires. Ainsi, leur mode de fonctionnement collectif nécessitait de jeter de nouvelles bases d'où leur tentative d'enrayer les relations de pouvoir entre eux et elles. Les relations de pouvoir au squat doivent donc être étudiées dans leurs formes les plus régionales et aux extrémités (Foucault, 2002) dans cette expérience d'autogestion, puisque que les occupantEs ont rapporté que le pouvoir était plutôt subtil et diffus tel qu'énoncé par Foucault.

Ainsi, malgré les efforts des occupantEs à l'intérieur du squat afin de ne pas reproduire les processus de différenciation et de stratification, ces processus étaient tout de même présents et plus spécifiquement, en ce qui a trait aux relations homme-femme. Également les processus de différenciation et de stratification étaient observables dans les relations entre les occupantEs et les sympathisantEs, de même qu'entre les occupantEs du 920 et ceux et celles 921 de la Chevrotière (Anthias, 2002).

Nous exposerons certains processus de différenciation et de stratification présents à l'intérieur du squat qui ont contribué à l'attribution d'allocation de ressources inégales (matérielles et symboliques) de même qu'à leur intérieurisation et ce, à différents niveaux (Anthias, 2002).

### **7.2.1.1 Les occupantEs versus les sympathisantEs**

La première phase de ces processus de différenciation à l'intérieur du squat entre les occupantEs et les sympathisantEs, la dichotomisation (Anthias, 2002), est la création du «nous», la «gang d'occupantEs» versus les «autres», c'est-à-dire les sympathisantEs et les militantEs du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Les occupantEs formaient un groupe uni, ils et elles étaient des amiEs, partageant davantage que des affinités communes ce qui pouvait se traduire par un certain pouvoir de «clan» entre les personnes qui s'impliquaient collectivement dans ce milieu de vie.

Le fait que les occupantEs investissaient le lieu et l'occupaient 24 heures par jour et 7 jours par semaine, leur présence permanente au 920 de la Chevrotière rendait légitime certains de leurs gestes et comportements notamment le pouvoir d'exécuter ou non les tâches décidées en assemblée générale et l'aménagement de leur espace.

Par ailleurs, une occupante a clairement souligné le fait qu'il y avait les «résidantEs permanentEs» qui dormaient dans leur espace réservé à cette fin, leur seul lieu d'intimité et puis, il y avait les «autres», ceux et celles qui dormaient à l'occasion et qui s'installaient alors dans la salle commune. Tel que rapporté par un autre occupant :

Les gens n'allait pas dormir n'importe où, n'importe comment, les gens avaient aménagé les chambres, l'espace après c'était leur lieu à eux, y avait fait des redivisions. C'est-à-dire si les gens ont senti légitime de le faire, c'est qu'ils l'avaient décidé quelque part, ils croyaient que c'était légitime d'avoir leur petit coin à eux parce qu'ils passaient beaucoup de temps là, essayer de recréer un espace qui était le leur. Je sais pas comment ça aurait été perçu quelqu'un qui débarquerait pis qui dirait c'est ici que je m'installe, y a d'autres espaces.

C'est à partir de ces deux catégories différentes : les occupantEs et les sympathisantEs que sont apparus les processus de stratification. On relève la présence de tensions et de conflits latents et explicites entre ceux et celles qui ont planifié l'action versus ceux et celles qui l'ont investi. L'union entre les occupantEs se reflétait évidemment lors de l'exercice de la démocratie directe, où ils et elles avaient un certain poids symbolique lors des prises de décisions. Et ce, même si dès le départ les occupantEs ont tenté de déconstruire les rapports de pouvoir entre eux et elles et les sympathisantEs, ils et elles déployaient du temps et de l'énergie dans un projet qui était le leur, ils et elles n'étaient pas là de passage «eux» et «elles».

Ainsi, les assemblées générales pouvaient à l'occasion devenir des lieux de rapports de pouvoir, où certainEs sympathisantEs sentaient une perte de contrôle sur le projet et vivaient une forme de dépossession et où les occupantEs se disaient victimes de l'ingérence de ceux et celles qui avaient planifié l'occupation. Les différentes tactiques et les fonctionnements employés lors des assemblées générales pouvaient se traduire par le fait de parler fort, d'utiliser des arguments d'autorité ou un langage de domination, la capacité de s'exprimer et de maîtriser les procédures afin «de tenir le crachoir» et donc de faire passer ses idées quant au dénouement de la lutte. De plus, il s'avère important de souligner la prestance de certains d'individus entre autres en lien avec les luttes passées, leur âge, leur expérience. Les occupantEs et les sympathisantEs ont déployé plusieurs techniques en AG à l'intérieur de ces rapports de pouvoir (Foucault, 2002).

Foucault parle de rapports de pouvoir qui peuvent parfois être divergents et parfois convergents et cela pourrait caractériser les relations entre les occupantEs et les sympathisantEs ou les militantEs du Comité populaire (Foucault, 2002). Malgré toutes les dispositions ou les techniques employés de la part des deux côtés afin de garder la mainmise sur le développement ou de s'approprier cette action en l'adaptant à leurs besoins par exemple en changeant les revendications, les militantEs du Comité populaire sont toujours demeuréEs solidaires avec les occupantEs.

Ces processus de différenciation et de stratification ont également été à l'œuvre entre les occupantEs du 920 et ceux et celles du 921 de la Chevrotière. Ceci n'est pas étranger au

fait que cette différenciation est présente dans la société actuelle, où nous construisons des catégories de ce qui est considéré «normal» versus «anormal». Ainsi, malgré une certaine ouverture envers les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale, en général, ces personnes sont encore marginalisées et stigmatisées. Les personnes dites «normales» occupent une meilleure position dans la hiérarchie et par le fait même, elles ont dans la plupart des cas, plus de ressources économiques, politiques et culturelles. Dans le cas des rapports entre les squatters du 920 et ceux et celles du 921, les premiers, ayant plus de ressources de par leur position sociale, ont «gagné» le débat en assemblée ce qui a résulté en une rupture à l'interne et ce, malgré une volonté de la part des occupantEs de ne pas utiliser leurs priviléges pour exclure les personnes qui en ont moins, en l'occurrence les squatters du 921. Malgré la volonté des occupantEs du 920, cette contradiction n'a pas été résolue et témoigne de la difficulté de déconstruire des rapports de domination œuvrant au sein d'une société stratifiée.

#### **7.2.1.2 Les hommes versus les femmes**

Les processus de différenciation et de stratification à l'intérieur du squat étaient des plus marqués dans les rapports homme-femme. Le pouvoir au squat était fluide, il circulait en chaîne, s'exerçait en réseau, tel est le cas des relations entre les occupantEs entre eux et elles. Le pouvoir se caractérisait par de multiples formes de domination ; «non pas le roi dans sa position centrale, mais les sujets dans leurs relations réciproques» (Foucault, 2004). Tel que rapporté par une occupante, les systèmes d'oppressions n'étaient pas tant associés à l'État, à l'Église ou à la police, mais aux individus qui ont œuvré dans le squat (Foucault, 2004) :

Cet exercice de démocratie directe, où on prenait des décisions ensemble, c'est là qu'on s'est rendu compte que tous ces systèmes d'oppression sont en nous. Pis là on était dans le squat pis y avait pas la police, pis y avais pas l'État, facque on pouvait pas dire que c'était de la faute de l'Église, l'État ou la police, si y avait du harcèlement sexuel, si y avait des rapports de pouvoir, si y avait des choses inacceptables qui se passaient, c'était à nous de le régler, pis ça venait de nous [...] Le patriarcat était dans mon lit.

Les processus de différenciation, de stratification et d'allocation des ressources inégales dans les rapports homme-femme se manifestaient dans la division des tâches genrée au squat. Ces processus par rapport au genre sont à l'intérieur des individus, dans le sens que chacunE est positionnéE à l'intérieur du contexte social, ce qui explique ces processus à l'œuvre au squat (Anthias, 2002).

Notamment, en ce qui a trait aux tâches, il y a au squat la catégorie femme (tâches ménagères, de soutien et d'accueil) et la catégorie homme (entretien du bâtiment, sécurité). Les processus de naturalisation se déploient de telle sorte que les femmes font «naturellement» des tâches ménagères, de soutien et d'accueil, alors que les hommes eux font «naturellement» des travaux d'entretien et voient à la sécurité des lieux. C'est-à-dire que, malgré les efforts de ne pas reproduire la division sexuelle du travail, les femmes se sont «naturellement» dirigées vers les tâches traditionnellement assignées aux femmes et les hommes aux tâches dites «masculines». Ensuite, vient la collectivisation, où toutes les femmes (à quelques exceptions près) ont exécuté des tâches ménagères, de soutien et d'accueil et les hommes des tâches d'entretien et de sécurité au squat. Les processus de stratification ont créé des hiérarchies dans les types de tâches ; il était plus valorisant d'exécuter des tâches d'entretien et de sécurité que des tâches ménagères, de soutien et d'accueil, par ailleurs presque exclusivement comblées par des femmes. Puis, se mettent en oeuvre les processus qui sous-tendent à l'allocation des ressources inégales, où certaines tâches donnent plus d'influence que d'autres (Anthias, 2002). Ces tâches n'étaient visiblement pas qualifiées de révolutionnaires (Laot, 1981). Les processus d'infériorisation font en sorte que les tâches ménagères et l'accueil et par extension les militantes qui les faisaient, étaient moins considérées que d'autres, ce qui conduit à une certaine hiérarchisation des tâches et des individus (Meister 1968 ; Guérin, 1987).

Les occupantEs ont tenté de déconstruire ces processus, mais ils et elles n'en ont pas été capables. Cette différenciation et stratification par rapport au genre ne sont pas uniques à ce squat (Anthias, 2002 ; Laot, 1981 ; Fortin, 1980). Malgré les efforts des occupantEs, leur préoccupation face au patriarcat demeure théorique et il est donc possible de constater la difficulté pour les femmes de développer de nouveaux rapports sociaux à l'intérieur du squat (Fortin, 1979 ; Laot, 1981). Cela s'est produit malgré toutes les brèches qu'ils et elles ont tentées de créer. Malgré le fait que les femmes aient identifié et

ramené en AG les rapports genrés et ce, de toutes les façons et sur tous les tons, les changements ont été difficiles à constater. Tel que mentionné par Laot, malgré le travail qui a été fait par les féministes à l'interne, dont la mise en place de mécanismes, entre autres par les procédures en AG ou l'implantation de règles de vie, les militantes ont mentionné que les relations interpersonnelles étaient moins prioritaires que la lutte externe. Plusieurs débats ont été évacués au 920 de la Chevrotière faute de temps, de même que pour des motifs associés à la fatigue et aux chicanes externes. De plus, ce sont les militantes qui souvent identifiaient les tensions ou les rapports genrés et qui devaient par la suite assurer le suivi de leur «plainte» (Fortin, 1979 ; Laot, 1981). Ironiquement, selon Anthias (2002), afin d'arriver à vivre les rapports autrement, il aurait fallu prendre le temps de créer ce dialogue qui est nécessaire à l'invention de ce «nouvel imaginaire» que les occupantEs tentaient de découvrir, de vivre. Cela requiert beaucoup de temps et de discussion. Ainsi, les occupantEs ont mis plus ou moins de temps sur ce nouvel imaginaire, malgré le fait qu'il a été rapporté à plusieurs reprises qu'ils et elles avaient énormément de temps à consacrer aux assemblées générales et aux discussions.

Cela étant dit, ces rapports de pouvoir ne se vivent pas en vase clos. ChacunE est positionnéE à l'intérieur de son contexte social. Dans le cas de cette lutte, il existait plusieurs contraintes externes que les occupantEs n'ont pas pu contrôler et qui ont sans aucun doute affecté leurs rapports à l'interne ainsi que l'issue de la lutte. Notamment, il s'agit du système capitaliste, des rapports de pouvoir avec la FÉCHACQ et la répression de la ville de Québec qui a mené à leur éviction.

## **7.2.2 Les contraintes externes**

### **7.2.2.1 Le système capitaliste**

CertainEs ont rapporté la question de l'argent comme une limite à l'autogestion, puisque les occupantEs ne pouvaient pas simplement ignorer le système de monnaie présent dans un système capitaliste (Guérin, 1987). Ainsi, malgré la récupération de nourriture, de meubles ou les dons, parfois, ils et elles devaient acheter des produits ménagers et de la nourriture. D'autres ont précisé que la courte durée de l'occupation a été un élément

facilitant, puisque leur mode d'organisation aurait été selon eux et elles non viable à moyen et à long terme sans argent. Puis, cette expérience d'autogestion est révélatrice des défis reliés à la mise en pratique d'une autre économie, tel que mentionné par Brouillard. Le squat du 920 de la Chevrotière n'a pas «proposé une autre production et une autre économie», à l'exception peut-être de la *Page Noire*, la librairie sociale autogérée (Brouillard, 2004).

Un autre défi associé à leur expérience d'autogestion, tel que mentionné par Mothé, peut s'expliquer par la tension entre l'expansion et le «small is beautiful» (Mothé, 1980). Le squat correspondait à ce que Mothé qualifiait de petites unités ou de petits groupes, constitués d'un nombre restreint d'individus, un facilitant ou une condition prédisposant à l'autogestion et à l'exercice de la démocratie directe (Mothé, 1980). Par ailleurs, les occupantEs ont ramené le défi de «transposer leur expérience d'autogestion à l'ensemble de la société» qualifiée «d'îlot à travers une marée» mais démontrer que oui c'est possible (Mothé, 1980). En ce sens, cela représente pour eux et elles, une difficulté de démontrer que l'autogestion est un mode de fonctionnement possible de par la «petitesse» de leur expérience du 920 de la Chevrotière surtout lorsque celle-ci est opposée à la grandeur de tout ce qu'il y a à transformer dans la société. L'espace autogéré était inséré dans une société où les valeurs sont incompatibles avec leur projet. Une militante explique :

Même si on vit quelque chose de super beau, de très fort, on vit encore dans un système qui lui ne s'autogère pas, où les gens [ne] sont pas habitués de prendre en charge collectivement les choses.

Puis, d'autres reproductions associées à des valeurs véhiculées par le système capitaliste ont été mentionnées par les occupantEs telles la consommation –les individus qui consommaient le squat afin d'en retirer des bénéfices sans pour autant y contribuer– et l'égoïsme –dont le repli des occupantEs et du squat sur eux-mêmes et elles-mêmes.

De là découlent certaines reproductions des modes des systèmes capitaliste et patriarcal (Dumais, 1990). L'expérience concrète d'autogestion des occupantEs se démarque de l'objectif de créer «un univers convivial qui s'échappent des institutions, à la domination des appareils étatiques, à la reproduction sociale» (Gagnon & Rioux, 1988), puisque dans

différentes mesures, il est possible de constater les reproductions des modes des systèmes capitaliste et patriarcal. En effet, les occupantEs ne peuvent faire abstraction du système capitaliste dans lequel le squat est inséré. Malgré les mécanismes mis en place et le développement d'un projet alternatif, on observe une certaine reproduction des modes du système capitaliste.

### **7.2.2.2 Les rapports de pouvoir à l'externe (FÉCHACQ)**

Les rapports de pouvoir entre les occupantEs et la FÉCHACQ sont associés à une autre contrainte externe. Examinons, en premier lieu, la position de la FÉCHACQ, de par ses ressources matérielles et symboliques comparativement à celle des occupantEs afin de mieux comprendre l'essence des rapports de pouvoir entre les deux groupes (Anthias, 2002).

Plusieurs éléments démontrent que les ressources matérielles de la FÉCHACQ sont grandement supérieures à celles des occupantEs. Entre autres, la FÉCHACQ existe depuis 1981 et compte 170 membres dans la région de Québec et Chaudière-Appalaches, elle est donc enracinée dans un milieu et ce, depuis plus d'une vingtaine d'années. De plus, ce groupe reçoit des subventions gouvernementales lui permettant de réunir les ressources financières nécessaires afin d'octroyer des salaires à une quinzaine de travailleurs et travailleuses à temps plein (FÉCHACQ, 2006). Son statut n'a rien à voir avec celui des occupantEs qui dépendaient de dons et d'appuis logistiques du voisinage, de certaines associations étudiantes et d'individus afin de «survivre».

La FÉCHACQ compte également un «réseautage» important car elle est membre sur le plan national de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC) et au Québec, de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) regroupant sept fédérations régionales. Cet ancrage avec d'autres organisations aux plans provincial et national est plus significatif en matière de ressources symboliques que les quelques lettres d'appui de groupes communautaires et d'associations étudiantes recueillies par les occupantEs du squat (Anthias, 2002).

Il est de plus nécessaire de souligner la crédibilité et la notoriété dont jouit la FÉCHACQ dans le milieu coopératif et communautaire de Québec, de même qu'avec l'administration municipale. D'ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence les ramifications entre le directeur général de la FÉCHACQ et Claude Larose, le responsable en matière d'habitation à la ville de Québec. La FÉCHACQ adopte envers la ville une approche de concertation puisqu'elle se considère comme un partenaire de celle-ci afin de développer conjointement le logement social. Par conséquent, elle «participe activement aux activités de lobbying de ces regroupements» et ne se définit pas comme un mouvement de lutte portant des revendications (FÉCHACQ, 2006).

Les occupantEs, de leur côté, adoptaient une approche très différente de celle de la FÉCHACQ en déployant des stratégies conflictuelles envers la ville puisqu'ils et elles ne semblaient pas avoir confiance en l'administration municipale. Ce choc de culture entre les occupantEs et la FÉCHACQ semble également exister en ce qui concerne certains comités logement partageant des visées divergentes. À ce propos, une occupante, qualifiait la FÉCHACQ de «mouvement corpo, de représentation politique pour les intérêts des coops». Cependant, en ce qui a trait aux critiques adressées à la FÉCHACQ devons-nous parler de jugements ou plutôt de différentes positions idéologiques? Cette dernière ne s'autoproclame pas anti-capitaliste ou anti-patriarcale. Ses actions vont dans le sens de sa vision –mixité sociale, la social-démocratie au lieu de l'anarchisme– et de ses tactiques –concertation avec la ville et jouer la «game» avec le promoteur de condos Casot afin de gagner des unités de logement.

Ces différentes visions et tactiques ne sont pas étrangères au fait que les occupantEs ont bénéficié d'un appui mitigé de la FÉCHACQ, qui appuyait la symbolique de l'action, mais dénonçait le squat. Les occupantEs déploraient notamment les modes de fonctionnement de la FÉCHACQ qui contrôlait l'information. Elle n'a ainsi donné que sa version concernant le projet de développement de logements puis elle n'a pas mentionné aux requérantEs de la coopérative –montée sur pièce– la présence du squat. Nonobstant ces rapports difficiles, les occupantEs ont mis en œuvre diverses tactiques à l'endroit de la FÉCHACQ afin de recueillir des informations concernant le projet étant donné le non dialogue avec la ville. Ils et elles sont de plus alléEs jusqu'à occuper le bureau du

directeur général afin de dénoncer le fait que la FÉCHACQ n'ait pas été solidaire avec eux et elles, ne défendant «que son petit projet». Les rapports de pouvoir divergents entre les occupantEs et la FÉCHACQ ont été marqués par de multiples foyers de résistance et ce, lors des différentes phases de l'occupation (Foucault, 2002).

La FÉCHACQ a renchéri par sa sortie publique dans les médias, orchestrée avec le président de la coopérative d'habitation de l'îlot Berthelot, afin de dénoncer les occupantEs, qui soi-disant retardaient le projet de développement de coopératives par l'occupation. Le directeur général a profité du «momentum» afin d'entacher la crédibilité des occupantEs aux yeux de la population en mentionnant qu'ils et elles ne voulaient plus de logements sociaux, mais un local pour se réunir. Un mensonge qui a pourtant été abondamment rapporté par les médias de masse. Cet accès privilégié aux médias témoigne des ressources symboliques inégales entre la FÉCHACQ et les occupantEs, notamment, la présence dans les médias du directeur général, alors que les occupantEs eux et elles n'avaient pas toujours droit de réplique ou jouissaient de moins de crédibilité. Ainsi, il était plus difficile pour les squatters de bâtir un rapport de force via les médias afin de sensibiliser l'opinion publique à leur cause. (Anthias, 2002).

Tel que mentionné par Foucault, les résistances peuvent être distribuées de façon très irrégulière. Les relations de pouvoir entre les occupantEs et la FÉCHACQ en témoignent. Contrairement aux rapports de pouvoir entre les occupantEs et les sympathisantEs qui ont résulté des clivages, puis récréer des unités, les foyers de résistance avec la FÉCHACQ ont dressé les deux groupes l'un contre l'autre et ce, de façon définitive (Foucault, 2002).

Force est donc de constater que les ressources matérielles et symboliques des occupantEs sont nettement déséquilibrées face à celles de la FÉCHACQ dans cette lutte pour le droit au logement. Les positions des individus varient en fonction des hiérarchies et des contextes, ainsi l'espace occupé face à la ville par la FÉCHACQ, comparativement à celui des squatters est fort différent (Kruzynski, 2002a). Cela dit, malgré les forces inégales entre les occupantEs et la FÉCHACQ, la ville a plus de pouvoir que la FÉCHACQ qui «risque de perdre le projet de coopératives d'habitation». C'était l'administration municipale qui avait le dernier mot sur le développement du projet immobilier et sur l'occupation du 920 de la Chevrotière.

### **7.2.2.3 La répression de la ville**

La répression de la ville était la troisième contrainte externe vécue par les occupantEs dans leur expérience d'autogestion. La ville a ce pouvoir de réprimer, ce pouvoir d'expulser les occupantEs au moment où elle le juge opportun et ce, de façon discrétionnaire et arbitraire.

La ville détenait le pouvoir de contrôler l'information concernant le projet immobilier. Les représentantEs de la ville n'ont pas fait circuler l'information aux occupantEs et aux militantEs du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste et ce, malgré les tentatives de recueillir de l'information.

Tel que nous l'avons constaté lors des différentes phases de l'occupation, tant que le squat du 920 de la Chevrotière n'était pas subversif pour la ville, celle-ci n'est pas intervenue. En premier lieu, il est nécessaire de soulever le fait que la ville ne considérait pas les revendications des occupantEs pour le logement social comme étant subversives –les représentantEs de la ville se disaient en accord avec leurs demandes et même sensibles à leur cause. De plus, les occupantEs ne dérangeaient pas vraiment en plein été, cela n'affectait pas trop la crédibilité de la ville. Cela dit, l'occupation était facilitée par les appuis de plusieurs groupes communautaires, d'individus et de résidantEs du quartier Saint-Jean-Baptiste. Les représentantEs de la ville les ont donc laisser faire.

Cependant, le changement de revendications, l'effritement des appuis et la dénonciation dans les médias de la FÉCHACQ et du président de la coopérative d'habitation de l'îlot Berthelot ont tous été des éléments qui ont contribué à ce que le squat devienne «politique», devienne plus subversif et donc inacceptable pour la ville. Le squat comporte désormais des enjeux politiques et économiques et de là découlent son intervention. C'est à ce moment que les occupantEs doivent user de stratégies et de tactiques s'ils souhaitent bâtir un rapport de force qui augmenterait leur pouvoir face à la ville ; ils et elles ont occupé un bâtiment appartenant à la ville, fait des sorties médiatiques pour dénoncer l'inaction de la ville en contexte de crise du logement, organisé des manifestations.

Pour Foucault, le pouvoir n'est pas la propriété d'une classe qui le conquiert, il n'est pas possible de s'approprier le pouvoir (Deleuze, 2004). Cependant, la nuance féministe est qu'il est impossible de se soustraire à un contexte social, certes mouvant, mais toutefois contraignant (Anthias, 2002). Ce contexte social, par les processus de différenciation et de stratification, crée des conditions de vie et des opportunités, d'où certaines prédispositions structurelles. Dans cette logique, la ville ne détient pas le pouvoir, il s'agit de l'ensemble des mécanismes qu'elle met en œuvre afin de gouverner : contrôler l'information, le pouvoir d'influencer l'opinion publique, la position qu'elle occupe qui lui permet de justifier ses interventions, de donner en premier plan sa version des faits, de jouer sur sa crédibilité dans les médias et envers la population qui l'a élue.

La ville a opéré diverses tactiques dont celle de ne pas entrer en contact avec les occupantEs, celle de ne pas intervenir auprès d'eux et elles avant un certain laps de temps. Les représentantEs de la ville ont opté pour le silence comme stratégie, de laisser les occupantEs dans l'incertitude, le flou, les ignorer. Puis la ville, par le biais des médias, s'est prononcée sur les occupantEs sans s'adresser directement à eux et elles. Elle a préféré l'essoufflement des occupantEs par eux-mêmes et elles-mêmes. La ville a également invoqué le prétexte de l'insalubrité et de la sécurité des lieux aidée par les inspecteurs en bâtiments et les pompiers afin d'évincer les occupantEs.

Cela dit, malgré les limites associées aux contraintes externes -- le système capitaliste, les rapports de pouvoir avec la FÉCHACQ et la répression de la ville de Québec-- le squat du 920 de la Chevrotière a eu des impacts et des retombées positives en ce qui a trait à la lutte pour le droit au logement.

### **7.3 Les retombées positives sur la lutte pour le droit au logement**

Les occupantEs ont noté que leur expérience d'autogestion a eu une influence sur la lutte pour le droit au logement. Cet élément positif déborde du cadre de la lutte du 920 de la Chevrotière pour s'étendre aux comités logement. Tel que rapporté par les militantEs, le squat du 920 de la Chevrotière a fait avancer la lutte pour le droit au logement à Québec en mettant sur la table d'autres moyens d'actions. Un occupant mentionne la question du respect dans la diversité des tactiques :

Le gros point positif, c'est que ça lancé un message au mouvement pour le droit au logement que des modes d'actions plus audacieux pouvaient être tentés pis qu'on pouvait peut-être obtenir quelque chose là-dedans, alors le reflet de ça c'est que par la suite des gens qui ont été au cœur de ces actions là ont commencé à travailler pour des comités logement, leur perspective n'était pas farfelue, écoutée, cette tentative de radicaliser le mouvement a été amorcée à partir du moment, où il y a eu des actions comme celles au 920.

Le représentant du FRAPRU abonde dans le même sens quant à l'influence et au respect entre des militantEs libertaires et des militantEs des comités logement :

Oui ça prend un respect mutuel, par ailleurs y'a «ben» des gens qui se sont impliqués dans ces luttes là qui se sont maintenant dans les comités logement ; c'est devenu comme une pépinière de militantEs qui même si sont restéEs très critiques des luttes traditionnelles, y'a une influence mutuelle dans le milieu.

D'ailleurs, cet autre occupant explique le lien entre leur occupation et la pénétration de principes libertaires à l'intérieur du «courant dominant» du communautaire :

Toute l'influence sur le mouvement du droit au logement ça été très positif quoique ça s'estompe actuellement. Donner de la légitimité aux principes libertaires à l'intérieur de ces mouvements, le principe d'être solidaire. D'asseoir la légitimité du logement social dans la population, d'amener dans le débat «espace public, espace privé». Je pense qu'on a réussi à marquer des points à cause de cette lutte-là.

Ainsi, on parle d'influence et de respect entre les occupantEs du 920 de la Chevrotière et les comités logement du «courant dominant» du communautaire et ce, malgré les idéologies différentes à lesquelles chacunE adhère. L'impact de l'occupation sur la lutte

pour le droit au logement, en plus de ce rapprochement, contribuera sans doute à atténuer les préjugés des unEs envers les autres. Un autre aspect important en lien avec les retombées positives sur la lutte pour le droit au logement repose sur le fait que ce type d'action nécessitant énormément de temps et d'énergie n'aurait pas pu être assumé par un comité logement. Un occupant explique :

Impact sur le mouvement mais aussi, fait réaliser l'ampleur, le temps, l'énergie et ça l'organisation un groupe populaire ne peut soutenir ça, à moins de délaisser le service et concentrer toutes ses énergies dans le la lutte et la mobilisation, mais le mouvement n'a pas fait ces choix là pour l'instant. C'est un choix que les organisations ont fait et ça va prendre des gens beaucoup plus déterminés qui vont réussir à porter ça contre vents et marées dans les groupes pour que ça ait des chances d'aboutir.

De plus, le squat du 920 de la Chevrotière a généré des résultats concrets sur le plan local. En ce sens, le représentant du Comité populaire mentionne comme retombées de la lutte des occupantEs, l'abandon du projet de condominiums de luxe dans le quartier Saint-Jean-Baptiste :

Si les condos se sont pas faits là, c'est pas parce qu'ils étaient trop chers, c'est clairement parce que quand tu t'achètes un condo à quelque part t'as pas nécessairement envie de te faire haïr par tes voisins par le simple fait d'acheter ton condo, pis cette idée-là a fait son chemin. Le fait que la ville ait décidé ne serait-ce que pousser pour que ces condos là soient construits avec du logement social, je pense qu'il faut attribuer ça aux squatters, mais ça c'est pas su. La ville serait pas sortie trois semaines après la chute du squat pour dire finalement on va faire juste du logement social parce que ces gens-là ont raison. Y nous donneront jamais ce crédit-là. Y veulent du capital politique pour eux-mêmes.

De son côté, le représentant du FRAPRU parle de retombées auprès de la population. Il a affirmé que, malgré l'éviction, cette lutte des occupantEs, tout comme celle des squatters de Préfontaine et d'Overdale, a eu un impact sur la population en terme de sensibilisation à la lutte pour le droit au logement :

Le squat de 2001 et celui de la Chevrotière ont contribué pendant quelque temps à tout le moins à alimenter le débat sur la crise du logement et à faire en sorte que

ça ressorte publiquement de façon importante dans une période où il y a un creux [après 1<sup>er</sup> juillet, plus rien]. Ça va rester dans l'histoire des luttes pour le logement parce que ce sont des événements qui ont marqué le débat public. Ça montre qu'il était possible à la fois de faire d'autre chose et aussi les limites de ce qui est possible de faire parce que pour moi y a pas de solution miracle. Les actions sont pas toutes égales [ex. ligne de piquetage versus un squat de quatre mois] sur l'esprit. C'était à la portée et ça peut avoir une influence. Le total de tout ça a contribué à ce qu'il y ait du logement social en plus grand nombre.

Pour conclure, le squat du 920 de la Chevrotière était une petite expérience d'autogestion dans un contexte stratifié. Malgré cela, nous pouvons mettre en relief les retombées positives sur la lutte pour le droit au logement. Ces impacts se sont fait ressentir localement en «limitant» en quelque sorte la gentrification du quartier étant donné l'abandon du projet de condos par le promoteur Casot. Le squat a également contribué à la mise sur pied de la coopérative d'habitation l'Escalier par des militantEs du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Puis, dans une perspective plus globale, nous retenons une certaine influence du squat du 920 de la Chevrotière, tout comme celui d'Overdale et de Préfontaine, sur les autres comités logement du «courant dominant» du communautaire. Enfin, nous ne pouvons pas passer sous silence les importants apprentissages effectués par les occupantEs à travers cette lutte pour le droit au logement.

## **Chapitre 8 : Conclusion**

La présent mémoire visait essentiellement deux objectifs, dans un premier temps, celui d'explorer le processus d'autogestion des occupantEs du squat du 920 de la Chevrotière, de même que les limites, les défis et les contradictions et ce, en accordant une attention particulière aux relations de pouvoir au sein de cet espace. Puis, dans un deuxième temps, la recherche visait à explorer les relations de pouvoir à l'extérieur de cet espace autogéré en lien avec les différentEs acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement : les résidantEs du quartier, la FÉCHACQ, le FRAPRU, les comités logement, le promoteur Casot et la ville de Québec.

Il s'agit d'une étude de cas puisque nous souhaitions accorder une attention particulière aux spécificités –notamment les rapports homme-femme– plutôt que de procéder à dégager des généralités. L'étude de cas a permis de saisir l'occupation du 920 de la Chevrotière dans toutes ses dimensions et de mieux refléter ses dynamiques. L'échantillon est composé de six occupantEs (trois hommes et trois femmes), d'un permanent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, d'un représentant de la FÉCHACQ, d'un représentant du FRAPRU et d'un représentant de la ville de Québec. Les entretiens avec les autres acteurs et actrices ont permis d'apporter un point de vue différent des rapports de pouvoir entre eux et elles et les occupantEs et donc de s'assurer d'une pluralité de visions dans le déroulement de cette lutte pour le droit au logement. Dans un souci de validité, nous avons procédé à une triangulation des données. En effet, une recherche documentaire, une revue de presse ainsi que des vidéocassettes ont également été mises à contribution.

### **8.1 Synthèse des résultats**

Dans un premier temps, examinons sommairement les processus à l'œuvre (les pratiques, les défis, les contradictions, les transformations) au sein du groupe. Les occupantEs dans leur expérience d'autogestion ont remis en question le système capitaliste entre autres dans leur discours, leur lutte contre la gentrification et le développement d'un projet de

condos dans le quartier. Ils et elles ont tenté de développer des alternatives au système capitaliste notamment par leur mode de vie basé sur la coopération, l'entraide, la récupération et le don. Le squat du 920 de la Chevrotière se voulait une action de réappropriation, afin de se donner du pouvoir sur les conditions d'habitation et ce, en riposte à la logique marchande du marché de l'habitation.

Les occupantEs se sont organiséEs selon les postulats de l'autogestion véhiculant des valeurs et des principes qui tranchent avec le système capitaliste. Ils et elles se sont donnéEs des outils et des mécanismes afin de faciliter l'autogestion ; la démocratie directe, un mode de fonctionnement collectif, la circulation de l'information, la répartition et la rotation des tâches de même que le partage des connaissances et du savoir. Le squat se voulait un lieu de réflexion, de prise de conscience collective afin de tenter de déconstruire les rapports de pouvoir. Par ailleurs, les occupantEs avaient cet espace en assemblée générale pour nommer les conflits en plus de tenter d'élaborer diverses pistes de solutions.

Cela dit, les résultats de la recherche démontrent que les occupantEs dans leur lutte pour le droit au logement ont, dans une certaine mesure, reproduit les modes des systèmes capitaliste et patriarcal à l'intérieur de l'espace autogéré et ce, malgré leur prise de conscience et les mécanismes mis en place.

Une des principales limites de leur expérience d'autogestion réside en la présence de certains types de relations de pouvoir et ce, à différents plans. De plus, le facteur temps est un défi associé à leur expérience d'autogestion en plus d'être une contradiction si nous l'opposons à leur état de fatigue, le relâchement de leur mode d'organisation et à la démobilisation lors des dernières phases de l'occupation. Puis, la faisabilité d'une telle expérience d'autogestion se veut un énorme défi si nous la transposons à l'ensemble de la société. En ce qui a trait à la reproduction du système patriarcal, en plus des rapports de pouvoir homme-femme, celui-ci s'est reflété par la division des tâches genre et par la hiérarchisation de certaines tâches. Malgré la prise de conscience face au patriarcat, la lutte demeurait essentiellement théorique et la pratique tardait à suivre.

Dans un deuxième temps, explorons les processus à l'œuvre entre le groupe et les acteurs et actrices du «courant dominant» du communautaire et la ville de Québec. Force est de constater que ces rapports se sont modifiés et se sont morcelés lors des différentes phases de l'occupation. Plusieurs tactiques, fonctionnements et techniques ont été mis en œuvre entre les occupantEs et les différentEs acteurs et actrices, menant à des rapports de pouvoir parfois divergents, parfois convergents.

La phase du changement des revendications a été l'étape charnière du dénouement de leur lutte pour le droit au logement. C'est essentiellement à partir de cette phase que se sont construits les rapports de force entre les occupantEs et la FÉCHACQ de même qu'avec certains membres de la coopérative d'habitation de l'îlot Berthelot. Cette phase est également associée au repli des occupantEs sur eux-mêmes et elles-mêmes, à leur refus de s'institutionnaliser. Découlant de ce changement de cap, ils et elles ont, dans une certaine mesure, davantage prêté flancs à la répression. La FÉCHACQ s'est servie de ce prétexte pour tenter d'influencer l'opinion publique par le biais des médias et ce, dans un contexte où ses ressources matérielles et symboliques étaient nettement supérieures à celles des occupantEs.

Les occupantEs ont choisi de s'organiser selon les postulats de l'autogestion, ce qui n'est pas le cas des autres acteurs et actrices dans cette lutte. Le squat était de plus inséré à l'intérieur du système capitaliste. Les occupantEs ont été confrontéEs à plusieurs contraintes rendant difficile d'appliquer leurs principes, d'être le plus cohérentEs possible, de tendre vers une certaine «pureté», alors qu'ils et elles n'ont pas vécu en autarcie complètement isoléEs de tout.

En somme, les résultats démontrent à quel point, malgré cette volonté de changer les pratiques à l'interne, cela demande beaucoup de temps et de discussions. De plus, il est impossible de faire abstraction du contexte dans lequel ils et elles ont évolué et il est encore plus difficile de transformer ces rapports à l'extérieur de l'espace autogéré. Soulignons cependant que le squat et les occupantEs du 920 de la Chevrotière ont malgré tout entraîné des retombées positives concernant la lutte pour le droit au logement.

## **8.2 Les limites de la recherche**

La principale limite est que nous n'avons pas pu utiliser la technique de l'observation directe afin de bonifier la collecte de données. L'analyse micro-sociologique des rapports de pouvoir nécessite de tenir compte d'une foule de détails et de précisions et certaines informations sont incomplètes. Cela dit, les vidéocassettes ont permis de reconstituer certaines assemblées générales et de saisir certaines dynamiques de pouvoir entre les occupantEs. Puis, je ne peux passer sous silence ma position où j'ai été présente à certains moments au squat, j'ai eu plusieurs discussions post-squat avec les occupantEs et je suis militante dans certains comités logement. Il a parfois été difficile d'étudier un milieu aussi près de moi, de ma réalité et d'arriver à prendre un certain recul. Par contre, cette position m'a permis de pallier à certaines lacunes liées à l'absence de la technique d'observation.

Puis, le laps de temps écoulé entre la fin de l'occupation (en septembre 2002) et les entretiens (en janvier 2006), où près de trois ans se sont écoulés est une autre limite de la recherche, puisque les questions pouvaient parfois paraître assez lointaines pour les occupantEs. D'où l'utilité de les mettre en contexte avec les données tirées des vidéocassettes et des articles de journaux. Enfin, le squat était un très petit espace et malgré toutes les mesures de confidentialité, les occupantEs risquent de se reconnaître entre eux et elles.

## **8.3 Les contributions de la recherche**

L'autogestion est un domaine presque exclusivement masculin, les recherches datent de quelques décennies et il y est davantage question de modèles ou de recettes de l'autogestion plutôt que d'études sur des expériences concrètes d'autogestion. Les recherches sur les squats sont en effet presque inexistantes. Ce mémoire portant sur le squat du 920 de la Chevrotière trouve ici toute sa pertinence, d'autant plus étant donné l'approche féministe utilisée afin d'analyser les rapports de pouvoir au sein de cet espace autogéré.

De plus, les écrits portant sur les luttes pour le droit au logement du «courant dominant» du communautaire au Québec sont peu nombreux et appartiennent à un champ très restreint alimenté presque exclusivement par les regroupements nationaux de comités logement. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les luttes pour le droit au logement initiées par des groupes à la marge du «courant dominant» du communautaire soient très peu connues. Cette recherche sur le squat du 920 de la Chevrotière contribuera à mieux comprendre une de ces luttes et à alimenter des discussions autour de ces pratiques et de ce mode d'organisation.

Les implications de ce mémoire pour la pratique du service social sont nombreuses. Les luttes pour le droit au logement et le portrait tracé du marché de l'habitation au Québec en passant par d'autres modèles existants dans certains pays industrialisés sont directement en lien avec l'évolution des politiques sociales, un des champs d'intervention en Service social. Cette lutte pour le droit au logement est de plus menée par différentEs acteurs et actrices toutEs issuEs du milieu communautaire. Elle est enracinée dans un milieu et comporte divers enjeux propres à l'organisation communautaire.

L'analyse des relations de pouvoir dans un espace autogéré peut être transposée à d'autres milieux, dont certains organismes communautaires ou autres groupes, puisque les dynamiques de pouvoir peuvent comporter des enjeux relativement similaires. Les rapports de pouvoir que ce soit à l'intérieur d'un groupe ou avec d'autres acteurs et actrices se trouvant à l'extérieur du groupe sont des sujets très pertinents en Service social puisqu'ils ont souvent des impacts directs sur la survie d'un groupe ou d'un organisme.

## **8.4 Les perspectives de la recherche**

Puis en terminant, examinons brièvement quelques perspectives futures de la recherche. Comme il est illustré par l'exemple du squat du 920 de la Chevrotière, l'autogestion répond à des principes, à un esprit et à des règles de vie que les occupantEs ont définies collectivement. Cependant, qu'en est-il lorsque des personnes se greffent à un espace

autogéré ne correspondent pas à ces critères, adoptent des comportements qui tranchent avec les valeurs véhiculées ou n'ont pas cette perspective de «l'être ensemble»? Dans une autre recherche, il pourrait s'avérer intéressant d'examiner ces rapports de pouvoir entre des militantEs impliquéEs dans un lieu autogéré et d'autres individus vivant différentes problématiques en matière de santé mentale, de toxicomanie ou de violence. Comment seraient alors définies les limites d'ouverture et d'inclusion au projet ou quelles pistes de solutions alternatives seraient mises de l'avant? Comment les militantEs arriveraient-ils et elles à déconstruire les rapports de domination oeuvrant au sein d'une société stratifiée?

Puis, une autre perspective future de recherche pourrait se traduire par une étude comparative entre plusieurs espaces où les militantEs se réclament de l'autogestion. Par ailleurs, à partir de ces différents cas, il s'avérerait pertinent de choisir un échantillonnage varié en terme de courants de l'autogestion. D'une part, l'autogestion faisant référence à un cadre de production ou une «dispensation» de services et, d'autre part, à un mode d'auto-organisation ou de réappropriation. Ainsi, cela nous permettrait de dresser les ressemblances et les différences propres à chaque contexte donné, puis de procéder à des analyses transversales de ces différents espaces autogérés.

Plusieurs autres questionnements semblent émerger tels les rapports entre les collectifs libertaires et le courant «dominant» du communautaire, les différentes phases de la lutte pour le droit au logement ou l'autogestion abordée uniquement dans une perspective féministe. En conclusion, ces perspectives futures de recherche ne sont là que des exemples non exhaustifs qui pourraient être explorés dans les suites de ce mémoire de maîtrise.

## Bibliographie

Anthias, Floya, (2001). «The Concept of Social Division and Théorising Social Stratification: Looking at Ethnicity and Class», *Sociology*, 35, p. 835-854.

Anthias, Floya, (2002). «Beyond Feminism and Multiculturalism: Locating Difference and the Politics of Location», *Women's studies international forum*, 25, p. 275-286.

Arvon, Henri, (1980). *L'autogestion*, les Éditions Que sais-je?, Les Presses Universitaires de France, France, 127 p.

Aubrée, Loïc, (2005). «Autres pays d'Europe» in. Dansereau, Francine (dir.) et al., *Politiques et interventions en habitation ; Analyse des tendances en Amérique du Nord et en Europe*, Société d'habitation du Québec (SHQ) et les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 157-171.

Aubrée, Loïc, (2005). «La France» in. Dansereau, Francine (dir.) et al., *Politiques et interventions en habitation ; Analyse des tendances en Amérique du Nord et en Europe*, Société d'habitation du Québec (SHQ) et les Presses de l'Université Laval, p. 91-126.

Bancal, Jean, (1968). «Proudhon : une pratique de l'autogestion, les apports critiques», *Autogestion : études, débats, documents*, cahier no. 7, les Éditions Comptes rendus, Paris, p.143-169.

Bancal, Jean, (1968). «Proudhon : une sociologie de l'autogestion», *Autogestion : Études, débats, documents*, cahier no. 5-6, mars-juin, les Éditions Comptes rendus, Paris, p. 149-180.

Baillargeon, Normand, (1999). *Anarchisme*, L'île de la tortue, Montréal, 127 p.

Bassand, Michel, & Rossel, Pierre, (1988). *L'autogestion disait-on!*, Cahier de l'Institut universitaire d'études du développement, les Presses Universitaires de France, Paris, 181 p.

Beaudet, Simon-Pierre, (2002). «Retour sur une occupation», *Ludovica*, juillet-août.

Beaudoin, Patrick, (2002). «Squat rue de la Chevrotière, l'occupation pourrait se poursuivre longtemps», *L'impact Campus*, 11 juin, p. 5.

Bélanger, Cédric, (2002). «Ils veulent que la ville transforme un vieux bâtiment en coop d'habitation», *Le Journal de Québec*, 19 mai, p. 22.

Benjamin, Guy, (2002). «Sept cent logements sociaux d'ici juillet 2003», *Le Soleil*, 22 mai.

Bennett, Arnold, (1994). *Le logement, un droit social*, les Éditions Écosociété, Montréal, 210 p.

Bertolo, Amedeo, (1979). «La mauvaise herbe subversive ; notes d'anarchisme à la sauce autogestionnaire et d'autogestion à la sauce anarchiste» in Bertolo, Amedeo, & Meister, Albert, & Lourau, René, & Luciano, Lanza, & Pucciarelli, Mimmo, & Bookchin, Murray, & Semprun-Maura, Carlos, & Mintz, Frank, & Corpet, Olivier, *Interrogations sur l'autogestion : Atelier de création libertaire*, les Presses d'Atelier d'Impression Presses Nouvelles, Lyon, p. 5-22.

Bhéer, Harold, & Joyal, André, (1987). *L'entreprise alternative, mirages et réalité*, les Éditions Saint-Martin, Montréal, 134 p.

Bhéer, Harold, & Tixier, Pierre-Éric, (1985-1986). «Des entreprises en quête d'identité», *Autogestions*, no.20-21, p. 99-110.

Biard, Roland, (1977). «Bakounine, théoricien de l'autogestion?», *Autogestion et socialisme*, no. 37-38, avril, Paris, p. 75-107.

Blais, Louise, (2005). «Pouvoir et domination chez Foucault. Balises pour (re)penser le rapport à l'autre dans l'intervention» in Beaulieu, Alain (dir.) et al., *Michel Foucault et le contrôle social*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 2005, p. 159-174.

Boivin, Louise, & Fortier, Mark, (1998). *L'économie sociale l'avenir d'une désillusion*, les Éditions Fides, Montréal, 229 p.

Bolduc, Denis, (2002). «Rue de la Chevrotière : les squatters s'accrochent», *Le Journal de Québec*, 26 juillet.

Bouchard, Alain (2002a). «Le squat de la Chevrotière sera long», *Le Soleil*, 19 mai.

Bouchard, Alain (2002b). «Squat de la rue de la Chevrotière : Bisbille entre défenseurs du logement social», *Le Soleil*, 17 septembre, p. A 3.

Bouchard, Alain (2002c). «Squat du 920 de la Chevrotière : On resserre les rangs», *Le Soleil*, 18 septembre, p. A 15.

Bouchard, Alain (2002d). «À peine libéré, déjà en chantier», *Le Soleil*, 24 septembre, p. A 14.

Bouchard, Alain (2002e). «Squat providentiel», *Le Soleil*, 8 octobre.

Boucher, Paul-André, & Martel, Jean-Louis, (1982). *Tricofil tel que vécu!*, les Éditions C.I.R.I.E.C. en collaboration avec les presses H.E.C., Montréal, 372 p.

Bourdet, Yvon, Guillerm, Alain, (1975). *Clefs pour l'autogestion*, les Éditions Seghers, Paris, 286 p.

Bourdet, Yvon, (1976). *Qu'est-ce qui fait courir les militants? Analyse sociologique des motivations et des comportements*, Penser/Stock 2, France, 301 p.

Boutin, Gérald, (1997). *L'entretien de recherche qualitatif*, les Presses de l'Université du Québec, Québec, 169 p.

Brouillard, Christian, (2004). «L'autogestion une vieille idée, riche de possibilités nouvelles», *À Bâbord!*, no. 6, octobre, p. 6.

Bureau d'animation et information logement du Québec Métropolitain, (2003). *Le logement, Portrait d'une crise ; causes, conséquences et solutions envisageables*, Québec, 38 p.

Caron, Régys, (2002a). «Le FRAPRU prêt à des gestes illégaux», *Le Journal de Québec*, mercredi, 1<sup>er</sup> mai, p. 8.

Caron, Régys (2002b). «920 de la Chevrotière, Québec désormais prête à expulser les squatters», *Le Journal de Québec*, 17 septembre, p. 6.

Côté, Valérie (2002). «Les squatters toujours en poste», *Le Carrefour*, 16 juin, p. 9.

Cazenave, Olivier. (Page consultée le 20 mai 2006). *Le logement social*. En ligne. Adresse URL : [www.vie-publique.fr/politiques-publiques/logement-social](http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/logement-social)

Centre de Développement Économique et Urbain, (1998). *Plan directeur du quartier Saint-Jean-Baptiste : document d'orientation*, Ville de Québec, 78 p.

Chambon S., Adrienne, & Irving, Allan, (1994). *Essays on postmodernism and social work*, Canadian scholar's Press Inc., Toronto, 76 p.

Chambon S., Adrienne, & Irving, Allan, & Epstein, Laura, (1999). *Reading Foucault for social work*, Columbia University Press, New York, 292 p.

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, (2001). *D'un quartier, un mouvement : du mouvement Saint-Gabriel au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, 1976-2001 : 25 ans de lutte*, Québec, 46 p.

Corpet, Olivier, (1982). «L'autogestion», in Bensussan, Gérard, & Labica, Georges et al., *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, les Presses de l'Université de France, 1982, p. 69-75.

Crozier, Michel, & Friedberg, Erhard, (1992). *L'acteur et le système ; les contraintes de l'action collective*, les Éditions du seuil, Paris, 500 p.

D'Allemagne, André et al., (1992). *Introduction aux idéologies et régimes politiques*, les Éditions MGL incorporé, 930 p.

Dansereau, Francine (dir.) et al., *Politiques et interventions en habitation ; Analyse des tendances en Amérique du Nord et en Europe*, Société d'habitation du Québec (SHQ) et les Presses de l'Université Laval, 2005, 256 p.

D’Aragon, P., (1980). *Participation dans les entreprises ; les expériences québécoises et ontariennes*, les Presses de l’Université du Québec, Sillery, 184 p.

Debout, Simone, (1968). «L’autogestion passionnelle ou la théorie sociétaire de Charles Fourier», *Autogestion : Études, débats, documents*, cahier no. 5-6, les Éditions Comptes rendus, Paris, mars-juin, p. 125-147.

Dechêne-Minguy, Claire, (1981). *Histoire du mouvement coopératif au Québec*, Gouvernement du Québec, Ministère des Institutions financières et coopératives ; Direction des associations coopératives, Québec, 38 p.

Deleuze, Gilles, (2004). *Foucault*, les Éditions de Minuit, Paris, 141 p.

Desbiens, Émilie Jennifer, (2002). «Le FRAPRU réclame plus de logements sociaux», *Le Carrefour*, 6 mai.

Deschênes, Amélie, (2002). «L’occupation n’aura rien changé», *Le Carrefour*, 28 septembre, p. 6.

De Sève, Micheline, (1985). *Pour un féminisme libertaire*, les Éditions Boréal Expresse, Montréal, 152 p.

Desjardins, Carl (2002). «Le squat de l’îlot Berthelot», *Impact Campus*, 11juin, p. 12.

Dezès, Marie-Geneviève, (2003) «L’utopie réalisée : les modèles étrangers mythiques des autogestionnaires français», in Georgi, Frank, et al., *Autogestion, la dernière utopie?*, les Publications de la Sorbonne, Paris, p. 29-54.

Division du Vieux-Québec et du patrimoine, (1988). *Saint-Jean-Baptiste, entre faubourg et centre-ville*, Les Éditions continuité inc., Québec, 72 p.

Doré, Jacques, (1996). «Réflexions sur l’autogestion», in Roy, Serge, et al., *La pensée en liberté*, les Éditions Écosociété, Montréal, p. 187-191.

Droit au logement (DAL), (Page consultée le 24 mai 2006). *La crise du logement*. En ligne. Adresse URL : [www.globenet.org/dal/index](http://www.globenet.org/dal/index)

Dufour, Michel, (2002). «Des mesures d’expulsion planent au 920 de la Chevrotière : les occupants rêvent d’un centre de rencontre plutôt qu’un projet de condominiums», *Le Journal de Québec*, 6 septembre, p. 21.

Dumais, Simon, (1990). «Conflit et contrôle ouvrier : Uniroyal et Servaas de Ville d’Anjou», *Possibles*, vol.14, no.3, été, p. 161-173.

Dumais, Simon, (1990). *Remise en question du compromis et du procès de travail fordiste et contrôle des travailleurs sur l’organisation du travail à l’usine Uniroyal et Servaas de Ville d’Anjou 1972-1985*, Mémoire en science politique à l’Université du Québec à Montréal, 208 p.

Dupuis, Jean-Pierre, & Fortin, Andrée, & Gagnon, Gabriel, & Laplante, Robert, & Rioux, Marcel, (1982). *Les pratiques émancipatoires en milieu populaire*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 176 p.

Dupuis-Déri, François, (2005). «Un autre monde est possible. Il existe déjà!», *Horizons philosophiques*, vol.15, no. 2, printemps, p. 63-86.

Esping-Andersen, Gosta, (1996). «Positive-Sum Solutions in a World of Trade-Offs?» in Gosta Esping-Andersen (dir.), *Welfare States in Transition*, Thousand Oaks, CA, Sage, p. 256-267.

Favreau, Louis, (1989). *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours : Continuités et rupture*, les Éditions du Fleuve, Montréal, 307 p.

Fédération des communistes libertaires du Nord-Est, (2001). *Ruptures*, no.1, automne.

Fédération des communistes libertaires du Nord-Est, (2005). *Ruptures*, no.3, printemps.

Fédération des coopératives d'habitation Québec Chaudière-Appalaches (FÉCHACQ), (Page consultée le 3 août 2006). *Fédération des coopératives d'habitation Québec et Chaudière-Appalaches*.En ligne. Adresse URL :[http://www.chfc.ca/fra/chf/feds\\_2\\_8.htm](http://www.chfc.ca/fra/chf/feds_2_8.htm)

Fernandez, Annie, (2002). «Les squatters ont jusqu'à la fin août», *Le Journal de Québec*, 30 juillet, p. 14.

Fleury, Robert, (2002a). «Crise du logement : Des groupes populaires feront des occupations symboliques», *Le Soleil*, mercredi, 1<sup>er</sup> mai.

Fleury, Robert, (2002b). «Trois mois d'occupation n'auront pas changé la vocation du 920 de la Chevrotière», *Le Soleil*, 15 août.

Fontan, Jean-Marc, & Sylvestro, Marco, (2005). «Autogestions espaces de liberté», *Possibles*, vol. 29, no. 2, printemps, p. 101-117.

Forcier, André, (1993). *Entre la dépendance et l'autonomie les relations État-coopératives d'habitation 1968-1992*, Mémoire de maîtrise en service social, Université Laval, 212 p.

Fortin, Andrée, (1980). «Une nouvelle façon de concevoir le monde», *Possibles*, vol. 4, no. 3-4, printemps-été, p. 179-191.

Foucault, Michel, (2004). *Surveiller et punir*, 1975, les Éditions Gallimard, Paris, 360 p.

Foucault, Michel, (2002). *Histoire de la sexualité I ; La volonté de savoir*, 1976, les Éditions Gallimard, Paris, 211 p.

Foucault, Michel, (1997). *Il faut défendre la société ; Cours au Collège de France*, 1976, les Éditions Gallimard, Paris, 283 p.

Foucault, Michel, (2001). *Dits et écrits II ; 1976-1988*, les Éditions Quarto Gallimard, Paris, 1735 p.

Foucault, Michel, (1994). *Dits et écrits III ; 1954-1988*, les Éditions Gallimard, Paris, 835 p.

Foucault, Michel, (1989). *Résumé des cours 1970-1982 ; Conférences essais et leçons du Collège de France*, les Éditions Julliard, Paris, 171 p.

Fradet, Éric, (2002). «Dernières manifs», *Le Soleil*, 18 mai.

Front d'action populaire en réaménagement urbain, (Page consultée le 20 mai 2006). *Front d'action populaire en réaménagement urbain*. En ligne. Adresse URL :<http://www.frapru.qc.ca/>

Front d'action populaire en réaménagement urbain, (1998). *FRAPRU 1978-1998 : Toujours au front, 20 ans d'histoire et de luttes*, Front d'action populaire en réaménagement urbain, Montréal, 64 p.

Front d'action populaire en réaménagement urbain, (2004a). *Dossier noir : logement et pauvreté au Québec*, Montréal, 15 p.

Front d'action populaire en réaménagement urbain, (2004b). *Pour une politique québécoise de logement social*, automne, Montréal, 15 p.

Front d'action populaire en réaménagement urbain, (2005). *La crise du logement et nos stratégies*, octobre, 13 p.

Gagnon, Gabriel, (1976). «L'exception ou la règle?», *Possibles*, vol. 1, no. 1, automne, p. 73-86.

Gagnon, Gabriel, & Rioux, Marcel, (1988). *À propos d'autogestion et d'émancipation*, Institut québécois de recherche sur la culture, Montréal, 190 p.

Gagnon, Gabriel, (1995). *Au cœur des possibles*, les Éditions Écosociété, Montréal, 178 p.

Gagnon, Gabriel, (2005). «Demain l'autogestion?», *Possibles*, vol. 29, no. 2, printemps, p. 13-27.

Gauthier, Benoît (dir.) (1997). *Recherche sociale de la problématique à la collecte de données*, les Presses de l'Université du Québec, Québec, 1997, 529 p.

Georgi, Frank, (1999). «Autogestion» in. Waresquel, Emmanuel (dir.), *Le siècle rebelle, Dictionnaire de la contestation au XX e siècle*, Larousse, Imprimerie moderne de l'Est, Paris, p. 58-59.

Georgi, Frank «Construire l'autogestion» in Goergi, Frank (dir.), *Autogestion, la dernière utopie?*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2003, p. 11-27.

Giguère, Monique (2002). «Les squatters craignent l'éviction», *Le Soleil*, 6 septembre.

Godbout, Jacques, (1986). «De l'autogestion à l'autonomie», *Possibles*, vol. 10, no. 3-4, printemps-été, p. 117-125.

Gouvernement du Québec, (1995). *Les coopératives de travail au Québec ; profil du mouvement coopératif de travail au Québec*, Bibliothèque nationale du Québec, novembre, 84 p.

Grand'Maison, Jacques, (1975). *Une tentative d'autogestion*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 228 p.

Guérin, Daniel, (1987). *L'anarchisme*, les Éditions Gallimard, 286 p.

Guérin, Daniel, (2003). *Pour le communisme libertaire*, les Éditions Spartacus, Paris, 191 p.

Hamel, Pierre, (1983). *Logement et luttes urbaines à Montréal 1963-1976*, Cahier de recherche, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, Montréal, 322 p.

Hanley, Jill, (2004). «De tout avec ben de la sauce» : Community organizing for social housing in an immigrant neighbourhood, Université de Montréal, 360 p.

Harnois, Nathalie, (1997). *La dynamique sociale dans un squat au Viêt-Nam, quartier Chuong Duong, Hà Nôi : Appartenance et formes associatives*, Mémoire de maîtrise en anthropologie, Université Laval, 170 p.

Houle, Nicolas, (2002). «Les squatters sont évincés dans le calme», *Le Soleil*, 21 septembre, p. A 12.

Hurtubise, Yves, (1983). *Autogestion dans les coopératives d'habitation au Québec*, Thèse de doctorat en service social, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 451 p.

Institut National de la Statistique et des Études Économiques, (Page consultée le 18 mai 2006). *Institut National de la Statistique et des Études Économiques*. En ligne. Adresse URL : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Jean, Bruno, (1986). «L'autogestion sans frontières : les luttes régionales au Québec», *Possibles*, vol. 10, no. 3-4, printemps-été, p.191-206.

Joyeux, Maurice, (1973). «L'autogestion pour quoi faire?», *Autogestion et socialisme : Études, débats, documents*, cahier no. 22-23, les Éditions Comptes rendus, janvier-mars, Paris, p. 113-127.

Joyeux, Maurice, (1979). *Autogestion, gestion directe, gestion ouvrière ; la Fédération anarchiste et l'autogestion*, Collection de formation anarchiste, # 9, Paris, 47 p.

Kruzynski, Anna, (2004a). «De l'opération SalAMI à Némésis : le cheminement d'un groupe de femmes du mouvement altermondialiste québécois», *Recherches Féministes*, 17 (2), p.227-262.

Kruzynski, Anna, (2004b). *Du silence à l'affirmation : Women Making History in Point St. Charles*, Thèse de doctorat en service social, McGill University, 446 p.

Lachance, Marcel, (2002). «Le squat», *La Quête*, juillet, p.9.

Lacroix, Mario, «Sur l'autogestion», in Roy, Serge, et al., *La pensée en liberté*, les Éditions Écosociété, Montréal, 1996, p. 197-205.

Laot, Jeannette, (1981). *Stratégie pour les femmes*, les Éditions Stock, France, 249 p.

Laplante, Robert, (1980). «La question des âges», *Possibles*, vol. 4, no. 3-4, printemps-été, p. 217-225.

Lapointe, Céline, (2002). «Pour innover : une coop d'habitation», *Le Soleil*, 2 juin.

Larouche, Mélanie, (2002). «920 de la Chevrotière, le champ libre jusqu'à l'automne», *Le Journal de Québec*, 8 juin, p.4.

Leblanc, Patrice, (2005). «Autogestion et développement territorial», *Possibles*, vol. 29, no. 2, printemps, p. 39-53.

Leclerc, Denis, (2002a). «Îlot Berthelot : Oui à la coop et aux condos », *Le Journal de Québec*, 24 septembre, p. 17.

Leclerc, Denis, (2002b). «L'eau se resserre sur les squatters», *Le Carrefour*, septembre.

Leclerc, Jacques, (Page consultée le 25 mai 2006). *L'aménagement linguistique dans le monde. Slovaquie ; informations préliminaires et dispositions constitutionnelles*. En ligne. Adresse URL : <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Europe/slovaquieinfos.htm>

Leclerc, Yves, (2002a). «Les squatters toujours en place», *Le Journal de Québec*, 18 août.

Leclerc, Yves, (2002b). «Pas question de quitter les lieux», *Le Journal de Québec*, 17 septembre, p. 6.

Lefebvre-Legault, Nicolas, (2002). «Mixité ou embourgeoisement?», *Le Soleil*, 29 septembre, A-13.

Lemay, Jean-Frédéric, (2002). *L'autogestion comme voie alternative de développement : Étude de l'expérience chilienne sous Allende 1970-73 : Bilan critique et prospectives de*

*transition*, Mémoire de maîtrise en relations internationales, Université Laval, Québec, 107 p.

Lemieux, Julie, (2002). «Un faux scandale», *Le Soleil*, 25 septembre, p. A 16.

Lepage, Jean-François, (2005). «Les sociologues québécois et le mouvement autogestionnaire», *Possibles*, vol. 29, no. 2, printemps, p. 28-38.

Lipietz, Alain, (1979). «Marchandise, autogestion et capitalisme organisé», *Les Temps Modernes*, no. 391, février, p. 1250-1267.

Lipietz, Alain, (1996). *La société en sablier; le partage du travail contre la déchirure sociale*, les Éditions la Découverte, Paris, 333 p.

Masson, Frédéric, (2002a). «Exode des familles dans Saint-Jean-Baptiste», *Québec Express*, 5 mai.

Masson, Frédéric, (2002b). «L'occupation s'organise à Québec», *Québec Express*, 5 mai.

Masson, Frédéric, (2002c). «Les occupants réclament de la transparence», *Québec Express*, 4 août, p.5.

Mayer, Robert, & Goyette, Martin, (2000). «Politiques sociales et pratiques sociales au Québec depuis 1960» in Deslauriers, Jean-Pierre & Hurtubise, Yves (dir.), *Introduction au travail social*, Sainte-Foy, les Presses de l'Université Laval, p. 35-66.

Mayer, Robert, & Ouellette, Francine, (2000a). «L'évolution de la recherche sociale au Québec 1960-2000» in Mayer, Robert, & Ouellette, Francine, & Saint-Jacques, Marie-Christine, & Turcotte, Daniel, *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Gaëtan Morin éditeur, Montréal, p. 9-37.

Mayer, Robert, & Ouellette, Francine, (2000b). «La recherche dite alternative» in Mayer, Robert, & Ouellette, Francine, & Saint-Jacques, Marie-Christine, & Turcotte, Daniel, *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Gaëtan Morin éditeur, Montréal, p. 287-325.

Mc Graw, Donald, (1978). Le développement des groupes populaires à Montréal, 1963-1973, les Éditions coopératives A. Saint-Martin.

Meister, Albert, (1958). *Les communes de travail : Bilan d'une expérience de propriété et de gestion collectives*, l'Entente communautaire, Paris, 164 p.

Meister, Albert, (1968). «Problèmes de l'autogestion», *Autogestion : études, débats, documents*, cahier no. 7, les Éditions Comptes rendus, Paris, décembre, p. 103-116.

Michaud, Barbara, (2000-2001). «L'anarchisme n'est pas un individualisme : l'exemple des squats», in Gagné, Gilles, & Langlois, Simon, *L'anarchisme de Normand Baillargeon en débat, Argument*, vol. 3, no.1, automne 2000 - hiver 2001, Les Presses de l'Université Laval, Québec, p. 110-115.

Mintz, Frank, (1999). *Autogestion et anarcho-syndicalisme. Analyse et critiques sur l'Espagne 1931-1990*, les Éditions CNT, Paris, 133 p.

Moisan, Mylène, (2002a). «Occupations prévues à Québec : Le FRAPRU investira dès mercredi un endroit du quartier Saint-Jean-Baptiste», *Le Soleil*, 13 mai.

Moisan, Mylène, (2002b). «Les squatters poursuivent leur occupation», *Le Soleil*, 19 mai.

Moisan, Mylène, (2002c). «Les squatters font le point», *Le Soleil*, 4 août.

Monière, Denis, & Guay H. Jean, (1988). *Introduction aux théories politiques*, les Éditions Québec-Amérique, Montréal, 197 p.

Moreault, Éric, (2003). «Le squat de l'îlot Berthelot ne se répétera pas», *Le Soleil*, 14 mai, p. A 14.

Mothé, Daniel, (1976). *Autogestion et conditions de travail*, les Éditions du cerf, Paris, 95 p.

Mothé, Daniel, (1980). *L'autogestion goutte à goutte*, les Éditions du Centurion, Paris, 190 p.

Mougin, Véronique, (Page consultée le 20 mai 2006). *La vie de taudis*. En ligne. Adresse URL : [www.lexpress.fr/info/societe/dossier/exclusion/dossier.asp?id=430507](http://www.lexpress.fr/info/societe/dossier/exclusion/dossier.asp?id=430507)

Néonyme, (2002a). «Occupation prolongée à l'îlot Berthelot : les appuis s'accumulent», *le CMAQ*, 2 juin.

Néonyme (2002b). «La tension monte au squat», *le CMAQ*, 19 septembre.

Nestor, Michel, (2005). «Québec-Canada de l'idéal à la pratique», in Alternative libertaire & NÉFAC, *L'autogestion une idée toujours neuve*, Alternative libertaire, Paris, avril, p.45-48.

Noël, Alain, (1995). «Vers un nouvel État-providence? Enjeux démocratiques», *Politiques et sociétés*, vol. 15, no. 30, p. 2-27.

OCDE, (Page consultée le 24 mai 2006). *Étude économique de la Suède 2002*. En ligne. Adresse URL : <http://www.oecd.org/dataoecd/36/62/1937308.pdf>

Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris (OPAC), (Page consultée le 20 mai 2006). *Tout sur l'OPAC de Paris*. En ligne. Adresse URL : <http://www.opacparis.fr/>

Parazelli, Michel, (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Les Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 358 p.

Parazelli, Michel, (2003). «De la marge citoyenne : bilan d'une expérience d'autogestion», *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 16, no. 2, p. 7-18.

Parazelli, Michel, (2004). «Jeunes de la rue et gestionnaires urbains – une topologie conflictuelle» in. Parazelli, Michel, & Boudreault, Pierre-W. (dir.), et al, *L'imaginaire urbain et les jeunes. La ville comme espace d'expériences identitaires et créatrices*, Les Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, p. 182-202.

Parlement Européen, (Page consultée le 20 mai 2006). *Parlement Européen*. En ligne. Adresse URL : [www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)

Pucciarelli, Mimmo, D., (1999). *L'imaginaire des libertaires aujourd'hui*, les Éditions Atelier de création libertaire, Lyon, 365 p.

Politiques sociales. (Page consultée le 20 mai 2006). *Suède*. En ligne. Adresse URL : [www.politiquessociales.net/pays/suede/synthese.html](http://www.politiquessociales.net/pays/suede/synthese.html)

Porter, Isabelle, & Gouin, Jacynthe, (2002). «Locataires en mode squat», *Recto-Verso*, juillet-août, p. 12.

Préjean, Marc, (1994). *Sexes et pouvoir ; la construction sociale des corps et des émotions*, les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 194 p.

Provencher, Normand, (2002). «Tôt le matin au squat», *Le Soleil*, 1<sup>er</sup> juin, p. A 5.

Prud'homme, N., (2004). *Accès au logement, droits et réalités*, Conseil économique et social, Paris, Avis et rapports, no. 2, 272 p.

Ravenel, Bernard, «Deux théoriciens de l'autogestion au Parti Socialiste Unifié : Victor Fay et Victor Leduc», in Georgi, Frank (dir.), et al., *Autogestion, la dernière utopie?*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2003, p.97-132.

Rioux, Marcel, (1980). «L'autogestion, c'est plus que l'autogestion», *Possibles*, vol. 4, no. 3-4, printemps-été, p. 15-22.

Rosanvallon, Pierre, (1976). *L'âge de l'autogestion*, Éditions du Seuil, Paris, 185 p.

Roy, Serge, (1996). «Pour en finir avec le totalitarisme : l'autogestion», in Serge Roy et al. *La pensée en liberté*, les Éditions Écosociété, Montréal, p.206-210.

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, (2005). *Pour une politique d'habitation au Québec*, Bibliothèque nationale du Québec, Montréal, 35 p.

Regroupement des comités logements et associations de locataires (RCLALQ). (Page consultée le 20 mai 2006). *Regroupement des comités logement et associations de locataires*. En ligne. Adresse URL : <http://www.rclalq.qc.ca/>

Reinharz, S. (1992). *Feminist Methods in Social Research*, Oxford University Press, New York, p. 164-172.

Revel, Judith, (2002). *Le vocabulaire de Foucault*, les Éditions Ellipses, Paris, 70 p.

Ruano-Borbalon, Jean-Claude, & Choc, Bruno, et al., (2002). *Le pouvoir ; des rapports individuels aux relations internationales*, Les Éditions sciences humaines, les Presses Universitaires de France, 310 p.

Ruffin, François, (Page consultée le 20 mai 2006). *Dans les getthos de la pauvreté urbaine, le logement social entre pénurie et ségrégation*. En ligne. Adresse URL : [www.monde-diplomatique.fr/2003/11/RUFFIN/10647](http://www.monde-diplomatique.fr/2003/11/RUFFIN/10647)

Saint-Martin, Nicole, & Godbout, Jasmine, & Ouellet, Dominique, (1990). *L'autogestion au féminin : la création de coopératives de travail par des femmes, Partie I : revue de littérature*, IRECUS, Université de Sherbrooke, Collection essais no. 21, mai, 94 p.

Saint-Jean, Armande, (1983). *Pour en finir avec le patriarcat*, Les Éditions Primeur inc., Montréal, 330 p.

Sallon, Michel, (1976). *L'autogestion*, les Presses Universitaires de France, 183 p.

Samary, Catherine, (2001). «Des buts et des moyens : quel projet autogestionnaire socialiste?», *La Pensée*, no. 321, janvier-février-mars, p. 1-8.

Simard, Gilles, (2002). «Pour en finir avec les condos», *Droit de parole*, volume 29, n.4, 1<sup>er</sup> juin, p. 5.

Simard, Gilles, (2002). «À l'ombre des gratte-ciels, une assemblée d'occupant-es qui carbure à l'autogestion», *Droit de parole*, vol.29, no.4, 1<sup>er</sup> juin.

Société Canadienne d'hypothèques et de logement, (1997a). *République Tchèque*, La série occasions d'exportation dans le domaine de l'habitation – Rapport national, Canada, 34 p.

Société canadienne d'hypothèques et de logement, (1997b). *Slovaquie*, La série occasions d'exportation dans le domaine de l'habitation – Rapport national, Canada, 29 p.

Statistiques Canada, (1996). Recensements de Statistiques Canada de 1996.

Statistiques Canada, (2001). Recensements de Statistiques Canada de 2001.

Tarizzo, Domenico, (1978). *L'anarchie : histoire des mouvements libertaires dans le monde*, les Éditions Seghers, Italie, 323 p.

Thériault, Mathieu, & Lefebvre-Legault, Nicolas, (2006). *La socialisation du parc de logement*, document de réflexion, FRAPRU, janvier, 9 p.

Titley, Luc, (2002). «Un squat qui va au-delà du symbole», *Impact Campus*, 11 juin, p.1.

Tixier, Pierre-Éric, (1987). «L'autogestion : une valse à trois temps», *Possibles*, vol. 11, no. 2, hiver, p. 223-236.

Tonka, Hubert, (1968). «Autogestion et pratique sociale», *Autogestion : études, débats, documents*, cahier no. 7, les Éditions Comptes rendus, Paris, décembre, p. 117-132.

Trépanier, Sylvain, (2002a). «L'ACEF appui les revendications des squatters», *Le Journal de Québec*, 1<sup>er</sup> juin.

Trépanier, Sylvain, (2002b). «La Ville met les squatters à la porte», *Le Journal de Québec*, 21 septembre. p. 9.

Vaillancourt, Yves, (1988). *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 513 p.

Vennat, Pierre J.A. (1980). «L'ouvrier-patron des années 80», *Possibles*, vol. 4, no. 3-4, printemps-été, p. 33-56.

Wikipedia, (Page consulté le 27 mai 2006). La démocratie directe. En ligne. Adresse URL : <http://fr.wikipedia.org/wiki/democratie>

Yin, Robert, K., (1994). *Case study Research : design and methods*, 2 nd ed, Thousand Oaks, CA, Sage, 161 p.

## Annexe 1

### Grille d'entretien pour les occupantEs

#### 1-Lutte pour le droit au logement

1.1- Au mois de juin, vous avez décidé de transformer vos revendications initiales (*les nommer*)<sup>45</sup> pour ces nouvelles revendications (*les nommer*). Pourquoi ce changement?

*«Y va falloir que les gens comprennent qu'y a pas de transformation dans nos revendications». «Pourquoi avoir changé vos revendications? un ajout, un p'tit changement, on demande que le 920 soit cédé à un OSBL, en l'occurrence le Compop, devient un centre communautaire. Le logement social c'est une lutte politique et ça prend des lieux pour se regrouper»*

1.2- Quelles étaient les différentes positions par rapport à ce changement de revendications?

*«On veut pas la même affaire, vous voulez amener un projet» ; «Y'a une tension entre ceux qui revendentiment simplement plus de coops et ceux qui comme moi se sont attachés au lieu lui-même» ; «Les gens appuis nos revendications, mais ne comprennent pas c'est quoi un squat. Ça serait un peu de se tirer dans le pied que de changer nos revendications. Il faut gagner quelque chose de durable, c'est clair il n'y aura pas de squat ici l'été prochain. On parle d'objectifs. Moi je suis venu ici avec des objectifs de logement. Il faut gagner quelque chose en sortant d'ici» ; «Il faut pousser l'idée d'un squat» ; «Une coop c'est un projet collectif, qui est géré démocratiquement, encadré, mais qu'on peut étirer. Pourquoi on cracherait sur une subvention? On devrait garder les 3 revendications + construire un projet» ; «Le squat se met en faux avec une revendication de base qui est le projet coopératif qui est en stand-by depuis longtemps» ; «Y'a des erreurs qui ont été faites et la première ça été de mélanger squat et action politique»*

1.3- Quels ont été les impacts? Tensions? Conflits? Départs? Isolement?

---

<sup>45</sup> \* Les caractères en italiques sont des données tirées des vidéocassettes et articles de journaux.

## 2- Liens à l'extérieur du squat

2.1- Quelle était la nature de votre relation (en tenant compte de l'évolution) avec : (vos liens, les conflits, les collaborations, exemples concrets)

- A) Les résidantEs du quartier? «*L'accueil du quartier est bon parce ce qu'il y a une grosse culture de lutte contre la destruction du quartier*» ; «*leur projet va dans le même sens d'une vie de quartier. Ce sont des gens du quartier qui revendiquent, nous sommes tous solidaires*».
- B) Les gens de la coopérative d'habitation Berthelot? Le président? «*On va les soutenir tant et aussi longtemps qu'on aura pas eu gain de cause*»; «*campagne de salissage*».
- C) Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste? «*Comment se répartir la lutte? Les revendications portées des deux côtés? Se donner une autonomie et se splitter la job?*» ; «*Y'a des gens qui sont partis en vacances, d'autres sont allés à Ottawa (G8) de ce que je peux voir le squat s'est trouvé assez désorganisé, y'avait pu de réunion tout était flottant. Moi je le relis pas nécessairement à quelque chose de plus récent, ça fait plusieurs semaines et je pourrais faire un lien aussi avec la prise de distance par rapport au Compop*».
- D) Les squatters du 921? «*pas eu de décision formelle de l'AG*» ; «*ça s'est décidé par en dessous, dans une zone grise*» ; «*pas de respect de la volonté commune*» ; «*y'a des gens qui ont décidé par eux-mêmes d'enfreindre le règlement, y'a des conséquences à ça*» ; «*met l'avenir et projet du squat en danger*» ; «*on fitait pu*» ; «*pas envie d'évincer personne, de jouer à police*».
- E) La ville de Québec? «*Ce que j'ai vu c'est que la principale revendication c'est la construction de 8000 logements sociaux par année au Québec, ce avec quoi on est d'accord, on fait les mêmes pressions sur le gouvernement du Québec. Deuxièmement, ils souhaitent que le bâtiment où ils se trouvent soit transformé en coop d'habitation, ce avec quoi on est d'accord, ça fait deux ans qu'on travaille là-dessus. La ville de Québec est allée en appel d'offre il y a deux ans, on est propriétaire de ce site de l'îlot Berthelot pour la réalisation d'un projet résidentiel après avoir donné à une coopérative les bâtiments déjà existants qui ont déjà été transformés en coop, il y a déjà 25 logements coopératifs sur le site rénovés avec l'aide de la ville qui ont permis la création d'une coop d'habitation. Les 2 bâtiments qui n'ont pas été rénovés où se trouve l'occupation actuellement, avait été jugé à l'époque par la coop irrécupérables, alors c'est pour ça qu'ils n'ont pas été rénovés, la ville est allée en appel d'offre pour céder le reste du terrain y compris les 2 bâtiments non rénovés pour un projet d'habitation qui devait être à moitié privé, à moitié logement social. On a effectivement 2 proposeurs qui ont soumis des propositions depuis ce temps là il y a eu un délai de 2 ans pour la simple raison qu'il y a eu des tractations, des problèmes juridiques imprévus. Des gens qui ont revendiqué des droits sur ces terrains, ça*

*pris 2 ans négocier avec eux et éteindre les droits. Après les vacances d'été on va être en mesure de céder les 2 bâtiments en question ainsi qu'une partie du terrain pour un projet de coop et une partie pour un entrepreneur privé. C'est c'qu'on vise pour chaque terrain, on l'a fait dans St-Roch, on va l'faire à l'îlot Berthelot, la mixité sur chaque terrain. Donc à terme sur le terrain de l'îlot où l'occupation on devrait se trouver avec moitié de logements sociaux, moitié logements privés»* Comment expliquer l'absence de dialogue? La non-intervention de la ville puis l'éviction? «*t'as pas l'impression que la ville a fait faire sa job sale par la FÉCHACQ?*», «*On va les inviter comme on a inviter les autres groupes à quitter les lieux parce qu'on a des demandes expresses dans ce sens là et parce qu'on a compris maintenant qu'ils ne veulent pas de logement social»*

- F) La FÉCHACQ? Comment expliquez-vous la FÉCHACQ qui vous appuyait au départ en est venue à vous dénoncer? «*de nuire ou de retarder la construction de logement coopératif*» «*CS qui a fait semblant qu'on était contre les coopératives d'habitation*»
- G) Le promoteur de condos Casot? «*un projet parmi tant d'autres, pas besoin de ça pour manger*»
- H) Les autres comités logements? «*action symbolique pas comme Saint-Sauveur*», «*CCCQSS et ADDS ne peuvent appuyer avant la semaine prochaine*»
- I) Le FRAPRU? (*FRAPRU initiateur de la semaine, appui tout l'été, voir quels moyens prendre pour continuer les luttes, appui pas directement la transformation en centre social, mais l'éviction, pourquoi pas sortie dans les médias? envoyer communiqué pour réitérer leur appui*)
- J) La police?
- H) Les média de masse? Avez-vous développé des alternatives aux média de masse? Les médias alternatifs? (*fait des graffitis sur TQS «l'art de désinformer» alors que quelqu'un fait une entrevue*) «*utiliser un processus démocratique pour se consulter avant d'accorder des entrevues aux médias*»

2.2- Pensez-vous avoir eu de l'influence? Un rapport de force? Un impact? Par rapport à ces différentEs acteurs et actrices? Si oui, comment?

### **3- L'autogestion des squatters**

3.1- Quels sont vos référents en matière d'autogestion? Expériences? Fondements théoriques?

3.2- Que signifie pour vous l'autogestion?

3.3- Pensez-vous que cette définition de l'autogestion est différente pour les hommes et les femmes? Pourquoi?

3.4- Pourquoi avoir choisi l'autogestion comme mode d'organisation?

3.5- Concrètement comment s'articulait l'autogestion à l'intérieur du squat...

3.5 a) La démocratie

Comment s'est vécue la démocratie directe?

3.5 b) Le mode d'organisation (Fonctionnement des AG)

Comment l'ordre du jour était-elle déterminée? Comment établir la priorité des discussions en AG? En raison du manque de temps certains sujets étaient-ils mis de côté, lesquels? Est-ce que ce sont les mêmes sujets souvent mis de côté? Pour quelles raisons (*pressions externes? Urgence? Noyau dur?....*)

Est-ce que touTEs ont eu la possibilité de s'exprimer? Va-t-on chercher l'avis des plus silencieux? Décisions de corridors?

Vous est-il arrivé, lors de certaines AG interminables que la discussion prenne tous les sens au nom de la démocratie? Et qu'est-ce que vous en avez retirez?

*«Dans le fonctionnement y'a un petit peu un laisser-aller dans le sens où les règles établies, etc. c'est comme la bière qui traîne dehors, les heures, le squat ouvert à n'importe quelle heure la nuit, j'sais pas, y'a toute la question de l'image qu'on projète, le charriage des caisses de bières vides le matin y-a-tu moyen des camoufler ...» Soupir, rires*

3.5 c) La circulation de l'information

Est-ce que l'information circulait à l'intérieur du squat? Comment?

3.5 d) La répartition des tâches

Comment se distribuaient les tâches? Les responsabilités? Plus spécifiquement, Ménage? Bouffe? Réparations et entretien? Logistique? Finances? Enfants? Tours de garde? Permanences?

Y-a-t-il eu un partage des connaissances?

Est-ce que la participation et les implications semblaient équivalentes? Équitables?

Est-ce que le partage des tâches pouvait devenir une source de conflits?

Est-ce que certaines tâches comptaient plus que d'autres? Lesquelles?

Est-ce que les personnes qui prenaient des tâches avaient plus de pouvoir dans le quotidien? Lors des réunions?

### 3.5 e) La dynamique de groupe

Quelles sont les principales valeurs partagées et véhiculées par les occupantEs?

De façon générale le groupe est-il uni? Présence de sous-groupes ou cliques?

Dissidences?

### 3.5 d) Le pouvoir

Comment circulait le pouvoir à l'intérieur du squat?

En AG, était-ce possible de s'opposer? Une opposition générât-t-elle des sources de tensions et de conflits?

Attaques au plan personnel?

Y-avait-il des leaders charismatiques? Un noyau dur de militantEs? Leur influence?

Qu'est-ce qui fait que certaines personnes avaient plus de pouvoir que d'autres?

## 4- Relations hommes-femmes et patriarcat

(*Au niveau du symbole; bannières à bas le patriarcat, anarcha-féministe*)

4.1- Dans quelle mesure remettiez-vous en question le système patriarcal? Quelle était l'importance de la lutte contre le patriarcat?

4.2- Comment s'articulaient les rapports hommes-femmes à l'intérieur du squat au niveau

a) Du discours? De la pratique?

b) Répartition des tâches?

c) Structures de pouvoir formelles et informelles?

c) Langage macho? Vocabulaire? Blagues?

d) Les relations amoureuses? Comment gérer le privé est politique?

4.3- Est-ce qu'il y-a eu à l'intérieur du squat reproduction de comportements et attitudes patriarcaux? Si oui, de quelle manière?

4.4- Est-ce que des mécanismes ont été mis en place pour gérer les relations de domination?

4.5- Quelles sont les limites des mécanismes mis en place pour nommer, comprendre et transformer les relations de domination qui sont à l'œuvre entre les militantEs du squat?

## **5- Système capitaliste**

5.1- Le squat se situait à l'intérieur du système capitaliste, dans quelle mesure le remettiez-vous en question? Quelle était l'importance de la lutte contre le capitalisme?

5.2- Y-a-t-il eu une reproduction des modes du système capitaliste à l'intérieur du squat? Si oui, pouvez-vous me donner des exemples concrets? Attitudes? Comportements? (Valeurs de compétition, de performance, de domination, etc.)

## **6- Les impacts de l'autogestion**

6.1- En terminant, quels sont les enjeux, les difficultés ou les défis les plus marquant auxquels vous avez été confrontéEs?

6.2- Quels sont les éléments positifs de ce type d'organisation?

6.3- Quelles sont les suites pour toi? (Quelles implications)

## **7- Questions socio-démographiques**

7.1- Sexe?

7.2- Âge?

7.3- Occupation?

## **Grille d'entretien pour le permanent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste**

### 1. Construction capitaliste du marché de l'habitation au Québec

1.1 En lien avec les luttes pour le droit au logement au Québec, quel a été selon vous le gain le plus significatif? Le principal recul? Pourquoi?

### 2. Lutte pour le droit au logement

2.1 Lors de la semaine nationale d'action du FRAPRU pourquoi avoir choisi une occupation de bâtiment?

#### 2.2 Contexte d'émergence

2.2.1 Comment s'est déroulée l'organisation de l'action lors des réunions préparatoires? Quels étaient les sujets des discussions? Qui ? Les mêmes que les occupantEs? Quelle est la proportion homme-femme? Les personnes impliquées dans l'organisation ont-elles participé à l'occupation? Et ce tout au long du squat? Pourquoi?

2.2.2 Comment s'est articulée votre autonomie les unEs par rapport aux autres (les occupantEs versus les militantEs du Comité populaire)? Comment s'assurer de laisser de la liberté à chacunE?

2.2.3 Quels étaient les mécanismes mis en place pour s'assurer d'une communication entre les occupantEs et le Comité populaire?

#### 2.3 Le squat du 920 de la Chevrotière

2.3.1 Au mois de septembre, les occupantEs ont décidé de transformer leurs revendications initiales (*les nommer*) pour ces nouvelles revendications (*les nommer*). Pourquoi selon vous ce changement de revendications?

*«Y va falloir que les gens comprennent qu'y a pas de transformation dans nos revendications» ; «Pourquoi avoir changé vos revendications? un ajout, un p'tit changement, on demande que le 920 soit cédé à un OSBL, en l'occurrence le Compop, devient un centre communautaire. Le logement social c'est une lutte politique et ça prend des lieux pour se regrouper».*

### 2.3.2 Comment le comité populaire s'est-il positionné face à ce changement?

### 2.3.3 Quel ont été les impacts de ce changement de revendications? Sur le Comité? Les militantEs? Les autres acteurs et actrices dans cette lutte?

*«On veut pas la même affaire, vous voulez amener un projet» ; «Y'a une tension entre ceux qui revendentiquent simplement plus de coops et ceux qui comme moi se sont attachés au lieu lui-même» ; «Les gens appuis nos revendications, mais ne comprennent pas c'est quoi un squat. Ça serait un peu de se tirer dans le pied que de changer nos revendications. Il faut gagner quelque chose de durable, c'est clair il n'y aura pas de squat ici l'été prochain. On parle d'objectifs. Moi je suis venu ici avec des objectifs de logement. Il faut gagner quelque chose en sortant d'ici» ; «Il faut pousser l'idée d'un squat» ; «Une coop c'est un projet collectif, qui est géré démocratiquement, encadré, mais qu'on peut étirer. Pourquoi on cracherait sur une subvention? On devrait garder les 3 revendications + construire un projet» ; «Le squat se met en faux avec une revendication de base qui est le projet coopératif qui est en stand-by depuis longtemps» ; «Y'a des erreurs qui ont été faites et la première ça été de mélanger squat et action politique»*

3. Dans cette lutte pour le droit au logement, quels ont été vos intérêts politiques (relatifs au pouvoir)? et idéologiques (relatifs au point de vue sur la situation, un point de vue qui peut être plus ou moins dominant, plus ou moins dominé)?

4. Quelle était la nature de votre relation (en tenant compte de l'évolution) avec... (les liens, les conflits, les collaborations, etc. exemples concrets)

- A) Les résidantEs du quartier?
- B) Les gens de la coopérative d'habitation Berthelot? Le président? *«on va les soutenir tant et aussi longtemps qu'on aura pas eu gain de cause» ; «campagne de salissage».*
- C) Les squatters du 920 de la Chevrotière?
- D) Les squatters du 921?
- E) La ville de Québec?
- F) La FÉCHACQ? Comment expliquez-vous la FÉCHACQ qui vous appuyait au départ en est venue à vous dénoncer? *«de nuire ou de retarder la construction de logement coopératif» «CS qui a fait semblant qu'on était contre les coopératives d'habitation»*
- G) Le promoteur de condos Casot? *«un projet parmi tant d'autres, pas besoin de ça pour manger»*

- H) Les autres comités logements? «*action symbolique pas comme Saint-Sauveur*», «*CCQSS et ADDS ne peuvent appuyer avant la semaine prochaine*»
- I) Le FRAPRU? (*FRAPRU initiateur de la semaine, appui tout l'été, voir quels moyens prendre pour continuer les luttes, appui pas directement la transformation en centre social, mais l'éviction, pourquoi pas sortie dans les médias? envoyer communiqué pour réitérer leur appui*)
- H) Les média de masse? Avez-vous développé des alternatives aux média de masse? Les médias alternatifs? (*fait des graffitis sur TQS «l'art de désinformer» alors que quelqu'un fait une entrevue*) «*utiliser un processus démocratique pour se consulter avant d'accorder des entrevues aux médias*»

5. Quel bilan dressez-vous du squat? Les points positifs? Les points négatifs?

## **Grille d'entretien pour le représentant de la ville de Québec**

### **1. Le squat du 920 de la Chevrotière**

1.1 Que pensez-vous de la lutte pour le droit au logement des squatters du 920 de la Chevrotière?

1.2 Pour quels motifs la ville a-t-elle appliqué une politique de laisser-faire à l'égard des squatters?

1.3 Malgré le fait que la ville n'est pas intervenue au départ pour expulser les squatters, elle a refusé d'entrer en contact avec eux. Selon vous, qu'est-ce qui explique cette stratégie? Comment expliquer l'absence de dialogue?

1.4 Pour quels motifs la ville a pris la décision d'évincer les squatters?

1.5 Quelles ont été les retombées de ce geste?

### **2. Dans cette lutte pour le droit au logement, quels étaient les intérêts de la ville (ou pourquoi la ville s'est-elle impliquée dans cette lutte?)**

- a) Économiques?
- b) Politiques (relatifs au pouvoir)?
- c) Idéologiques (relatifs au point de vue sur la situation, un point de vue qui peut être plus ou moins dominant, plus ou moins dominé)?

### **3. Quelle était la nature de votre relation (en tenant compte de l'évolution) avec... (Les liens, les tensions, les conflits, les collaborations, etc. Exemples concrets?)**

- a) Les squatters?
- b) La FÉCHACQ?
- c) Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste?
- d) Le promoteur de condos Casot?

### **5. Que retenez-vous du squat du 920 de la Chevrotière? Les points positifs? Les points négatifs?**

## **Grille d'entretien pour le représentant du FRAPRU**

1. Construction capitaliste du marché de l'habitation au Québec et luttes pour le droit au logement

1.1- En lien avec les luttes pour le droit au logement au Québec, quel a été selon vous le gain le plus significatif? Le principal recul? Pourquoi?

2. Le squat du 920 de la Chevrotière

Lors de la semaine nationale d'actions du FRAPRU en mai 2002, un des groupes membres, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, a choisi comme action une occupation illimitée qui s'est par la suite transformée en squat.

2.1- Par quel(s) moyen(s) le FRAPRU a-t-il appuyé cette lutte?

2.2- Pourquoi cette zone grise lors de la dernière semaine d'occupation? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de sortie dans les médias pour rectifier les faits?

2.3- Comment le FRAPRU s'est positionné face au changement de revendications?

3. Relations entre squatters et comités logement

Dans la plupart des cas, les luttes pour le droit au logement sont initiées par des comités logement, des comités de citoyenNES, des regroupements nationaux, tous des groupes faisant partie du courant «dominant» du communautaire, mais il arrive que des actions soient organisées par des collectifs ou groupes d'affinités sur la question du logement (ex. squats Préfontaine et Overdale, le squat du 920 de la Chevrotière, la CLAC-logement).

3.1- Pourquoi le FRAPRU appuie-t-il des actions plus radicales?

3.2- Quels sont les liens entre ces groupes et ceux du communautaire? Lutte de pouvoir?

3.3- Selon vous quelle influence peuvent avoir ces groupes sur d'autres acteurs et actrices dans l'habitation (éluEs, regroupements nationaux, comités logement, GRT, SHQ, Régie, etc)?

3.4- Que retenez-vous du squat du 920 de la Chevrotière? Points positifs? Points négatifs?

4. Perspectives

4.1- Si on regarde ce qui se fait à l'extérieur du Québec en matière d'habitation, quels autres modèles d'habitation existant dans certains pays industrialisés attirent votre attention? Pourquoi?

## **Grille d'entretien pour le représentant de la FÉCHACQ**

1. Construction capitaliste du marché de l'habitation au Québec et luttes pour le droit au logement

1.1 En lien avec les luttes pour le droit au logement au Québec, quel a été selon vous le gain le plus significatif? Le principal recul? Pourquoi?

2. Le squat du 920 de la Chevrotière

2.1 Que pensez-vous de la lutte des squatters du 920 de la Chevrotière pour le droit au logement?

2.2 Au début, pour quels motifs la FÉCHACQ a-t-elle appuyée la lutte du 920 de la Chevrotière?

2.3 Pourquoi en cours de route la FÉCHACQ a-t-elle retiré son appui?

2.4 Selon vous, quels ont été les impacts de ce changement de revendications des squatters?

2.5 Selon vous, quels ont été les impacts du retrait de l'appui de la FÉCHACQ?

2.6 Pouvez-vous me confirmer ces propos de l'élu municipal?

3. Dans cette lutte pour le droit au logement, quels étaient vos intérêts (pourquoi vous êtes-vous impliqué dans cette lutte?) :

- a) Économiques?
- b) Politiques (relatifs au pouvoir)?
- c) Idéologiques (relatifs au point de vue sur la situation, un point de vue qui peut être plus ou moins dominant, plus ou moins dominé)?
- d) Individuels (propre à une personne dans une situation donnée)?

4. Quelle était la nature de votre relation (en tenant compte de l'évolution) avec... (les liens, les conflits, les collaborations, etc. exemples concrets)

- a) Les squatters?
- b) La ville de Québec?
- c) Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste?
- d) Le promoteur de condos Casot?
- e) Les groupes communautaires (locaux, nationaux)?

5. Quel est votre bilan du squat du 920 de la Chevrotière? Les points positifs? Les points négatifs?

## Annexe 2

### Formulaire de consentement s'adressant aux occupantEs

Dans le cadre de son mémoire de maîtrise à l'Université Laval, Marie-Hélène Drapeau effectue une recherche auprès des militants et militantes du squat du 920 de la Chevrotière et d'autres acteurs et actrices ayant influencé la lutte pour le droit au logement au Québec. Cette recherche a pour titre : Lutte pour le droit au logement et perspective de déconstruction du pouvoir dans un espace autogéré : le squat du 920 de la Chevrotière. Le co-directeur de maîtrise est Patrick Villeneuve de l'Université Laval et la co-directrice est Anna Kruzynski de l'Université de Montréal.

L'objectif principal de la recherche est de dégager les éléments qui incitent à la rupture ou à la reproduction des modes du système capitaliste et patriarcal à l'intérieur d'un espace autogéré. Plus précisément, la recherche s'articulera autour de deux pôles :

- Explorer le processus d'autogestion des occupantEs du squat du 920 de la Chevrotière, de même que les limites, les défis et les contradictions, en portant une attention particulière aux relations de pouvoir au sein de cet espace.
- Explorer les relations de pouvoir à l'extérieur de cet espace autogéré en lien avec les différentEs acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement.

Votre participation consiste à rencontrer une fois l'étudiante, pour une durée d'environ 90 minutes, afin de discuter de votre mode d'organisation dans le squat, de votre lutte pour le droit au logement, de même que les relations de pouvoir à l'intérieur de l'espace autogéré. Cette entrevue sera enregistrée sur une cassette audio.

Votre participation à la recherche est volontaire et confidentielle. Personne d'autre que l'étudiante, de même que son co-directeur et co-directrice de maîtrise, ne sera informé de votre participation à la recherche. Votre nom n'apparaîtra pas dans le rapport de recherche et les communications qui en découleront. Dès que l'étudiante transcrira les

cassettes utilisées au moment de l'entrevue, tous les noms et les détails qui permettraient de vous identifier seront modifiés. De plus, votre formulaire de consentement et la transcription de votre entrevue bien que numérotés seront conservés dans des endroits différents. Au moment du dépôt de la maîtrise, l'ensemble du matériel de la recherche sera archivé à l'Université Laval. Ce matériel sera par la suite détruit deux ans plus tard selon les procédures habituelles à l'Université.

Aucun bénéfice ne découle de votre participation à la recherche à l'exception de celui de contribuer à l'avancement des connaissances de la lutte pour le droit au logement de même que la diffusion d'un mode d'organisation en rupture avec le modèle dominant. Le risque associé à votre participation à cette recherche est qu'étant donné la taille réduite de l'espace autogéré, vous pouvez vous reconnaître entre vous une fois le mémoire publié.

Vous avez le droit de ne pas participer à cette recherche. Vous avez également le droit de ne pas répondre à toutes les questions de l'entrevue. Vous pouvez également vous retirer à tout moment sans aucun préjudice. Veuillez noter que le comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval a approuvé ce projet de recherche.

Si vous avez des questions concernant cette recherche, contactez l'étudiante Marie-Hélène Drapeau au numéro 523-7949 ou le co-directeur de maîtrise Patrick Villeneuve au numéro 656-2131 poste 13510 ou la co-directrice Anna Kruzynski au numéro (514) 343-2295. Vous pouvez aussi envoyer un courriel à [marielalune@hotmail.com](mailto:marielalune@hotmail.com) ou [Patrick.Villeneuve@svs.ulaval.ca](mailto:Patrick.Villeneuve@svs.ulaval.ca) ou [annakruzynski@udm.ca](mailto:annakruzynski@udm.ca)

Si avez pris connaissance et compris ce formulaire de consentement et que vous acceptez de participer à cette recherche, s'il-vous-plaît inscrire :

---

Votre nom (en lettres détachées)

---

Votre signature et la date

---

Signature du témoin et la date

---

Signature de l'étudiante et la date

Numéro d'approbation du CERUL et la date d'approbation : 2005-161

Toute plainte ou critique pourra être formulée au Bureau de l'ombudsman de l'Université Laval situé au Pavillon Alphonse-Desjardins, Bureau 3320, au numéro 656-3081 ou envoyez un courriel à [ombuds@ombuds.ulaval.ca](mailto:ombuds@ombuds.ulaval.ca).

## **Formulaire de consentement s'adressant au représentant du FRAPRU**

Dans le cadre de son mémoire de maîtrise à l’Université Laval, Marie-Hélène Drapeau effectue une recherche auprès des militants et militantes du squat du 920 de la Chevrotière et d’autres acteurs et actrices ayant influencé la lutte pour le droit au logement au Québec. Cette recherche a pour titre : Lutte pour le droit au logement et perspective de déconstruction du pouvoir dans un espace autogéré : le squat du 920 de la Chevrotière. Le co-directeur de maîtrise est Patrick Villeneuve de l’Université Laval et la co-directrice est Anna Kruzynski de l’Université de Montréal.

L’objectif principal de la recherche est de dégager les éléments qui incitent à la rupture ou à la reproduction des modes du système capitaliste et patriarcal à l’intérieur d’un espace autogéré. Plus précisément, la recherche s’articulera autour de deux pôles :

- Explorer le processus d’autogestion des occupantEs du squat du 920 de la Chevrotière, de même que les limites, les défis et les contradictions, en portant une attention particulière aux relations de pouvoir au sein de cet espace.
- Explorer les relations de pouvoir à l’extérieur de cet espace autogéré en lien avec les différentEs acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement.

Votre participation consiste à rencontrer une fois l’étudiante, pour une durée d’environ 45 minutes, afin de discuter de la construction capitaliste du marché de l’habitation au Québec et des luttes pour le droit au logement. Cette entrevue sera enregistrée sur une cassette audio.

Votre participation à la recherche est volontaire et confidentielle. Personne d’autre que l’étudiante, de même que son co-directeur et co-directrice de maîtrise, ne sera informé de votre participation à la recherche. Votre nom n’apparaîtra pas dans le rapport de recherche et les communications qui en découlent. Dès que l’étudiante transcrira les cassettes utilisées au moment de l’entrevue, tous les noms et les détails qui permettraient de vous identifier seront modifiés. De plus, votre formulaire de consentement et la

transcription de votre entrevue bien que numérotés seront conservés dans des endroits différents. Au moment du dépôt de la maîtrise, l'ensemble du matériel de la recherche sera archivé à l'Université Laval. Ce matériel sera par la suite détruit deux ans plus tard selon les procédures habituelles à l'Université.

Aucun bénéfice ne découle de votre participation à la recherche à l'exception de celui de contribuer à l'avancement des connaissances des luttes pour le droit au logement. Le risque associé à votre participation est qu'étant donné le nombre restreint de regroupements de comités logement, il est possible que vous soyez reconnu, nonobstant l'anonymat dans lequel vos propos seront rapportés et les précautions prises à cet égard lors de la publication du mémoire.

Vous avez le droit de ne pas participer à cette recherche. Vous avez également le droit de ne pas répondre à toutes les questions de l'entrevue. Vous pouvez également vous retirer à tout moment sans aucun préjudice. Veuillez noter que le comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval a approuvé ce projet de recherche.

Si vous avez des questions concernant cette recherche, contactez l'étudiante Marie-Hélène Drapeau au numéro 523-7949 ou le co-directeur de maîtrise Patrick Villeneuve au numéro 656-2131 poste 13510 ou la co-directrice Anna Kruzynski au numéro (514) 343-2295. Vous pouvez aussi envoyer un courriel à [marielalune@hotmail.com](mailto:marielalune@hotmail.com) ou [Patrick.Villeneuve@svs.ulaval.ca](mailto:Patrick.Villeneuve@svs.ulaval.ca) ou [annakruzynski@udm.ca](mailto:annakruzynski@udm.ca)

Si avez pris connaissance et compris ce formulaire de consentement et que vous accepter de participer à cette recherche, s'il-vous-plaît inscrire :

---

Votre nom (en lettres détachées)

---

Votre signature et la date

---

Signature du témoin et la date

Signature de l'étudiante et la date

Numéro d'approbation du CERUL et la date d'approbation : 2005-161

Toute plainte ou critique pourra être formulée au Bureau de l'ombudsman de l'Université Laval situé au Pavillon Alphonse-Desjardins, Bureau 3320, au numéro 656-3081 ou envoyez un courriel à [ombuds@ombuds.ulaval.ca](mailto:ombuds@ombuds.ulaval.ca).

## **Formulaire de consentement s'adressant aux acteurs et actrices de la lutte pour le droit au logement**

Dans le cadre de son mémoire de maîtrise à l'Université Laval, Marie-Hélène Drapeau effectue une recherche auprès des militants et militantes du squat du 920 de la Chevrotière et d'autres acteurs et actrices ayant influencé la lutte pour le droit au logement au Québec. Cette recherche a pour titre : Lutte pour le droit au logement et perspective de déconstruction du pouvoir dans un espace autogéré : le squat du 920 de la Chevrotière. Le co-directeur de maîtrise est Patrick Villeneuve de l'Université Laval et la co-directrice est Anna Kruzynski de l'Université de Montréal.

L'objectif principal de la recherche est de dégager les éléments qui incitent à la rupture ou à la reproduction des modes du système capitaliste et patriarcal à l'intérieur d'un espace autogéré. Plus précisément, la recherche s'articulera autour de deux pôles :

- Explorer le processus d'autogestion des occupantEs du squat du 920 de la Chevrotière, de même que les limites, les défis et les contradictions, en portant une attention particulière aux relations de pouvoir au sein de cet espace.
- Explorer les relations de pouvoir à l'extérieur de cet espace autogéré en lien avec les différentEs acteurs et actrices dans cette lutte pour le droit au logement.

Votre participation consiste à rencontrer une fois l'étudiante, pour une durée d'environ 45 minutes, afin de discuter de la lutte pour le droit au logement portée par les squatters du 920 de la Chevrotière et des relations de pouvoir qui en découlent. Cette entrevue sera enregistrée sur une cassette audio.

Votre participation à la recherche est volontaire et confidentielle. Personne d'autre que l'étudiante, de même que son co-directeur et co-directrice de maîtrise, ne sera informé de votre participation à la recherche. Votre nom n'apparaîtra pas dans le rapport de recherche et les communications qui en découleront. Dès que l'étudiante transcrira les cassettes utilisées au moment de l'entrevue, tous les noms et les détails qui permettraient

de vous identifier seront modifiés. De plus, votre formulaire de consentement et la transcription de votre entrevue bien que numérotés seront conservés dans des endroits différents. Au moment du dépôt de la maîtrise, l'ensemble du matériel de la recherche sera archivé à l'Université Laval. Ce matériel sera par la suite détruit deux ans plus tard selon les procédures habituelles à l'Université.

Aucun bénéfice ne découle de votre participation à la recherche à l'exception de celui de contribuer à l'avancement des connaissances des luttes pour le droit au logement. Le risque associé à votre participation est qu'étant donné le nombre restreint d'acteurs et d'actrices dans la lutte pour le droit au logement, il est possible que vous soyez reconnu, nonobstant l'anonymat dans lequel vos propos seront rapportés et les précautions prises à cet égard lors de la publication du mémoire.

Vous avez le droit de ne pas participer à cette recherche. Vous avez également le droit de ne pas répondre à toutes les questions de l'entrevue. Vous pouvez également vous retirer à tout moment sans aucun préjudice. Veuillez noter que le comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval a approuvé ce projet de recherche.

Si vous avez des questions concernant cette recherche, contactez l'étudiante Marie-Hélène Drapeau au numéro 523-7949 ou le co-directeur de maîtrise Patrick Villeneuve au numéro 656-2131 poste 13510 ou la co-directrice Anna Kruzynski au numéro (514) 343-2295. Vous pouvez aussi envoyer un courriel à [marielalune@hotmail.com](mailto:marielalune@hotmail.com) ou [Patrick.Villeneuve@svs.ulaval.ca](mailto:Patrick.Villeneuve@svs.ulaval.ca) ou [annakruzynski@udm.ca](mailto:annakruzynski@udm.ca)

Si avez pris connaissance et compris ce formulaire de consentement et que vous acceptez de participer à cette recherche, s'il-vous-plaît inscrire :

---

Votre nom (en lettres détachées)

---

Votre signature et la date

---

Signature du témoin et la date

---

---

Signature de l'étudiante et la date

Numéro d'approbation du CERUL et la date d'approbation : 2005-161

Toute plainte ou critique pourra être formulée au Bureau de l'ombudsman de l'Université Laval situé au Pavillon Alphonse-Desjardins, Bureau 3320, au numéro 656-3081 ou envoyez un courriel à [ombuds@ombuds.ulaval.ca](mailto:ombuds@ombuds.ulaval.ca).

## **Annexe 3**

**Tableau 1**

Répartition de la population de Saint-Jean-Baptiste dans les tranches d'âge selon le recensement de 2001.

	2001	Québec (2001)
0-14 ans	5,4 %	17,8 %
15-19 ans	2,9 %	6,4 %
20-29 ans	25,4 %	12,8 %
30-64 ans	46,3 %	49,7 %
65 ans et plus	20,0 %	13,3 %

Source : Statistiques Canada, recensement de 2001

**Tableau 2**

Le taux de mobilité dans le quartier Saint-Jean-Baptiste selon le recensement de 2001.

	2001	Québec (2001)
Mobilité 1 an	26,8 %	13,1 %
Mobilité 5 ans	64,5 %	38,9 %

Source : Statistiques Canada, recensement de 2001

**Tableau 3**

Niveau de scolarité atteint par la population de 20 ans et plus des secteurs de recensement du quartier Saint-Jean-Baptiste

	2001	Québec (2001)
Sans diplôme d'études secondaires	14%	29,9%
BAC ou diplôme supérieur	31,5%	15,1%

Source : Statistiques Canada, recensement de 2001

**Tableau 4**

Fréquence des unités à faible revenu dans les ménages privés du quartier Saint-Jean-Baptiste selon les recensements de 1996 et 2001

	1996	2001	Québec (2001)
% des unités à faible revenu	45,5 %	38,2 %	19,1 %

Source : Statistiques Canada, recensements 1996 et 2001

**Tableau 5**

Quatre des domaines d'étude de la population de Saint-Jean-Baptiste avec un titre scolaire de niveau post secondaire en 2001

	2001	Québec (2001)
Beaux-arts et arts appliqués	11,4%	6,2%
Lettres, sciences humaines, sciences sociales	34,0%	17,2%
Commerce, gestion et administration	15,3%	23,0%
Génie, sciences appliquées	10%	24,4%

Source : Statistiques Canada, recensement de 2001

**Tableau 6**  
Répartition de la population de Saint-Jean-Baptiste  
selon certains types de professions en 2001

	2001	Québec (2001)
Gestion, affaires, et finances	24,0%	27,7%
Sciences sociales et enseignement	16,3%	8,2%
Art, culture, sports et loisirs	8,9%	3%
Ventes et services	29,4%	22,9%
Métiers, machinerie, secteur primaire	7,3%	26,1%

Source : Statistiques Canada, recensements de 2001

**Tableau 7**

Statut d'habitation de la population du quartier Saint-Jean-Baptiste en 2001

	2001	Québec (2001)
propriétaires	16,3 %	57,8 %
locataires	83,7 %	42,2%

Source : Statistiques Canada, recensement de 2001

**Tableau 8**

Période de construction des logements du quartier Saint-Jean-Baptiste et l'état des logements selon le recensement de 2001

	2001	Québec (2001)
avant 1946	51,1 %	15,1 %
1946-1960	15,9 %	17,9 %
1961-1980	15,8 %	37,4 %
1981-1996	15,1 %	24,8 %
1997-2001	2,1 %	4,7 %

Entretien régulier	65,6 %	65,8 %
Réparations mineures	26,1 %	26,2 %
Réparations majeures	8,3 %	7,8 %

Source : Statistiques Canada, recensement de 2001

## **Annexe 4**

### **Liste des acronymes**

ACEF : Association coopérative d'économie familiale

ADDS-QM : Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain

AELIÉS : Association des étudiants et des étudiantes de Laval inscrits aux études supérieures inc.

AESS : Association des étudiants en sciences sociales de l'Université Laval

AG : Assemblée générale

ASSÉ : Association pour une solidarité syndicale étudiante

BAIL : Bureau d'animation et d'information logement

CA : Centre d'accueil

CADEUL : Confédération des associations d'étudiantEs de l'Université Laval

CAPMO : Carrefour de pastorale en milieu ouvrier

CCCQSS : Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur

CLAL : Comité logement d'aide aux locataires du secteur Ouest de Québec

CLSC : Centre locaux de services communautaires

CMAQ : Centre des médias alternatifs du Québec

CSSS : Centre de santé et services sociaux

FÉCHACQ : Fédération des coopératives d'habitation de Québec Chaudière-Appalaches

FRAPRU : Front d'action populaire en réaménagement urbain

HLM : Habitation à loyer modique

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PAQ : Programme d'amélioration de quartier

RCLALQ : Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec

RÉPAC : Regroupement d'éducation populaire en action communautaire

SCHL : Société canadienne d'Hypothèques et de Logement

SHM : Société d'habitation municipale

SHQ : Société d'habitation du Québec